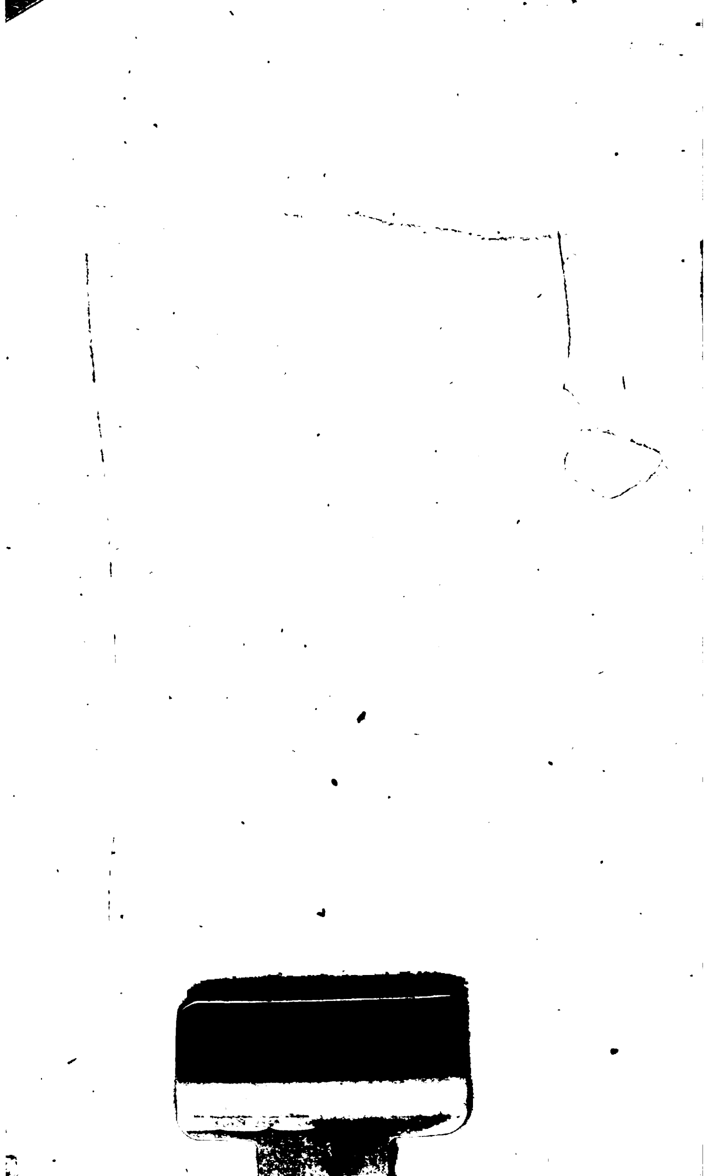
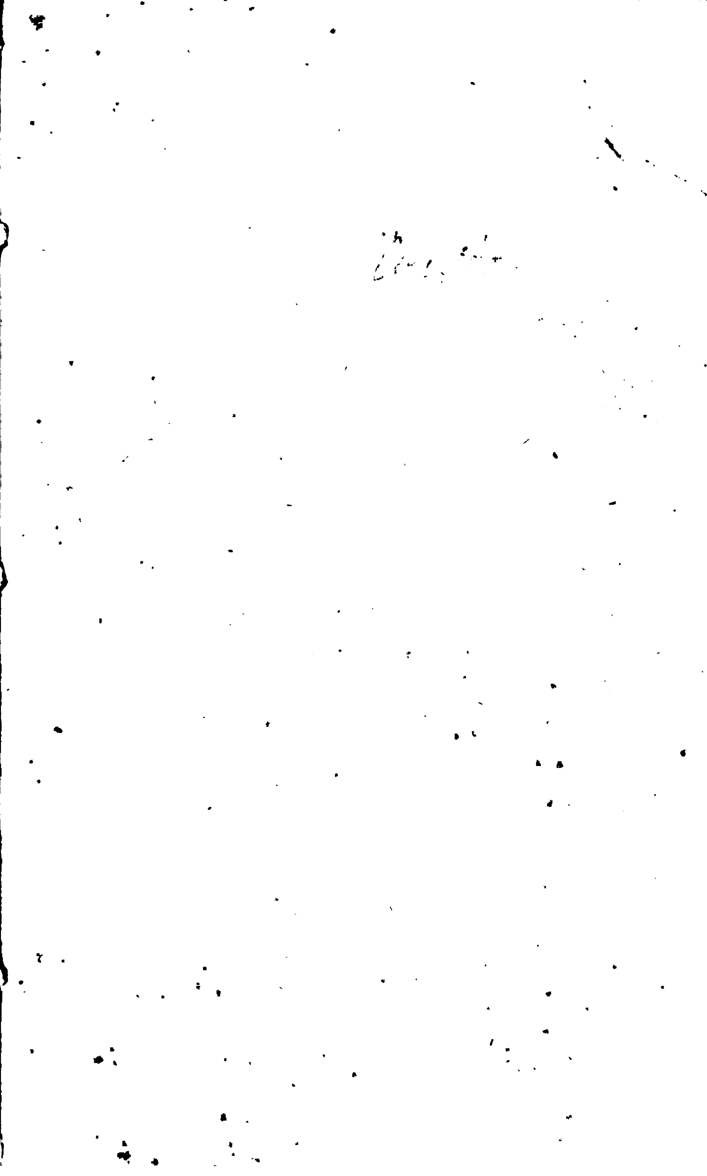




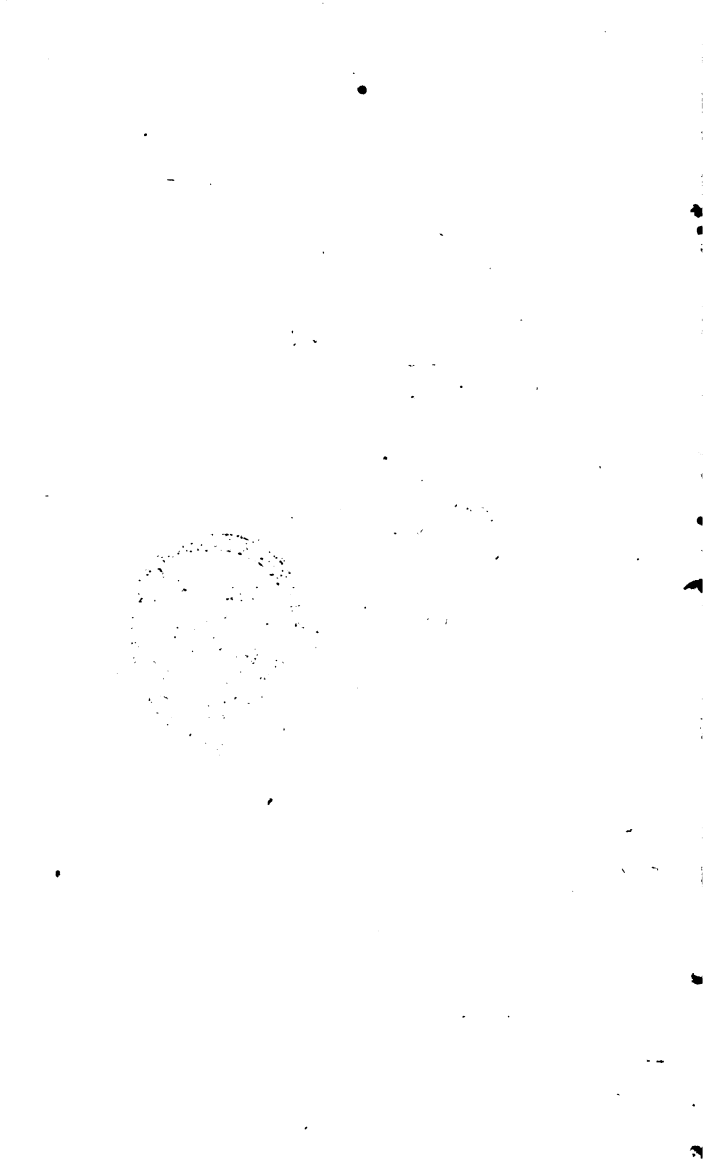


VOYAGE

DU JEUNE ANACHARSIS

EN GRÈCE.

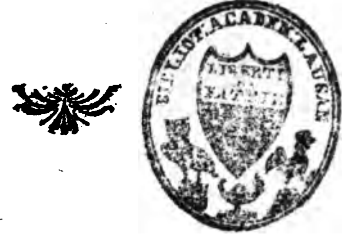
TOME SECOND.



VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRÈCE

DANS LE MILIEU DU QUATRIÈME SIÈCLE
AVANT L'ERE VULGAIRE.

TOME SECOND.



À PARIS,

ET SE VEND CHEZ JACQUES STORTI
À VENISE
MDCCXC.

VOYAGE

DU JEUNE ANACHARSIS

EN GRÈCE,

DANS LE MILIEU DU QUATRIEME SIÈCLE AVANT J. C.

CHAPITRE PREMIER

Depart de Scythie. La Chersonèse Taurique (*). Le Pont - Euxin (**). Etat de la Grèce, depuis la prise d'Athenes en 404 avant J. C., jusqu' au moment du Voyage. Le Bosphore de Thrace. Arrivée à Byzance (***).

Anacharsis, Scythe de nation, fils de Toxaris, est l'auteur de cet ouvrage qu'il adresse à ses amis. Il commence par leur exposer les motifs qui l'engagèrent à voyager. Chap. I.

*) La Crimée.
**) La mer noire.
***) Constantinople.

Chap. I.

Vous savez que je descends du sage Anacharsis, si célébre parmi les Grecs, & si indignement traité chez les Scythes. L'histoire de sa vie & de sa mort m'inspira, dès ma plus tendre enfance, de l'estime pour la nation qui avoit honoré ses vertus, & de l'éloignement pour celle qui les avoit méconnues.

Ce dégoût fut augmenté par l'arrivée d'un esclave Grec dont je fis l'acquisition. Il étoit d'une des principales familles de Thébes en Béotie. Environ 36 ans (*) auparavant, il avoit suivi le jeune Cyrus dans l'expédition que ce prince entreprit contre son frère Artaxerxés, roi de Perse. Fait prisonnier dans un de ces combats que les Grecs furent obligés de livrer en se retirant, il changea souvent de maître, traina ses fers chez différentes nations, & parvint aux lieux que j'habitois.

Plus je le connus, plus je sentis l'ascendant que les peuples éclairés ont sur les autres peuples. Timâgène, c'étoit le nom du Thébain, m'attiroit & m'humilioit par les charmes de sa conversation, & par la supériorité de ses lumières. L'histoire des Grecs, leurs mœurs, leurs gouvernemens, leurs sciences, leurs arts, leurs fêtes, leurs spectacles, étoient le sujet intarissable de nos entretiens. Je

*) L'an 400. av. J. C.

l'interrogeois, je l'écoutois avec transport : je venois d'entrer dans ma dix-huitième année ; mon imagination ajoutoit les plus vives couleurs à ses riches tableaux. Je n'avois vu jusqu'alors que des tentes, des troupeaux & des déserts. Incapable désormais de supporter la vie errante que j'avois menée, & l'ignorance profonde à laquelle j'étois condamné, je résolus d'abandonner un climat où la nature se prêtoit à peine aux besoins de l'homme, & une nation qui ne me paroissoit avoir d'autres vertus que de ne pas connoître tous les vices.

J'ai passé le plus belles années de ma vie en Grèce, en Egypte & en Perse ; mais c'est dans le premier de ces pays que j'ai fait le plus long séjour. J'ai joui des derniers momens de sa gloire ; & je ne l'ai quitté qu'après avoir vu sa liberté expirer dans la plaine de Chéronée. Pendant que je parcourois ses provinces j'avois soin de recueillir tout ce qui méritoit quelque attention. C'est d'après ce journal, qu'à mon retour en Scythie, j'ai mis en ordre la relation de mon voyage. Peut-être seroit-elle plus exacte, si le vaisseau sur lequel j'avois fait embarquer mes livres, n'avoit pas péri dans le Pont-Euxin.

Vous, que j'eus l'avantage de connoître dans mon voyage de Perse, Arsame, Phédime, illustres époux, combien

de fois vos noms ont été sur le point de se mêler à mes récits! De quel éclat ils brilloient à ma vue, lorsque j'avois a peindre quelque grande qualité du cœur & de l'esprit; lorsque j'avois à parler de bienfaits & de reconnoissance! Vous avez des droits sur cet ouvrage. Je le composai en partie dans ce beau séjour dont vous faisiez le plus bel ornement; je l'ai achevé loin de la Perse, & toujours sous vos yeux; car le souvenir des momens passés auprès de vous ne s'efface jamais. Il fera le bonheur du reste de mes jours; & tout ce que je desire après ma mort, c'est que sur la pierre qui couvrira ma cendre, on grave profondément ces mots: Il obtint les bontés d'Arsame & de Phédime.

Vers la fin de la première année de la 104°. olympiade (*), je partis avec Timagène à qui je venois de rendre la liberté. Après avoir traversé de vastes solitudes, nous arrivâmes sur les bords du Tanaïs, près de l'endroit où il se jette dans une espéce de mer, connue sous le nom de lac ou de Palus Méotide. Là, nous étant embarqués, nous nous rendîmes à la ville de Panticapée, située sur une hauteur (1), vers l'entrée du détroit qu'on nomme le Bosphore

(*) Au mois d'avril de l'an 363 av. J. C.
(1) Strab. lib. 7, p. 309.

Cimmérien, & qui joint le lac au Pont-Euxin.

Cette ville où les Grecs établirent autrefois une colonie (1), est devenue la capitale d'un petit empire qui s'étend sur la côte orientale de la Chersonèse Taurique. Leucon y régnoit depuis environ 30 ans (2). C'étoit un prince magnifique & généreux (3), qui plus d'une fois avoit dissipé des conjurations, & remporté des victoires par son courage & son habileté (4). Nous ne le vîmes point : il étoit à la tête de son armée. Quelque temps auparavant, ceux d'Héraclée en Bithynie s'étoient présentés avec une puissante flotte, pour tenter une descente dans ses états. Leucon s'appercevant que ses troupes s'opposoient foiblement au projet de l'ennemi, plaça derrière elles un corps de Scythes, avec ordre de les charger, si elles avoient la lâcheté de reculer (5).

On citoit de lui un mot dont je frissonne encore. Ses favoris, par de fausses accusations, avoient écarté plusieurs de ses amis, & s'étoient emparés de leurs biens. Il s'en apperçut enfin ; & l'un d'eux ayant hasardé une nouvelle délation : „ Malheureux, lui dit-il, je te fe-

1) Strab. lib. 7. p. 310. Plin. lib. 4. c. 12. t. 1, p. 218.
2) Diod. Sic. lib. 16, p. 432.
3) Chrysip. ap. Plut. de Stoicor. repugn. t. 2, p. 1043.
4) Polyæn. strateg. lib. 6, cap. 9.
5) Id ibid.

Chap. I.

„ rois mourir, si des scélérats tels que „ toi n'étoient nécessaires aux despo- „ tes (1)."

La Chersonèse Taurique produit du blé en abondance: la terre, à peine effleurée par le soc de la charrue, y rend trente pour un (2). Les Grecs y font un si grand commerce, que le roi s'étoit vu forcé d'ouvrir à Théodosie, (*), autre ville du Bosphore, un port capable de contenir 100 vaisseaux (3). Les marchands Athéniens abordoient en foule, soit dans cette place, soit à Panticapée. Ils n'y payoient aucun droit, ni d'entrée, ni de sortie; & la république, par reconnoissance, avoit mis ce prince & ses enfans au nombre de ses citoyens (4) (**).

Nous trouvâmes un vaisseau de Lesbos près de mettre à la voile. Cléomède, qui le commandoit, consentit à nous prendre sur son bord. En attendant le jour du départ, j'allois, je venois: je ne pouvois me rassasier de revoir la citadelle, l'arsenal, le port, les vaisseaux, leurs agrês, leurs manoeuvres; j'entrois au hasard dans les maisons des particuliers, dans les manufactures, dans les moin-

1) Athen. lib. 6, cap. 16, p. 257.
2) Strab. lib. 7, p, 312.
*) Aujourd'hui Caffa.
3) Demosth. in Leptin. p. 546. Strab. lib. 7, p. 309.
4) Demosth. ibid. p. 545.
**) Voyez la note à la fin du volume.

dres boutiques; je sortois de la ville, & mes yeux restoient fixés sur des vergers couverts de fruits, sur des campagnes enrichies de moissons. Mes sensations étoient vives, mes récits animés. Je ne pouvois me plaindre de n'avoir pas de témoins de mon bonheur; j'en parlois à tout le monde: tout ce qui me frappoit, je courois l'annoncer à Timagène, comme une découverte pour lui, ainsi que pour moi; je lui demandois si le lac Méotide n'étoit pas la plus grande des mers; si Panticapée n'étoit pas la plus belle ville de l'univers.

Dans le cours de mes voyages, & surtout au commencement, j'éprouvois de pareilles émotions, toutes les fois que la nature ou l'industrie m'offroit des objets nouveaux; & lorsqu'ils étoient faits pour élever l'ame, mon admiration avoit besoin de se soulager par des larmes que je ne pouvois retenir, ou par des excès de joie que Timagène ne pouvoit modérer. Dans la suite, ma surprise, en s'affoiblissant, a fait évanouïr les plaisirs dont elle étoit la source; & j'ai vu avec peine, que nous perdons du côté des sensations, ce que nous gagnons du côté de l'expérience.

Je ne décrirai point les mouvemens dont je fus agité, lorsqu'à la sortie du Bosphore Cimmérien, la mer, qu'on nomme Pont-Euxin, se développa insen-

Chap. I.

siblement à mes regards (*). C'est un immense bassin, presque par-tout entouré de montagnes plus ou moins éloignées du rivage, & dans le quel près de 40 fleuves versent les eaux d'une partie de l'Asie & de l'Europe (1). Sa longueur, dit-on (2), est de 11100 stades (**); sa plus grande largeur, de 3300 (***). Sur ses bords, habitent des nations qui diffèrent entre elles d'origine, de mœurs & de langage (3). On y trouve, par intervalles, & principalement sur les côtes méridionales, des villes Grecques, fondées par ceux de Milet, de Mégare & d'Athènes; la plupatt construites dans des lieux fertiles & propres au commerce. A l'est, est la Colchide, célébre par le voyage des Argonautes, que les fables ont embelli, & qui fit mieux connoître aux Grecs ces pays éloignés.

Les fleuves qui se jettent dans le Pont, le couvrent de glaçons dans les grands froids (4), adoucissent l'amertume de ses eaux, y portent une énorme quantité de

*) Voyez la carte du Pont-Euxin.

1) Strab. lib. 7, p. 298.

2) Herodot. lib. 4. cap. 85.

**) Environ [illegible]9 lieues $\frac{1}{2}$

***) Environ 124 lieues $\frac{3}{4}$

3) Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8.

4) Herodot. ap. Macrob. lib. 7, c. 12. Mem. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. 32, p. 640.

limon & de substances végétales, qui attirent & engraissent les poissons (1). Les thons, les turbots & presque toutes les espèces, y vont déposer leur frai, & s'y multiplient d'autant plus, que cette mer ne nourrit point de poissons voraces & destructeurs (2). Elle est souvent enveloppée de vapeurs sombres, & agitée par des tempêtes violentes (3). On choisit, pour y voyager, la saison où les naufrages sont moins fréquens (4). Elle n'est pas profonde (5), excepté vers sa partie orientale, où la nature a creusé des abîmes dont la sonde ne peut trouver le fond (6).

Pendant que Cléomède nous instruisoit de ces détails, il traçoit sur ses tablettes le circuit du Pont-Euxin. Quand il l'eut terminé, Vous avez, lui dis-je, figuré sans vous en appercevoir, l'arc dont nous nous servons en Scythie. Telle est précisément sa forme (7); mais je ne vois point d'issue à cette mer. Elle ne communique aux autres, répondit-il, que par un canal à peu près sembla-

1) Arist. hist. anim. lib. 8, c. 19, t. 1. p. 918. Voy. de Chard. t. 1. p. 107.
2) Aristot. ibid. lib. 6, cap. 17, t. 1, p. 874. Strabon. lib. 7, p. 326. Plin. l. 9, cap. 15, t. 5, pag. 507. Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8, p. 318.
3) Mém. de l'Acad. t. 32, p. 619. Voy. de Chard. t. 1, p. 92.
4) Voy. de Tournef. t. 2, lettr. 16.
5) Strab. lib. 1, p. 50.
6) Arist. Meteor. lib. 1, cap. 13, ., 1, p. 545 & 546.
7) Strab. lib. 2, p. 125. Dyonis. perieg. v. 157. Schol. ib.

Chap. I.

ble à celui d'où nous venons de sortir.

Aulieu de nous y rendre en droiture, Cléomède, craignant de s'éloigner des côtes, dirigea sa route vers l'ouest, & ensuite vers le sud. Nous nous entretenions, en les suivant, des nations qui les habitent; nous vîmes quelquefois les troupeaux s'approcher du rivage de la mer, parce qu'elle leur présente une boisson aussi agréable que salutaire (1). On nous dit qu'en hiver, quand la mer est prise (2), les pêcheurs de ces cantons dressent leurs tentes sur sa surface, & jettent leurs lignes à travers des ouvertures pratiquées dans la glace (3). On nous montra de loin l'embouchure du Borysthène (*), celle de l'Ister (**) & de quelques autres fleuves. Nous passions souvent la nuit à terre, & quelquefois à l'ancre (4).

Un jour Cléomède nous dit qu'il avoit lu autrefois l'histoire de l'expédition du jeune Cyrus. La Grèce s'est donc occupée de nos malheurs, dit Timagène: ils sont moins amers pour ceux qui ont eu la fatalité d'y survivre. Et quelle est la main qui en traça le tableau? Ce fut, répondit Cléomède, l'un des généraux

1) Arrian. Peripl. ap. Geogr. min. t. 1, p. 8.
2) Voy. de Tournef. t. 2, p. 120.
3) Arist. meteor. lib. 1, cap. 12. t. 1, p. 548.
*) Aujourd'hui le Dnieper.
**) Le Danube.
4) Demosth. in Polycl. p. 1087.

qui ramenèrent les Grecs dans leur patrie, Xénophon d'Athènes. Hélas! reprit Timagène depuis environ 37 ans que le sort me sépara de lui, voici la première nouvelle que j'ai de son retour. Ah! qu'il m'eût été doux de le revoir, après une si longue absence! mais je crains bien que la mort ....

Chap. I.

Rassurez-vous, dit Cléomède; il vit encore Que les dieux soient bénis! reprit Timagène! Il vit, il recevra les embrassemens d'un soldat, d'un ami dont il sauva plus d'une fois les jours. Sans doute que les Athéniens l'ont comblé d'honneurs? Ils l'ont exilé, répondit Cléomède, parce qu'il paroissoit trop attaché aux Lacédémoniens (1). — Mais du moins dans sa retraite, il attire les regards de toute la Grèce? — Non; ils sont tous fixés sur Epaminondas de Thèbes. — Epaminondas! Son âge? le nom de son père? — Il a pres de 50 ans; il est fils de Polymnis, & frère de Caphisias (2). C'est lui, reprit Timagène avec émotion; c'est lui-même. Je l'ai connu dès son enfance. Ses traits sont encore présens à mes yeux: les liens du sang nous unirent de bonne heure. Je n'avois que quelques années de plus que lui: il fut élevé dans l'amour de la pauvreté,

1) Diog. Laert. in Xenoph. lib. 2, §§ 53.
2) Plut. de gen. Socr. t. 2. p. 576, 579. Nep. in Epam. cap. 1.

dans l'amour de la vertu. Jamais des progrès plus rapides dans les exercices du corps, dans ceux de l'esprit. Ses maîtres ne suffisoient pas au besoin qu'il avoit de s'instruire. Je m'en souviens : nous ne pouvions l'arracher de la compagnie d'un Pythagoricien triste & sévère, nommé Lysis (1). Epaminondas n'avoit que 12 à 13 ans, quand je me rendis à l'armée de Cyrus : il laissoit quelquefois échapper les traits d'un grand caractère. On prévoyoit l'ascendant qu'il auroit un jour sur les autres hommes (2). Excusez mon importunité. Comment a-t-il rempli de si belles espérances?

Cléomede répondit : Il a élevé sa nation ; & par ses exploits, elle est devenue la première puissance de la Grèce. O Thèbes! s'écria Timagène ; ô ma patrie! heureux séjour de mon enfance! plus heureux Epaminondas! ... Un saisissement involontaire l'empêcha d'achever. Je m'écriai à mon tour : Oh! que l'on mérite d'être aimé, quand on est si sensible! Et me jetant à son cou : Moncher Timagène, lui dis-je, puisque vous prenez tant d'intérêt aux lieux où le hasard vous a fait naître, quels doivent être vos sentimens pour les amis que vous choisissez vous-même! Il

1) Nep. in Epam. c. 2. Plut. ib. p. 584. Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 17.
2) Nep. ibid. cap. 2.

me répondit, en me serrant la main : Je vous ai souvent parlé de cet amour inaltérable que les Grecs conservent pour leur patrie. Vous aviez de la peine à le concevoir. Vous voyez à mes pleurs s'il est profond & sincère. Il pleuroit en effet.

Après quelques momens de silence, il demanda comment s'étoit opérée une révolution si glorieuse aux Thébains. Vous n'attendez pas de moi, dit Cléomède, le détail circonstancié de tout ce qui s'est passé depuis votre départ. Je m'attacherai aux principaux événemens : ils suffiront pour vous instruire de l'état actuel de la Grèce.

Vous aurez su que par la prise d'Athènes (*), toutes nos républiques se trouvèrent, en quelque manière, asservies aux Lacédémoniens; que les unes furent forcées de solliciter leur alliance, & les autres de l'accepter. Les qualités brillantes & les exploits éclatans d'Agésilas, roi de Lacédémone, sembloient les menacer d'un long esclavage. Appelé en Asie au secours des Ioniens, qui, s'étant déclarés pour le jeune Cyrus, avoient à redouter la vengeance d'Artaxerxès, il battit plusieurs fois les généraux de ce prince; & ses vues s'étendant avec ses succès, il rouloit déja dans sa tête le

(*) L'an 404 avant J. C.

Chap. I.

projet de porter ses armes en Perse, & d'attaquer le grand roi jusque sur son trône (1).

Artaxerxès détourna l'orage. Des sommes d'argent distribuées dans plusieurs villes de la Grèce, les détachèrent des Lacédémoniens (2). Thébes, Corinthe, Argos & d'autres peuples formèrent une ligue puissante, & rassemblèrent leurs troupes dans les champs de Coronée en Béotie (*); elles en vinrent bientôt aux mains avec celles d'Agésilas, qu'un ordre de Lacédémone avoit obligé d'interrompre le cours de ses exploits. Xénophon qui combattit auprès de ce prince, disoit qu'il n'avoit jamais vu une bataille si meurtrière (3). Les Lacédémoniens eurent l'honneur de la victoire; les Thébains, celui de s'être retirés sans prendre la fuite (4).

Cette victoire, en affermissant la puissance de Sparte, fit éclore de nouveaux troubles, de nouvelles ligues. Parmi les vainqueurs mêmes, les uns étoient fatigués de leurs succès; les autres, de la gloire d'Agésilas. Ces derniers ayant à leur tête la Spartiate Antalcidas, pro-

1) Plut. in Ages. t. 1, p. 608. Nep. in Ages. cap. 4.
2) Xenoph. hist. Græc. lib. 4, p. 518. Plut. in Ages. t. 1. p. 604. Id. lacon. apopht. t. 2, p. 212.
*) L'an 393. av. J. C
3) Plut. in Ages. t. 1, p. 605. Xenoph. in Ages. p. 659.
4) Xenoph. hist. Græc. l. 4, p. 519. Plut. ib. Diod. Sic. l. 14. p. 302.

posèrent au roi Artaxerxès de donner la paix aux nations de la Grèce. Leurs députés s'assamblèrent ; & Téribaze, satrape d'Ionie, leur déclara les volontés de son maître, conçues en ces termes (**). Chap. I.

„ Le roi Artaxerxès croit qu'il est de „ la justice, 1. que les villes Grecques „ d'Asie, ainsi que les îles de Clazomène & de Chypre, demeurent réunies à son empire ; 2 que les autres „ villes Grecques soient libres, à l'exception des îles de Lemnos, d'Imbros „ & de Scyros, qui appartiendront aux „ Athéniens. Il joindra ses forces à celles des peuples qui accepteront ces conditions, & les emploiera contre ceux „ qui refuserout d'y souscrire (1)."

L'exécution d'un traité qui changeoit le système politique de la Grèce, fut confiée aux Lacédémoniens, qui en avoient conçu l'idée, & réglé les articles. Par le premier, ils ramenoient sous le joug des Perses, les Grecs de l'Asie, dont la liberté avoit fait répandre tant de sang depuis près d'un siècle ; par le second, en obligeant les Thébains à reconnoître l'independance des villes de la Béotie, ils affoiblissoient la seule puis-

(**) L'an 387. avant. J. C.

1) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 550; lib. 6. p. 602. Isocr. de pac. t. 1, p. 369. Plut. apophr. lacon. t. 2, p. 218.

sance qui fût peut-être en état de s'opposer à leurs projets (1) : aussi les Thébains, ainsi que les Argiens, n'accédèrent-ils au traité, que lorsqu'ils y furent contraints par la force. Les autres républiques le reçurent sans opposition, & quelques-unes même avec empressement.

Peu d'années après (*), le Spartiate Phébidas passant dans la Béotie avec un corps de troupes, les fit camper auprès de Thèbes (2). La ville étoit divisée en deux factions, ayant chacune un des principaux magistrats à sa tête. Léontiadès, chef du parti dévoué aux Lacédémoniens, engagea Phébidas à s'emparer de la citadelle, & lui en facilita les moyens. C'étoit en pleine paix, & dans un moment où, sans crainte, sans soupçons, les Thébains célébroient la fête de Cérès (3). Une si étrange perfidie devint plus odieuse par les cruautés exercées sur les citoyens fortement attachés à leur patrie: quatre cents d'entre eux cherchèrent un asyle auprès des Athéniens; Isménias, chef de ce parti, avoit été chargé de fers, & mis à mort sous de vains prétextes.

Un cri général s'éleva dans la Grèce.

1) Xenoph. hist. Græc. p. 541. Plut. in Ages. t. 1, p. 608. Nep. in Pelopid. cap. 1.
*) L'an 382 avant J. C.
2) Xenoph. ibid. lib. 5, t. 1, pag. 556. Plut. in Ages. t. 1, p. 608. Nep. in Pelopid. cap. 1.
3) Xenoph. ibid. p. 557. Plut. in Pelopid. t. 1, p. 280.

Les Lacédémoniens frémissoient d'indignation; ils demandoient avec fureur si Phébidas avoit reçu des ordres pour commettre un pareil attentat (1). Agésilas répond qu'il est permis à un général d'outrepasser ses pouvoirs, quand le bien de l'état l'exige, & qu'on ne doit juger de l'action de Phébidas, que d'après ce principe. Léontiadès se trouvoit alors à Lacédémone: il calma les esprits, en les aigrissant contre les Thébains. Il fut décidé qu'on garderoit la citadelle de Thèbes, & que Phébidas seroit condamné à une amende de 100,000 drachmes (2) (*).

Chap. I.

Ainsi, dit Timagène en interrompant Cléomède, Lacédémone profita du crime, & punit le coupable (3). Et quelle fut alors la conduite d'Agésilas? On l'accusa, répondit Cléomède, d'avoir été l'auteur secret de l'entreprise, & du décret qui en avoit consommé l'iniquité (4). Vous m'aviez inspiré de l'estime pour ce prince, reprit Timagène, mais après une pareille infamie . . .

Arrêtez, lui dit Cléomède; apprenez que le vertueux Xénophon n'a cessé d'admirer, d'estimer & d'aimer Agésilas (5).

1) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 557 & 568. Plut. in Agesil. t. 1. p. 608.
2) Plut. in Pelopid. t. 1, p. 280. Nep. in Pelopid. c. 1.
*) 90,000 livres.
3) Polyb. hist. lib. 4. p. 296.
4) Plut. in Ages. t. 1, p. 609.
5) Xenoph. hist. Græc. lib. 5. Id in Ages.

J'ai moi-même fait plusieurs campagnes sous ce prince. Je ne vous parle pas de ses talens militaires : vous verrez ses trophées élevés dans plusieurs provinces de la Grèce & de l'Asie (1). Mais je puis vous protester qu'il étoit adoré des soldats (2) dont il partageoit les travaux & les dangers ; que dans son expédition d'Asie, il étonnoit les barbares par la simplicité de son extérieur, & par l'élévation de ses sentimens ; que dans tous les temps il nous étonnoit par de nouveaux traits de désintéressement, de frugalité, de modération & de bonté ; que sans se souvenir de sa grandeur, sans craindre que les autres l'oubliassent, il étoit d'un accès facile, d'une familiarité touchante, sans fiel, sans jalousie (3), toujours prêt à écouter nos plaintes ; enfin le Spartiate le plus rigide n'avoit pas des mœurs plus austères ; l'Athènien le plus aimable n'eut jamais plus d'agrément dans l'esprit (4). Je n'ajoute qu'un trait à cet éloge : dans ces conquêtes brillantes qu'il fit en Asie, son premier soin fut toujours d'adoucir le sort des prisonniers, & de rendre la liberté aux esclaves (5).

1) Isocr. Archid. t. 2. p. 38.
2) Xenoph. in Ages. p. 667.
3) Plut. in Ages t. 1, p. 599.
4) Xenoph. in Ages. p. 619. Plut. in Ages. p. 596.
5) Xenoph. ibid. p. 654.

Eh! qu'importent toutes ces qualités, répliqua Timagène, s'il les a ternies en souscrivant à l'injustice exercée contre les Thébains? Cependant, répondit Cléomède, il regardoit la justice comme la première des vertus (1). J'avoue qu'il la violoit quelquefois; et sans prétendre l'excuser, j'observe que ce n'étoit qu'en faveur de ses amis, jamais contre ses ennemis (2). Il changea de conduite à l'égard des Thébains, soit que toutes les voies lui parussent légitimes pour abattre une puissance rivale de Sparte, soit qu'il crût devoir saisir l'occasion de venger ses injures personnelles. Ils s'étoit rendu maître de toutes les passions, à l'exception d'une seule qui le maîtrisoit, & qui, enrichie de la dépouille des autres, étoit devenue tyrannique, injuste, incapable de pardonner une offense. C'étoit un amour excessif de la gloire; & ce sentiment, les Thébains l'avoient blessè plus d'une fois (3), surtout lorsqu'ils déconcertèrent le projet qu'il avoit conçu de détrôner le roi de Perse.

Le décret des Lacédémoniens fut l'époque de leur décadence. La plupart de leurs alliés les abandonnèrent; & trois

1) Plut. lacon. apopht. t. 2, p. 213.
2) Plut. in Ages. t. 1, p. 598. Id. lacon. apophc. pag. 209.
3) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 621. Plut. in Ages. p. 599.

ou quatre ans après (*), les Thébains brisèrent un joug odieux (1). Quelques citoyens intrépides détruisirent dans une nuit, dans un instant, les partisans de la tyrannie; & le peuple ayant secondé leurs premiers efforts, les Spartiates évacuèrent la citadelle. L'un des bannis, le jeune Pélopidas, fut un des premiers auteurs de cette conjuration (2). Il étoit distingué par sa naissance & par ses richesses; il le fut bientôt par des actions dont l'éclat rejaillit sur sa patrie.

Toute voie de conciliation se trouvoit désormais interdite aux deux nations. La haine des Thébains s'étoit prodigieusement accrue, parce qu'ils avoient essuyé un outrage sanglant; celle des Lacédémoniens, parce qu'ils l'avoient commis. Quoique ces derniers eussent plusieurs guerres à soutenir, ils firent quelques irruptions en Béotie. Agesilas y conduisit deux fois (3) ses soldats accoutumés à vaincre sous ses ordres : il fut blessé dans une action peu décisive; & le Spartiate Antalcidas lui dit en lui montrant le sang qui couloit de la plaie: „ Voilà le fruit des leçons que vous avez „ données aux Thébains (4). " En effet, ces derniers, après avoir d'abord laissé

*) L'an 379 ou 378. avant J. C.
1) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 576.
2) Plut. in Pelop. p. 281. Nep. in Pelop. cap. 2.
3) Xenoph. hist. Græc. l. 5, p. 572 & 575. Dodwell. annal. Xenoph. ad. ann. 378.
4) Plut. in Pelopid. p. 285.

ravager leurs campagnes, essayèrent leurs forces dans de petits combats, qui bientôt se multiplièrent. Pélopidas les menoit chaque jour à l'ennemi; & malgré l'impétuosité de son caractère, il les arrêtoit dans leurs succès, les encourageoit dans leurs défaites, & leur apprenoit lentement à braver ces Spartiates, dont ils redoutoient la valeur, & encore plus la réputation. Lui-même, instruit par ses fautes & par les exemples d'Agésilas, s'approprioit l'expérience du plus habile général de la Grèce: il recueillit dans une des campagnes suivantes, le fruit de ses travaux & de ses reflexions.

Il étoit dans la Béotie (1); il s'avançoit vers Thèbes (*): un corps de Lacédémoniens, beaucoup plus nombreux que le sien, retournoit par le même chemin; un cavalier Thébain qui s'étoit avancé, & qui les apperçut sortant d'un défilé, court à Pélopidas: „ Nous sommes tombés, s'écria-t-il, entre les „ mains de l'ennemi. Et pourquoi ne „ seroient-ils pas tombés entre les nôtres? répondit le général. " Jusqu'à ce moment aucune nation n'avoit osé attaquer les Lacédémoniens avec des forces égales, encore moins avec des forces

1) Plut. in Pelopid. p. 285.
*) L'an 375 avant J. C.

Chap. I. inférieures. La mêlée fut sanglante, la victoire long-temps indécise. Les Lacédémoniens ayant perdu leurs deux généraux & l'élite de leurs guerriers, s'ouvrent, sans perdre leurs rangs, pour laisser passer l'ennemi : mais Pélopidas, qui veut rester maître du champ de bataille, fond de nouveau sur eux, & goûte enfin le plaisir de les disperser dans la plaine.

Ce succès inattendu étonna Lacédémone, Athènes & toutes les républiques de la Grèce. Fatiguées des malheurs de la guerre, elles résolurent de terminer leurs différends à l'amiable. La diète fut convoquée à Lacédémone (1) : Epaminondas y parut avec les autres députés de Thèbes.

Il étoit alors dans sa 40e. année. Jusqu'à ce moment il avoit, suivant le conseil des sages, caché sa vie (2) : il avoit mieux fait encore ; il s'étoit mis en état de la rendre utile aux autres. Au sortir de l'enfance, il se chargea d'achever lui-même son éducation. Malgré la médiocrité de sa fortune, il retira chez lui le philosophe Lysis (3) ; & dans leurs fréquens entretiens, il acheva de se pé-

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6. p. 590.
(2) Plut. de occult. vivend. t. 2, p. 1129.
(3) Plut. de gen. Socr. t. 1, p. 585. Ælian. var. hist. L. 3. c. 17. Diod. Sic. lib. 15, p. 306. Id. in excerpt. Vales. p. 246. Cicer. de offic. lib. 1, cap. 44, t. 3, p. 223.

nétrer des idées sublimes que les Pythagoriciens ont conçues de la vertu; & cette vertu qui brilloit dans ses moindres actions, le rendit inaccessible à toutes les craintes. En même temps qu'il fortifioit sa santé par la course, la lutte (1), encore plus par la tempérance, il étudioit les hommes; il consultoit les plus éclairés (2), & méditoit sur les devoirs du général & du magistrat. Dans les discours prononcés en public, il ne dédaignoit pas les ornemens de l'art (3); mais on y démêloit toujours l'éloquence des grandes ames. Ses talens, qui l'ont placé au rang des orateurs célèbres, éclatèrent pour la première fois, à la diète de Lacédémone, dont Agésilas dirigea les opérations.

Les députés des différentes républiques y discutèrent leurs droits & leurs intérêts. J'ai vu par hasard les harangues des trois ambassadeurs d'Athènes. Le premier étoit un prêtre de Cérès, entêté de sa naissance, fier des éloges qu'il recevoit ou qu'il se donnoit lui-même (4). Il rappela les commissions importantes que les Athéniens avoient confiées à ceux de sa maison; parla des bienfaits que les peuples du Péloponèse avo-

1) Nep. in Epam. cap. 2.
2) Id. cap. 3.
3) Id. cap. 5.
4) Xenoph. hist. Græc. lib. 6. p. 590.

Chap. I. ient reçus des divinités dont il étoit le ministre, & conclut, en observant que la guerre ne pouvoit commencer trop tard, ni finir trop tôt. Callistrate, orateur renommé, au lieu de défendre l'intérêt général de la Gréce, eut l'indiscrétion d'insinuer en présence de tous les alliés, que l'union particulière d'Athènes & de Lacédémone assureroit à ces deux puissances l'empire de la terre & de la mer. Enfin, Autoclès, troisième député, s'étendit avec courage sur les injustices des Lacédémoniens, qui appeloient sans cesse les peuples à la liberté, & les tenoient réellement dans l'esclavage, sous le vain prétexte de leur garantie accordée au traité d'Antalcidas.

Je vous ai dit que, suivant ce traité, toutes les villes de la Grèce devoient être libres : or les Lacédémoniens, en tenant dans leur dependance les villes de la Laconie, exigeoient avec hauteur, que celles de la Béotie ne fussent plus asservies aux Thébains (1). Comme ils se répandoient en plaintes amères contre ces derniers, & ne s'exprimoient plus avec la même précision qu'auparavant, Epaminondas, ennuyé de leurs prolixes invectives, leur dit un jour : „ Vous conviendrez du moins que nous „ vous

(1) Diod. Sic. lib. 16, p. 366.

Chap. L.

„ vous avons forcés d'alonger vos mo„ nosyllabes (1)." Le discours qu'il prononça ensuite, fit une si forte impression sur les députés, qu'Agésilas en fut alarmé. Le Thébain insistant avec force sur la nécessité d'un traité uniquement fondé sur la justice & sur la raison: „ Et vous paroît-il juste & raison„ nable, dit Agésilas, d'accorder l'inde„ pendance aux villes de la Béotie? Et „ vous, répondit Epaminondas, croyez„ vous raisonnable & juste de reconnoî„ tre celle de la Laconie? Expliquez„ vous nettement, reprit Agésilas en„ flammé de colère: je vous demande „ si les villes de la Béotie seront libres? „ Et moi, répondit fièrement Epaminon„ das, je vous demande si celles de La„ conie le seront?" A ces mots, Agésilas effaça du traité le nom des Thébains, & l'assemblée se sépara (2).

Telle fut, à ce qu'on prétend, l'issue de cette fameuse conférence. Quelques-uns la racontent diversement, & plus à l'avantage d'Agésilas (3). Quoi qu'il en soit, les principaux articles du décret de la diète, portoient qu'on licencieroit les troupes; que tous les peuples jouiroient de la liberté, & qu'il seroit permis

1) Plut. de sui laude, t. 2, pag. 545. Id. apopht. t. 2, p. 193.
2) Id. in Ages. t. 1, p. 611.
3) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 591.

Chap. I.

à chacune des puissances confédérés de secourir les villes opprimées (1).

On auroit encore pu recourir à la négociation ; mais les Lacédémoniens, entraînés vers leur ruine par un esprit de vertige (2), donnèrent ordre au roi Cléombrote, qui commandoit en Phocide l'armée des alliés, de la conduire en Béotie. Elle étoit forte de 10000 hommes de pied, & de 1000 chevaux (3). Les Thébains ne pouvoient leur opposer que 6000 hommes d'infanterie (4), & un petit nombre de chevaux : mais Epaminondas étoit à leur tête, & il avoit Pélopidas sous lui.

On citoit des augures sinistres : il répondit que le meilleur des présages étoit de défendre sa patrie (5). On rapportoit des oracles favorables ; il les accrédita tellement, qu'on le soupçonnoit d'en être l'auteur (6). Ses troupes étoient aguerries & pleines de son esprit. La cavalerie de l'ennemi, ramassée presque au hasard, n'avoit ni expérience, ni émulation (7). Les villes alliées n'avoient consenti à cette expédition, qu'a-

1) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 593. Diod. Sic. l. 15. pag. 355.
2) Xenoph. ibid. p. 594.
3) Plut. in Pelop. t. 1, p. 288.
4) Diod. Sic. ibid. p. 367.
5) Id. ibid.
6) Xenoph. ibid. p. 595. Diod. ibid. Polyæn. strat. lib. 2. c. 3, §. 8.
7) Xenoph. ibid. p. 596.

vec une extrême répugnance, & leurs soldats n'y marchoient qu'à regret. Le roi de Lacédémone s'apperçut de ce découragement ; mais il avoit des ennemis, & risqua tout, plutôt que de fournir de nouveaux prétextes à leur haîne (1).

Chap. I.

Les deux armées étoient dans un endroit de la Béotie, nommé Leuctres. La veille de la bataille, pendant qu'Epaminondas faisoit ses dispositions, inquiet d'un évènement qui alloit décider du sort de sa patrie, il apprit qu'un officier de distinction venoit d'expirer tranquillement dans sa tente : „ Eh ! bon dieux ! „ s'écria-t-il, comment a-t-on le temps „ de mourir dans une pareille circonstance (2) ! "

Le lendemain (*) se donna cette bataille que les talens du général Thébain rendront à jamais mémorable. Cléombrote s'étoit placé à la droite de son armée, avec la phalange Lacédémonienne (3), protégée par la cavalerie qui formoit une première ligne. Epaminondas, assuré de la victoire, s'il peut enfoncer cette aîle si redoutable, prend le parti de refuser sa droite à l'ennemi, &

1) Cicer. de offic. lib. 1., cap. 24, t. 3. p. 201.
2) Plut. de san. tuend. t. 2, p. 186.
*) Le 8 juillet de l'année julienne proleptique, 371. av. J. C.
3) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 594. Diod. Sic. lib. 15, p. 370. Plut. in Pelopid. p. 289. Arrian. tactic. p. 32. Folard trait. de la colon. chap. 30, dans le premier vol. de la trad. de Polybe, p. 57.

Chap. II.

d'attaquer par sa gauche. Il y fait passer ses meilleures troupes, le range sur 50 de hauteur, & met aussi sa cavalerie en première ligne. A cet aspect, Cléombrote change sa première disposition; mais au lieu de donner plus de profondeur à son aile, il la prolonge pour déborder Epaminondas. Pendant ce mouvement, la cavalerie des Thébains fondit sur celle des Lacédémoniens, & la renversa sur leur phalange, qui n'étoit plus qu'à 12 de hauteur. Pélopidas qui commandoit le bataillon sacré (*), la prit en flanc : Epaminondas tomba sur elle avec tout le poids de sa colonne. Elle en soutint le choc avec un courage digne d'une meilleure cause & d'un plus heureux succès. Des prodiges de valeur ne purent sauver Cléombrote. Les guerriers qui l'entouroient, sacrifièrent leurs jours, ou pour sauver les siens, ou pour retirer son corps que les Thébains n'eurent pas la gloire d'enlever.

Après sa mort, l'armée du Péloponèse se retira dans son camp placé sur une hauteur voisine. Quelques Lacédémoniens proposoient de retourner au combat (1); mais leurs généraux effrayés de la perte que Sparte venoit d'essuyer, & ne pouvant compter sur des alliés plus

(*) C'étoit un corps de 300 jeunes Thébains renommés pour leur valeur.

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 597.

satisfaits qu'affligés de son humiliation, laissèrent les Thébains élever paisiblement un trophée sur le champ de bataille. La perte de ces derniers fut très-légéré; celle de l'ennemi se montoit à 4000 hommes, parmi lesquels on comptoit 1000 Lacédémoniens. De 700 Spartiates, 400 perdirent la vie (1).

Chap. I.

Le premier bruit de cette victoire n'excita dans Athènes qu'une jalousie indécente contre les Thébains (2). A Sparte il réveilla ces sentimens extraordinaires que les lois de Lycurgue impriment dans tous les cœurs. Le peuple assistoit à des jeux solennels où les hommes de tout age disputoient le prix de la lutte & des autres exercices du gymnase. A l'arrivée du courrier, les magistrats prévirent que c'en étoit fait de Lacédémone &, sans interrompre le spectacle, ils firent instruire chaque famille de la perte qu'elle venoit d'essuyer, en exhortant les mères & les épouses à contenir leur douleur dans le silence. Le lendemain on vit ces familles, la joie peinte sur le visage, courir aux temples, à la place publique, remercier les dieux, & se féliciter mutuellement d'avoir donné à l'état des citoyens si courageux. Les autres n'osoient s'exposer

1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6. p. 597.
2) Xenoph. ibid. p. 598.

Chap. I.

aux regards du public, ou ne se montroient qu'avec l'appareil de la tristesse & du deuil. La douleur de la honte & l'amour de la patrie prévalurent tellement dans la plupart d'entre elles, que les époux ne pouvoient soutenir les regards de leurs épouses, & que les mères craignoient le retour de leurs fils (1).

Les Thébains furent si enorgueillis de ce succès, que le philosophe Antithène disoit : „ Je crois voir des écoliers tout „ fiers d'avoir battu leur maître (2). " D'un autre côté, les Lacédémoniens ne voulant pas avouer leur défaite, demandèrent que les deux nations s'en rapportassent au jugement des Achéens (3).

Deux ans après (4), Epaminondas & Pélopidas furent nommés Béotarques, ou chefs de la ligue Béotienne (*). Le concours des circonstances, l'estime, l'amitié, l'uniformité des vues & des sentimens, formoient entre eux une union indissoluble. L'un avoit sans doute plus de vertus & de talens; mais l'autre, en reconnoissant cette supériorité, la faisoit presque disparoître. Ce fut avec ce fidèle compagnon de ses travaux & de sa gloire, qu'Epaminondas entra dans le Pélopo-

1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 597. Plut. in Agesil. t. 1. p. 612.
2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 59.
3) Polyb. hist. lib. 2, p. 127.
4) Dodvveli. annal. Xenoph. p. 279.
(*) L'an 369. av. J. C.

nèse, portant la terreur & la désolation chez les peuples attachés à Lacédémone (1); hâtant la défection des autres; brisant le joug sous lequel les Messéniens gémissoient depuis plusieurs siècles. Soixante & dix mille hommes de différentes nations marchoient sous ses ordres avec une égale confiance (2). Il les conduisit à Lacédémone, résolu d'attaquer ses habitans jusques dans leurs foyers, & d'élever un trophée au milieu de la ville.

Sparte n'a point de murs, point de citadelle (3). On y trouve plusieurs éminences qu'Agésilas eut soin de garnir de troupes. Il plaça son armée sur le penchant de la plus haute de ces éminences. C'est de là qu'il vit Epaminondas s'approcher à la tête de son armée, & faire ses dispositions pour passer l'Eurotas grossi par la fonte des neiges. Après l'avoir longtemps suivi des yeux, il ne laissa échapper que ces mots: „ Quel „ homme! quel prodige (4)! "

Cependant ce prince étoit agité de mortelles inquiétudes. Au dehors, une armée formidable; au dedans, un petit

1) Xenoph. hist. Græc. l. 6. p. 607. Ælian. var. hist. l. 4, c. 8.
2) Plut. in Pelop. p. 299; in Ages. p. 613. Diod. Sic. lib, 15, p. 375 & 390.
3) Xenoph. lib. p. 608. Plut. in Ages. p. 662. Liv. lib. 34, c. 38. & lib. 39, cap. 37. Nep. in Ages. c. 6. Justin. lib. 14, c. 5.
4) Plut. in Ages. t. 1, p. 618.

Chap. 2.

nombre de soldats qui ne se croyoient plus invincibles, & un grand nombre de factieux qui se croyoient tout permis; les murmures & les plaintes des habitans qui voyoient leurs possessions dévastés, & leurs jours en danger; le cri général qui l'accusoit d'être l'auteur de tous les maux de la Grèce, le cruel souvenir d'un régne autrefois si brillant, & déshonoré, sur sa fin, par un spectacle aussi nouveau qu'effrayant : car, depuis plus de cinq à six siècles, les ennemis avoient à peine osé tenter quelques incursions passagères sur les frontières de la Laconie (1). Jamais les femmes de Sparte n'avoient vu la fumée de leur camp (2).

Malgré de si justes sujets d'alarmes, Agésilas montroit un front serein, & méprisoit les injures de l'ennemi, qui, pour le forcer à quitter son poste, tantôt lui reprochoit sa lâcheté, tantôt ravageoit sous ses yeux les campagnes voisines. Sur ces entrefaites, environ 200 conjurés s'étant emparés d'un poste avantageux & difficile à forcer, on proposoit de faire marcher contre eux un corps de troupes. Agésilas rejeta ce conseil. Il se présenta lui-même aux rebel-

1) Thucyd. l. 2, c. 25; l. 4, c. 41; l. 5, c. 14. Plut. in Per. p. 170.
2) Isocr. in Archid. t. 2, p. 30. Dinarch. adv. Demosth. ap. orat. Græc. p. 99. Diod. Sic. lib. 15, pag. 377. Ælian. var. hist. lib. 13, c. 42. Plut. in Ages. pag. 613.

les, suivi d'un seul domestique. „ Vous „ avez mal compris mes ordres, leur „ dit-il; ce n'est pas ici que vous de„ viez vous rendre; c'est dans tel & „ tel endroit. " Il leur montroit en même temps les lieux où il avoit dessein de les disperser. Ils y allèrent aussitôt (1).

Cependant Epaminondas désespéroit d'attirer les Lacédémoniens dans la plaine. L'hiver étoit fort avancé. Déja ceux d'Arcadie, d'Argos & d'Élée avoient abandonné le siége. Les Thébains perdoient journellement du monde, & commençoient à manquer de vivres. Les Athéniens & d'autres peuples faisoient des levées en faveur de Lacédémone. Ces raisons engagèrent Epaminondas à se retirer. Il fit le dégât dans le reste de la Laconie; & après avoir évité l'armée des Athéniens, commandée par Iphicrate, il ramena paisiblement la sienne en Béotie (2).

Les chefs de la ligue Béotienne ne sont en exercice que pendant une année, au bout de laquelle ils doivent remettre le commandement à leurs successeurs. Epaminondas & Pélopidas l'avoient conservé quatre mois entiers au-delà du terme prescrit par la loi (3). Ils furent accusés & traduits en justice. Le dernier se

(1) Plut. in Ages. t. 1, p. 615.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 615.
(3) Plut. in Pelop. t. 1, p. 290. Nep. in Epam. c. 7.

Chap. I.

défendit sans dignité : il eut recours aux prières. Epaminondas parut devant ses juges, avec la même tranquillité qu'à la tête de son armée. „ La loi me condamne, leur dit-il ; je mérite la mort (1) ; „ je demande seulement qu'on grave cette inscription sur mon tombeau : Les „ Thébains ont fait mourir Epaminondas, parce qu'à Leuctres il les força „ d'attaquer & de vaincre ces Lacédémoniens qu'ils n'osoient pas auparavant regarder en face ; parce que sa „ victoire sauva sa patrie, & rendit la „ liberté à la Grèce ; parce que, sous sa „ conduite, les Thébains assiégèrent Lacédémone, qui s'estima trop heureuse „ d'échapper à sa ruine ; parce qu'il rétablit Messène, & l'entoura de fortes „ murailles (2). " Les assistans applaudirent au discours d'Epaminondas, & les juges n'osèrent pas le condamner.

L'envie qui s'accroît par ses défaites, crut avoir trouvé l'occasion de l'humilier. Dans la distribution des emplois, le vainqueur de Leuctres fut chargé de veiller à la propreté des rues, & à l'entretien des égoûts de la ville. Il releva cette commission, & montra, comme il l'avoit dit lui-même, qu'il ne faut pas

1) Plut. de sui laude, t. 2, p. 540.
2) Nep. in Epam. cap. 8. Ælian. lib. 13, cap. 42.

juger des hommes par les places, mais des places par ceux qui les remplissent (1). CHAP. I.

Pendant les six années qui se sont écoulées depuis, nous avons vu plus d'une fois Epaminondas faire respecter les armes Thébaines dans le Péloponèse, & Pélopidas les faire triompher en Thessalie (2). Nous avons vu ce dernier choisi pour arbitre entre deux frères qui se disputoient le trône de Macédoine, terminer leurs différends, & rétablir la paix dans ce royaume (3); passer ensuite à la cour de Suze (4), où sa réputation, qui l'avoit devancé, lui attira des distinctions brillantes (*); déconcerter les mesures des députés d'Athènes & de Lacédémone, qui demandoient la protection du roi de Perse; obtenir pour sa patrie un traité qui l'unissoit étroitement avec ce prince.

Il marcha l'année dernière (**) contre un tyran de Thessalie, nommé Alexandre, & périt dans le combat, en poursuivant l'ennemi qu'il avoit reduit à une fuite honteuse (5). Thèbes & les puis-

1) Plut. de præcept. reip. t. 2, p. 811.
2) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 916 & 624. Plut. in Pelopid. p. 291. Dodvvell. annal. Xenoph. p. 280, 283.
3) Plut. ibid.
4) Xenoph. lib. 7, p. 620. Plut. ibid. p. 294.
*) L'an 367 avant J. C. Dodvvell. annal.
**) L'an 364 avant J. C.
5) Plut. in Pelop. p. 296. Nep. in Pelop. c. 5. Dodvv. annal. Xenoph. p. 286.

Chap. I.

sances alliées pleurèrent sa mort : Thèbes a perdu l'un de ses soutiens, mais Epaminondas lui reste. Il se propose de porter les derniers coups à Lacédemone. Toutes les républiques de la Grèce se partagent, forment des ligues, font des préparatifs immenses. On prétend que les Athéniens se joindront aux Lacédémoniens, & que cette union n'arrêtera point Epaminondas. Le printemps prochain décidera cette grande querelle. Telle fut le récit de Cléomède.

Après plusieurs jours de navigation heureuse, nous arrivâmes au Bosphore de Thrace. C'est le nom que l'on donne au canal dont Cléomède nous avoit parlé. L'abord en est dangereux ; les vents contraires y précipitent souvent les vaisseaux sur les côtes voisines (1), & les navigateurs n'y trouvent que la mort ou l'esclavage : car les habitans de cette contrée sont de vrais barbares, puisqu'ils sont cruels.

En entrant dans le canal (2) (*), l'équipage adressa mille actions de grâces à Jupiter surnommé Urius, dont nous avions le temple à gauche, sur la côte d'Asie, & qui nous avoit préservés des dangers d'une mer si orageuse (3). Ce-

1) Voy. de Chard. t. 1, p. 100.
2) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 380 & 430.
*) Voyez la carte du Bosphore de Thrace.
3) Chishull. antiq. Asiat. p. 61.

pendant je disois à Timagène : Le Pont-Euxin reçoit, à ce qu'on prétend, près de 40 fleuves dont quelques-uns sont très considérables, & ne pourroient s'échapper par une si foible issue (1). Que devient donc le prodigieux volume d'eau qui tombe jour & nuit dans ce vaste réservoir ? Vous en voyez couler ici une partie, répondit Timagène. Le reste, réduit en vapeurs, doit être attiré par les rayons du soleil : car les eaux de cette mer étant plus douces, & par conséquent plus légères que celles des autres, s'évaporent plus facilement (2). Que savons-nous ? Peut-être que ces abîmes dont nous parloit tantôt Cléomède, absorbent une partie des eaux du Pont, & les conduisent à des mers éloignées par des souterrains prolongés sous le continent. Chap. I.

Le Bosphore de Thrace sépare l'Europe de l'Asie. Sa longueur, depuis le temple de Jupiter, jusqu'à la ville de Byzance où il finit, est de 120 stades (3) (*); sa largeur varie : à l'entrée, elle est de 4 stades (4) (**) ; à l'extrémité opposée, de 14 (***) : en certains

(1) Voy. de Tournef. t. 2. p. 123.
(2) Arist. meteor. lib. 2, cap. 2, t. 1, p. 552.
(3) Herodot. lib. 4, cap. 85. Polyb. lib. 4, p. 307 & 312. Arrian. peripl. p. 12, ap. Geogr. min. t. 1.
(*) 4 lieues 1340 toises.
(4) Herodot. ibid. Strab. lib. 2, p. 125.
(**) 378 toises.
(***) 1323 toises. Les anciens diffèrent entre eux, & encore plus des modernes, sue ces mesures, ainsi que

Chap. I.

endroits, les eaux forment de grands bassins, & des baies profondes (1).

De chaque côté, le terrain s'élève en amphithéâtre, & présente les aspects les plus agréables & les plus diversifiés : des collines couvertes de bois, & des vallons fertiles, y font par intervalles un contraste frappant avec les rochers qui tout-à-coup changent la direction du canal (2). On voit sur les hauteurs, des monumens de la piété des peuples ; sur le rivage, des maisons riantes, des ports tranquilles, des villes & des bourgs enrichis par le commerce, des ruisseaux qui apportent le tribut de leurs eaux. En certaines saisons, ces tableaux sont animés par quantité de bateaux destinés à la pêche, & de vaisseaux qui vont au Pont-Euxin, ou qui en rapportent les dépouilles.

Vers le milieu du canal, on nous montra l'endroit où Darius, roi de Perse, fit passer sur un pont de bateaux 700,000 hommes qu'il conduisoit contre les Scythes. Le détroit, qui n'a plus que cinq stades de large (*), s'y trouve resserré par un promontoire sur lequel est un

sur celles du Pont-Euxin, de la Propontide & de l'Hellespont. J'ai dû m'en tenir en général à celles d'Hérodote, qui étoient le plus connues à l'époque de ce voyage.

1) Voyag. de Tournef. t. 2, p. 156.

2) Id. ibid. p. 125.

*) 472 toises $\frac{1}{2}$

temple de Mercure (1). Là, deux hommes placés, l'un en Asie, l'autre en Europe, peuvent s'entendre facilement (2). Bientôt après, nous apperçûmes la citadelle & les murs de Byzance, & nous entrâmes dans son port, après avoir laissé à gauche la petite ville de Chrysopolis, & reconnu du même côté celle de Chalcédoine.

(1) Polyb. lib. 4. p. 312. Plin. lib. 4, cap. 24.
(2) Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 12, p. 635.

FIN DU CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

Description de Byzance. Voyage de cette ville a Lesbos. Le detroit de l'Hellespont. Colonies Grecques.

Chap. 2. Bysance, fondée autrefois par les Mégariens (1), successivement rétablie par les Milésiens (2) & par d'autres peuples de la Grèce (3), est située sur un promontoire dont la forme est à peu près triangulaire. Jamais situation plus heureuse & plus imposante. La vue, en parcourant l'horizon, se repose à droite sur cette mer qu'on appelle Propontide; en face, au-delà d'un canal étroit, sur les villes de Chaltédoine & de Chrysopolis; ensuite sur le détroit du Bosphore; enfin, sur des côteaux fertiles, & sur un golphe qui sert de port, & qui s'enfonce dans les terres jusqu'à la profondeur de 60 stades (4) (*).

1) Steph. in Eustath. in Dionys v. 804.
2) Vell. Paterc. lib. 2, cap. 35.
3) Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8, p. 308. Justin. lib. 9, cap. 3.
4) Strab. lib. 7, p. 320.
*) 2 lieues $\frac{1}{4}$

La citadelle occupe la pointe du promontoire : les murs de la ville sont faits de grosses pierres quarrées, tellement jointes qu'ils semblent ne former qu'un seul bloc (1) : ils sont tsès-élevés du côté de la terre, beaucoup moins des autres côtés, parce qu'ils sont naturellement défendus par la violence des flots, & en certains endroits par des rochers sur lesquels il sont construits, & qui avancent dans la mer (2).

Chap. 2.

Outre un gymnase (3) & plusieurs espèces d'édifices publics, on trouve dans cette villè toutes les commodités qu'un peuple riche & nombreux (4) peut se procurer. Il s'assemble dans une place assez vaste pour y mettre une petite armée en bataille (5). Il y confirme ou rejette les décrets d'un sénat plus éclairé que lui (6). Cette inconséquence m'a frappé dans plusieurs villes de la Grèce ; & je me suis souvent rappelé le mot d'Anacharsis à Solon : „ Parmi vous, ce „ sont les sages qui discutent, & les fous qui décident (7). "

Le territoire de Byzance produit une grande abondance de grains & de fru-

1) Dio. Hist. Rom. lib. 74, p. 1251. Herodian. lib. 3, in init.
2) Dio. ibid. Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, p. 381.
3) Arist. de cur. rei famil. t. 2, p. 502.
3) Diod. Sic. lib. 13, p. 190.
5) Zenoph. ibid. Zozim. lib. 2, p. 687.
6) Demosth. de cor, p. 487.
7) Plut. in Solon. t. 1, p. 81.

Chap. 2.

its (1) trop souvent exposés aux incursions des Thraces qui habitent les villages voisins (2). On pêche, jusques dans le port même (3), une quantité surprenante de poissons; en automne, lorsqu'ils descendent du Pont-Euxin dans les mers inférieures; au printemps, lorsqu'ils reviennent au Pont (4): cette pêche & les salaisons grossissent les revenus de la ville (5), d'ailleurs remplie de négocians, & florissante par un commerce actif & soutenu. Son port inaccessible aux tempêtes, attire les vaisseaux de tous les peuples de la Grèce: sa position à la tête du détroit, la met à portée d'arrêter ou de soumettre à de gros droits ceux qui trafiquent au Pont-Euxin (6), & d'affamer les nations qui en tirent leur subsistance. Delà, les efforts qu'ont faits les Athéniens & les Lacédémoniens, pour l'engager dans leurs intérêts. Elle étoit alors alliée des premiers (7).

Cléomède avoit pris de la saline à

1) Polyb. lib. 4, p. 313. Herodian. lib. 3, in init. Tacit. annal. lib. 12, cap. 63.
2) Xenoph. exped. Cyr. p. 398. Polyb. ibid.
3) Strab. lib. 7, p. 320. Athen. lib. 3. cap. 25, pag. 116. Pet. Gill. præf. ad urb. descript.
4) Arist. hist. anim. lib. 6. cap. 17, t. 1, p. 874. lib. 8, cap. 19, t. 1, p. 913. Plin. lib. 9, cap. 15, t. 1, p. 507. Tacit. annal. lib. 12, cap. 63.
5) Arist. de cur. rei famil. t. 2, p. 502.
6) Demosth. in Leptin. p. 549. Id. in Polycl. p. 1084. Xenoph. hist. Græc. lib. 4, p. 542.
7) Diod. Sic. lib. 10, p. 410.

Panticapée (1) ; mais comme celle de Byzance est plus estimée (2), il acheva de s'en approvisionner ; & après qu'il eut terminé ses affaires, nous sortîmes du port, & nous entrâmes dans la Propontide. La largeur de cette mer (3) est, à ce qu'on prétend, de 500 stades (*) ; sa longueur, de 1400 (**). Sur ses bords, s'élèvent plusieurs villes célèbres, fondées ou conquises par les Grecs : d'un côté, Selymbrie, Périnthe, Byzanthe ; de l'autre, Astacus en Bithynie, Cysique en Mysie.

Les mers que nous avions parcourues, offroient sur leurs rivages plusieurs établissemens formés par les peuples de la Grèce. J'en devois trouver d'autres dans l'Hellespont, & sans doute dans des mers plus éloignées. Quels furent les motifs de ces émigrations ? De quel côté furent-elles dirigées ? Les colonies ont-elles conservé des relations avec leurs métropoles ? Cléomède étendit quelques cartes sous mes yeux ; & Timagène s'empressa de répondere à mes questions.

La Grèce, me dit-il, est une presqu'île bornée, à l'occident, par la mer Ionienne ; à l'orient, par la mer Egée.

1) Demosth. in Lacr. p. 958.
2) Athen. lib. 3, p. 117 & 120.
3) Herodot lib. 4, cap. 86.
*) Près de 19 lieues.
**) Près de 53 lieues.

Chap. 2.

Elle comprend aujourd'hui le Péloponèse, l'Attique, la Phocide, la Béotie, la Thessalie, l'Etholie, l'Acarnanie, une partie de l'Épire, & quelques autres petites provinces. C'est là que parmi plusieurs villes florissantes, on distingue Lacédémone, Corinthe, Athènes & Thèbes.

Ce pays est d'une très-médiocre étendue (*), en général stérile, & presque par-tout hérissé de montagnes. Les sauvages qui l'habitoient autrefois, se rèunirent par le besoin, & dans la suite des temps se répandirent en différentes contrées. Jetons un coup-d'œil rapide sur l'état actuel de nos possessions.

A l'occident nous occupons les îles voisines, telles que Zacynthe, Céphalénie, Corcyre; nous avons même quelques établissemens sur les côtes de l'Illyrie. Plus loin, nous avons formé des sociétés nombreuses & puissantes dans la partie méridionale de l'Italie, & dans presque toute la Sicile. Plus loin encore, au pays des Celtes, vous trouverez Marseille fondée par les Phocéens, mère de plusieurs colonies établies sur les côtes voisines; Marseille, qui doit s'enorgueillir de s'être donné des lois sages, d'avoir vaincu les Carthaginois (1), &

(*) Environ 1900. lieues quarrées.

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 13.

de faire fleurir dans une région barbare les sciences & les arts de la Grèce. Chap. 2.

En Afrique, l'opulente ville de Cyrène, capitale d'un royaume de même nom, & celle de Naucratis, située à l'une des embouchures du Nil, sont sous notre domination.

En revenant vers le nord, vous nous trouverez en possession de presque toute l'île de Chypre, de celles de Rhodes & de Crète, de celles de la mer Egée, d'une grande partie des bords de l'Asie opposés à ces îles, de ceux de l'Hellespont, de plusieurs côtes de la Propontide & du Pont-Euxin.

Par une suite de leur position, les Athéniens portèrent leurs colonies à l'orient, & les peuples du Péloponèse, à l'occident de la Grèce (1). Les habitans de l'Ionie & de plusieurs îles de la mer Egée, sont Athéniens d'origine. Plusieurs villes ont été fondées par les Corinthiens en Sicile, & par les Lacédémoniens dans la grande Grèce.

L'excès de population dans un canton l'ambition dans les chefs (2), l'amour de la liberté dans les particuliers, des maladies contagieuses & fréquentes, des oracles imposteurs, des vœux indiscrets, donnèrent lieu à plusieurs émigrations;

(1) Thucyd. lib. 1. cap. 12.
(2) Herodot. lib. 5, caq. 42.

Chap. 2.

des vues de commerce & de politique occasionnèrent les plus récentes. Les unes & les autres ont ajouté de nouveaux pays à la Grèce, & introduit dans le droit public les lois de la nature & du sentiment (1).

Les liens qui unissent des enfans à ceux dont ils tiennent le jour, subsistent entre les colonies & les villes qui les ont fondées (2). Elles prennent, sous leurs différens rapports, les noms tendres & respectables de fille, de sœur, de mère, d'aïeule; & de ces divers titres, naissent leurs engagemens réciproques (3).

La métropole doit naturellement protéger ses colonies, qui de leur côté, se font un devoir de voler à son secours, quand elle est attaquée. C'est de sa main que souvent elles reçoivent leurs prêtres, leurs magistrats (4), leurs généraux; elles adoptent ou conservent ses lois, ses usages & le culte de ses dieux; elles envoient tous les ans dans ses temples, les prémices de leurs moissons. Ses citoyens ont chez elles la première part dans la distribution des victimes, & les places les plus distinguées dans les jeux & dans les assemblées du peuple (5).

1) Bougainv. dissert. sur les métr. & les col. pag. 18. Spanh. de præst. num. p. 580. Ste. Croix, de l'Etat des Colonies des anciens peuples, p. 65.
2) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 754.
3) Spanh. ibid. p. 576.
4) Thucyd. lib. 1, cap. 56.
5) Spanh. de præst. num. p. 580. Bougainv. dissert. sur les metr. & les col. p. 36.

Tant de prérogatives accordées à la métropole, ne rendent point son autorité odieuse. Les colonies sont libres dans leur dépendance, comme les enfans le sont dans les hommages qu'ils rendent a des parens dignes de leur tendresse. Tel est du moins l'esprit qui devroit animer la plupart des villes de la Grèce, & faire regarder Athènes, Lacédémone & *Corinthe*, comme les mères ou les tiges de trois nombreuses familles dispersées dans les trois parties du monde. Mais les mêmes causes qui, parmi les particuliers, éteignent les sentimens de la nature, jettent tout les jours le trouble dans ces familles de villes; & la violation apparente ou réelle de leurs devoirs mutuels, n'est que trop souvent devenue le prétexte ou le motif des guerres qui ont dèchiré la Grèce (1).

Les lois dont je viens de parler, n'obligent que les colonies qui se sont expatriées par ordre, ou de l'aveu de leur métropole: les autres, & sur-tout celles qui sont éloignés, se bornent à conserver un tendre souvenir pour les lieux de leur origine. Les premières ne sont, pour la plupart, que des entrepôts utiles ou nécessaires au commerce de la mère patrie; trop heureuses, lorsque les peuples qu'elles ont repoussés dans les

(1) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 754.

Chap. 2.

terres, les laissent tranquilles, ou consentent à l'échange de leurs marchandises. Ici, par exemple, les Grecs se sont établis sur les rivages de la mer : par-delà, nous avons à droite les campagnes fertiles de la Thrace ; à gauche, les limites du grand empire des Perses, occupées par les Bithyniens & par les Mysiens. Ces derniers s'étendent le long de l'Hellespont où nous allons entrer (*).

Ce détroit étoit le troisième que je trouvois sur ma route, depuis que j'avois quitté la Scythie. Sa longueur est de 400 stades (1) (**). Nous le parcourûmes en peu de temps. Le vent étoit favorable, le courant rapide : les bords de la rivière, car c'est le nom qu'on peut donner à ce bras de mer, sont entrecoupés de collines, & couverts de villes & de hameaux. Nous apperçûmes, d'un côté la ville de Lampsaque, dont le territoire est renommé pour ses vignobles (2) ; de l'autre, l'embouchure d'une petite rivière nommée Ægos-Potamos, où Lysander remporta cette célèbre victoire qui termina la guerre du Péloponèse. Plus loin, sont les villes de Sestos & d'Abydos, presque en face l'une de l'autre. Près de la première, est la

*) Voyez la carte de l'Hellespont.
1) Herodot. lib. 4, cap. 85.
**) 15 lieues 300 toises.
2) Strab. lib. 13, p. 589.

est la tour de Héro (1). C'est là, me dit-on, qu'une jeune prêtresse de Vénus se précipita dans les flots. Ils venoient d'engloutir Léandre son amant, qui, pour se rendre auprès d'elle, étoit obligé de traverser le canal à la nage (2).

Ici, disoit-on encore, le détroit n'a plus que 7 stades de largeur (3) Xerxès, à la tête de la plus formidable des armées, y traversa la mer sur un double pont qu'il avoit fait construire. Il y repassa peu de temps après, dans un bateau de pêcheur. De ce côté-ci, est le tombeau d'Hécube; de l'autre, celui d'Ajax. Voici le port d'où la flotte d'Agamemnon se rendit en Asie; & voilà les côtes du royaume de Priam.

Nous etions alors à l'extrémite du détroit: j'étois tout plein d'Homère & de ses passions: je demandai avec instance que l'on me mît à terre. Je m'élancai sur le rivage. Je vis Vulcain verser des torrens de flammes sur les vagues écumantes du Scamandre soulevé contre Achille. Je m'approchai des portes de la ville, & mon cœur fut déchiré des tendres adieux d'Andromaque & d'Hector. Je vis sur le mont Ida Pâris adjuger le prix de la beauté à la mère des amours. J'y vis arriver Junon: la terre

1) Strab. lib. 13. p. 591.
2) Mela, lib. 1, cap. 19; lib. 2, cap. 7. Virg. georg. lib 3. v. 258. Ovid. amor. lib. 2, eleg. 16, v. 31.
3) Herodot. lib. 4, cap. 85.

Chap. 2. sourioit en sa présence ; les fleurs naissoient sous ses pas : elle avoit la ceinture de Vénus. Jamais elle ne mérita mieux d'être appelée la reine des dieux.

Mais une si douce illusion ne tarda pas à se dissiper, & je ne pus reconnoître les lieux immortalisés par les poèmes d'Homère. Il ne reste aucun vestige de la ville de Troie ; ses ruines mêmes ont disparu (1). Des atterissemens & des tremblemens de terre ont changé toute la face de cette contrée (2).

Je remontai sur le vaisseau ; & je tressaillis de joie en apprenant que notre voyage alloit finir, que nous étions sur la mer Egée, & que le lendemain nous serions à Mytilène, une des principales villes de Lesbos.

Nous laissâmes à droite les îles d'Imbros, de Samothrace, de Thasos ; la dernière célèbre par ses mines d'or (3), la seconde par la sainteté de ses mystères. Sur le soir nous apperçûmes du côté de Lemnos que nous venions de reconnoître à l'ouest, des flammes qui s'élevoient par intervalles dans les airs. On me dit qu'elles s'échappoient du sommet d'une montagne (4), que l'île étoit pleine de

1) Lucan. pharsal. lib. 9, p. 969.
2) Herodot. lib. 2. cap. 10. Strab. lib. 1, p. 58. Wood an ess. on the orig. etc. p. 303.
3) Herodot. lib. 6. cap. 46.
4) Boch. geog. sacr. lib. 1, cap. 32, p. 399.

feux souterrains, qu'on y trouvoit des sources d'eaux chaudes (1), & que les anciens Grecs n'avoient pas rapporté ces effets à des causes naturelles: Vulcain, disoient-ils, a établi un de ses ateliers à Lemnos; les Cyclopes y forgent les foudres de Jupiter. Au bruit sourd qui accompagne quelquefois l'éruption des flammes, le peuple croit entendre les coups de marteau.

Vers le milieu de la nuit, nous côtoyâmes l'île de Ténédos. Au point du jour nous entrâmes dans le canal qui sépare Lesbos du continent voisin (2). Bientôt après nous nous trouvâmes en face de Mytilène, & nous vîmes dans la campagne une procession qui s'avançoit lentement vers un temple que nous distinguions dans le lointain. C'étoit celui d'Apollon dont on célébroit la fête (3). Des voix éclatantes faisoient retentir les airs de leurs chants. Le iour étoit serein; un doux zéphir se iouoit dans nos voiles. Ravi de ce spectacle, je ne m'apperçus pas que nous étions dans le port. Cléoméde trouva sur le rivage ses parens & ses amis, qui le reçurent avec des transports de joie. Avec eux s'étoit assemblé un peuple de matelots & d'ouvriers dont j'attirai les re-

1) Eust. in iliad. lib. 1, p. 157.
2) Voy. de Tournef. t. 1. p. 372.
3) Thucyd. lib. 3. cap. 3.

Chap. 2.

gards. On demandoit avec une curiosité turbulente qui j'étois, d'où je venois, où j'allois. Nous logeâmes chez Cléomède qui s'étoit chargé du soin de nous faire passer dans le continent de la Grèce.

FIN DU CHAPITRE SECOND.

Chap. 3.

CHAPITRE III.

Description de Lesbos. Pittacus, Alcée, Sapho.

Quelque impatience qu'eût Timagène de revoir sa patrie, nous attendîmes pendant plus d'un mois le départ d'un vaisseau qui devoit nous transporter à Chalcis, capitale de l'Eubée. Je profitai de ce temps pour m'instruire de tout ce qui concerne le pays que j'habitois.

On donne à Lesbos 1100 stades (1) de tour (*). L'intérieur de l'île, sur-tout dans les parties de l'est & de l'ouest, est coupé par des chaînes de montagnes & de collines; les unes couvertes de vignes: les autres, de hêtres, de cyprès & de pins (2); d'autres, qui fournissent un marbre commun & peu estimé (3). Les plaines qu'elles laissent dans leurs intervalles, produisent du blé en abon-

1) Strab. lib. 13, p. 617.
*) 41 lieves 1450 toises.
2) Bened. Bordone Isolario, lib. 2, pag. 58. Porcacchi Isole piu famos. lib. 2, p. 128. Rich. Pococ. descript. of the East. t. 2, part. 2, p. 16.
3) Plin. lib. 36. cap. 6. t. 2, pag. 781.

Chap. 3.

dance (1). On trouve en plusieurs endroits des sources d'eaux chaudes (2), des agates, & différentes pierres précieuses (3) ; presque par-tout des myrtes, des oliviers, des figuiers ; mais la principale richesse des habitans consiste dans leurs vins, qu'en différens pays on préfère à tous ceux de la Grèce (4).

Le long des côtes, la nature a creusé des baies, autour desquelles se sont élevées des villes que l'art a fortifiés, & que le commerce a rendues florissantes. Telles sont Mytilène, Pyrrha, Méthymne, Arisba, Eressus, Antissa (5). Leur histoire n'offre qu'une suite de révolutions. Après avoir pendant long-temps joui de la liberté, ou gémi dans la servitude, elles secouèrent le joug des Perses, du temps de Xerxès ; & pendant la guerre du Péloponèse ; elles se détachèrent plus d'une fois de l'alliance des Athéniens (6) ; mais elles furent toujours forcées d'y rentrer, & elles y sont encore aujourd'hui. Une de ces défections eut des suites aussi funestes que la cause en avoit été légère.

(1) Pococ. descript. of the East. t. 3, part. 2, p. 20.
(2) Id ibid.
(3) Plin. lib. 37, cap. 10, t. 2, p. 787 & 792.
(4) Clearch. ap. Athen. lib. 1, c. 22, p. 28. Archest. ap. eumd. lib. 1, cap. 28, p. 29. Id. lib. 3, p. 92. Plin. lib. 14. c. 7. t. 2, p. 717. Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 31.
(5) Herodot. lib. 1, cap. 151. Strab. lib. 13, p. 618.
(6) Thucyd. lib. 3, cap. 2.

Un des principaux citoyens de Mytilène n'yant pu obtenir pour ses fils, deux riches héritières, sema la division parmi les habitans de cette ville, les accusa de vouloir se joindre aux Lacédémoniens, & fit si bien par ses intrigues, qu'Athènes envoya une flotte à Lesbos pour prevenir ou punir cet outrage (1). Les villes voisines, à l'exception de Méthymne, s'armèrent vainement en faveur de leur alliée. Les Athéniens les soumirent en peu de temps, prirent Mytilène, rasèrent ses murailles, s'emparèrent de ses vaisseaux, & mirent à mort les principaux habitans au nombre de mille (2). On ne respecta que le territoire de Méthymne; le reste de l'île fut divisé en 3000 portions; on en consacra 300 au culte des dieux; les autres furent tirées au sort, & distribuées à des Athéniens qui ne pouvant les cultiver eux-mêmes, les affermèrent aux anciens propriétaires, à deux mines par portion: ce qui produisit tous les ans, pour les nouveaux possesseurs, une somme de 90 talens (*).

Chap. 3.

Depuis cette époque fatale, Mytilène, après avoir réparé ses pertes, & relevé ses murailles (3), est parvenue au même degré de splendeur dont elle avoit joui

1) Arist. de rep. lib. 5, cap. 4, t. 2. p. 390.
2) Thucyd. lib. 3, cap. 50. Diod. Sic. lib. 12, t. 2, p. 108.
*) 486,000 livres.
3) Diod. Sic. lib. 17, t. 2, p. 109.

Chap. 3.

pendant plusieurs siècles (1). La grandeur de son enceinte, la beauté de ses édifices, le nombre & l'opulence de ses habitans (2), la font régarder comme la capitale de Lesbos. L'ancienne ville, construite dans une petite île, est séparée de la nouvelle par un bras de mer (3). Cette dernière se prolonge le long du rivage, dans une plaine bornée par des collines couvertes de vignés & d'oliviers (4), au-dela desquelles s'etend un territoire très-fertile & très-peuple. Mais, quelque heureuse que paroisse la position de Mytilène, il y règne des vents qui en rendent le sejour quelquefois insupportable. Ceux du midi & du nord-ouest y produisent différentes maladies; & le vent du nord qui les guérit est si froid, qu'on a de la peine, quand il souffle, à se tenir dans les places & dans les rues (5). Son commerce attire beaucoup de vaisseaux étrangers dans ses ports, situés l'un au nord, l'autre au midi de la ville. Le premier, plus grand & plus profond que le second, est garanti de la fureur des vents & des flots

1) Plin. lib. 5, t. 3. p. 288.

2) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 445. Strab. lib. 13, p. 616. & 617. Cicer. de leg. agr. orat. 2, cap. 16, t. 5, p. 119.

3) Diod. Sic. lib. 13, t. 2, p. 201.

4) Long. pastor. lib. 1, in init. Pococ. t. 2, part. 2, pag. 15.

5) Vitruv. lib. 1, cap. 6.

par un môle ou une jetée de gros rochers (1). Chap. 3.

Lesbos est le séjour des plaisirs, ou plutôt de la licence la plus effrénée (2). Les habitans ont sur la morale des principes qui se courbent à volonté, & se prêtent aux circonstances avec la même facilité que certaines règles de plomb dont se servent leurs architectes (3) (*). Rien peut-être ne m'a autant surpris dans le cours de mes voyages qu'une pareille dissolution, & les changemens passagers qu'elle opéra dans mon ame. J'avois reçu sans examen les impressions de l'enfance; & ma raison, formée sour la foi & sur l'exemple de celle des autres, se trouva tout-à-coup étrangère chez un peuple plus éclairé. Il régnoit dans ce nouveau monde une liberté d'idées & de sentimens qui m'affligea d'abord; mais insensiblement les hommes m'apprirent à rougir des ma sobriété, & les femmes de ma retenue. Mes progrès furent moins rapides dans la politesse des manières & du langage; j'étois comme un arbre qu'on transporteroit d'une forêt dans un jardin, & dont les branches ne pourroient qu'à la longue se plier au gré du jardinier.

(1) Diod. Sic. lib. 13, t. 2, p. 200. Strab. lib. 13, p. 617. Pococ. t. 2, part. 2, p. 15.
(2) Athen. lib. 10. pag. 438. Lucian. dial. 5. t. 3, pag. 289.
(3) Arist. de mor. lib. 5, cap. 14. t. 2. p. 72.
(*) Ces règles servoient à mesurer toutes les espèces de surfaces planes & courbes,

Chap. 3

Pendant le cours de cette éducation, je m'occupois des personnages célèbres que Lesbos a produits. Je placerai à la tête des noms les plus distingués, celui de Pittacus, que la Grèce a mis au nombre de ses sages (1).

Plus de deux siècles écoulés depuis sa mort, n'ont fait qu'ajouter un nouvel éclat à sa gloire. Par sa valeur & par sa prudence, il délivra Mytilène, sa patrie, des tyrans qui l'opprimoient, de la guerre qu'elle soutenoit contre les Athéniens, & des divisions intestines dont elle étoit déchirée (2). Quand le pouvoir qu'elle exerçoit sur elle-même, & sur toute l'île, fut déposé entre ses mains, il ne l'accepta que pour rétablir la paix dans son sein, & lui donner les lois dont elle avoit besoin (3). Il en est une qui a mérité l'attention des philosophes (4); c'est celle qui inflige une double peine aux fautes commises dans l'ivresse. Elle ne paroissoit pas proportionée au délit; mais il étoit nécessaire d'ôter le prétexte de l'ignorance aux excès où l'amour du vin précipitoit les Lesbiens. L'ouvra-

1) Plat. in Protag. t. 1. p. 343. & alii.
2) Diod. excerpt. p. 234. in excerp. Vales. Strab. l. 13, p. 600. Plut. de malign. Herodot. t. 2, p. 858. Polyæn. strat. l. 1, cap. 26.
3) Arist. de rep. lib. 3. cap. 14. t. 2, p. 357. Laert. lib. 1, §. 75.
4) Id. ibid. t. 2, cap. 12, t. 2, p. 337. Id. de mor. lib. 3, c. 7. t. 2, p. 34. Id. rhetor. lib. 2, cap. 25, t. 2, p. 582. Diog. Laert. ibid. §. 76.

ge de sa législation étant achevé, il résolut de consacrer le reste de ses jours à l'étude de la sagesse (1), & abdiqua sans faste le pouvoir souverain. On lui en demanda la raison. Il répondit; J'ai été effrayé de voir Périandre de Corinthe devenir le tyran de ses sujets, après en avoir été le père (2). Il est trop difficile d'être toujours vertueux (3). Chap. 3.

La musique & la poésie ont fait de si grands progrès à Lesbos, que bien qu'on y parle une langue moins pure qu'à Athènes (4), les Grecs disent encore tous les jours qu'aux funérailles des Lesbiens, les Muses en deuil font retentir les airs de leurs gémissemens (5). Cette île posséde une école de musique qui remonteroit aux siècles les plus reculés, s'il en falloit croire une tradition dont je fus instruit à Méthymne. J'ai quelque honte de la rapporter. Cependant, pour connoître parfaitement les Grecs, il est bon d'envisager quelquefois les fictions dont leurs annales sont embellies ou defigurées. On retrouve en effet dans l'histoire de ce peuple le caractère de ses passions, & dans ses fables celui de son esprit.

1) Plat. Hipp. maj. t. 1, pag. 281. Diog. Laert. ibid. §. 75.
2) Zenob. cent. 6, prov. 38.
3) Plat. in Protag. t. 1, p. 339.
4) Id. ibid. t. 1, p. 341.
5) Mém. de l'acad. des bell. lettr.

Chap. 3.

Orphée, dont les chants opéroient tant de prodiges, ayant été mis en pièces par les bacchantes, sa tête & sa lyre furent jetées dans l'Hèbre, fleuve de Thrace, & transportées par les flots de la mer, jusqu'aux rivages de Méthymne (1). Pendant le trajet, la voix d'Orphée faisoit entendre des sons touchans, & soutenus par ceux de la lyre, dont le vent agitoit doucement les cordes (2). Les habitans de Méthymne ensevelirent cette tête dans un endroit qu'on me montra, & suspendirent la lyre au temple d'Apollon. Le Dieu, pour les récompenser, leur inspira le goût de la musique, & fit éclore parmi eux une foule de talens (3). Pendant que le prêtre d'Apollon nous faisoit ce récit, un citoyen de Méthymne observa que les muses avoient enterré le corps d'Orphée dans un canton de la Thrace (4), & qu'aux environs de son tombeau, les rossignols avoient une voix plus mélodieuse que partout ailleurs (5).

Lesbos a produit une succession d'hommes à talens, qui se sont transmis l'honneur de surpasser les autres musiciens de la Grèce dans l'arte de jouer de la cy-

1) Ovid. metam. lib. 11, v. 55. Phylarg. in georg. Virg. lib. 4. v. 523. Eustat. in Dionys. v. 536.
2) Lucian. adv. indoct. t. 3, p. 109.
3) Hygin astron. poet. lib. 2, cap. 7.
4) Id. ibid.
5) Pausan. lib. 9, p. 769.

thare (1). Les noms d'Arion de Méthymne & de Terpandre d'Antissa, décorent cette liste nombreuse. Chap. 3.

Le premier, qui vivoit il y a environ 300 ans (2), a laissé un recueil de poésies (3) qu'il chantoit au son de sa lyre, comme faisoient alors tous les poètes. Après avoir inventé, ou du moins perfectionné les dithyrambes (4), espèce de poésie dont je parlerai dans la suite, il les accompagna de danses en rond (5), usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Périandre, tyran de Corinthe, l'arrêta long-temps dans cette ville. Il en partit pour se rendre en Sicile, où il remporta le prix dans un combat de musique (6).

S'étant ensuite embarqué à Tarente sur un vaisseau Corinthien, les matelots résolurent de le jeter à la mer, pour profiter de ses dépouilles. Il s'y précipita lui-même après avoir vainement tenté de les fléchir par la beauté de sa voix (7). Un dauphin plus sensible le trasporta, dit-on, au promontoire de

1) Plut. de mus. t. 2, p. 1138.
2) Solin. cap. 7.
3) Suid in Ἀρίων.
4) Herodot. lib. 1, cap. 23. Schol. Pind. in olym. 13, v. 25.
5) Hellan. & Dicaear. ap. schol. Aristoph. in av. v. 1403.
6) Solin. cap. 7.
7) Herodot. ibid. cap. 24. Oppian. Halieut. lib. 2, v. 450. Plin. lib. 9. cap. 8, t. 1, p. 502. Solin. c. 12.

Chap. 3.

Ténare : espèce de prodige dont on a voulu me prouver la possibilité par des raisons & par des exemples. Le fait attesté par Arion, dans une de ses hymnes (1), conservé dans la tradition des Lesbiens, me fut confirmée à Corinthe, où l'on dit que Périandre avoit fait mettre à mort les matelots (2). J'ai vu moi-même à Ténare (3), sur l'Hélicon (4), & en d'autres endroits, la statue de ce poète toujours représenté sur un dauphin. Ajoutons que non-seulement les dauphins paroissent être sensibles à la musique (5), capables de reconnoissance, amis de l'homme (6), mais qu'ils ont encore renouvelé plus d'une fois la scène touchante dont je viens de parler (7). Ils garantirent du naufrage Taras fondateur de Tarent; & Aristote (8) me fit remarquer un jour que les habitans de cette ville avoient consigné ce fait sur leur monnoie (*).

Terpandre (9) vivoit à-peu-près dans

1) Ælian. hist. anim. lib. 12. cap. 45.
2) Herodot. lib. 1, cap. 24.
3) Id. ibid. Dion. Chrysost. orat. 37, p. 455. Gell. lib. 16, cap. 19.
4) Pausan. lib. 9, cap. 8, t. 1, p. 502.
5) Arion. ap. Ælian. ibid. Plin. lib. 9, cap. 8, t. 1. p. 502.
6) Arist. hist. anim. lib. 9, cap. 48. t. 5, pag. 954. Ælian. ibid. lib. 6, cap. 16.
7) Plin. ibid. Pausan. lib. 10, cap. 23, p. 831.
8) Arist. ap. Poll. lib. 9, cap. 6, §. 80.
* Les medalles de Tarente représentent en effet un homme sur un dauphin, tenant une lyre dans ses mains.
9) Fabric. bibl. Græc. t. 1, p. 234. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 30. p. 111.

le même temps qu'Arion. Il remporta plus d'une fois le prix dans les jeux publics de la Grèce (1); mais ses véritables victoires furent ses découvertes. Il ajouta trois cordes à la lyre, qui auparavant n'en avoit que quatre (2); composa pour divers instrumens des airs qui servirent de modèles (3); introduisit de nouveaux rhythmes dans la poésie (4), & mit une action, & par conséquent un intérêt, dans les hymnes qui concouroient aux combats de musique (5). On lui doit savoir gré d'avoir fixé par des notes le chant qui convenoit aux poésies d'Homère (6). Les Lacédémoniens l'appellent par excellence le Chantre de Lesbos (7), et les autres Grecs conservent pour lui l'estime profonde dont ils honorent les talens qui contribuent à leurs plaisirs.

Environ 50 ans après Terpandre, florissoient à Mytilène Alcée & Sapho, tous deux placés au premier rang des poètes lyriques. Alcée (8) étoit né avec un esprit inquiet & turbulent. Il parut d'abord se destiner à la profes-

1) Plut. de mus. t. 2, p. 1132. Athen. lib. 14, cap. 3, p. 635.
2) Terp. ap. Eucl. introd. harm. p. 19. in autor. antiq. mus. t. 1. Strab. lib. 13, p. 618.
3) Plut. ibid. Marm. Oxon. epoch. 35.
4) Plut. ibid. p. 1135.
5) Poll. lib. 4, cap. 9. §. 66.
6) Plut. ibid. p. 1134.
7) Id. de ser. num. vind. t. 2. p. 558.
8) Fabric. bibl. Græc. t. 1, p. 563.

Chap. 3. sion des armes qu'il préféroit à toutes les autres. Sa maison étoit remplie d'épées, de casques, de boucliers, de cuirasses (1); mais à la première occasion, il prit honteusement la fuite; & les Athéniens, après leur victoire, le couvrirent d'opprobre, en suspendant ses armes au temples de Minerve à Sigée (2). Il professoit hautement l'amour de la liberté, & fut soupçonné de nourrir en secret le desir de la détruire (3). Il se joignit, avec ses frères, à Pittacus, pour chasser Mélanchrus, tyran de Mytilène (4); & aux mécontens, pour s'élever contre l'administration de Pittacus. L'excès & la grossièreté des injures qu'il vomit contre ce prince (5), n'attestèrent que sa jalousie. Il fut banni de Mytilène, il revint quelque temps après à la tête des exilès (6), & tomba entre les mains de son rival, qui se vengea d'une manière éclatante, en lui pardonnant (7).

La poésie, l'amour & le vin le consolèrent de ses disgraces. Il avoit dans ses premiers écrits exhalé sa haîne contre sa tyrannie. Il chanta depuis les

1) Alcm. ap. Athen. lib. 14, p. 627.
2) Herodot. lib. 5. cap. 95.
3) Strab. lib. 13, p. 617.
4) Diog. Laert. lib. 1, §. 74.
5) Id ibid. §. 81. Menag. not. in Diog. Laert.
6) Arist. de rep. lib. 3, cap. 14.
7) Diog. Laert. ibid. §. 76.

dieux (1), & sur-tout ceux qui président aux plaisirs (2); il chanta ses amours, ses travaux guerriers, ses voyages & les malheurs de l'exil (3). Son génie avoit besoin d'être excité par l'intempérance (4); & c'étoit dans une sorte d'ivresse qu'il composoit ces ouvrages qui ont fait l'admiration de la postérité (5). Son style, toujours assorti aux matières qu'il traite, n'a d'autres défauts que ceux de la langue qu'on parle à Lesbos. Il réunit la douceur à la force, la richesse à la précision & à la clarté; il s'élève presque à la hauteur d'Homère, lorsqu'il s'agit de décrire des combats, & d'épouvanter un tyran (6).

Alcée avoit conçu de l'amour pour Sapho. Il lui écrivit un jour: Je voudrois m'expliquer, mais la honte me retient. Votre front n'auroit pas à rougir, lui répondit-elle, si votre cœur n'étoit pas coupable (7).

Sapho disoit: J'ai reçu en partage l'amour des plaisirs & de la vertu (8). Sans elle, rien de si dangereux que la richesse; & le bonheur consiste dans la

1) Fabric. bibl. Græc. t. 2, p. 563.
2) Horat. lib. 1, od. 32.
3) Alcæi carm. Horat. lib. 2, od. 13.
4) Athen. lib. 10, cap. 7, p. 429.
5) Dion. Halic. de struct. orat. t. 5, p. 187.
6) Id. de cens. vet. script. t. 5, p. 421. Quintil. l. 10, c. 1, p. 631.
7) Arist. rhetor. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 531.
8) Sapph. ap. Athen. lib. 15, p. 687.

Chap. 3. réunion de l'une & de l'autre (1). Elle disoit encore : Cette personne est distinguée par sa figure ; celle-ci par ses vertus. L'une paroit belle au premier coup-d'œil ; l'autre ne le paroit pas moins au second (2).

Je rapportois un jour ces expressions, & beaucoup d'autres semblables, à un citoyen de Mytilène ; & j'ajoutois : L'image de Sapho est empreinte sur vos monnoies (3) : vous êtes remplis de vénération pour sa mémoire (4). Comment concilier les sentimens qu'elle a déposés dans ses écrits, & les honneurs que vous lui décernez en public, avec les mœurs infâmes qu'on lui attribue sourdement ? Il me répondit : Nous ne connoissons pas assez les détails de sa vie, pour en juger (*). A parler exactement, on ne pourroit rien conclure en sa faveur, de la justice qu'elle rend à la vertu, & de celle que nous rendons à ses talens. Quand je lis quelques-uns de ses ouvrages, je n'ose pas l'absoudre ; mais elle eut du mérite & des ennemis, je n'ose pas la condamner.

Après la mort de son époux, elle con-

1) Sapph. apud schol. Pindar. olympiad. 2, v. 96, & pyth. 5. v. 1.

2) Ead. in fragm. Christ. wolf. p. 72.

3) Poll. onom. lib. 9, cap. 6. §. 84.

4) Arist. rhetor. lib. 2, cap. 23, t. 2, p. 576.

(*) Il faut observer que tout ce qu'on raconte des mœurs dissolues de Sapho, ne se trouve que dans des écrivains fort postérieurs au temps où elle vivoit.

sacra son loisir aux lettres, dont elle entreprit d'inspirer le goût aux femmes de Lesbos (1). Plusieurs d'entre elles se mirent sous sa conduite; des étrangéres grossirent le nombre de ses disciples. Elle les aima avec excès, parce qu'elle ne pouvoit rien aimer autrement; elle leur exprimoit sa tendresse avec la violence de la passion. Vous n'en serez pas surpris, quand vous connoîtrez l'extrême sensibilité des Grecs; quand vous saurez que parmi eux les liaisons les plus innocentes empruntent souvent le langage de l'amour. Lisez les dialogues de Platon. Voyez en quels termes Socrate y parle de la beauté de ses éléves (2). Cependant Platon sait mieux que personne combien les intentions de son maître étoient pures. Celles de Sapho ne l'étoient pas moins peut-être. Mais une certaine facilité de mœurs, & la chaleur de ses expressions, n'étoient que trop propres à servir la haîne de quelques femmes puissantes, qui étoient humiliées de sa supériorité, & de quelques-unes des disciples qui n'étoient pas l'objet de ses préférences. Cette haîne éclata. Elle y répondit par des vérités & des ironies (3) qui achevérent de les irriter. Elle se

Chap. 3.

1) Suid. in Σάπφω.
2) Plat. in Phoedr. Max. Tyr. dissert. 24, §. 9, p. 297.
3) Athen. lib. 1, d. 21. Sapph. ap. Plut. conjug. præcep. t. 2. p. 146; apud Stob. de imprud. serm. 4, p. 52.

plaignit ensuite de leurs persécutions (1), & ce fut un nouveau crime. Contrainte de prendre la fuite (*), elle alla chercher un asyle en Sicile (2), où l'on projette (3), à ce que j'entends dire, de lui élever une statue (**). Si les bruits dont vous me parliez ne sont pas fondés, comme je le pense, son exemple a prouvé que de grandes indiscrétions suffisent pour flétrir la réputation d'une personne exposée aux regards du public & de la postérité.

Chap. 3.

Sapho étoit extrêmement sensible. Elle étoit donc extrêmement malheureuse, lui dis-je. Elle le fut sans doute, reprit-il. Elle aima Phaon dont elle fut abandonnée (4) : elle fit de vains efforts pour le ramener ; & désespérant d'être désormais heureuse avec lui & sans lui, elle tenta le saut de Leucade, & périt dans les flots (5). La mort n'a pas encore effacé la tache imprimée sur sa conduite : & peut-être, ajouta-t-il, en finissant, ne sera-t-elle jamais effacée : car l'envie qui s'attache aux noms illustres,

1) Horat. lib. 2, od. 13.
*) Voyez la note à la fin du volume.
2) Marm. Oxon. epoch. 37.
3) Cicer. in Verr. lib. 4, cap. 57. t. 4, p. 402.
**) Cette statue fut élevée quelques années apres. Elle fut faite par Silanion, un des plus célébres sculpteurs de son temps. Cicer. ibid. Tatian. ad Græc. cap. 52, p. 113.
4) Athen. lib. 13, p. 596. Plin. lib. 22, cap. 8, t. 2, p. 260. Ovid. heroid. ep. 15, t. 1, p. 196.
5) Men. ap. Strab. lib. 10, p. 452.

meurt à la vérité; mais elle laisse après elle la calomnie qui ne meurt jamais. Chap. 3.

Sapho a fait des hymnes, des odes, des élégies & quantité d'autres piéces, la plupart sur des rhythmes qu'elle avoit introduits elle-même (1), toutes brillantes d'heureuses expressions dont elle enrichit la langue (2).

Plusieurs femmes de la Grèce ont cultivé la poésie avec succès, aucune n'a pu jusqu'à présent égaler Sapho (3); & parmi les autres poètes, il en est très-peu qui méritent de lui être préférés. Quelle attentions dans le choix des sujets & des mots! Elle a peint tout ce que la nature offre de plus riant (4). Elle l'a peint avec les couleurs les mieux assorties; & ces couleurs, elle sait au besoin tellement les nuancer, qu'il en résulte toujours un heureux mélange d'ombres & de lumières (5). Son goût brille jusque dans le mécanisme de son style. Là, par un artifice qui ne sent jamais le travail, point de heurtemens pénibles, point de chocs violens entre les élémens du langage; & l'oreille la plus délicate trouveroit à peine dans une pièce entière, quelques sons qu'elle voulût suppri-

1) Fabr. bibl. Græc. t. 1, pag. 590. Johan. Christoph. Wolf. vir. Sapph. q. 16. & 18.
2) Demetr. Phal. de elocut. §. 197.
3) Strab. lib. 13, p. 617.
4) Demetr. Phal. de elocut. §. 132.
5) Dion. Halic. de compos. verb. sect. 23, p. 171.

Chap. 3.

mer (1). Cette harmonie ravissante fait que, dans la plupart de ses ouvrages, ses vers coulent avec plus de grâce & de mollesse que ceux d'Anacréon & de Simonide.

Mais avec quelle force de génie nous entraîne-t-elle, lorsqu'elle décrit les charmes, les transports & l'ivresse de l'amour! Quels tableaux! quelle chaleur! Dominée, comme la Pythie, par le dieu qui l'agite, elle jette sur le papier des expressions enflammées (2). Ses sentimens y tombent comme une grêle de traits, comme une pluie de feu qui va tout consumer. Tous les symptômes de cette passion s'animent & se personnifient pour exciter les plus fortes émotions dans nos âmes (3).

C'étoit à Mytilène que d'après le jugement de plusieurs personnes éclairées, je traçois cette foible esquisse des talens de Sapho; c'étoit dans le silence de la réflexion, dans une de ces brillantes nuits si communes dans la Grèce, lorsque j'entendis, sous mes fenêtres, une voix touchante qui s'accompagnoit de la lyre, & chantoit une ode où cette illustre Lesbienne s'abandonne sans réserve à l'impression que faisoit la beauté sur son cœur trop sensible. Je la voyois foi-

1) Dion. Halic. de compos. verb. sect. 23. p. 180. Demetr. Phal. §. 132. Plut. de Pyth. orac. t. 2, p. 397.
2) Plut. amat. t. 2, p. 763. Horat. lib. 4, od. 9, v. 12.
3) Longin. de subl. §. 10.

ble, tremblante, frappée comme d'un coup de tonnerre, qui la privoit de l'usage de son esprit & de ses sens, rougir, pâlir, respirer à peine, & céder tour-à-tour aux mouvemens divers & tumultueux de sa passion, ou plutôt de toutes les passions qui s'entrechoquoient dans son âme. Chap. 3.

Telle est l'éloquence du sentiment. Jamais elle ne produit des tableaux si sublimes et d'un si grand effet, que lorsqu'elle choisit & lie ensemble les principales circonstances d'une situation intéressante (1); & voilà ce qu'elle opère dans ce petit poème, dont je me contente de rapporter les premières strophes.

Heureux celui qui près de toi soupire,
Qui sur lui seul attire ces beaux yeux,
Ce doux accent & ce tendre sourire!
Il est égal aux dieux.
De veine en veine une subtile flâme
Court dans mon sein, sitôt que je te vois;
Et dans le trouble où s'égare mon âme,
Je demeure sans voix.
Je n'entend plus, un voile est sur ma vue;
Je rêve, & tombe en de douces langueurs;
Et sans haleine, interdite, éperdue,
Je tremble, je me meurs (*).

(1) Longin de subl. §. 10.
(*) Voyez la note à la fin du volume.

FIN DU CAPITRE TROISIEME.

CHAPITRE IV.

Départ de Mytilène. Description de l'Eubée. Arrivée à Thèbes.

Chap. 4.

Le lendemain, on nous pressa de nous embarquer. On venoit d'attacher la chaloupe au vaisseau (1), & les deux gouvernails aux deux côtés de la poupe (2). On avoit élevé le mât, hissé la vergue, disposé la voile : tout étoit prêt. Vingt rameurs, dix de chaque côté (3), tenoient déja leurs bras appliqués sur les rames. Nous quittâmes Mytilène avec regret. En sortant du port, l'équipage chantoit des hymnes en l'honneur des dieux, & leur adressoit à grands cris des vœux pour en obtenir un vent favorable (4).

Quand nous eûmes doublé le cap Malée, situé à l'extrémité méridionale de l'île, on déploya la voile. Les rameurs firent de nouveaux efforts ; nous volions sur la surface des eaux : notre navire, presque

1) Demosth. in Zenoth. p. 920. Achill. Tat. de Clitoph. & Leucipp. amor. lib. 3, cap. 1, p. 240.
2) Scheff. de milit. nav. lib. 2, cap. 5, p. 146.
3) Demosth. in Lacrit. p. 949.
4) Achill. Tat. lib. 2, cap. 32, p. 200.

presque tout construit en bois de sapin (1), étoit de l'espèce de ceux qui font 70,000 orgyes (*) dans un jour d'été, & 60,000 (**) dans une nuit (2). On en a vu qui, dans l'espace de 24 jours, ont passé rapidement des régions les plus froides, aux climats les plus chauds, en se rendant du Palus-Méotide en Ethiopie (3).

Notre trajet fut heureux & sans événemens. Nos tentes étoient dressées auprès de celle du capitaine (4), qui s'appeloit Phanès. Tantôt j'avois la complaisance d'écouter le récit de ses voyages; tantôt je reprenois Homère, & j'y trouvois de nouvelles beautés. Car c'est dans les lieux où il a écrit, qu'on peut juger de l'exactitude de ses descriptions & de la vérité de ses couleurs (5). Je me faisois un plaisir de rapprocher ses tableaux de ceux de la nature, sans que l'original fît tort à la copie.

Cependant nous commencions à découvrir le sommet d'une montagne qui se nomme Ocha, & qui domine sur toutes celles de l'Eubée (6). Plus nous avan-

1) Theoph. hist. plant. lib. 5, cap. 8, p. 533.
*) Environ 26 lieues & demie.
**) Environ 22 lieues trois quarts.
2) Herodot. lib. 4. cap. 86.
3) Diod. Sic. lib. 3, p. 167.
4) Scheff. de milit. nav. lib. 2, cap. 5, p. 187.
5) Wood. an essay on the orig. gen. of. Hom.
6) Strab. lib. 10, p. 445. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 280.

Chap. 4.

cions, plus l'île me paroissoit se prolonger du midi au nord. Elle s'étend, me dit Phanès, le long de l'Attique, de la Béotie, du pays des Locriens & d'une partie de la Thessalie (1); mais sa largeur n'est pas proportionnée à sa longueur. Le pays est fertile, & produit beaucoup de blé, de vin, d'huile & de fruits (2). Il produit aussi du cuivre & du fer (3). Nos ouvriers sont très habiles à mettre ces métaux en œuvre (4), & nous nous glorifions d'avoir découvert l'usage du premier (5). Nous avons en plusieurs endroits des eaux chaudes, propres à diverses maladies (6). Ces avantages sont balancés par des tremblemens de terre qui ont quelquefois englouti des villes entières, & fait refluer la mer sur des côtes auparavant couvertes d'habitans (7).

Des ports excellens, des villes opulentes, des places fortes (8), de riches moissons, qui servent souvent à l'approvisionnement d'Athènes : tout cela, jont à la position de l'île, donne lieu de pré-

1) Strab. lib. 10. p. 444.
2) Herodot. lib. 5, cap. 31.
3) Strab. ibid. p. 447.
4) Steph. in Α'ἐίων.
5) Id in Χαλκ. Eust. in iliad, lib. 2. p. 180.
6) Steph. ibid. Strab. ibid. Arist. meteor. lib. 2, cap. 8. t. 1, p. 567. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 211.
7) Arist. meteor. lib. 2. cap. 8, t. 1, p. 567. Thucyd. lib. 3, cap. 86. Strab. lib. 10, p. 447.
8) Plut. in Phoc. t. 1, p. 747.

sumer que si elle tomboit entre les mains d'un souverain, elle tiendroit aisément dans ses entraves les nations voisines (1). Nos divisions, en les garantissant de ce danger, leur ont souvent inspiré le desir, & procuré les moyens de nous soumettre (2); mais leur jalousie nous a rendu la liberté (3). Moins sujets qu'alliés des Athéniens, nous pouvons, à la faveur d'un tribut que nous leur payons (4), jouïr en paix de nos lois & des avantages de la démocratie. Nous pouvons convoquer des assemblées générales à Chalcis; & c'est là que se discutent les intérêts & les prétentions de nos villes (5).

Chap. 4.

Nous avions sur le vaisseau quelques habitans de l'Eubée, que des vues de commerce avoient conduits à Mytilène, & ramenoient dans leur patrie. L'un étoit d'Orée, l'autre de Caryste, le troisième d'Erétrie. Si le vent, me disoit le premier, nous permet d'entrer du côté du nord, dans le canal qui est entre l'île & le continent, nous pourrons nous arrêter à la première ville que nous trou-

1) Demosth. de cor. p. 483. Ulpian. in orat. ad Aristocr. p. 769. Polyb. lib. 17. p. 751.
2) Demosth. ibid. Thucyd. lib. 1, cap. 114. Diod. Sic. lib. 16. cap. 7, p. 411.
3) Demosth. ibid. p. 489. Id. in Androt. p. 710. Æschin. in Ctes. p. 442 & 443.
4) Æschin. in Ctes. p. 442 & 443.
5) Ibid. in Ctes. p. 442 & 443.

verons à gauche (1). C'est celle d'Orée presque toute peuplée d'Athéniens. Vous verrez une place très forte par sa position & par les ouvrages qui la défendent (2). Vous verrez un territoire dont les vignobles étoient déja renommés du temps d'Homère (3). Si vous pénétrez dans le canal par le côté opposé, me disoit le second, je vous inviterai à descendre au port de Caryste que nous trouverons à droite. Votre vue s'étendra sur des campagnes couvertes de pâturages & de troupeaux (4). Je vous menerai aux carrières du mont Ocha. Le marbre qu'on en tire, est d'un verd grisâtre & entremélé de teintes de différentes couleurs. Il est très propre à faire des colonnes (5). Vous verrez aussi une espèce de pierre que l'on file, & dont on fait une toile qui, loin d'être consumée par le feu, s'y dépouille de ses taches (6).

Venez à Erétrie, disoit le troisième. Je vous montrerai des tableaux & des statues sans nombre (7) : vous verrez un monument plus respectable, les fondemens de nos anciennes murailles détrui-

1) Liv. lib. 28, cap. 5.
2) Diod. Sic. lib. 15, p. 348. Liv. lib. 31. cap. 46.
3) Iliad. lib. 2, v. 537.
4) Eust. in iliad. lib. 2, p. 280.
5) Strab. lib. 9. p. 437. Id. lib. 10. p. 446. Dion. Chrysost. orat. 80. p. 664.
6) Strab. lib. 10, p. 446.
7) Liv. lib. 32. cap. 16.

tes par les Perses, à qui nous avions osé résister (1). Une colonne placée dans un de nos temples, vous prouvera que dans une fête célébrée tous les ans en l'honneur de Diane (2), nous fîmes paroître autrefois 3,000 fantassins, 600 cavaliers & 60 chariots (3). Il releva ensuite avec tant de chaleur l'ancienne puissance de cette ville, & le rang qu'elle occupe encore dans la Grèce, que Phanès se hâta d'entamer l'éloge de Chalcis. La dispute s'échauffa bientôt sur la prééminence des deux villes.

Surpris de leur acharnement, je dis à Timagène: Ces gens-ci confondent leurs possessions avec leurs qualités personnelles. Avez-vous ailleurs beaucoup d'exemples d'une pareille rivalité? Elle subsiste, me répondit-il, entre les nations les plus puissantes, entre les plus petits hameaux. Elle est fondée sur la nature, qui, pour mettre tout en mouvement sur la terre, s'est contentée d'imprimer dans nos cœurs deux attraits, qui sont la source de tous nos biens & de tous nos maux: l'un est l'amour des plaisirs, qui tendent à la conservation de notre espèce; l'autre est l'amour de la supériorité, qui produit l'ambition & l'injustice, l'émulation & l'industrie, sans lequel on n'auroit ni taillé les colonnes de Caryste, ni

1) Herodot. lib. 6. cap. 101. Strab. ibid. p. 448.
2) Liv. lib. 35, cap. 38.
3) Strab. lib. 10. p. 446.

peint les tableaux d'Erétrie, ni peut-être planté les vignes d'Orée.

Chap. 4. Dans ce moment le Chalcidéen disoit à son adversaire : Souvenez-vous que vous êtes joués sur le théâtre d'Athènes, & qu'on s'y moque de cette prononciation barbare que vous avez apportée de l'Elide (1). Et rappelez-vous, disoit l'Erétrien, que sur le même théâtre on se permet des plaisanteries un peu plus sanglantes sur l'avarice des Chalcidéens, & sur la dépravation de leurs mœurs (2). Mais enfin, disoit le premier, Chalcis est une des plus anciennes villes de la Grèce : Homère en a parlé. Il parle d'Erétrie (3) dans le même endroit, répliquoit le second. -- Nous nous enorgueillissons des colonies que nous avons autrefois envoyées en Thrace, en Italie & en Sicile. -- Et nous, de celles que nous établîmes auprès du mont Athos (4). -- Nos pères gémirent pendant quelque temps sous la tyrannie des riches, & ensuite sous celle d'un tyran nommé Phoxus ; mais ils eurent le courage de la secouer, & d'établir la démocratie (5). -- Nos pères ont de même substitué le gouvernement populaire à

1) Strab. lib. 10, p. 448. Hesych. in Ἐρεξ. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 279.

2) Hesych. & Suid. in Χαλκ. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 279.

3) Iliad. lib. 2, v. 537.

4) Strab. lib. 10, p. 447. Eustath. ibid.

5) Arist. de rep. lib. 5. cap. 4, t. 2, p. 391.

l'aristocratique (1). Vous ne devriez pas vous vanter de ce changement, dit le Carystien ; jamais vos villes ne furent si florissantes que sous l'administration d'un petit nombre de citoyens ; ce fut alors en effet que vous fîtes partir ces nombreuses colonies dont vous venez de parler. Ils ont d'autant plus de tort, reprit l'habitant d'Orée, qu'aujourd'hui même les Chalcidéens ont la lâcheté de supporter la tyrannie de Mnesarque, & les Erétriens celle de Thémison (2). Ce n'est pas le courage qui leur manque, dit Timagène ; les deux peuples sont braves ; ils l'ont toujours été. Une fois, avant que d'en venir aux mains, ils réglèrent les conditions du combat, & convinrent de se battre corps à corps, & sans se servir de ces armes qui portent la mort au loin. Cette convention extraordinaire est gravée sur une colonne que j'ai vue autrefois dans le temple de Diane à Erétrie (3). Elle dut faire couler bien du sang ; mais elle dut terminer la guerre.

Parmi les avantages dont vous vous parez, dis-je alors, il en est un que vous avez passé sous silence. L'Eubée n'auroit-elle produit aucun philosophe, aucun poète célèbre ? Par quel hasard

1) Arist. de rep. lib. 5. cap. 6. t. 2, p. 395.
2) Æschin. in Ctes p. 441.
3) Strab. lib. 10, p. 448.

Chap. 4.

vos relations avec les Athéniens ne vous ont-elles pas inspiré le goût des lettres (1)? Ils restèrent immobiles. Le capitaine donna des ordres à l'équipage. Nous doublâmes le cap méridional de l'île, & nous entrâmes dans un détroit dont les rivages nous offroient de chaque côté des villes de différentes grandeurs: nous passâmes auprès des murs de Caryste & d'Erétrie, & nous arrivâmes à Chalcis.

Elle est située dans un endroit où, à la faveur de deux promontoires qui s'avancent de part & d'autre, les côtes de l'île touchent presque à celles de la Béotie (2). Ce légér intervalle qu'on appelle Euripe, est en partie comblé par une digue que Timagène se souvenoit d'avoir vu construire dans sa jeunesse. A chacune de ses extrémités, est une tour pour la défendre, & un pont-levis pour laisser passer un vaisseau (3). C'est là qu'on voit d'une manière plus sensible un phénomène dont on n'a pas encore pénétré la cause. Plusieurs fois, pendant le jour & pendant la nuit, les eaux de la mer se portent alternativement au nord & au midi, & emploient le même temps à monter & à descendre. Dans certains jours le flux & le reflux paroît assojéti à des lois constantes, comme cel-

1) Dicæarch. stat. Græc, ap. Geogr. min. t. 2. p. 20.
2) Strab. lib. 10, p. 445,
3) Diod. Sic. lib. 13, p. 173.

les du grand océan. Bientôt il ne suit plus aucune règle (1) ; & vous voyez d'un moment à l'autre le courant changer de direction (2). Chap. 4.

Chalcis est bâtie sur le penchant d'une montagne de même nom (3). Quelque considérable que soit son enceinte, on se propose de l'augmenter encore (4). De grands arbres qui s'élèvent dans les places & dans les jardins (5), garantissent les habitans des ardeurs du soleil; & une source abondante, nommée la fontaine d'Aréthuse, suffit à leurs besoins (6). La ville est embellie par un théâtre, par des gymnases, des portiques, des temples, des statues & des peintures (7). Son heureuse situation & ses fabriques de cuivre (8), son territoire, arrosé par la rivière de Lélantus, & couvert d'oliviers, attirent dans son port les vaisseaux des nations commerçantes (9). Les habitans sont ignorans & curieux à l'excès : ils exercent l'hospitalité envers les étrangers; &, quoique ja-

1) Plat. in Phæd. t. 1, p. 90.
2) Voyag. de Spon. t. 2, p. 162.
3) Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 19. Eust. in iliad. 2, p. 279. Steph. Χαλκ.
4) Strab. lib. 10, p. 447.
5) Dicæarch. ibid.
6) Eust. in iliad. ibid.
7) Dicæarch. ibid.
8) Steph. in Χαλκ.
9) Dicæarch. ibid. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 212.

jaloux de la liberté, ils se plient aisément à la servitude (1).

Chap. 4. Nous couchâmes à Chalcis, & le lendemain, à la pointe du jour, nous arrivâmes sur la côte opposée, à Aulis, petit bourg auprès duquel est une grande baie, où la flotte d'Agamemnon fut si long-temps retenue par les vents contraires (2).

D'Aulis nous passâmes par Salganée, & nous nous rendîmes à Anthédon, par un chemin assez doux, dirigé en partie sur le rivage de la mer, & en partie sur une colline couverte de bois, de laquelle jaillissent quantité de sources (3). Anthédon est une petite ville, avec une place ombragée par de beaux arbres, & entourée de portiques. La plupart des habitans s'occupent uniquement de la pêche. Quelques-uns cultivent des terres légères qui produisent beaucoup de vin, & très-peu de blé (4).

Nous avions fait 70 stades (*). Il n'en falloit plus que 160 (**) pour nous rendre à Thèbes (5).

Comme nous étions sur un chariot,

1) Dicæarc. stat. Græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 19.
2) Strab. lib. 9, p. 403.
3) Dicæarch. ibid.
4) Id. ibid. p. 18.
*) 2 lieues 1625 toises.
**) 6 lieues 120. toises.
5) Id. ibid. p. 17. & 19.

nous prîmes le chemin de la plaine, quoiqu'il soit long & tortueux (1). Nous approchâmes bientôt de cette grand ville. A l'aspect de la citadelle que nous apperçûmes de loin, Timagène ne pouvoit plus retenir ses sanglots. L'espérance & la crainte se peignoient tour-à-tour sur son visage. Voici ma patrie, disoit-il; voilà où je laissai un père, une mère, qui m'aimoient si tendrement. Je ne puis pas me flatter de les retrouver. Mais j'avois un frère & une sœur: la mort les aura-t-elle épargnés? Ces réflexions auxquelles nous revenions sans cesse, déchiroient son ame & la mienne. Ah! combien il m'intéressoit dans ce moment! combien il me parut à plaindre le moment d'après! Nous arrivâmes à Thèbes, & les premiers éclaircissemens plongèrent le poignard dans le sein de mon ami. Les regrets de son absence avoient précipité dans le tombeau les auteurs de ses jours. Son frère avoit peri dans un combat; sa sœur avoit été mariée à Athènes: elle n'étoit plus, & n'avoit laissé qu'un fils & une fille. Sa douleur fut amère; mais les marques d'attention & de tendresse qu'il reçut des citoyens de tous les états, de

Chap. 4.

1) Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. tom. 2, pag. 17.

Chap. 4. quelques parens éloignés, & sur-tout d'Epaminondas, adoucirent ses peines, & le dédommagèrent, en quelque façon, de ses pertes.

FIN DU CHAPITRE QUATRIEME.

CHAPITRE V.

Séjour à Thèbes. Epaminondas. Philippe de Macédoine.

Dans la relation d'un second voyage que je fis en Béotie, je parlerai de la ville de Thèbes, & des mœurs des Thébains. Dans mon premier voyage, je ne m'occupai que d'Epaminondas. Chap. 5.

Je lui fus présenté par Timagène. Il connoissoit trop le sage Anacharsis pour ne pas être frappé de mon nom. Il fut touché du motif qui m'attiroit dans la Grèce. Il me fit quelques questions sur les Scythes. J'étois si saisi de respect & d'admiration, que j'hésitois à répondre. Il s'en apperçut, & détourna la conversation sur l'expédition du jeune Cyrus. & sur la retraite des Dix Mille. Il nous pria de le voir souvent. Nous le vîmes tous les jours. Nous assistions aux entretiens qu'il avoit avec les Thébains les plus éclairés, avec les officiers les plus habiles. Quoiqu'il eût enrichi son esprit de toutes les connoissances, il aimoit mieux écouter que de parler. Ses réfle-

Chap. 5.

xions étoient toujours justes & profondes. Dans les occasions d'éclat, lorsqu'il s'agissoit de se défendre, ses réponses étoient promptes, vigoureuses & précises. La conversation l'intéressoit infiniment, lorsqu'elle rouloit sur des matières de philosophie & de politique (1).

Je me souviens avec un plaisir mêlé d'orgueil, d'avoir vécu familièrement avec le plus grand homme peut-être que la Grèce ait produit (2). Et pourquoi ne pas accorder ce titre au général qui perfectionna l'art de la guerre, qui effaça la gloire des généraux les plus célèbres (3), & ne fut jamais vaincu que par la fortune (4); à l'homme d'état qui donna aux Thébains une supériorité qu'ils n'avoient jamais eue, & qu'ils perdirent à sa mort (5); au négociateur qui prit toujours dans les diètes l'ascendant sur les autres députés de la Grèce (6), & qui sut retenir dans l'alliance de Thèbes, sa patrie, les nations jalouses de l'accroissement de cette nouvelle puissance; à celui qui fut aussi éloquent que

1) Nep. in Epam. cap. 3.
2) Cicer. de orat. lib. 3. c. 34. t. 1, p. 313. Id. tuscul. lib. 1, cap. 2. t. 2, p. 234.
3) Diod. Sic. lib. 15, p. 356 & 396. Ælian. lib. 7, cap. 14.
4) Polyb. lib. 9, p. 548.
5) Id. lib. 6, p. 488. Diod. ibid. p. 388 & 397. Pausan. lib. 8, cap. 11, p. 622. Nep. in Epam. cap. 10.
6) Nep. ibid. cap. 6.

la plupart des orateurs d'Athènes (1), aussi dévoué à sa patrie que Léonidas (2), & plus juste peut-être qu'Aristide lui-même ? Chap. 5.

Le portrait fidèle de son esprit & de son cœur seroit le seul éloge digne de lui ; mais qui pourroit développer cette philosophie sublime qui éclairoit & dirigeoit ses actions ; ce génie si étincelant de lumière, si fécond en ressources ; ces plans concertés avec tant de prudence, exécutés avec tant de promptitude ? Comment représenter encore cette égalité d'âme, cette intégrité de mœurs (*), cette dignité dans le maintien & dans les maniéres, son attention à respecter la vérité jusque dans les moindres choses, sa douceur, sa bonté, la patience avec laquelle il supportoit les injustices du peuple, & celles de quelques-uns de ses amis (3) ?

Dans une vie où l'homme privé n'est pas moins admirable que l'homme public, il suffira de choisir au hasard quelques traits qui serviront à caractériser l'un & l'autre. J'ai déja rapporté ses principaux exploits dans le premier chapitre de cet ouvrage.

Sa maison étoit moins l'asyle que le

1) Cicer. in Brut. cap. 13, t. 1, p. 346.
2) Id. de fin. lib. 2, cap. 19, t. 2, p. 123.
* Voyez la note à la fin du volume.
3) Nep. in Epam. cap. 3. Plut. in Pelop. p. 290. Pausan. lib. 8, cap. 49, p. 699.

Chap. 5.

sanctuaire de la pauvreté. Elle y régnoit avec la joie pure de l'innocence, avec la paix inaltérable du bonheur, au milieu des autres vertus auxquelles elle prêtoit de nouvelles forces, & qui la paroient de leur éclat. Elle y régnoit dans un dénument si absolu, qu'on auroit de la peine à le croire (1). Prêt à faire une irruption dans le Péloponèse, Epaminondas fut obligé de travailler à son équipage. Il emprunta 50 drachmes (*); & c'étoit à-peu-près dans le temps qu'il rejetoit avec indignation 50 pièces d'or qu'un prince de Thessalie avoit osé lui offrir (2). Quelques Thébains essayèrent vainement de partager leur fortune avec lui; mais il leur faisoit partager l'honneur de soulager les malheureux.

Nous le trouvâmes un jour avec plusieurs de ses amis qu'il avoit rassemblés. Il leur disoit: Sphodrias a une fille en âge d'être mariée. Il est trop pauvre pour lui constituer une dot. Je vous ai taxés chacun en particulier suivant vos facultés. Je suis obligé de rester quelques jours chez moi; mais à ma première sortie je vous présenterai cet honnête citoyen. Il est juste qu'il reçoive

1) Front. strat. lib. 4, cap. 3.
*) 45 livres.
2) Ælian, lib. 11, cap. 9. Plut. in apophth. t. 2, pag. 193.

de vous ce bienfait, & qu'il en connoisse les auteurs (1). Tous souscrivirent à cet arrangement, & le quittèrent en le remerciant de sa confiance. Timagène, inquiet de ce projet de retraite, lui en demanda le motif. Il répondit simplement : Je suis obligé de faire blanchir mon manteau (2). En effet, il n'en avoit qu'un. Chap. 5.

Un moment après entra Micythus. C'étoit un ieune homme qu'il aimoit beaucoup. Diomédon Cyzique est arrivé, dit Micythus ; il s'est adressé à moi pour l'introduire auprès de vous. Il a des propositions à vous faire de la part du roi de Perse, qui l'a chargé de vous remettre une somme considérable. Il m'a même forcé d'accepter cinq talens. Faites-le venir, répondit Epaminondas. „ Ecoutez, Diomédon, lui dit-il ; si les „ vues d'Artaxerxès sont conformes aux „ intérêts de ma patrie, je n'ai pas be„ soin de ses présens. Si elle ne le sont „ pas, tout l'or de son empire ne me „ feroit pas trahir mon devoir. Vous „ avez jugé de mon cœur par le vôtre ; „ je vous le pardonne ; mais sortez au „ plus tôt de cette ville, de peur que „ vous ne corrompiez les habitans (3). „ Et vous, Micythus, si vous ne ren-

1) Nep. in Epam. cap. 3.
2) Ælian. lib. 5, cap. 5.
3) Nep. in Epam. cap. 4. Ælian. var. hist. lib. 5, c. 5.

Chap. 5.

„ dez à l'instant même l'argent que vous „ avez reçu, je vais vous livrer au ma- „ gistrat. " Nous nous étions écartés pendant cette conversation, & Micythus nous en fit le récit le moment d'après.

La leçon qu'il venoit de recevoir, Epaminondas l'avoit donnée plus d'une fois à ceux qui l'entouroient. Pendant qu'il commandoit l'armée, il apprit que son écuyer avoit vendu la liberté d'un captif. Rendez-moi mon bouclier, lui dit-il. Depuis que l'argent a souillé vos mains, vous n'êtes plus fait pour me suivre dans les dangers (1).

Zélé disciple de Pythagore, il en imitoit la frugalité. Il s'étoit interdit l'usage du vin, & prenoit souvent un peu de miel pour toute nourriture (2). La musique qu'il avoit apprise sous les plus habiles maîtres, charmoit quelquefois ses loisirs. Il excelloit dans le jeu de la flûte; & dans les repas où il étoit prié, il chantoit à son tour en s'accompagnant de la lyre (3).

Plus il étoit facile dans la société, plus il étoit sévère lorsqu'il falloit maintenir la décence de chaque état. Un homme de la lie du peuple, & perdu de débauche, étoit détenu en prison. Pour-

1) Ælian. lib. 11, cap. 9. Plut. in apopht. t. 2, p. 194.
2) Athen. lib. 10, p. 419.
3) Cicer. tuscul. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 234. Athen. lib. 4, p. 184. Nep. in Epam. cap. 2.

quoi, dit Pélopidas à son ami, m'avez-vous refusé sa grâce pour l'accorder à une courtisane? „ C'est, répondit Epa- „ minondas, qu'il ne convenoit pas à un „ homme tel que vous, de vous intéres- „ ser à une homme tel que lui (1). "

Chap. 5.

Jamais il ne brigua ni ne refusa les charges publiques. Plus d'une fois il servit comme simple soldat, sous des généraux sans expérience, que l'intrigue lui avoit fait préférer. Plus d'une fois les troupes assiégées dans leur camp, & réduites aux plus fâcheuses extrémités, implorèrent son secours. Alors il dirigeoit les opérations, repoussoit l'ennemi, & ramenoit tranquillement l'armée, sans se souvenir de l'injustice de sa patrie, ni du service qu'il venoit de lui rendre (2).

Il ne négligeoit aucune circonstance pour relever le courage de sa nation, & la rendre redoutable aux autres peuples. Avant sa première campagne du Péloponése, il engagea quelques Thébains à lutter contre des Lacédémoniens qui se trouvoient à Thébes. Les premiers eurent l'avantage; & dès ce moment ses soldats commencèrent à ne plus craindre les Lacédémoniens (3). Il campoit en Arcadie; c'étoit en hiver. Les

1) Plut. de rei ger. praec. t. 2, p. 809.
2) Nep. in Epam. cap. 7.
3) Polyaen. strateg. lib. 2, cap. 3, §. 6.

Chap. 5.

deputés d'une ville voisine vinrent lui proposer d'y entrer, & d'y prendre des logemens. „ Non, dit Epaminondas à „ ses officiers ; s'ils nous voyoient assis „ auprès du feu, ils nous prendroient „ pour des hommes ordinaires. Nous „ resterons ici malgré la rigueur de la „ saison. Témoins de nos luttes & de „ nos exercices, ils seront frappés d'éton- „ nement (1). "

Daïphantus & Jollidas, deux officiers généraux qui avoient mérité son estime, disoient un jour à Timagène : Vous l'admireriez bien plus, si vous l'aviez suivi dans ses expéditions ; si vous aviez étudié ses marches, ses campemens, ses dispositions avant la bataille, sa valeur brillante, & sa présence d'esprit dans la mêlée ; si vous l'aviez vu toujours actif, toujours tranquille, pénétrer d'un coup-d'œil les projets de l'ennemi, lui inspirer une sécurité funeste, multiplier autour de lui des pièges presque inévitables (2), maintenir en même temps la plus exacte discipline dans son armée, rèveiller par des moyens imprévus l'ardeur de ses soldats (3), s'occuper sans cesse de leur conservation, & sur tout de leur honneur.

C'est par des attentions si touchantes,

1) Plut. an seni etc. p. 788.
2) Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3.
3) Id. ibid.

qu'il s'est attiré leur amour. Excédés de fatigue, tourmentés de la faim, ils sont toujours prêts à exécuter ses ordres, à se précipiter dans le danger (1). Ces terreurs paniques, si fréquentes dans les autres armées, sont inconnues dans la sienne. Quand elles sont près de s'y glisser, il sait d'un mot les dissiper ou les tourner à son avantage (2). Nous étions sur le point d'entrer dans le Péloponèse: l'armée ennemie vint se camper devant nous (3). Pendant qu'Epaminondas en examine la position, un coup de tonnerre répand l'alarme parmi ses soldats. Le devin ordonne de suspendre la marche. On demande avec effroi au général ce qu'annonce un pareil présage: Que l'ennemi a choisi un mauvais camp, s'écrie-t-il avec assurance. Le courage des troupes se ranima; & le lendemain elles forcèrent le passage (4).

Chap. 5.

Les deux officiers Thébains rapportèrent d'autres faits que je supprime. J'en omets plusieurs qui se sont passés sous mes yeux; & je n'ajoute qu'une réflexion. Epaminondas, sans ambition, sans vanité, sans intérêt, éleva en peu d'années sa nation, au point de gran-

1) Xenoph. hist. lib. 7, p. 645.
2) Diod. Sic. lib. 15, p. 367 & 368, Polyæn. ibid. §. 3, & 8.
3) Diod. ibid. p. 380.
4) Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, §. 3.

Chap. 5.
deur où nous avons vu les Thébains. Il opéra ce prodige d'abord par l'influence de ses vertus & de ses talens. En même temps qu'il dominoit sur les esprits par la supériorité de son génie & de ses lumières, il disposoit à son gré des passions des autres, parce qu'il étoit maître des siennes. Mais ce qui accéléra ses succès, ce fut la force de son caractère. Son âme indépendante & altière fut indignée de bonne heure de la domination que les Lacédémoniens & les Athéniens avoient exercée sur les Grecs en général, & sur les Thébains en particulier. Il leur voua une haîne qu'il auroit renfermée en lui-même : mais dès que sa patrie lui eut confié le soin de sa vengeance, il brisa les fers des nations, & devint conquérant par devoir; il forma le projet aussi hardi que nouveau d'attaquer les Lacédémoniens jusques dans le centre de leur empire, & de les dépouiller de cette prééminence dont ils jouissoient depuis tant de siècles; il le suivit avec obstination, au mépris de leur puissance, de leur gloire, de leurs alliés, de leurs ennemis qui voyoient d'un œil inquiet ces progrès rapides des Thébains : il ne fut point arrêté non plus par l'opposition d'un parti qui s'étoit formé à Thèbes, & qui vouloit la paix, parce qu'Epaminondas vouloit la guerre (1). Ménéclidès étoit à la

1) Nep. in Epam. cap. 5.

tête de cette faction. Son éloquence, ses dignités, & l'attrait que la plupart des hommes ont pour le repos, lui donnoient un grand crédit sur le peuple. Mais la fermeté d'Epaminondas détruisit à la fin ces obstacles, & tout étoit disposé pour la campagne, quand nous le quittâmes. Si la mort n'avoit terminé ses jours au milieu d'un triomphe qui ne laissoit plus de ressource aux Lacédémoniens, il auroit demandé raison aux Athéniens des victoires qu'ils avoient remportées sur les Grecs, & enrichi, comme il le disoit lui-même, la citadelle de Thèbes, des monumens qui décorent celle d'Athènes (1).

Nous avions souvent occasion de voir Polymnis, père d'Epaminondas. Ce respectable vieillard étoit moins touché des hommages que l'on rendoit à ses vertus, que des honneurs que l'on décernoit à son fils. Il nous rappela plus d'une fois ce sentiment si tendre qu'au milieu des applaudissemens de l'armée, Epaminondas laissa éclater aprés la bataille de Leuctres: „ Ce qui me flatte „ le plus, c'est que les auteurs de mes „ jours vivent encore, & qu'ils jouiront „ de ma gloire (2). "

Les Thébains avoient chargé Polym-

1) Æschin. de fals. leg. p. 411.
2) Plut. in Coriol. t. 1, p. 215.

Chap. 5.

nis de veiller sur le jeune Philippe, frère de Perdicas, roi de Macédoine (1). Pélopidas ayant pacifié les troubles de ce royaume, avoit reçu pour ôtages ce prince & 30 jeunes seigneurs Macédoniens (2). Philippe, âgé d'environ 18 ans, réunissoit déja le talent au desir de plaire. En le voyant, on étoit frappé de sa beauté (3); en l'écoutant, de son esprit, de sa mémorie, de son éloquence & des grâces qui donnoient tant de charmes à ses paroles (4). Sa gaieté laissoit quelquefois échapper des saillies qui n'avoient jamais rien d'offensant. Doux, affable, généreux, prompt à discerner le mérite, personne ne connut mieux que lui l'art & la nécessité de s'insinuer dans les cœurs (5). Le Pythagoricien Nausithoüs, son instituteur, lui avoit inspiré le goût des lettres qu'il conserva toute sa vie, & donné des leçons de sobriété qu'il oublia dans la suite (6). L'amour du plaisir perçoit au milieu de tant d'excellentes qualités, mais il n'en troubloit pas l'exercice; & l'on présumoit d'avance que si ce jeune prince montoit un jour sur le trône, il ne seroit

1) Diod. Sic. lib. 16, p. 407,
2) Plut. in Pelop. t. 1, p. 291. Diod. l. 15. p. 899. Justin. l. 7. cap. 5. Oros. lib. 3, cap. 12, p. 167.
3) Æschin. de fals. leg. p. 402 & 412.
4) Id ibid. p. 401.
5) Diod. lib. 16. p. 382. Plut. an seni etc. t. 2, p. 806.
6) Clem. Alex. pædagog. lib. 1, p. 130. Diod. ibid. p. 407. Athen. lib. 4. p. 167. lib. 6, p. 260.

roit gouverné ni par les affaires, ni par les plaisirs. Chap. 5.

Philippe étoit assidu auprès d'Epaminondas : il étudioit dans le génie d'un grand homme le secret de le devenir un jour (1) ; il recueilloit avec empressement ses discours, ainsi que ses exemples, & ce fut dans cette excellente école, qu'il apprit à se modérer (2), à entendre la vérité, à revenir de ses erreurs, à connoître les Grecs, & à les asservir.

(1) Plut. in Pelop. t. 1, p. 292.
(2) Id. conjug. præc. t. 2, p. 148 ; in apopht. p. 177.

FIN DU CHAPITRE CINQUIEME.

CHAPITRE VI.

Départ de Thèbes. Arrivée à Athènes. Habitans de l'Attique.

Chap. 6.

J'ai dit plus haut qu'il ne restoit à Timagène qu'un neveu & une nièce établis à Athènes. Le neveu s'appelloit Philotas, & la nièce Epicharis. Elle avoit épousé un riche Athénien nommé Apollodore. Ils vinrent à Thèbes dès les premier jours de notre arrivée. Timagène goûta dans leur société une douceur & une paix que son cœur ne connoissoit plus depuis long-temps. Philotas étoit de même âge que moi. Je commençai à me lier avec lui, & bientôt il devint mon guide, mon compagnon, mon ami, le plus tendre & le plus fidèle des amis.

Ils nous avoient fait promettre avant leur départ, que nous irions bientôt les rejoindre. Nous prîmes congé d'Epaminondas avec une douleur qu'il daigna partager, & nous nous rendîmes à Athènes le 16 du mois anthestérion, dans la 2e. année de la 140e. Olympiade (*).

(*) Le 18 mars de l'an 362. av. J. C.

Nous trouvâmes dans la maison d'Apollodore les agrémens & les secours que nous devions attendre de ses richesses & de son crédit. Chap. 6.

Le lendemain de mon arrivée, je courus à l'Académie ; j'apperçus Platon. J'allai à l'atelier du peintre Euphranor. J'étois dans cette espèce d'ivresse que causent au premier moment la présence des hommes célèbres, & le plaisir de les approcher. Je fixai ensuite mes regards sur la ville. & pendant quelques ours j'en admirai les monumens, & j'en parcourus le dehors.

Athènes est comme divisée en trois parties, savoir, la citadelle construite sur un rocher ; la ville située autour de ce rocher (1) ; les ports de Phalère, de Munychie & du Pirée (*).

C'est sur le rocher de la citadelle (2) que s'établirent les premiers habitans d'Athènes. C'est là qne se trouvoit l'ancienne ville : quoiqu'elle ne fût naturellement accessible que du côté du sud-ouest (3), elle étoit partout environée de murs qui subsistent encore (4).

Le circuit de la nouvelle ville est de

1) Aristid. panathen. t, 1, p. 99.
*) Voyez le plan des environs d'Athènes.
2) Thucyd. lib. 2, cap. 15.
3) Pausan. lib. 1, cap. 22, p. 51. Whel. voyag. du Lev. t, 2, p. 415.
4) Herodot. lib. 6, cap. 137. Pausan. lib. 1. cap. 28, p. 67.

Chap. 6.

60 stades (*) (1). Les murs flanqués de tours (2), & élevés à la hâte du temps de Thémistocle, offrent de toutes parts des fragmens de colonnes, & des débris d'architecture, mêlés confusément avec les matériaux informes qu'on avoit employés à leur construction (3).

De la ville partent deux longues murailles, dont l'une, qui est de 35 stades (**), aboutit au port de Phalère, & l'autre, qui est de 40 stades (***), à celui du Pirée. Elles sont presque entièrement fermées à leur extrémité par une troisième, qui a 60 stades (4): & comme elles embrassent non-seulement ces deux ports, & celui de Munychie qui est au milieu, mais encore une foule de maisons, de temples & de monumens de toute espèce (5), on peut dire que l'enceinte totale de la ville est de près de 200 stades (****) (6).

Au sud-ouest, & tout près de la citadelle, est le rocher de Museum, séparé par une petite vallée, d'une colline où l'Aréopage tient ses séances. D'autres éminences concourent à rendre le

*) 2 lieues 670 toises.
1) Thucyd. lib. 2, cap. 13. Schol. ibid.
2) Id. ibid. cap. 17.
3) Id. lib. 1, cap. 93.
**) 1 lieue 807 toises & demie.
***) 1 lieue 1280 toises.
4) Id. lib. 2, cap. 13.
5) Id. lib. 2, cap. 17. Pausan. lib. 1, cap. 1 & 2.
****) 7 lieues 1400 toises.
6) Dion. Chrysost. orat. 6, p. 87.

sol de la ville extrêmement inégal. Elles donnent naissance à quelques foibles sources qui ne suffisent pas aux habitans (1). Ils suppléent à cette disette par des puits & des citernes, où l'eaux acquiert une fraîcheur qu'ils recherchent avec soin (2).

Les rues en général n'ont point d'alignement. La plupart des maisons sont petites & peu commodes (3). Quelques-unes plus magnifiques, laissent à peine entrevoir leus ornemens à travers une cour, ou plutôt une avenue longue & étroite (4). Au dehors tout respire la simplicité; & les étrangers, au premier aspect, cherchent dans Athènes, cette ville si célèbre dans l'univers (5); mais leur admiration s'accroît insensiblement, lorsqu'ils examinent à loisir ces temples, ces portiques, ces édifices publics que tous les arts se sont disputé la gloire d'embellir.

L'Ilius & le Céphise serpentent autour de la ville; & près de leurs bords on a ménagé des promenades publiques. Plus loin, & à diverses distances, des collines couvertes d'oliviers, de lauriers ou de vignes, & appuyées sur de hautes mon-

1) Plat. in Lys. t. 2, p. 208. Strab. lib. 9, p. 397.
2) Theoph. char. cap. 20.
3) Dicæarch. p. 8.
4) Eustath. in iliad. l. 8, v. 435. Didym. ib. Hesych. in Ἑρκ. Vitruv. lib. 6, cap. 10.
5) Dicæarch. p. 7.

Chap. 6. tagnes, forment comme une enceinte autour de la plaine qui s'étend vers le midi jusqu'à la mer.

L'Attique est une espèce de presqu'île de forme triangulaire. Le côté qui regarde l'Argolide peut avoir en droite ligne 357 stades (*); celui qui borne la Béotie, 235 (**); celui qui est à l'opposite de l'Eubée, 406 (***); sa surface est de 53200 stades quarrés (****); je n'y comprends pas celle de l'île de Salamine, qui n'est que de 2925 stades quarrés (†).

Ce petit pays, par-tout entrecoupé de montagnes & de rochers, est très-stérile de lui-même; & ce n'est qu'à force de culture qu'il rend au laboureur le fruit de ses peines; mais les lois, l'industrie, le commerce & l'extrême pureté de l'air y ont tellement favorisé la population, que l'Attique est aujourd'hui couverte de hameaux & de bourgs dont Athènes est la capitale (*****).

On divise les habitans de l'Attique en trois classes. Dans la première sont les citoyens; dans la seconde, les étrangers domiciliés; dans la troisième, les esclaves.

*) Environ 13 lieues & demie.
**) Près de 9 lieues.
***) 15 lieues 767 toises.
****) 76 lieues quarrées.
†) Environ 4 lieues quarrées.
*****) Voyez la carte de l'Attique.

On distingue deux sortes d'esclaves; les uns Grecs d'origine; les autres étrangers: les premiers en général sont ceux que le sort des armes a fait tomber entre les mains d'un vainqueur irrité d'une trop longue résistance (1); les seconds viennent de Thrace, de Phrygie, de Carie (*) & des pays habités par les barbares (2). Chap. 6.

Les esclaves de tout âge, de tout sexe & de toute nation, sont un objet considérable de commerce dans toute la Grèce. Des négocians avides en transportent sans cesse d'un lieu dans un autre, les entassent comme de viles marchandises dans les places publiques; & lorsqu'il se présente un acquéreur, ils les obligent de danser en rond, afin qu'on puisse juger de leurs forces & de leur agilité (3). Le prix qu'on en donne, varie suivant leurs talens. Les uns sont estimés 300 drachmes (**); les autre 600 (***) (4). Mais il en est qui coûtent bien davantage. Les Grecs qui tombent entre le mains des pirates, sont mis en vente dans des villes grecques,

1) Thucyd. lib. 3, cap. 68.
*) Les esclaves étrangers portoient parmi les Grecs le nom de leur nation. L'un s'appeloit Carien, l'autre Thrace, etc.
2) Eurip. in Alcest. v. 675.
3) Menand. ap. Harpocrat in Χύκλοι.
**) 270livres.
***) 540livres.
4) Demosth. in aphob. 1. p. 896.

Chap. 6.

& perdent leur liberté, jusqu'à ce qu'ils soient en état de payer une forte rançon (1). Platon & Diogène éprouvérent ce malheur; les amis du premier donnèrent 3000 drachmes pour le racheter (*) (2); le second resta dans les fers, & apprit aux fils de son maître à être vertueux & libres (3).

Dans presque toute la Grèce le nombre des esclaves surpasse infiniment celui des citoyens (4). Presque par-tout on s'épuise en efforts pour les tenir dans la dépendance (5). Lacédémone, qui croyoit par la rigueur les forcer à l'obéissance, les a souvent poussés à la révolte. Athènes, qui vouloit par des voies plus douces les rendre fidèles, les a rendus insolens (6).

On en compte environ quatre cent mille dans l'Attique (7). Ce sont eux qui cultivent les terres, font valoir les manufactures, exploitent les mines, travaillent aux carrières, & sont chargés dans les maisons de tous les détails du service: car la loi défend de nourrir des esclaves oisifs; & ceux qui nés dans une

1) Andoc. de myster. pag. 18. Terent. eunuch. act. 1, scen. 2.
*) 2700 livres.
2) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 20.
3) Id. lib. 6, p. 29.
4) Athen. lib. 6, p. 272.
5) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 776.
6) Xenoph. de rep. Athen. p. 693.
7) Athen. lib. 6, p. 272.

condition servile, ne peuvent se livrer à des travaux pénibles, tâchent de se rendre utiles par l'adresse, les talens & la culture des arts (1). On voit des fabricans en employer plus de 50 (2), dont ils tirent un profit considérable. Dans telle manufacture, un esclave rend de produit net 100 drachmes par an (*) (3); dans telle autre, 120 drachmes (**) (4).

Il s'en est trouvé qui ont mérité leur liberté, en combattant pour la république (5), & d'autres fois en donnant à leurs maîtres des preuves d'un zèle & d'un attachement qu'on cite encore pour exemples (6). Lorsqu'ils ne peuvent l'obtenir par leurs services, ils l'achètent par un pécule qu'il leur est permis d'acquérir (7), & dont ils se servent pour faire des présens à leurs maîtres, dans des occasions d'éclat; par exemple, lorsqu'il naît un enfant dans la maison, ou lorsqu'il s'y fait un mariage (8).

Quand ils manquent essentiellement à leurs devoirs, leurs maîtres peuvent les charger de fers (9), les condamner à

1) Ulpian. in Mid. p. 681.
2) Plat. de rep. lib. 9, t. 2, p. 578. Demosth. in aphob. 1, p. 896.
*) 90 livres.
3) Demosth. ibid.
**) 108 livres.
4) Æschin. in Tim. p. 276.
5) Aristoph. in ran. v. 705.
6) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 776.
7) Dion. Chrysost. orat. 15, p. 241.
8) Terent. Phorm. act. 1, scen. 1.
9) Athen. lib. 9, p. 272.

Chap. 6.

tourner la meule du moulin (1), leurs interdire le mariage, ou les séparer de leurs femmes (2); mais on ne doit jamais attenter à leur vie : quand on les traite avec cruauté, on les force a déserter, ou du moins à chercher un asyle dans le temple de Thésée (3). Dans ce dernier cas, ils demandent à passer au service d'un maître moins rigoureux (4), & parviennent quelquefois à se soustraire au joug du tyran qui abusoit de leur foiblesse (5).

C'est ainsi que les lois ont pourvu à leur sûreté ; mais quand ils sont intelligens, ou qu'ils ont des talens agréables, l'intérêt les sert mieux que les lois. Ils enrichissent leurs maîtres ; ils s'enrichissent eux-mêmes en retenant une partie du salaire qu'il reçoivent des uns & des autres. Ces profits multipliés les mettent en état de se procurer des protections, de vivre dans un luxe révoltant & de joindre l'insolence des prétentions à la bassesse des sentimens (6).

Il est défendu sous de très grandes peines, d'infliger de coups à l'esclave d'un autre, parce que toute violence

(1) Terent. And. act. 1. scen. 3.
(2) Xenoph. œcon. p. 844.
(3) Poll. lib. 7, cap. 12, p. 694.
(4) Plut. de superst. t. 2, p. 160.
(5) Demosth. in Mid. p. 611. Pet. leg. Attic. p. 178.
(6) Xenoph. de rep. Athen. p. 693.

est un crime contre l'état (1), parce que les esclaves n'ayant presque rien qui les caractérise à l'extérieur (*), l'outrage, sans cette loi, pourroit tomber sur le citoyen, dont la personne doit être sacrée (2). Chap. 6.

Quand un esclave est affranchi, il ne passe pas dans la classe des citoyens, mais dans celle des domiciliés, qui tient à cette dernière par la liberté, & à celle des esclaves par le peu de considération dont elle jouit.

Étrangers domiciliés.

Les domiciliés, au nombre d'environ dix mille (3), sont des étrangers établis avec leurs familles dans l'Attique (4), la plupart exerçant des métiers, ou servant dans la marine (5), protégés par le gouvernement, sans y participer, libres & dépendans, utiles à la république qui les redoute, parce qu'elle redoute la liberté séparée de l'amour de la patrie, méprisés du peuple fier & jaloux des distinctions attachées à l'état de citoyen (6).

Ils doivent se choisir parmi les cito-

1) Demosth. in Mid. p. 610. Athen. lib. 6. p. 266. & 267.

*) Les esclaves étoient obligés de raser leur tête (Aristoph. in av. 2. 912. Schol. ibid.); mais ils la couvroient d'un bonnet (Id. in vesp. v. 443). Leurs habillemens devoient n'aller que jusqu'aux genoux (Id. in Lysis. 1153. Schol. ibid.); mais bien des citoyens en portoient de semblables.

2) Xenoph. ibid.

3) Athen, lib. 6, p. 272.

4) Harpocr. in Μέτοιχ.

5) Xenoph. de rep. Athen. p. 698.

6) Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1.

Chap. 6.

yens un patron qui réponde de leur conduite (1), & payer au trésor public un tribut annuel de 12 drachmes (*) pour les chefs de famille, & de 6 drachmes (**) pour leurs enfans (2). Ils perdent leurs biens quand ils ne remplissent pas le premier de ces engagemens, & leur liberté quand ils violent le second (3); mais s'ils rendent des services signalés à l'état, ils obtiennent l'exemption du tribut (4).

Dans les cérémonies religieuses, des fonctions particulières les distinguent des citoyens. Les hommes doivent porter une partie des offrandes, & leurs femmes étendre des parasols sur les femmes libres (5); ils sont enfin exposés aux insultes du peuple & aux traits ignominieux qu'on lance contre eux sur la scène (6).

On a vu quelquefois la république en faire passer un très-grand nombre dans la classe des citoyens, épuisée par de longues guerres (7). Mais si par des manœuvres sourdes, ils se glissent dans

1) Harpoc. & Suid. in Πρόστατης. Hyper. ap. Harpoc. in Ἄπρος.

*) 10 livres 16 sols.

**) 5 livres 8 sols.

2) Isæus apud Harpocr. in Μέτοίκ. Poll. lib. 3. cap. 4. §. 55.

3) Sam. Pet. leg. Att. p. 172.

4) Id. p. 169.

5) Ælian. var. hist. l. 3. c. 1. Periz. ibid. Harpocr. in Μέτοίκ & in Σκάφ. Suid. & Hesych. in Σκάφ.

6) Aristoph. in Acharn. v. 107.

7) Diod. Sic. lib. 18, p. 216.

cet ordre respectable, il est permis de les poursuivre en justice, & quelquefois même des les vendre comme esclaves (1). Chap. 6.

Les affranchis, inscrits dans la même classe, sont sujets au même tribut, à la même dépendance, au même avilissement. Ceux qui sont nés dans la servitude, ne sauroient devenir citoyens (2); & tout patron qui peut, en justice réglée, convaincre d'ingratitude à son égard l'esclave qu'il avoit affranchi, est autorisé à le remettre sur le champ dans les fers, en lui disant: Sois esclave, puisque tu ne sais pas être libre (3).

La condition des domiciliés commence à s'adoucir (4). Ils sont depuis quelque temps moins vexés, sans être plus satisfaits de leur sort; parce qu'après avoir obtenu des égards, ils voudroient avoir des distinctions, & qu'il est difficile de n'être rien dans une ville où tant de gens sont quelque chose.

On est citoyen de naissance, lorsqu'on est issu d'un père & d'une mère qui le sont eux-mêmes (5); & l'enfant d'un Athénien qui épouse une étrangère, ne doit avoir d'autre état que celui de sa mère. Périclès fit cette loi dans un temps

(1) Sam. Pet. leg. Att, p. 124.
(2) Dio. Chrysost. orat. 15, p. 239.
(3) Val. Maxim. lib. 2, cap. 6.
(4) Xenoph. de rep. Athen. p. 693.
(5) Sam. Pet. leg. Att. p. 138.

Chap. 6.

où il voyoit autour de lui des enfans propres à perpétuer sa maison. Il la fit exécuter avec tant de rigueur, que près de 5000 hommes exclus du rang de citoyens, furent vendus à l'encan. Il la viola, quand il ne lui resta plus qu'un fils, dont il avoit déclaré la naissance illégitime (1).

Les Athéniens par adoption, jouissent presque des mêmes droits que les Athéniens d'origine. Lorsque dans les commencemens il fallut peupler l'Attique, on donna le titre de citoyens à tous ceux qui venoient s'y établir (2). Lorsqu'elle fut suffisamment peuplée, Solon ne l'accorda qu'à ceux qui s'y transportoient avec leur famille, ou qui, pour toujours exilés de leur pays, cherchoient ici un asyle assuré (3). Dans la suite on le promit à ceux qui rendroient des services à l'état (4); & comme rien n'est si honorable que d'exciter la reconnoissance d'une nation éclairée, dès que ce titre fut devenu le prix du bienfait, il devint l'objet de l'ambition des souverains, qui lui donnèrent un nouveau lustre en l'obtenant, & un plus grande encore lorsqu'ils ne l'obtenoient pas. Refusé autre-

1) Plut. in Pericl. p. 172. Ælian. lib. 6, c. 10; lib. 13, c. 24. Suid in Δημοπ. Schol. Aristoph. in vesp. v. 736.
2) Thucyd. lib. 1, cap. 2, Schol. ibid.
3) Plut. in Solon. t. 1, p. 91.
4) Demosth. in Neær. p. 861.

fois à Perdicas, roi de Macédoine, qui en étoit digne (1); accordé depuis avec plus de facilité (2) à Evagoras, roi de Chypre, à Denys, roi de Syracuse, & à d'autres princes, il fut extrêmement recherché, tant que les Athéniens suivirent à la rigueur les lois faites pour empêcher qu'on ne le prodiguât : car il ne suffit pas qu'on soit adopté par un décret du peuple; il faut que ce décret soit confirmé par une assemblée où six mille citoyens donnent secrètement leurs suffrages; & cette double élection peut être attaquée par le moindre des Athéniens, devant un tribunal qui a le droit de réformer le jugement du peuple même (3).

Ces précautions trop négligées dans ces derniers temps, ont placé dans le rang des citoyens, des hommes qui en ont dégradé le titre (4), & dont l'exemple autorisera dans la suite, des choix encore plus déshonorans.

On compte parmi les citoyens de l'Attique 20,000 hommes en état de porter les armes (5).

1) Id. de ord. rep. p. 126. Meurs. de fort. Athen. pag. 1702.

2) Epist. Phil. ad Athen. in oper. Demosth. pag. 115. Isocr. in Evag. t. 2. p. 97.

3) Demosth. in Neær. p. 875.

4) Id. de rep. ordin. p. 126.

5) Plat. in Crit. t. 3, p. 112. Demosth. in Aristog. p. 836. Plut. in Pericl. t. 1, p. 172. Philochor. ap. Schol. olymp. 9, v. 47. Id. ap. Schol. Aristoph. in vesp. v. 716. Ctesicl. ap. Athen. lib. 6, cap. 20, p. 272.

Chap. 6.

Tous ceux qui se distinguent par leurs richesses, par leur naissance, par leurs vertus & par leur savoir (1), forment ici, comme presque par-tout ailleurs, la principale classe des citoyens, qu'on peut appeler la classe des notables.

On y comprend les gens riches, parce qu'ils supportent les charges de l'état; les hommes vertueux & éclairés, parce qu'ils contribuent le plus à son maintien & à sa gloire. A l'égard de la naissance, on la respecte, parce qu'il est à présumer qu'elle transmet de pére en fils des sentimens plus nobles, & un plus grand amour de la patrie (2).

On considère donc les familles qui prétendent descendre ou des dieux, ou des rois d'Athénes, ou des premiers héros de la Grèce, & encore plus celles dont les auteurs ont donné de grands exemples de vertus, rempli les premières places de la magistrature, gagné des batailles, & remporté des couronnes aux jeux publics (3).

Quelques-uns font remonter leur origine jusqu'aux siècles les plus reculés. Depuis plus de mille ans la maison des Eumolpides conserve le sacerdoce de Cé-

1) Arist. de rep. lib. 6, cap. 4, t. 2, p. 368. Herald. animadv. in Salm. observ. lib. 3, p. 252.

2) Arist. de rep. lib. 3, c. 13, t. 2. p. 353, Id. rhetor. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 532.

3) Plat. ap. Diog. Laert. lib. 3, §. 88. Arist. rhetor. lib. 1, cap. 5, t. 2, p. 522.

très Eleusine (1), & celle des Etéobutades le sacerdoce de Minerve (2). D'autres n'ont pas de moindres prétentions; & pour les faire valoir, ils fabriquent des généalogies (3) qu'on n'à pas grand intérêt à détruire : car les notables ne font point un corps particulier. Ils ne jouïssent d'aucun privilége, d'aucune préséance. Mais leur éducation leur donne des droits aux premières places, & l'opinion publique des facilités pour y parvenir.

La ville d'Athènes contient, outre les esclaves, plus de 30,0000 habitans (4).

1) Hesych. in 'Εὐμολπ.
2) Id Harpocr. & Suid. in Ετεοβ.
3) Schol. Aristoph. in av. v. 284.
4) Aristoph. in Eccles. v. 1124.

FIN DU CAPITRE SIXIEME.

CHAPITRE VII.

Séance à l'Académie.

Chap. 7.

J'étois depuis quelques jours à Athènes; j'avois déja parcouru rapidement les singularités qu'elle renferme. Quand je fus plus tranquille, Apollodore, mon hôte, me proposa de retourner à l'Académie (*).

Nous traversâmes un quartier de la ville, qu'on appelle le Céramique ou les Tuileries; & de là sortant par la porte Dipyle, nous nous trouvâmes dans des champs qu'on appelle aussi Céramiques (1), & nous vimes le long du chemin quantité de tombeaux (2); car il n'est permis d'enterrer personne dans la ville (3) La plupart des citoyens ont leur sépulture dans leurs maisons de campagne (4), ou dans des quartiers qui leur sont assignés hors des murs. Le Céramique est réservé pour ceux qui ont péri dans les

*) Voyez le plan de l'Académie.
1) Meurs. Ceram. gem cap. 19.
2) Pausan. lib. 1, cap. 29, p. 70.
3) Cicer, epist. ad fam. lib. 4, epist. 12, t. 6, p. 119.
4) Demosth. in Macart. p. 1040, & in Callicl. p. 1117.

combats (1). Parmi ces tombeaux, on remarque ceux de Périclès & de quelques autres Athéniens qui ne sont pas morts les armes à la main, & à qui on a voulu décerner après leur trépas, les honneurs les plus distingués (2). Chap. 7.

L'Académie n'est éloigné de la ville que de six stades (*) (3). C'est un grand emplacement qu'un citoyen d'Athènes, nommé Académus, avoit autrefois possédé (4). On y voit maintenant un gymnase, & un jardin entouré de murs (5), orné de promenades couvertes & charmantes (6), embelli par des eaux qui coulent à l'ombre des platanes & de plusieurs autres espèces d'arbres (7). A l'entrée est l'autel de l'Amour, & la statue de ce dieu (8); dans l'intérieur, sont les autels de plusieurs autres divinités: non loin de là Platon a fixé sa résidence auprès d'un petit temple qu'il a consacré aux Muses, & dans une portion de terrain qui lui appartient (9). Il vient tous les jours à l'Académie. Nous l'y

1) Thucyd. lib. 2, cap. 34.
2) Pausan. lib. 1, cap. 29, p. 71.
*) Un quart de lieue.
3) Cicer. de finib. lib. 5, cap. 1, t. 2, p. 196.
4) Hesych. & Suid. in 'Ακαδ.
5) Suid in τὸ Ἱππάρχ.
6) Plut. in Cim. t. 1, p. 487.
7) Schol. Aristoph. in nub. v. 1001.
8) Pausan. lib. 1, cap. 30.
9) Plut. de exil. t. 2, p. 603. Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 5. & 20. Id. in Speus. lib. 4, cap. 8, §. 1.

Chap. 7.

trouvâmes au milieu de ses disciples; & je me sentis pénétré du respect qu'inspire sa présence (1).

Quoique âgé d'environ soixante-huit ans, il conservoit encore de la fraîcheur : il avoit reçu de la nature un corps robuste. Ses longs voyages altérèrent sa santé; mais il l'avoit rétablie par un régime austère (2); & il ne lui restoit d'autre incommodité qu'une habitude de mélancolie: habitude qui lui fut commune avec Socrate, Empédocle & d'autres hommes illustres (3).

Il avoit les traits réguliers, l'air sérieux (4), les yeux pleins de douceur (5), le front ouvert & dépouillé de cheveux (6), la poitrine large, les epaules hautes (7), beaucoup de dignité dans le maintien, de gravité dans la démarche, & de modestie dans l'extérieur (8).

Il me reçut avec autant de politesse que de simplicité, & me fit un si bel eloge du philosophe Anacharsis dont je descends, que je rougissois de porter le même nom. Il s'exprimoit avec len-

1) Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 10.
2) Senec. epist. 58.
3) Arist, probl. sec. 30, t. 2, p. 815. Plut. in Lysand. t. 1, p. 434.
4) Diog. Laert. lib. 3, §. 28.
5) Ælian. ibid.
6) Neanth. ap. Diog. Laert. lib. 3, §. 4.
7) Suid. in Πλάτ. Senec. epist. 58.
8) Ælian. lib. 3, cap. 19. Schol. Aristoph. in nub. v. 361.

teur (1); mais les grâces & la persuasion sembloient couler de ses lévres. Comme je le connus plus particuliérement dans la suite, son nom paroitra souvent dans ma relation. Je vais seulement ajouter ici quelques détails que m'apprit alors Apollodore. Chap. 7.

La mère de Platon, me dit-il, étoit de la même famille que Solon, notre législateur; & son père rapportoit son origine à Codrus, le dernier de nos rois (2), mort il y a environ 700 ans. Dans sa jeunesse, la peinture, la musique, les différens exercices du gymnase remplirent tous ses momens (3). Comme il ètoit né avec une imagination forte & brillante, il fit des dithyrambes, s'exerça dans le genre épique, compara ses vers à ceux d'Homère, & les brûla (*) (4). Il crut que le théâtre pourroit le dédommager de ce sacrifice: il composa quelques tragédies; & pendant que les acteurs se préparoient à les représenter, il connut Socrate, supprima ses pièces, & se dévoua tout entier à la philosophie (5).

1) Diog. Laert. lib. 3. §. 5.
2) Id. ibid. §. 1. Suid. in Πλάγι
3) Diog. Laert. ibid. §. 4. & 5.
*) En les jetant au feu, il parodia ce vers d'Homère :
A moi, Vulcain : Thètys a besoin de ton aide.
Platon dit à son tour
A moi, Vulcain ; Platon a besoin de ton aide.
Hom. iliad. 18, v. 392. Eustath. t. 2, p. 1149. Diog. Laert. lib. 3, §. 6. & 5.
4) Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 30.
5) Diog. Laert, lib. 3, §. 5.

Chap. 7.

Il sentit alors un violent besoin d'être utile aux hommes (1). La guerre du Péloponèse avoit détruit les bons principes, & corrompu les mœurs. La gloire de les rétablir excita son ambition. Tourmenté jour & nuit de cette grande idée, il attendoit avec impatience le moment où, revêtu des magistratures, il seroit en état de déployer son zèle & ses talens; mais les secousses qu'essuya la république dans les dernières années de la guerre, ces fréquentes révolutions qui en peu de temps présentèrent la tyrannie sous des formes toujours plus effrayantes, la mort de Socrate, son maître & son ami, les réflexions que tant d'évènemens produisirent dans sons esprit, le convainquirent bientôt que tous les gouvernemens sont attaqués par des maladies incurables, que les affaires des mortels sont, pour ainsi dire, désespérées, & qu'ils ne seront heureux, que lorsque la philosophie se chargera du soin de les conduire (2). Ainsi, renonçant à son projet, il résolut d'augmenter ses connoissances, & de les consacrer à notre instruction. Dans cette vue il se rendit à Mégare, en Italie, à Cyrène, en Egypte, par-tout où l'esprit humain avoit fait des progrès (3).

1) Plat. epist. 7, t. 3, p. 324.
2) Plut. epist. 7, t. 3, p. 326.
3) Id. ibid. Cicer. de finib. lib. 5, cap. 29. t. 2, pag. 228. Diog. Laert. lib. 3, §. 6. Quintil. lib. 1, cap. 12, p. 81.

Il avoit environ 40 ans (1) quand il fit le voyage de Sicile pour voir l'Etna (2). Denys, tyran de Syracuse desira de l'entretenir. La conversation roula sur le bonheur, sur la justice, sur la véritable grandeur. Platon ayant soutenu que rien n'est si *lâche* & *si* malheureux qu'un prince injuste, Denys en colère lui dit : „ Vous parlez comme un „ radoteur. Et vous comme un tyran, " répondit Platon. Cette réponse pensa lui coûter la vie. Denys ne lui permit de s'embarquer sur une galère qui retournoit en Gréce, qu'après avoir exigé du commandant qu'il le jetteroit à la mer, ou qu'il s'en déferoit comme d'un vil esclave. Il fut vendu, racheté et ramené dans sa patrie. Quelque temps après, le roi de Syracuse, incapable de remords, mais jaloux de l'estime des Grecs, lui écrivit ; & l'ayant prié de l'épargner dans ses discours, il n'en reçut que cette réponse méprisante : „ Je „ n'ai pas assez de loisir pour me sou„ venir de Denys (3). "

Chap. 7.

A son retour Platon se fit un genre de vie dont il ne s'est plus écarté. Il a continué de s'abstenir des affaires publiques, parce que, suivant lui, nous ne

1) Plat. epist. 7. t. 3. p. 324.
2) Plut. in Dion. t. 1, pag. 959. Diog. Laert. lib. 3, §. 18.
3) Diog. Laert. lib. 3, §. 19 & 21.

Chap. 7.

pouvons plus être conduits au bien, ni par la persuasion, ni par la force (1); mais il a recueilli les lumières éparses dans les contrées qu'il avoit parcourues; & conciliant, autant qu'il est possible, les opinions des philosophes qui l'avoient précédé, il en composa un systême qu'il développa dans ses écrits & dans ses conférences. Ses ouvrages sont en forme de dialogue. Socrate en est le principal interlocuteur; & l'on prétend qu'à la faveur de ce nom, il accrédite les idées qu'il a conçues ou adoptées (2).

Son mérite lui a fait des ennemis; il s'en est attiré lui-même en versant dans ses écrits une ironie piquante contre plusieurs auteurs célèbres (3). Il est vrai qu'il la met sur le compte de Socrate; mais l'adresse avec laquelle il la manie, & différens traits qu'on pourroit citer de lui, prouvent qu'il avoit, du moins dans sa jeunesse, assez de penchant à la satire (4). Cependant ses ennemis ne troublent point le repos qu'entretiennent dans son cœur ses succès ou ses vertus. Il a des vertus en effet; les unes, qu'il a reçues de la nature; d'autres, qu'il a eu la force d'acquérir. Il étoit né violent; il est à présent le plus doux & la plus

(1) Cicer. epist. ad famil. lib. 1, epist. 9. t. 7.
(2) Senec. epist. 6. Diog. Laert. lib. 3, cap. 35.
(3) Athen. lib. 11. p. 505.
(4) Id. ibid.

plus patient des hommes. (1) L'amour de la gloire ou de la célébrité me paroît être sa première, ou plutôt son unique passion. Je pense qu'il éprouve cette jalousie dont il est si souvent l'objet (2). Difficile & réservé pour ceux qui courent la même carrière que lui, ouvert & facile pour ceux qu'il y conduit lui-même, il a toujours vécu avec les autres disciples de Socrate, dans la contrainte ou l'inimitié (3); avec ses propres disciples, dans la confiance & la familiarité, sans cesse attentif à leurs progrès ainsi qu'à leurs besoins, dirigeant sans foiblesse & sans rigidité leurs penchans vers des objets honnêtes (4), & les corrigeant par ses exemples plutôt que par ses leçons (5).

Chap. 7.

De leur côté ses disciples poussent le respect jusqu'à l'hommage, & l'admiration jusqu'au fanatisme. Vous en verrez même qui affectent de tenir les épaules hautes & arrondies, pour avoir quelque ressemblance avec lui (6). C'est ainsi qu'en Ethiopie, lorsque le souverain a quelque défaut de conformation, les courtisans prennent le parti de s'estropier, pour lui ressembler (7). Voilà les prin-

1) Senec. de ira, lib. 3, p. 124. Plut. t. 2, pag. 10 & 531. Athen. lib. 2, p. 59.
2) Athèn. lib. 11, p. 506.
3) Dio. Laert. lib. 3, cap. 34. etc.
4) Plut. de sanit. tuend. t. 2. p. 135.
5) Id. de adulat. t. 2, p. 71.
6) Id. de aud. poet. t. 2. p. 26. & de adulat. p. 53.
7) Diod. Sic. lib. 3, p. 146.

cipaux traits de sa vie & de son caractère. Vous serez dans la suite en état de juger de sa doctrine, de son éloquence & de ses écarts.

Chap. 7.

Apollodore en finissant, s'apperçut que je regardois avec surprise une assez jolie femme qui s'étoit glissée parmi les disciples de Platon. Il me dit: Elle s'appelle Lasthénie; c'est une courtisane de Mantinée en Arcadie (1). L'amour de la philosophie l'a conduite en ces lieux; & l'on soupçonne qu'elle y est retenue par l'amour de Speusippe, neveu de Platon, qui est assis auprès d'elle (2). Il me fit remarquer en même temps une jeune fille d'Arcadie, qui s'appeloit Axiothée, & qui, après avoir lu un dialogue de Platon, avoit tout quitté, jusqu'aux habillemens de son sexe, pour venir entendre les leçons de ce philosophe (3). Il me cita d'autres femmes qui, à la faveur d'un pareil déguisement, avoient donné le même exemple (4).

Je lui demandai ensuite: Quel est ce jeune homme maigre & sec que je vois auprès de Platon; qui grasseye, & qui a les yeux petits & pleins de feu (5)?

1) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 46; in Speusip. lib. 4, §. 2.
2) Athen. lib. 7. p. 279; lib. 12. p. 546.
3) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 46. Themist. orat. 23, p. 295.
4) Menag. in Diog. Laert. p. 155.
5) Diog. Laert. in Arist. lib. 5, §. 1. Plut. de aud. poet. t. 2. p. 26.

C'est, me dit-il, Aristote de Stagire, fils de Nicomaque, le médecin & l'ami d'Amyntas, roi de Macédoine (1). Nicomaque laissa une fortune assez considérable à son fils (2) qui vint, il y a environ cinq ans, s'établir parmi nous. Il pouvoit avoir alors 17 à 18 ans (3). Je ne connois personne qui ait autant d'esprit & d'application. Platon le distingue de ses autres disciples, & ne lui reproche que d'être trop recherché dans ses habits (4).

Celui que vous voyez auprès d'Aristote, continua Appollodore, est Xénocrate de Chalcédoine. C'est un esprit lent & sans aménité. Platon l'exhorte souvent à sacrifier aux Grâces. Il dit de lui & d'Aristote, que l'un a besoin de frein, & l'autre d'éperon (5). Un jour on vint dire à Platon que Xénocrate avoit mal parlé de lui. Je ne le crois pas, répondit-il. On insista; il ne céda point: on offrit des preuves. „ Non, ré„ pliqua-t-il; il est impossible que je „ ne sois pas aimé de quelqu'un que „ j'aime si tendrement (6). "

Comment nommez-vous, dis-je alors,

1) Suid. in Νικόμ.
2) Ælian. var. hist. lib. 1, cap. 9.
3) Apoll. cap. Laert. lib. 5, §. 9. Dionys. Halic. epist. ad Amm. t. 6, p. 728.
4) Diog. Laert. lib. 5, §. 1, Ælian. lib. 3, cap. 19.
5) Diog. Laert. in Xenocr. lib. 4. §. 6.
6) Val. Max. lib. 4. in extern. cap. 1.

Chap. 7.

cet autre jeune homme qui paroît être d'une santé si délicate, & qui remue les épaules par intervalles (1)? C'est Démosthène, me dit Apollodore. Il est né dans une condition honnête. Son père qu'il perdit à l'âge de 7 ans, occupoit une assez grande quantité d'esclaves à forger des épées, & à faire des meubles de différentes sortes (2). Il vient de gagner un procès contre ses tuteurs qui vouloient le frustrer d'une partie de son bien : il a plaidé lui-même sa cause, quoiqu'il ait à peine 17 ans (3). Ses camarades, sans doute jaloux du succès, lui donnent aujourd'hui le nom de serpent (4), & lui prodiguent d'autres épithètes déshonorantes qu'il paroît s'attirer par la dureté qui perce dans son caractère (5). Il veut se consacrer au barreau ; & dans ce dessein, il fréquente l'école d'Isée, plutôt que celle d'Isocrate, parce que l'éloquence du premier lui paroît plus nerveuse que celle du second. La nature lui a donné une voix foible, une respiration embarrassée, une prononciation désagréable (6) ; mais elle l'a doué d'un de ces caractères fermes qui

1) Plut. x. orat. vit. t. 2, p. 844.
2) Demosth. in Aphob. 2, p. 896.
3) Id. ibid. p. 895, & in Onetor. p. 921.
4) Suid. in Διασ. Æschin. in Tim. p. 280, & de falsa leg. p. 410.
5) Plut. x. orat. vit. t. 2, p. 847.
6) Id. ibid. p. 844.

s'irritent par les obstacles. S'il vient dans ce lieu, c'est pour y puiser à la fois des principes de philosophie, & des leçons d'éloquence (1). Chap. 7.

Le même motif attire les trois élèves que vous voyez auprès de Démosthène. L'un s'appelle Eschyne ; c'est ce jeune homme si brillant de santé (2) : né dans une condition obscure, il exerça dans son enfance des fonctions assez viles (3) ; & comme sa voix est belle & sonore, on le fit ensuite monter sur le théâtre, où cependant il ne joua que des rôles subalternes (4). Il a des grâces dans l'esprit, & cultive la poésie avec quelque succès (5). Le second s'appelle Hyperide (6), & le troisième Lycurgue. Ce dernier appartient à l'une des plus anciennes familles de la république (7).

Tous ceux qu'Appollodore venoit de nommer, se sont distingués dans la suite, les uns par leur éloquence, les autres par leur conduite, presque tous par une haîne constante pour la servitude. J'y vis aussi plusieurs étrangers, qui s'empressoient d'écouter les maximes de

1) Cicer. de orat. lib. 1, cap. 20, t. 1, p. 149. Id. in Brut. cap. 33, t. 1, p. 363. Id. orat. cap. 4, p. 423.
2) Plut. x orat. vit. t. 2. p. 840.
3) Demosth. de fals. legat. p. 323 etc. Id. de coronà, p. 515 & 516.
4) Vit. Æschin. p. 41, Plut. ibid.
5) Æschin. in Timarch p. 281.
6) Plut. ibid. p. 848.
7) Id. ibid. p. 841.

Chap. 7.

Platon sur la justice & sur la liberté ; mais qui, de retour chez eux ; après avoir montré des vertus, voulurent asservir leur patrie, ou l'asservirent en effet (1) : tyrans d'autant plus dangereux, qu'on les avoit élevés dans la haine de la tyrannie.

Quelquefois Platon lisoit ses ouvrages à ses disciples (2) ; d'autres fois il leur proposoit une question, leur donnoit le temps de la méditer, & les accoutumoit à definir avec exactitude les idées qu'ils attachoient aux mots (3). C'étoit communément dans les allées de l'Académie, qu'il donnoit ses leçons (4) ; car il regardoit la promenade comme plus utile à la santé, que les exercices violens du gymnase (5). Ses anciens disciples, ses amis, ses ennemis même venoient souvent l'entendre, & d'autres y venoient attirés par la beauté du lieu.

J'y vis arriver un homme âgé d'environ 45 ans (6). Il étoit sans souliers (7), sans tunique, avec une longue barbe, un bâton à la main, une besace sur l'épaule, & un manteau (8), sous lequel

1) Athen. lib. 11, cap. 15, p. 508.
2) Diog. Laerr. lib. 3, §. 37.
3) Epicr. ap. Athen. lib. 2, cap. 18, p. 59.
4) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 27. Ælian. lib. 3, cap. 18.
5) Plat. in Phæd. t. 3, p. 227.
6) Diog. Laert. lib. 6, §. 76 & 79.
7) Dion. Chrysost. orat. 6, p. 89.
8) Diog. Laert. ibid. §. 22. & 23.

il tenoit un coq en vie & sans plumes. Il le jeta au milieu de l'assemblée, en disant : „ Voilà l'homme de Platon (1).." Il disparut aussitôt. Platon sourit (2). Ses disciples murmurèrent. Apollodore me dit : Platon avoit défini l'homme, un animal à deux pieds sans plumes ; Diogène a voulu montrer que sa définition n'est pas exacte. J'avois pris cet inconnu, lui dis-je, pour un de ces mendians importuns qu'on ne trouve que parmi les nations riches & policées. Il mendie en effet quelquefois, me repondit-il ; mais ce n'est pas toujours par besoin. Comme ma surprise augmentoit, il me dit : Allons nous asseoir sous ce platane ; je vous raconterai son histoire en peu de mots, & je vous ferai connoître quelques Athéniens célèbres que je vois dans les allées voisines. Nous nous assîmes en face d'une tour qui porte le nom de Timon le misanthrope (3), & d'une colline couverte de verdure & de maisons, qui s'appelle Colone (4).

Chap. 7.

Vers le temps où Platon ouvroit son école à l'Académie, reprit Apollodore, Antisthène, autre disciple de Socrate, établissoit la sienne sur une colline pla-

1) Diog. Laert. lib. 6. §. 40.
2) Epicr. ap. Athen. lib 2, p. 59.
3) Pausan. lib. 1, cap. 30.
4) Cicer. de fin. lib. 5, cap. 1, t. 2, p. 197.

CHAP. 4. cée de l'autre côté de la ville (1). Ce philosophe cherchoit, dans sa jeunesse, à se parer des dehors d'une vertu sévère; & ses intentions n'échappèrent point à Socrate, qui lui dit un jour : Antisthène, j'apperçois votre vanité à travers les trous de votre manteau (2). Instruit par son maître que le bonheur consiste dans la vertu, il fit consister la vertu dans le mépris des richesses & de la volupté (3); & pour accréditer ses maximes, il parut en public, un bâton à la main, une besace sur les épaules, comme un de ces infortunés qui exposent leur misère aux passans (4). La singularité de ce spectacle lui attira des disciples, que son éloquence fixa pendant quelque temps auprès de lui (5). Mais les austérités qu'il leur prescrivoit, les éloignèrent insensiblement; & cette désertion lui donna tant de dégoût, qu'il ferma son école (6).

Diogène parut alors dans cette ville. Il avoit été banni de Sinope sa patrie, avec son père accusé d'avoir altéré la monnoie (7). Après beaucoup de résistance (8), Antisthène lui communiqua

1) Diog. Laert. in Antist. lib. 6, §. 13.
2) Id. ibid. §. 8.
3) Id. ibid. §. 3.
4) Id. ibid. §. 13.
5) Id. ibid. §. 14.
6) Ælian. var. hist. lib. 10, cap. 16.
7) Diog. Laert. in Diog. lib. 6, §. 20.
8) Id. ibid. §. 21, Ælian. ibid.

ses principes, & Diogène ne tarda pas à les étendre. Antisthène cherchoit à corriger les passions, Diogène voulut les détruire. Le sage, pour être heureux, devoit, selon lui, se rendre indépendant de la fortune, des hommes, & de lui-même; de la fortune, en bravant ses faveurs & ses caprices; des hommes, en secouant les préjugés, les usages, & jusqu'aux lois, quand elles n'étoient pas conformes à ses lumières; de lui-même, en travaillant à endurcir son corps contre les rigueurs des saisons, & son ame contre l'attrait des plaisirs. Il dit quelquefois: „ Je suis pauvre, errant, sans „ patrie, sans asyle, obligé de vivre au „ jour la journée; mais j'oppose le cou„ rage à la fortune, la nature aux lois, „ la raison aux passions (1). "

De ces principes dont les différentes conséquences peuvent conduire à la plus haute perfection, ou aux plus grands désordres (*), résulte le mépris des richesses, des honneurs, de la gloire, de la distinction des états, des bienséances de la société, des artes, de sciences, de tous les agrémens de la vie (2). L'homme dont Diogène s'est formé le modéle, &

1) Diog. Laert. lib. 6, §. 38. Ælian. lib. 3, cap. 29.

*) Antisthène & Diogène ont été les chefs de l'école des Cyniques, & de cette école est sortie celle des Stoïciens. (Cicer. de orat. lib. 3, cap. 17, t. 1, p. 295.)

2) Diog. Laert. lib. 6. §. 28, 71, 72 & 73.

F 5

Chap. 7.

qu'il cherche quelquefois une lanterne à la main (1), cet homme étranger à tout ce qui l'environne, inaccessible à tout ce qui flatte les sens, qui se dit citoyen de l'univers, & qui ne le sauroit être de sa patrie ; cet homme seroit aussi malheureux qu'inutile dans les sociétés policées, & n'a pas même existé avant leur naissance. Diogène a cru en appercevoir une foible esquisse parmi les Spartiates. „ Je n'ai vu, dit-il, de hom- „ mes nulle part ; mais j'ai vu des en- „ fans à Lacédémone (2). "

Pour retracer en lui même l'homme dont il a conçu l'idée, il s'est soumis aux plus rudes épreuves, & s'est affranchi des plus légères contraintes. Vous le verrez lutter contre la faim, l'appaiser avec les alimens les plus grossiers, la contrarier dans les repas où règne l'abondance, tendre quelquefois la main aux passans (3), pendant la nuit s'enfermer dans un tonneau, s'exposer aux injures de l'air sous le portique d'un temple (4), se rouler en été sur le sable brûlant, marcher en hiver pieds nus dans la neige (5), satisfaire à tous ses besoins en public & dans les lieux fré-

1) Diog. Laert. lib. 6. §. 41.
2) Id. ibid. §. 27.
3) Id. ibid. §. 67.
4) Id. ibid. §. 22 & 23.
5) Id. ibid. §. 23. & 24.

quentés par la lie du peuple (1), affronter & supporter avec courage le ridicule, l'insulte & l'injustice, choquer les usages établis jusques dans les choses le plus indifférentes, & donner tous les jours des scènes, qui, en excitant le mépris des gens sensés, ne dévoilent que trop à leurs yeux les motifs secrets qui l'animent. Je le vis un jour pendant une forte gelée, embrasser à demi nu une statue de bronze. Un Lacédémonien lui demanda s'il souffroit. Non, dit le philosophe. Quel mérite avez-vous donc, répliqua le Lacédémonien (2)?

Chap. 7.

Diogène a de la profondeur dans l'esprit, de la fermeté dans l'ame, de la gaité dans le caractère. Il expose ses principes avec tant de clarté, & les développe avec tant de force, qu'on a vu des étrangers l'écouter, & sur le champ abandonner tout pour le suivre (3). Comme il se croit appelé à réformer les hommes, il n'a pour eux aucune espèce de mènagement. Son système le porte à déclamer contre les vices & les abus; son caractère, à poursuivre sans pitié ceux qui les perpétuent. Il lance à tous momens sur eux les traits de la satire, & ceux de l'ironie mille fois plus redoutables. La liberté qui régne dans ses dis-

1) Diog. Laert. l. 6. §. 22 & 66. Ælian. var. hist. l. 9, c. 19.
2) Plut. in apopht. t. 2, p. 233.
3) Diog. Laert. lib. 6, §. 75.

Chap. 4.

cours, le rend agréable au peuple (1). On l'admet dans la bonne compagnie dont il modère l'ennui par des réparties promptes (2), quelquefois heureuses, & toujours fréquentes, parce qu'il ne se refuse rien. Les jeunes gens le recherchent pour faire assaut de plaisanteries avec lui, & se vengent de sa supériorité par des outrages (3), qu'il supporte avec une tranquillité qui les humilie. Je l'ai vu souvent leur reprocher des expressions & des actions qui faisoient rougir la pudeur (4); & je ne crois pas que lui-même se soit livré aux excès dont ses ennemis l'accusent (5). Son indécence est dans les manières plutôt que dans les mœurs (6). De grands talens, de grandes vertus, de grands efforts n'en feront qu'un homme singulier; & je souscrirai toujours au jugement de Platon, qui a dit de lui : „ C'est Socrate „ en délire (7). "

Dans ce moment nous vîmes passer un homme qui se promenoit lentement auprès de nous. Il paroissoit âgé d'environ 40 ans. Il avoit l'air triste & soucieux, la main dans son manteau (8).

1) Diog. Laert. lib. 6. §. 43.
2) Id. ibid. §. 74.
3) Id. ibid. §. 33 & 41.
4) Id. ibid. lib. 6, §. 46, 47, 63. 66, etc.
5) Plut. de Stoic. p. 1044. Laert. ibid. §. 46, & 69.
6) Bruk. hist. philos, t. 1, p. 881.
7) Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 33.
8) Plut. in Phoc. t. 1, p. 743.

Quoique son extérieur fût très simple, Apollodore s'empressa de l'aborder avec un respect mêlé d'admiration & de sentiment ; & revenant s'asseoir auprès de moi : C'est Phocion, me dit-il, & ce nom doit à jamais réveiller dans votre esprit l'idée de la probité même (1). Sa naissance est obscure (2) ; mais son ame est infiniment élevée. Il fréquenta de bonne heure l'Académie (3) ; il y puisa les principes sublimes qui depuis ont dirigé sa conduite, principes gravés dans son cœur, & aussi invariables que la justice & la vérité dont ils émanent.

Au sortir de l'Académie, il servit sous Chabrias, dont il modéroit l'impétuosité, & qui lui dut en grande partie la victoire de Naxos (4). D'autres occasions ont manifesté ses talens pour la guerre. Pendant la paix il cultive un petit champ (5), qui suffiroit à peine aux besoins de l'homme le plus modéré dans ses desirs, & qui procure a Phocion un superflu, dont il soulage les besoins des autres (6). Il y vit avec une epouse digne de son amour, parce qu'elle l'est de son estime ; il y vit content

1) Nep. in Phoc. cap. 1. Ælian. lib. 3, cap. 47 ; lib. 4, cap. 16. Plut de mus. t. 2, p. 1131.
2) Ælian. lib. 12, cap. 43.
3) Plut. in Phoc. t. 1. p. 743.
4) Id. ibid. p. 744.
5) Nep. in Phoc. cap. 1.
6) Suid. in Φωκ.

Chap. 7.

de son sort, n'attachant à sa pauvreté ni honte, ni vanité ; ne briguant point les emplois (1), les acceptant pour en remplir les devoirs.

Vous ne le verrez jamais ni rire ni pleurer (2), qnoiqu'il soit heureux & sensible ; c'est que son ame est plus forte que la joie & la douleur. Ne soyez point effrayé du nuage sombre dont ses yeux paroissent obscurcis. Phocion est facile, humain, indulgent pour nos foiblesses. Il n'est amer & sévère que pour ceux qui corrompent les mœurs par leurs exemples, ou qui perdent l'état par leurs conseils (3).

Je suis bien aise que le hasard ait rapproché sous vos yeux Diogène & Phocion. En les comparant, vous trouverez que le premier ne fait pas un sacrifice à la philosophie, sans le pousser trop loin & sans en avertir le public, tandis que le second ne montre ni ne cache ses vertus. J'irai plus loin, & je dirai qu'on peut juger, au premier coup-d'œil, lequel de ces deux hommes est le vrai philosophe. Le manteau de Phocion est aussi grossier que celui de Diogène ; mais le manteau de Diogène est déchiré, & celui de Phocion ne l'est pas.

Après Phocion venoient deux Athé-

1) Plut. in Phoc. t. 1. p. 745.
2) Id. ibid. p. 744. Id. apopht: t. 2, p. 187.
3) Id. ibid. p. 743 & 746.

niens, dont l'un se faisoit remarquer par une taille majestueuse & une figure imposante (1) Apollodore me dit: Il est fils d'un cordonnier (2), & gendre de Cotys, roi de Thrace (3). Il s'appelle Iphicrate. L'autre est fils de Conon, qui fut un des plus grands hommes de ce siècle, & s'appelle Timothée.

Tous deux placés à la tête de nos armées ont maintenu pendant une longue suite d'années la gloire de la république (4); tous deux ont su joindre les lumieres aux talens, les réflexions à l'expérience, la ruse au courage (5). Iphicrate se distingua sur tout par l'exacte discipline qu'il introduisit parmi nos troupes, par la prudence qui dirigeoit ses entreprises, par une défiance scrupuleuse qui le tenoit toujours en garde contre l'ennemi (6). Il dut beaucoup à sa réputation; aussi disoit-il en marchant contre les barbares: „ Je n'ai qu'une crainte, c'est qu'ils n'aient pas entendu parler d'Iphicrate (7)."

Timothée est plus actif (8), plus patient, moins habile peut-être à former

1) Nep. in Iphicr. cap. 3.
2) Plut. apopht. t. 2. p. 186.
3) Nep. in Iphicr. cap. 3.
4) Id. in Timoth. cap. 4.
5) Polyæn. strateg. l. 3, c. 9. & 10. Xenoph. hist. Græc. p. 589.
6) Nep. in Iphic. cap. 1. Plut. apopht. t. 2, p. 187.
7) Plut. ibid.
8) Nep. in Timoth. cap. 1.

des projets, mais plus constant & plus ferme quand il s'agit de l'exécution. Ses ennemis, pour ne pas reconnoître son mérite, l'accusèrent d'être heureux. Ils le firent représenter endormi sous une tente, la fortune planant au-dessus de sa tête, & rassemblant auprès de lui des villes prises dans un filet. Timothée vit le tableau, & dit plaisamment: „ Que „ ne ferois-je donc pas si j'étois éveillé (1)?"

Chap. 7.

Iphicrate a fait des changemens utiles dans les armes de l'infanterie (2): Timothée a souvent enrichi le trésor épuisé, des dépouilles enlevées à l'ennemi; il est vrai qu'en même temps il s'est enrichi lui-même (3). Le premier a rétabli des souverains sur leurs trônes (4); le second a forcé les Lacédémoniens à nous céder l'empire de la mer (5). Ils ont tous deux le talent de la parole. L'éloquence d'Iphicrate est pompeuse & vaine (6); celle de Timothée plus simple & plus persuasive (7). Nous leur avons élevé des statues (8), & nous les bannirons peut-être un jour.

1) Plut. in Syll. t. 1, p. 454. Id. apopht. t. 2, p. 187. Ælian. lib. 13, cap. 43.
2) Nep. in Iphicr. cap. 1. Diod. Sic. lib. 15, p. 360.
3) Nep. in Timoth. cap. 1.
4) Id in Iphicr. cap. 3.
5) Id. in Timoth. cap. 2.
6) Plut. de rep. ger. t. 2, p. 813.
7) Ælian, lib. 3, cap. 16.
8) Nep. in Timoth. cap. 2. Pausan. lib. 1, cap. 24.

FIN DU CHAPITRE SEPTIEME.

CHAPITRE VIII.

Licée. Gymnases. Isocrate. Palestres. Funérailles des Athéniens.

Un autre jour, au moment qu'Apollodore entroit chez moi pour me proposer une promenade au Lycée, je courus à lui, en m'écriant: Le connoissez-vous?--Qui? --Isocrate. Je viens de lire un de ses discours; j'en suis transporté. Vit-il encore? où est-il? que fait-il?--Il est ici, répondit Apollodore. Il professe l'éloquence. C'est un homme célébre; je le connois.--Je veux le voir aujourd'hui, ce matin, dans l'instant même.--Nous irons chez lui en revenant du Lycée. Chap. 8.

Nous passâmes par le quartier des marais, & sortant par la porte d'Egée, nous suivîmes un sentier le long de l'Ilissus, torrent impétueux, ou ruisseau paisible, qui, suivant la différence des saisons, se précipite ou se traîne au pied d'une colline par où finit le mont Hymette. Ses bords sont agréables; ses eaux, communement pures & limpides (1).

(1) Plat. in Phædr. t. 3, p. 230. Spon voyag. t. 2, p. 121.

Chap. 8.

Nous vîmes aux environs un autel dédié aux Muses (1), l'endroit où l'on prétend que Borée enleva la belle Orithye, fille du roi de Erechthée (2); le temple de Cérès, où l'on célèbre les petits mystères (3); & celui de Diane, où l'on sacrifie tous les ans une grande quantité de chèvres en l'honneur de la Déesse. Avant le combat de Marathon, les Athéniens lui en promirent autant qu'ils trouveroient de Perses étendus sur le champ de bataille. Ils s'apperçurent, après la victoire, que l'exécution d'un vœu si indiscret épuiseroit bientôt les troupeaux de l'Attique; on borna le nombre des victimes à cinqcents (4), & la Déesse voulut bien s'en contenter.

Pendant qu'on me faisoit ces récits, nous vîmes sur la colline des paysans qui couroient en frappant sur des vases d'airain, pour attirer un essaim d'abeilles qui venoit de s'échapper d'une ruche (5)

Ces insectes se plaisent infiniment sur le mont Hymette, qu'ils ont rempli de leurs colonies, & qui est presque par-tout couvert de serpolet (6) & d'herbes odo-

1) Pausan. lib. 1, cap. 19, pag. 45. Dionys. Perieg. v. 423.
2) Plut. in Phedr. t. 3. p. 229. Pausan. ibid.
3) Steph. in Ἄγρα.
4) Xenoph. de exped. Cyr. lib. 8. p. 301. Plut. de Herodot. malign. t. 2, p. 803.
5) Plat. de leg. lib. 8, t. 2, p. 843.
6) Theophr. hist. plant. lib. 6, cap. 7, p. 678. Plin. lib. 19, cap. 8, t. 2, p. 181.

rifférantes. Mais c'est sur-tout dans le thym excellent qu'il produit (1), qu'ils puisent ces sucs précieux dont ils composent un miel estimé dans toute la Grèce (2). Il est d'un blanc tirant sur le jaune; il noircit quand on le garde long-temps, & conserve toujours sa fluidité (3). Les Athéniens en font tous les ans une récolte abondante; & l'on peut juger du prix qu'ils y attachent, par l'usage où sont les Grecs d'employer le miel dans la pâtisserie (4), ainsi que dans les ragoûts (5). On prétend qu'il prolonge la vie, & qu'il est principalement utile aux vieillards (6). J'ai vu même plusieurs disciples de Pythagore conserver leur santé, en prenant un peu de miel pour toute nourriture (7). Chap. 8.

Après avoir repassé l'Ilissus, nous nous trouvâmes dans un chemin où l'on s'exerce à la course, & qui nous conduisit au Lycée (8).

Les Athéniens ont trois gymnases destinés à l'institution de la jeunesse (9);

(1) Antiph. apud Athen. lib. 1, c. 22, p. 28. Alex. apud eumd. lib. 14, p. 652.
(2) Plin. lib. 11. cap. 32. t. 1, p. 596. Id. lib. 21. cap. 10, t. 2, p. 248. Varro de re rustic. lib. 3, cap. 16, pag. 374. Colum. de re rustic, lib. 9, cap. 4.
(3) Geopon. lib. 15, cap. 7.
(4) Athen. lib. 3, cap. 25, p. 109. Id. lib. 14, p. 646.
(5) Hesych in Ὑψωτόϛ.
(6) Geopon. ibid.
(7) Athen. lib. 2, cap. 7, p. 46. lib. 10 etc.
(8) Xenoph. hist. Græc. lib. 2, p. 476.
(9) Ulpian. in Timocr. p. 820.

Chap. VIII.

celui du Lycée, celui du Cynosarge (1), situé sur une colline de ce nom, & celui de l'Académie. Tous trois ont été construits hors des murs de la ville, aux frais du gouvernement. On ne recevoit autrefois dans le second que des enfans illégitimes (2).

Ce sont de vastes édifices entourés de jardins & d'un bois sacré. On entre d'abord dans une cour de forme quarrée, & dont le pourtour est de 2 stades (*) (3). Elle est environnée de portiques & de bâtimens. Sur trois de ses côtés sont des salles spacieuses, & garnies de siéges, où les philosophes, les rhéteurs & les sophistes rassemblent leurs disciples (4). Sur le quatrième on trouve des piéces pour les bains & les autres usages du gymnase. Le portique exposé au midi est double, afin qu'en hiver la pluie agitée par le vent ne puisse pénétrer dans sa partie intérieure.

De cette cour on passe dans une enceinte également quarrée. Quelques platanes en ombragent le milieu. Sur trois des côtés règnent des portiques. Celui qui

1) Demosth. in Leptin. p. 791. Liv. lib. 31, c. 24. Diog. Laert. lib. 6, §. 13.
2) Demosth. in Aristocr. p. 760. Plut. in Themist. t. 1, p. 112.
(*) 189 toises.
3) Vitruv. lib. 5, cap. 11.
4) Plat. Euthyd. t. 1, p. 2. Isocr. panath. t. 2, pag. 191. Demetr. de interp. cap. 111. Lucian. dial. mort. t. 1, p. 329.

regarde le nord, est à double rang de colonnes, pour garantir du soleil ceux qui s'y promènent en été. Le portique opposé s'appelle Xyste (1). Dans la longueur du terrain qu'il occupe, on a ménagé au milieu une espèce de chemin creux d'environ 12 pieds de largeur, sur près de 2 pieds de profondeur. C'est là qu'à l'abri des injures du temps, séparés des spectateurs qui se tiennent sur les plate-bandes latérales, les jeunes élèves s'exercent à la lutte. Au-delà du Xyste, est un Stade pour la course à pied (2).

Un magistrat, sous le nom de gymnasiarque, préside aux différens gymnases d'Athènes. Sa charge est annuelle, & lui est conférée par l'assemblée générale de la nation (3). Il est obligé de fournir l'huile qu'emploient les athlètes pour donner plus de souplesse à leurs membres (4). Il a sous lui, dans chaque gymnase, plusieurs officiers, tels que le gymnaste, pœdotribe, & d'autres encore, dont les uns entretiennent le bon ordre parmi les élèves, & les autres les dressent à différens exercices. On y distingue sur-tout dix sophronistes, nommés par les dix tribus, & chargés de veil-

1) Xenoph. œcon. lib. 5, p. 850.
2) Vitruv. lib. 5. cap. 11.
3) Demosth. in Leptin. p. 544.
4) Ulpian. in Leptin. orat. p. 575.

let plus spécialement sur les mœurs (1). Il faut que tous ces officiers soient approuvés par l'Aréopage (2).

Chap. 8.

Comme la confiance & la sûreté doivent régner dans le gymnase, ainsi que dans tous les lieux où l'on s'assemble en grand nombre, les vols qui s'y commettent sont punis de mort, lorsqu'ils excèdent la valeur de dix drachmes (*) (3).

Les gymnases devant être l'asyle de l'innocence & de la pudeur, Solon en avoit interdit l'entrée au public, pendant que les éléves, célébrant une fête en l'honneur de Mercure (4), étoient moins surveillés par leurs instituteurs; mais ce réglement n'est plus observé (5).

Les exercices qu'on y pratique sont ordonnés par les lois, soumis à des règles, animés par les éloges des maîtres, & plus encore par l'émulation qui subsiste entre les disciples. Toute la Grèce les regarde comme la partie la plus essentielle de l'éducation, parce qu'ils rendent un homme agile, robuste, capable de supporter les travaux de la guerre, & les loisirs de la paix (6). Considérés par rapport à la santé, les méde-

1) Stob. serm. 5, p. 77.
2) Axioch. ap. Plat. t. 3, p. 367.
*) 9 livres.
3) Demosth. in Tim. p. 791.
4) Æschin. in Timo. p. 262.
5) Plat. in Lys. t. 2, p. 204 & 206.
6) Lucian. de gymn. t. 2. p. 901.

cins les ordonnent avec succès (1). Relativement à l'art militaire, on ne peut en donner une plus haute idée, qu'en citant l'exemple des Lacédémoniens. Ils leurs dûrent autrefois les victoires qui les firent redouter des autres peuples; &, dans ces derniers temps, il a fallu pour les vaincre, les égaler dans la gymnastique (2). Chap. VIII.

Mais si les avantages de cet art sont extrêmes, les abus ne le sont pas moins. La médecine & la philosophie condamnent de concert ces exercices, lorsqu'ils épuisent le corps, ou qu'ils donnent à l'ame plus de férocité que de courage (3).

On a successivement augmenté & décoré le gymnase du Lycée (4). Ses murs sont enrichis de peinture (5). Apollon est la divinité tutélaire du lieu; on voit à l'entrée sa statue (6). Les jardins, ornés de belles allées, furent renouvélés dans les dernières années de mon séjour

1) Hippocr. de diat. lib. 2, t. 1, c. 39. etc.; lib. 3. cap. 25.
2) Arist. de rep. lib. 8, cap. 4, t. 2, p. 452. Plat. sympos lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 639.
3) Hippocr. ibid. lib. 3, t. 1, cap. 28. Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 410. Arist. de rep. ib. Id. magn. moral. l. 1, c. 5, t. 2. p. 151.
4) Theopomp. & Philoch. ap. Suid in Λύκ. Harpocr. in Λύκ. Pausan. lib. 1, cap. 19, p. 75.
5) Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, p. 425.
6) Lucian. de gymn. t. 2, p. 887. Pausan. lib. 1, cap. 19. p. 44.

en Grèce (1). Des siéges placés sous les
Chap. arbres, invitent à s'y reposer (2).
8. Après avoir assisté aux exercices des jeunes gens, & passé quelques momens dans des salles où l'on agitoit des questions tour-à-tour importantes & frivoles, nous prîmes le chemin qui conduit du Lycée a l'Académie, le long des murs de la ville (3). Nous avions à peine fait quelques pas, que nous trouvâmes un vieillard vénérable, qu'Apollodore me parut bien aise de voir. Après les premiers complimens, il lui demanda où il alloit. Le vieillard répondit d'une voix grêle : Je vais dîner chez Platon avec Éphore & Théopompe, qui m'attendent à la porte Dipyle. -- C'est justement notre chemin, reprit Apollodore ; nous aurons le plaisir de vous accompagner. Mais, dites-moi, vous aimez donc toujours Platon (4)? -- Autant que je me flatte d'en être aimé. Notre liaison formée dès notre enfance, ne s'est point altérée depuis. Il s'en est souvenu dans un des ses dialogues, où Socrate qu'il introduit comme interlocuteur, parle de moi en termes très-honorables (5). -- Cet hommage vous étoit dû. On se souvient qu'à la mort de Socrate, pendant

qu-

1) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 841.
2) Lucian. de gymn. t. 2. p. 891.
3) Plat. in Lys. t. 2, p. 203.
4) Diog. Laert. in Plat. lib. 3. §. 8.
5) Plat. in phædr. t. 3, p. 278,

que ses disciples effrayés prenoient la fuite, vous osâtes paroître en habit de deuil dans les rues d'Athènes (1). Vous aviez donné, quelques années auparavant, un autre exemple de fermeté. Quand Théramène, proscrit par les 30 tyrans en plein sénat, se réfugia auprès de l'autel, vous vous levâtes pour prendre sa défense; & ne fallut-il pas que lui-même vous priât de lui épargner la douleur de vous voir mourir avec lui (2)? Le vieillard me parut ravi de cet éloge. J'étois impatient de savoir son nom. Apollodore se faisoit un plaisir de me le cacher.

Fils de Théodore, lui dit-il, n'êtes-vous pas de même âge que Platon? -- J'ai six à sept ans de plus que lui (3); il ne doit être que dans sa 68e. année. -- Vous paroissez vous bien porter. -- A merveille; je suis sain de corps & d'esprit, autant qu'il est possible de l'être (4). -- On dit que vous êtes fort riche (5)? -- J'ai acquis par mes veilles de quoi satisfaire les desirs d'un homme sage (6). Mon père avoit une fabrique d'instrumens de musique (7). Il fut ruiné dans

1) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 838.
2) Id. ibid. p. 836.
3) Laert. in Plat. lib. 3, §. 4. Plut. x orat. vit. t. 2, p. 836.
4) Isocr. panat. t. 2. p. 184.
5) Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 537.
6) Isocr. ibid.
7) Plut. ibid. Dionys. Halic. ibid. p. 534.

la guerre du Péloponèse ; & ne m'ayant laissé pour héritage qu'une excellente éducation, je fus obligé de vivre de mon talent, & de mettre à profit les leçons que j'avois reçues de Gorgias, de Prodicus, & des plus habiles orateurs de la Grèce. Je fis des plaidoyers pour ceux qui n'étoient pas en état de défendre eux-mêmes leurs causes (1). Un discours que j'adressai à Nicoclès, roi de Chypre, m'attira de sa part une gratification de 20 talens (*) (2). J'ouvris des cours publics d'éloquence. Le nombre de mes disciples ayant augmenté de jour en jour, j'ai recueilli le fruit d'un travail qui a rempli tous les momens de ma vie. -- Convenez pourtant que, malgré la sévérité de vos mœurs, vous en avez consacré quelques-uns aux plaisirs. Vous eûtes autrefois la belle Métanire ; dans un âge plus avancé, vous retirâtes chez vous une courtisane non moins aimable (3). On disoit alors que vous saviez allier les maximes de la philosophie avec les raffinemens de la volupté, & l'on parloit de cet lit somptueux que vous aviez fait dresser, & de ces oreillers qui exhaloient une odeur si délicieuse (4). Le vieillard convenoit de ces faits en riant.

1) Cicer. in Brut. t. 1. p. 346.
*) 108000 livres.
2) Plut. x. orat. vit. t, 2, p. 838.
3) Lys. Hermip. & Strat. ap. Athen. lib. 13, p. 592.
4) Plut. ibid. p. 839.

Apollodore continuoit : Vous avez une famille aimable, une bonne santé, une fortune aisée, des disciples sans nombre, un nom que vous avez rendu célèbre, & des vertus qui vous placent parmi les plus honnêtes citoyens de cette ville (1). Avec tant d'avantages vous devez être le plus heureux des Athéniens. -- Hélas! répondit le vieillard, je suis peut-être le plus malheureux des hommes. J'avois attaché mon bonheur à la considération; mais, comme d'un côté l'on ne peut être considéré dans une démocratie, qu'en se mêlant des affaires publiques, & que d'un autre côté la nature ne m'a donné qu'une voix foible & une excessive timidité (2), il est arrivé que très capable de discerner les vrais intérêts de l'état, incapable de les défendre dans l'assemblée générale, j'ai toujours été violemment tourmenté de l'ambition & de l'impossibilité d'être utile, où, si vous voulez, d'obtenir du crédit (3). Les Athéniens reçoivent gratuitement chez moi des leçons d'éloquence; les étrangers, pour le prix de mille drachmes (*); j'en donnerois dix mille à celui qui me procureroit de la hardiesse avec un or-

Chap. 6.

1) Isocr. panath. t. 2, p. 184.
2) Isocr. epist. ad Phil. t. 1, p. 278 Id. epist. ad Mityl. t. 1. p. 487. Cicer. de orat. lib. 2, cap. 3, t. 1, pag. 394.
3) Isocr. panath. t. 2, p. 185.
*) 900 livres.

Chap. 8.

gane sonore (1). -- Vous avez réparé les torts de la nature ; vous instruisez par vos écrits ce public à qui vous ne pouvez adresser la parole, & qui ne sauroit vous refuser son estime. -- Eh ! que me fait l'estime des autres, si je ne puis pas y joindre la mienne ? Je pousse quelquefois jusqu'au mépris la foible idée que j'ai de mes talens (2). Quel fruit en ai-je retiré ? Ai-jamais obtenu les emplois, les magistratures, les distinctions que je vois tous les jours accorder à ces vils orateurs qui trahissent l'état (3) ?

Quoique mon panégyrique d'Athènes ait fait rougir ceux qui précédemment avoient traité le même sujet, & découragé ceux qui voudroient le traiter aujourd'hui (4), j'ai toujours parlé de mes succès avec modestie, ou plutôt avec humilité (5). J'ai des intentions pures ; je n'ai jamais, par des écrits ou par des accusations, fait tort à personne, & j'ai des ennemis (6) ! -- Eh ! ne devez-vous pas racheter votre mérite par quelques chagrins ? Vos ennemis sont plus à plaindre que vous. Une voix importune les avertit sans cesse que vous comptez parmi vos disciples, des rois, des généraux,

1) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 838.
2) Isocr. panath. t. 2, p. 184.
3) Id. ibid. p. 189.
4) Id. de antid. t. 2, p. 404.
5) Id. panath. t. 2. p. 192.
6) Id. de antid. p. 386, 390. etc.

des hommes d'état, des historiens, des écrivains dans tous les genres (1); que de temps en temps il sort de votre école des colonies d'hommes éclairés, qui vont au loin répandre votre doctrine; que vous gouvernez la Gréce par vos élèves (2); &, pour me servir de votre expression, que vous êtes la pierre qui aiguise l'instrument. -- Oui; mais cette pierre ne coupe pas (3).

Chap. 8.

Du moins, ajoutoit Apollodore, l'envie ne sauroit se dissimuler que vous avez hâté les progrès de l'art oratoire (4). -- Et c'est ce mérite qu'on veut aussi m'enlever. Tous les jours des sophistes audacieux, des instituteurs ingrats, puisant dans mes écrits les préceptes & les exemples, les distribuent à leurs écoliers, & n'en sont que plus ardens à me déchirer; ils s'exercent sur les sujets que j'ai traités, ils assemblent leurs partisans autour d'eux, & comparent leurs discours aux miens; qu'ils ont eu la précaution d'altérer, & qu'ils ont la bassesse de défigurer en les lisant. Un tel acharnement me pénètre de douleur (5). Mais j'apperçois Ephore &

1) Isocr. panath. t. 2, p. 388.
2) Cicer. orat. cap. 13, t. 1. p. 429. Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 536.
3) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 838.
4) Cicer. de orat. lib. 2, cap. 22. p. 214. Id. orat. cap. 13, p. 429; c. 52. p. 464. Naucrat. ap. Cicer. de orat. l. 3, c. 44, p. 321.
5) Isocr. panath. t. 2, p. 190. Id. epist. ad Philip. t. 1, p. 277.

Chap. 8.

Théopompe. Je vais les mener chez Platon, & je prends congé de vous.

Dès qu'il fut parti, je me tournai bien vîte vers Apollodore. Quel est donc, lui dis-je, ce vieillard si modeste, avec tant d'amour-propre, & si malheureux avec tant de bonheur? C'est, me dit-il, Isocrate, chez qui nous devions passer à notre retour. Je l'ai engagé, par mes questions, à vous tracer les principaux traits de sa vie & de son caractère. Vous avez vu qu'il montra deux fois du courage dans sa jeunesse. Cet effort épuisa sans doute la vigueur de son ame; car il a passé le reste de ses jours dans la crainte & dans le chagrin. L'aspect de la tribune qu'il s'est sagement interdite, l'afflige si fort, qu'il n'assiste plus à l'assemblée générale (1). Il se croit entouré d'ennemis & d'envieux, parce que des auteurs qu'il méprise, jugent de ses écrits moins favorablement que lui. Sa destinée est de courir sans cesse après la gloire, & de ne jamais trouver le repos (2).

Malheureusement pour lui, ses ouvrages, remplis d'ailleurs de grandes beautés, fournissent des armes puissantes à la critique; son style est pur & coulant, plein de douceur & d'harmonie, quel-

(1) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 838.
(2) Isocr. panath. t. 1, p. 184 & 187.

quefois pompeux & magnifique, mais quelquefois aussi traînant, diffus & surchargé d'ornemens qui le déparent (1). Chap. 8.

Son éloquence n'étoit pas propre aux discussions de la tribune & du barreaux (2); elle s'attache plus à flatter l'oreille, qu'à émouvoir le cœur. On est souvent fâché de voir un auteur estimable s'abaisser à n'être qu'un écrivain sonore, réduire son art au seul mérite de l'élégance (3), asservir péniblement ses pensées aux mots (4), éviter le concours des voyelles avec une affectation puérile (5), n'avoir d'autre objet que d'arrondir ces periodes, & d'autre ressource pour en symétriser les membres, que de les remplir d'expressions oiseuse & de figures déplacées (6). Comme il ne diversifie pas assez le formes de son élocution, il finit par refroidir & dégoûter le lecteur. C'est un peintre qui donne à toutes ses figures les mêmes traits, les mêmes vêtemens & les mêmes attitudes (7).

La plupart de ses harangues roulent

1) Cicer. de orat. lib. 3, cap. 7, t. 1, p. 286, Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 537.

2) Dionys. Halic. ibid. t. 5, p. 539. Cicer. orat. cap. 12, t. 1, p. 429.

3) Arist. ap. Cicer. de orat. lib. 3, cap. 33, t. 1, pag. 313.

4) Dionys. Halic. ibid. p. 538.

5) Quintil. lib. 9, cap. 4, p. 598. Dionys. Halic. ibid. p. 558. Demetr. Phaler. de elocut. §. 68.

6) Cic. Orat. cap. 12, t. 1, p. 429. Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 350. Dion. Halic. ibid. p. 540. Hermog. de form. lib. 2, p. 388.

7) Philon. ap. Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 559.

Chap. 8.

sur les articles les plus importans de la morale & de la politique (1). Il ne persuade ni n'entraîne, parce qu'il n'écrit point avec chaleur, & qu'il paroit plus occupé de son art que des vérités qu'il annonce (2). De là vient peutêtre que les souverains dont il s'est, en quelque façon, constitué le législateur (3), ont répondu à ses avis par des récompenses. Il a composé sur les devoirs des rois, un petit ouvrage qu'il fait circuler de cour en cour. Denys, tyran de Syracuse, le reçut (4). Il admira l'auteur, & lui pardonna facilement des leçons qui ne portoient pas le remord dans son ame.

Isocrate a vieilli faisant, polissant, repolissant, refaisant un très-petit nombre d'ouvrages. Son panégyrique d'Athènes lui coûta, dit-on, dix années de travail (5). Pendant tout le temps que dura cette laborieuse construction, il ne s'apperçut pas qu'il élévoit son édifice sur des fondemens qui devoient en entraîner la ruine. Il pose pour principe, que le propre de l'éloquence est d'agran-

1) Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 535.
2) Hermog. de formis, lib. 1, p. 294, & lib. 2, pag. 388.
3) Isocr. ad Nicocl. t. 1, pag. 55. Aphton. progymn. pag. 4.
4) Isocr. orat. ad. Phil. t. 1, p. 269. Socratic. epist. p. 66.
5) Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 350. Quintil. lib. 10, cap. 4. Phot. biblioth. p. 1455.

dir les petites choses, & d'apetiser les grandes; & il tâche de montrer ensuite que les Athéniens ont rendu plus de services à la Grèce que les Lacédémoniens (1). Chap. 8.

Malgré ces défauts auxquels ses ennemis en ajoutent beaucoup d'autres, ses écrits présentent tant de tours heureux & de saines maximes, qu'ils serviront de modèles à ceux qui auront le talent de les étudier. C'est un rhéteur habile, destiné à former d'excellens écrivains; c'est un instituteur éclairé, toujours attentif aux progrès de ses disciples, & au caractère de leur esprit. Ephore de Cume, & Théopompe de Chio, qui viennent de nous l'enlever, en ont fait l'heureuse épreuve. Après avoir donné l'essor au premier, & réprimé l'impétuosité du second (2), il les a destinés tous deux à écrire l'histoire (3). Leurs premiers essais font honneur à la sagacité du maître, & aux talens des disciples.

Pendant qu'Apollodore m'instruisoit de ces détails, nous traversions la place publique. Il me conduisit ensuite par la rue des Hermès, & me fit entrer dans

1) Longin. de subl. §. 38.
2) Cicer. de orat. lib. 3, cap. 9, t. 1, p. 288. Id. de clar. orat. cap. 56. p. 383. Quintil. lib. 2, cap. 8, pag. 105. Suid. in Ἔφορ.
3) Cicer. de orat. lib. 2. cap. 13, t. 1, p. 205.

la Palestre de Tauréas, située en face du portique royal (*) (1).

Chap. 8.

Comme Athènes possède différens gymnases, elle renferme aussi plusieurs Palestres. On exerce les enfans dans les premières de ces écoles; les athlétes de profession, dans les secondes. Nous en vîmes un grand nombre qui avoient remporté des prix aux jeux établis en différentes villes de la Grèce, & d'autres qui aspiroient aux mêmes honneurs. Plusieurs Athéniens, & même des vieillards (2), s'y rendent assidument, pour continuer leurs exercices, ou pour être témoins des combats qu'on y livre.

Les Palestres sont à-peu-près de la même forme que les gymnases. Nous parcourûmes les pièces destinées à toutes les espèces de bains, celles où les athlètes déposent leurs habits; où on les frotte d'huile, pour donner de la souplesse à leurs membres; où ils se roulent sur le sable, pour que leurs adversaires puissent les saisir (3).

La lutte, le saut, la paume, tous les exercices du lycée, se retracèrent à nos yeux sous des formes plus variées, avec plus de force & d'adresse de la part des acteurs.

(*) Voy. le plan de la Palestre.
(1) Plat. in Charmid. t. 2, p. 153.
(2) Id. de rep. lib. 5, t. 2, p. 452.
(3) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 1, hist. p. 99.

Parmi les différens groupes qu'ils composoient, on distinguoit des hommes de la plus grande beauté, & dignes de servir de modèles aux artistes; les un avec des traits vigoureux & fièrement prononcés, comme on représente Hercule; d'autres, d'une taille plus svelte & plus élégante, comme on peint Achille. Les premiers, se destinant aux combats de la lutte & du pugilat, n'avoient d'autre objet que d'augmenter leurs forces (1); les seconds, dressés pour des exercices moins violens, tels que la course, le saut, etc., que de se rendre légers.

Leur régime s'assortit à leur destination. Plusieurs s'abstiennent des femmes (2) & du vin. Il en est qui mènent une vie très frugale; mais ceux qui se soumettent à de laborieuses épreuves, ont besoin, pour se réparer, d'une grande quantité d'alimens substantiels, comme la chair rôtie de bœuf & de porc (3). S'ils n'en exigent que deux mines par jour, avec du pain à proportion, ils donnent une haute idée de leur sobriété (4). Mais on en cite plusieurs qui en faisoient une consommation effrayante. On dit, par

1) Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 410.
2) Id. de leg. lib. 8, t. 2, p. 840.
3) Hippocr. epid. l. 5, t. 1, p. 788. Plat. de rep. l. 3, p. 411. Plut. in Arat. t. 1, p. 1028. Mém. de l'acad. des bell. lett. p. 221.
4) Galen. de dignot. puls. lib. 2, cap. 2, Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 1. p. 221. etc.

Chap. 8.

exemple, que Théagène de Thasos mangea dans un jour un bœuf tout entier (1). On attribue le même exploit à Milon de Crotone, dont l'ordinaire étoit de 20 mines de viande, d'autant de mines de pain (*), & de trois conges de vin (**) (2). On ajoute enfin qu'Astydamas de Milet, se trouvant à la table du satrape Ariobarzane, dévora tout seul le souper qu'on avoit préparé pour 9 convives (3). Ces faits, exagérés sans doute, prouvent du moins l'idée qu'on se forme de la voracité de cette classe d'athlètes. Quand ils peuvent la satisfaire sans danger, ils acquièrent une vigueur extrême: leur taille devient quelquefois gigantesque; & leurs adversaires frappés de terreur, ou s'éloignent de la lice, ou succombent sous le poids de ces masses énormes.

L'excés de nourriture les fatigue tellement, qu'ils sont obligés de passer une partie de leur vie dans un sommeil profond (4). Bientôt un embonpoint excessif défigure tous leurs traits (5); il leurs survient des maladies qui les rendent aussi malheureux, qu'ils ont toujours été

1) Poseidip. ap. Athen. lib. 10, cap. 2, p. 412.
*) Environ 18 livres.
**) Environ 15 pintes.
2) Theodor. ap. Athen. ibid.
3) Athen. ibid. p. 413.
4) Plat. de rep. lib. 3, p. 404.
5) Aristot. de gener. lib. 4, cap. 3, p. 1122.

inutiles à leur patrie (1) : car, il ne faut pas le dissimuler, la lutte, le pugilat, & tous ces combats livrés avec tant de fureur dans les solennités publiques, ne sont plus que des spectacles d'ostentation, depuis que la tactique s'est perfectionnée. L'Egypte ne les a jamais adoptés, parce qu'ils ne donnent qu'une force passagère (2). Lacédémone en a corrigé les inconvéniens, par la sagesse de son institution. Dans le reste de la Grèce, on s'est apperçu qu'en y soumettant les enfans, on risque d'altérer leurs formes, & d'arrêter leur accroissement (3); & que dans un âge plus avancé, les lutteurs de profession sont de mauvais soldats, parce qu'ils sont hors d'état de supporter la faim, la soif, les veilles, le moindre besoin, & le plus petit dérangement (4).

En sortant de la Palestre, nous apprîmes que Télaïre, femme de Pyrrhus, parent & ami d'Apollodore, venoit d'être attaquée d'un accident qui menaçoit sa vie. On avoit vu à sa porte les branches de laurier & d'acanthe, que, suivant l'usage, on suspend à la maison d'un malade (5). Nous y courûmes aus-

1) Euripid. ap. Athen. lib. 10, cap. 1, p. 413.
2) Diod. Sic. lib. 1, p. 73.
3) Aristot. lib. 8, cap. 4, t. 2, p. 452.
4) Plut. in Philop. t. 1, p. 357.
5) Diog. Laert. in Bion. lib. 4. §. 57. Etymol. magn. in Ακεσ. Bod. in Theophr. hist. plant. lib. 3, cap. 17, p. 252.

Chap. 8.

sitôt. Les parens, empressés autour du lit, adressoient des prières à Mercure, conducteur des ames (1); & le malheureux Pyrrhus recevoit les derniers adieux de sa tendre épouse (2). On parvint à l'arracher de ces lieux. Nous voulûmes lui rappeler les leçons qu'il avoit reçues à l'académie; leçons si belles quand on est heureux, si importunes quand on est dans le malheur. „ O philosophie! s'écria-t-il, hier tu m'ordonnois d'aimer „ ma femme; aujourd'hui tu me défends „ de la pleurer! (3) " Mais enfin, lui disoit-on, vos larmes ne la rendront pas à la vie. „ Eh! „ c'est ce qui les „ redouble encore (4), répondit-il. "

Quand elle eut rendu les derniers soupirs, toute la maison retentit de cris & de sanglots. Le corps fut lavé, parfumé d'essences, & revêtu d'une robe précieuse (5). On mit sur sa tête, couverte d'un voile, une couronne de fleurs (6); dans ses mains, un gâteau de farine & de miel, pour appaiser Cerbère (7); &

1) Homer. odyss. lib. 24. v. 9. Etymol. magn. in 'Ἑξιτ.
2) Eurip. in Alcest. v. 391.
3) Stob. serm. 97, p. 539.
4. Stob. serm. 122, p. 613.
5) Homer. iliad. lib. 24, v. 587. Id. in odyss. lib. 24, v. 44. Eurip. in Phœniss. v. 1310. & 1626. Id. in Alcest. v. 158. Sophocl. in Electr. v. 1145. Lucian. de luct. t. 2. d. 926.
6) Eurip. in Hippol. v. 1458.
7) Aristoph. in Lysist. v. 601. Schol. ib. Id. in Eccles. v. 534.

dans sa bouche une pièce d'argent d'une ou deux oboles, qu'il faut payer à Caron (1) : en cet état elle fut exposée pendant tout un jour dans le vestibule. A la porte étoit un vase de cette eau lustrale destinée à purifier ceux qui ont touché un cadâvre (2). Cette exposition est nécessaire pour s'assurer que la personne est véritablement morte (3), & qu'elle l'est de mort naturelle (4). Elle dure quelquefois jusqu'au troisième jour (5).

Le convoi fut indiqué. Il falloit s'y rendre avant le lever du soleil (6). Les lois défendent de choisir une autre heure ; elle n'ont pas voulu qu'une cérémonie si triste dégénerât en un spectacle d'ostentation. Les parens & les amis furent invités (7). Nous trouvâmes auprès du corps, des femmes qui poussoient de longs gémissemens (8) ; quelques-unes coupoient des boucles de leurs cheveux, & les déposoient à côté de Télaïre, comme un gage de leur tendresse & de leur

1) Aristoph. in ran, v. 140. Schol. ib. v. 272. Lucian. ib. Epigr. Lucil. in Anthol. p. 268.
2) Eurip. in Alcest. v. 100. Aristoph. in Eccles. v. 1025. Poll. lib. 8, c. 7. §. 65. Hesych. in Ἀρδ. Casaub. in Theophr. cap. 16.
3) Plat. de leg. lib. 12, p. 959.
4) Poll. lib. 8, cap. 7. §. 65.
5) Jungerm. in Poll. lib 8, cap. 14, §. 145.
6) Demosth. in Macart. Callim. epigr. in Anthol. lib. 3, p. 177.
7) Aristot. de morib. lib 9, cap. 2, t. 2, p. 118.
8) Eurip. in Alcest. v. 103.

Chap. 8.

douleur (1). On la plaça sur un chariot, dans un cercueil de cyprès (2). Les hommes marchoient avant ; les femmes après (3) ; quelques-uns la tête rasée, tous baissant les yeux, vêtus de noir (4), précédés d'un chœur de musiciens qui faisoient entendre des chants lugubres (5). Nous nous rendîmes à une maison qu'avoit Pyrrhus après de Phalère. C'est là qu'étoient les tombeaux de ses pères (6).

L'usage d'inhumer les corps fut autrefois commun parmi les nations (7) ; celui de les brûler prévalut dans la suite chez le Grecs (8) ; aujourd'hui il paroît indifférent de rendre à la terre ou de livrer aux flammes les restes de nous-mêmes (9). Quand le corps de Télaire eut été consumé, les plus proches parens en recueillirent les cendres (10) ; & l'urne qui les renfermoit, fut ensevelie dans la terre.

1) Euripid. in Alcest. v. 105. Sophocl. in Ajac. v. 1 [illegible] kirchm. de funerib. lib. 2, cap. 13 & 15.
2) Thucyd. lib. 2, cap. 34.
3) Demosth. in Macart. p. 1087. Lys de cæde Eratosth. p. 5. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, v. 90.
4) Xenoph. hist. Græc. lib. 1. p. 449. Eurip. Iphig. in Aul. v. 1438. & 1449.
5) Homer. iliad. l. 24, v. 721. Eustath. p. 1372. Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 800. Athen. lib. 14, c. 3, pag. 619.
6) Demosth. in Macart. p. 1040. Id. in Callicl. p. 1117.
7) Cicer. de leg. 2, c. 27, t. 3. p. 155. kirchm. de funer. lib. 1, cap. 2.
8) Homer. passim Thucyd. lib. 2, c. 52. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, Lucian. de luct. cap. 21, t. 2, p. 812.
9) Plat. in Phædon. t. 1, p. 116.
10) Homer. iliad. lib. 23, v. 252. Id. lib. 24, v. 793.

Pendant la cérémonie on fit des libations de vin ; on jeta dans le feu quelques-unes des robes de Télaïre ; on l'appeloit à haute voix (1) ; & cet adieu éternel redoubloit les larmes qui n'avoient cessé de couler de tous yeux.

De là nous fûmes appelés au repas funèbre, où la conversation ne roula que sur les vertus de Télaïre (2). Le 9[e]. & le 30[e]. jour, ses parens, habillés de blanc, & couronnés de fleurs, se réunirent encore pour rendre de nouveaux honneurs à ses mânes (3) ; & il fut réglé que, rassemblés tous les ans le jour de sa naissance, ils s'occuperoient de sa perte, comme si elle étoit encore recente. Cet engagement si béau se perpétue souvent dans une famille, dans une société d'amis, parmi les disciples d'un philosophe (4). Les regrets qu'ils laissent éclater dans ces circonstances, se renouvellent dans la fête générale des morts qu'on célèbre au mois anthestérion (*) (5). Enfin, j'ai vu plus d'une fois des particuliers s'approcher d'un tombeaux, y déposer une partie de leurs cheveux, & faire tout autour des liba-

1) Homer. iliad. lib. 23, v. 221.
2) Id. lib. 24. v. 802. Demosth. de cor. p. 520. Cicer. de leg. lib. 2, cap. 25, t. 3, p. 158.
3) Isæus de Cyron. hæred. p. 78. Poll. lib. 1, cap. 7, §. 66. id lib. 3, cap. 10, §. 102. Id. lib. 8, c. 14, §. 146. Jungerm. ibid.
4) Meurs. Græc. fer in Γενέσ.
*) Mois qui répondoit à nos mois de février & de mars.
5) Id. in Νέκυς.

tions d'eaux, de vin, de lait & de miel (1).

Chap. 8. Moins attentif à l'origine de ces rits, qu'au sentiment qui les maintient, j'admirois la sagesse des anciens législateurs qui imprimèrent un caractère de sainteté à la sépulture & aux cérémonies qui l'accompagnent. Ils favorisèrent cette ancienne opinion, que l'ame dépouillée du corps qui lui sert d'enveloppe, est arrêtée sur les rivages du Styx, tourmentée du desir de se rendre à sa destination, apparoissant en songe à ceux qui doivent s'intéresser à son sort, jusqu'à ce qu'ils aient soustrait ses dépouilles mortelles aux regards du soleil, & aux injures de l'air (2).

De là cet empressement à lui procurer le repos qu'elle desire; l'injonction faite au voyageur, de couvrir de terre un cadavre qu'il trouve sur son chemin (3); cette vénération profonde pour les tombeaux, & les lois sévères contre ceux qui les violent.

De là encore l'usage pratiqué à l'égard de ceux que les flots ont engloutis, ou qui meurent en pays étranger, sans qu'on ait pu retrouver leurs corps. Leurs compagnons, avant de partir, les appellent

(1) Plut. Archæol. lib. 4, cap. 5 & 8.
(2) Homer. iliad. lib. 23, v. 83. Eustath. ibid.
(3) Sophocl. in Antig. v. 262. Schol. ib. Ælian. var. hist. lib. 5. cap. 14.

trois fois à haute voix ; & à la faveur des sacrifices & des libations, ils se flattent de ramener leurs mânes (1), auxquels on élève quelquefois des cénotaphes, espèces de monumens funèbres, presque aussi respectés que les tombeaux. Chap. 8.

Parmi les citoyens qui ont joui pendant leurs vie d'une fortune aisée, les uns, conformément à l'ancien usage, n'ont au-dessus de leurs cendres qu'une petite colonne, où leur nom est inscrit ; les autres, au mépris des lois qui condamnent le faste & les prétentions d'une douleur simulée, sont pressés sous des édifices élégans & magnifiques, ornés de statues, & embelli par les arts (2). J'ai vu un simple affranchi dépenser deux talens (*) pour le tombeau de sa femme (3).

Entre les routes dans lesquelles on s'égare par l'excès ou le défaut de sentiment, les lois ont tracé un sentier dont il n'est pas permis de s'écarter. Elles défendent d'élever aux premières magistratures le fils ingrat qui, à la mort des auteurs de ses jours, a négligé les devoirs de nature & de la religion (4). Elles ordonnent à ceux qui assistent au con-

1) Homer. odyss. lib. 1, v. 64. Eustath. ibid. p. 1614. Pind. pyth. 4, v. 183. Schol. ibid.
2) Pausan. lib. 1, cap. 18, p. 43.
*) 10800 livres.
3) Demosth. in Steph. 1, p. 980.
4) Xenoph. memor. p. 743.

voi, de respecter la décence jusques dans leur désespoir. Qu'ils ne jettent point la terreur dans l'ame des spectateurs, par des cris perçans & des lamentations effrayantes; que les femmes sur-tout ne se déchirent pas le visage, comme elles faisoient autrefois (1). Qui croiroit qu'on eût jamais dû leur prescrire de veiller à la conservation de leur beauté?

Chap. 8.

1) Cicer. de leg. lib. 2, cap. 25, p. 158.

FIN DU CHAPITRE HUITIEME.

CHAPITRE IX.

Voyage à Corinthe. Xénophon. Timoléon.

En arrivant dans la Grèce, nous apprimes que les Eléens s'étant emparés d'un petit endroit du Péloponèse, nommé Scillonte, où Xénophon faisoit sa résidence, il étoit venu avec ses fils s'établir à Corinthe (1). Timagène étoit impatient de le voir. Nous partîmes, amenant avec nous Philotas, dont la famille avoit des liaisons d'hospitalite avec celle de Timodème, l'une des plus anciennes de Corinthe (2). Nous traversâmes Eleusis, Mégare, l'isthme; nous étions trop pressès pour nous occuper des objets qui s'offroient à nous sur la route. Chap. 9.

Timodème nous conduisit lui-même chez Xénophon. Il étoit sorti; nous le trouvâmes dans un temple voisin, où il offroit un sacrifice Tous les yeux etoient elevés sur lui, & il ne les levoit sur

(1) Diog. Laert. in Xenoph. lib. 27, c. 3.
(2) Plut. in Timol. t. 1, p. 213.

Chap. 9.

personne; car il paroissoit devant les dieux avec le même respect qu'il inspiroit aux hommes. Je le considérois avec un vif intérêt. Il paroissoit âgé d'environ 72 ans; & son visage conservoit encore des restes de cette beauté qui l'avoit distingué dans sa jeunesse (r).

La cérémonie étoit à pene achevée, que Timagène se jette à son cou; & ne pouvant s'en arracher, l'appelle d'une voix entrecoupée, son général, son sauveur, son ami. Xénophon le regardoit avec étonnement, & cherchoit à démêler des traits qui ne lui étoient pas inconnus, qui ne lui étoient plus familiers. Il s'écrie à la fin: C'est Timagène, sans doute? Eh! quel autre que lui pourroit conserver des sentimens si vifs, après une si longue absence? Vous me faites éprouver dans ce moment combien il est doux de voir renaître de amis dont on s'est cru séparé pour toujours. De tendres embrassemens suivirent de près cette reconnoissance; & pendant tout le temps que nous passâmes à Corinthe, des éclaircissemens mutuels firent le sujet de leurs fréquens entretiens.

Nè dans un bourg de l'Attique, élevé dans l'école de Socrate, Xénophon porta d'abord les armes pour sa patrie; ensuite il entra comme volontaire dans

r) Diog. Laert. lib. 2. §. 48.

Chap. 9.

l'armée qu'assembloit le jeune Cyrus, pour détrôner son frère Artaxerxès, roi de Perse (1). Apès la mort de Cyrus, il fut chargé, conjointement avec quatre autres officiers, du commandement des troupes grecques (2); & c'est alors qu'il firent cette belle retraite, aussi admirée dans son genre, que l'est dans le siens la relation qu'il nous en a donnée. A son retour, il passa au service d'Agésilas, roi de Lacédémone; dont il partagea la gloire, & mérita l'amitié (3). Quelques temps après, les Athéniens le condamnèrent à l'exil, jaloux sans doute de la préférence qu'il accordoit aux Lacédémoniens (4). Mais ces derniers, pour le dédommager, lui donnèrent une habitation à Scillonte (5).

C'est dans cette heureuse retraite qu'il avoit passé plusieurs années, & qu'il comptoit retourner, dès que les troubles du Péloponèsè seroient calmés.

Pendant notre séjour à Corinthe, je me liai avec ses deux fils, Gryllus & Diodore. Je contractai une liaison plus intime avec Timoléon, le second des fils de Timodème, chez qui nous étions logés.

Si j'avois à tracer le portrait de Ti-

1) Xenoph. exped. Cyr. lib. 3, p. 294.
2) Id. ibid. p. 299.
3) Diog. Laert. lib. 2, §. 51. Nep. in Ages. cap. 1.
4) Diog. Laert. ibid.
5) Dinarch. ap. Laert. lib. 2. §. 52.

Chap. 9.

moléon, je ne parlerois pas de cette valeur brillante qu'il montra dans les combats, parce que, parmi les nations guerrières, elle n'est une distinction, que lorsque, poussée trop loin, elle cesse d'être une vertu; mais pour faire connoître toutes les qualités de son ame, je me contenterois d'en citer les principales: cette prudence consommée, qui en lui avoit devancé les années; son extrême douceur, quand ils s'agissoit de ses intérêts; son extrême fermeté, quand il étoit question de ceux de sa patrie; sa haîne vigoureuse pour la tyrannie de l'ambition, & pour celle des mauvais exemples (1); je mettrois le comble à son éloge, en ajoutant que personne n'eut autant que lui, des traits de ressemblance avec Epaminondas, que par un secret instinct qu'il avoit pris pour son modèle (2).

Timoléon jouissoit de l'estime publique & de la sienne, lorsque l'éxcès de sa vertu lui aliéna presque tous les esprits, & le rendit le plus malheureux des hommes. Son frère Timophanès, qui n'avoit ni ses lumières, ni ses principes, s'étoit fait une cour d'hommes corrompus, qui l'exhortoient sans cesse à s'emparer de l'autorité. Il crut enfin en avoir

1) Plut. in Timol. t. 1, p. 287. Diog. Sic. lib. 16. p. 459.
2) Id. ibid. p. 237.

avoir le droit. Un courage aveugle & présomptueux lui avoit attiré la confiance des Corinthiens, dont il commanda plus d'une fois les armées, & qui l'avoient mis à la tête de 400 hommes qu'ils entretenoient pour la sûreté de la police. Timophanès en fit ses satellites, s'attacha la populace par ses largesses; & secondé par un parti redoutable, il agit en maître, & fit traîner au supplice les citoyens qui lui étoient suspects (1).

Timoléon avoit jusqu'alors veillé sur sa conduite & sur ses projets. Dans l'espoir de le ramener, il tâchoit de jeter un voile sur ses fautes, & de relever l'éclat de quelques actions honnêtes qui lui échappoient par hasard. On l'avoit même vu dans une bataille se précipiter sans ménagement au milieu des ennemis, & soutenir seul leurs efforts pour sauver les jours d'un frère qu'il aimoit, & dont le corps, couvert de blessures, étoit sur le point de tomber entre leurs mains (2).

Indigné maintenant de voir la tyrannie s'établir de son vivant, & dans le sein même de sa famille, il peint vivement à Timophanès l'horreur des attentats qu'il a commis, & qu'il médite encore; le conjure d'abdiquer au plus tôt un pouvoir odieux, & de satisfaire aux

(1) Plut. in Timol. t. 1, pag. 237.
(2) Id. ibid.

Chap. 9. mânes des victimes immolées à sa folle ambition. Quelques jours après, il remonte chez lui, accompagné de deux de leurs amis, dont l'un étoit le beau-frère de Timophanès. Ils réitèrent de concert les mêmes prières ; ils le pressent, au nom du sang, de l'amitié, de la patrie : Timophanès leur répond d'abord par une dérision amère, ensuite par des menaces & des fureurs. On étoit convenu qu'un refus positif de sa part seroit le signal de sa perte. Ses deux amis, fatigués de sa résistance, lui plongèrent un poignard dans le sein, pendant que Timoléon, la tête couverte d'un pan de son manteau, fondoit en larmes dans un coin de l'appartement où il s'étoit retiré (1).

Je ne puis sans frémir penser à ce moment fatal où nous entendîmes retentir dans la maison ces cris perçans, ces effrayantes paroles : Timophanès est mort ; c'est son beau-frère qui l'a tué ; c'est son frère. Nous étions par hasad avec Dèmariste, sa mère ; son père étoit absent. Je jetai les yeux sur cette malheureuse femme. Je vis ses cheveux se dresser sur sa tête, & l'horreur se peindre sur son visage au milieu des ombres de la mort. Quand elle reprit l'usage de ses sens, elle vomit, sans verser une larme, les plus affreuses imprécations contre Timo-

(1) Plut. in Timol. t. 1, p. 237. Nepos. in Timol. c. 1.

léon, qui n'eut pas même la foible consolation de les entendre de sa bouche. Renfermée dans son appartement, elle protesta qu'elle ne reverroit jamais le meurtrier de son fils (1).

Parmi les Corinthiens, les uns regardoient le meurtre de Timophanès comme un acte héroïque, les autres comme un forfait. Les premiers ne se lassoient pas d'admirer ce courage extraordinaire, qui sacrifioit au bien public la nature & l'amitié. Le plus grand nombre, en approuvant la mort du tyran (2), ajoutoient que tous les citoyens ètoient en droit de lui arracher la vie, excepté son frère. Il survint une émeute qui fut bientôt appaisée. On intenta contre Timoléon une accusation qui n'eut pas de suite (3).

Il se jugeoit lui-même avec encore plus de rigueur. Dès qu'il s'apperçut que son action étoit condamnée par une grande partie du public, il douta de son innocence, & résolut de renoncer à la vie. Ses amis, à force de prières & de soins, l'engagèrent à prendre quelque nourriture, mais ne purent jamais le déterminer à rester au milieux d'eux. Il sortit de Corinthe; & pendant plusieurs années, il erra dans des lieux solitaires, occupé de sa douleur, & déplorant avec

1) Plut. in Timol. t. 1, pag. 238.
2) Id. ibid.
3) Diod. Sic. L. 16, p. 459.

Chap. 9.

amertume les égaremens de sa vertu, & quelquefois l'ingratitude des Corinthiens (1).

Nous le verrons un jour reparoître avec plus d'éclat, & faire le bonheur d'un grand empire qui lui devra sa liberté.

Les troubles occasionnés par le meurtre de son frère, accélérèrent notre départ. Nous quittâmes Xénophon avec beaucoup de regret. Je le revis quelques années après, à Scillonte; & je rendrai compte, quand il en sera temps, des entretiens que j'eus alors avec lui. Ses deux fils vinrent avec nous. Ils devoient servir dans le corps de troupes que les Athéniens envoyoient aux Lacédémoniens.

Nous trouvâmes sur la route quantité de voyageurs qui se rendoient à Athènes, pour assister aux grandes Dionysiaques, l'une des plus célèbres fêtes de cette ville. Outre la magnificence des autres spectales, je desirois avec ardeur de voir un concours établi depuis longtemps entre les poètes qui présentent des tragédies ou des comédies nouvelles. Nous arrivâmes le 5 du mois élaphébolion (*). Les fêtes devoient commencer huit jours après (**).

1) Plut. in Timol. t. 1, p. 238. Nep. ib. c. 1.
*) Le premier avril de l'an 362 avant J. C.
**) Voyez la note à la fin du volume.

FIN DU CHAPITRE NEUVIEME.

CHAPITER X.

Levées, Revue, Exercice des Troupes chez les Athéniens.

Deux jours après notre retour à Athènes, nous nous rendîmes dans une place où se faisoit la levée des troupes qu'on se proposoit d'envoyer au Péloponèse. Elles devoient se joindre à celles des Lacédémoniens & de quelques autres peuples, pour s'opposer, conjointement avec elles, aux projets des Thébains & de leurs alliés (1). Hégélochus (2), stratège ou général, étoit assis sur un siége élevé (3). Auprès de lui, un taxiarque (4), officier général, tenoit le registre où sont inscrits les noms des citoyens qui, étant en âge de porter les armes (5), doivent se présenter à ce tribunal. Il les appeloit à haute voix, & Chap. 10.

1) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, pag. 642. Diod. Sic. lib. 15, p. 391.
2) Diod. Sic. ib. pag. 393.
3) Plut. in Phoc. t. 1, p. 746.
4) Aristoph. in pac. v. 1172.
5) Id. in equit. v. 366. Schol. ibid. & Hesych. in Καταλ. Argum. orat. Demosth. adv. Olymp. p. 1064.

Chap. 10.

prenoit une note de ceux que le général avoit choisis (1).

Les Athéniens sont tenus de servir depuis l'âge de 18 ans, jusqu'à celui de 60 (2). On emploie rarement les citoyens d'un âge avancé (3); & quand on les prend au sortir de l'enfance, on a soin de les tenir éloignés des postes les plus exposés (4). Quelquefois le gouvernemente fixe l'âge des nouvelles levées (5); quelquefois on le tire au sort (6).

Ceux qui tiennent à ferme les impositions publiques, ou qui figurent dans les chœurs aux fêtes de Bacchus, sont dispensés du service (7). Ce n'est que dans les besoins pressans, qu'on fait marcher les esclaves (8), les étrangers établis dans l'Attique, & les citoyens les plus pauvres (9). On les enrôle très rarement, parce qu'ils n'ont pas fait le serment de défendre la patrie, ou parce qu'ils n'ont aucun intérêt à la défendre. La loi n'en a confié le soin qu'aux ci-

1) Lys. in Alcib. p. 275. Poll. l. 8, c. 9, §. 115.
2) Aristot. ap. Suid. & Harpocr. in Σξατ. Poll. l. 2, c. 2, §. 11. Taylor in not. ad Lys. p. 124.
3) Plut. in Phoc. t. 1, p. 752.
4) Æsch. de fals. leg. p. 422. Suid. & Etymol. magn. Τῶν Τερθρ.
5) Demosth. philipp. 1, p. 50.
6) Lys. pro Mantit. pag. 307.
7) Pet. Leg. Att. p. 555. Ulpian. in 3 olynth. p. 43.
8) Aristoph. in ran. v. 33 & 705. Schol. ibid.
9) Aristoph. ap. Harpocr. in Θητ. Sam. Pet. p. 546.

toyens qui possèdent quelque bien ; & les plus riches servent comme simples soldats. Il arrive de là que la perte d'une bataille, en affoiblissant les premières classes des citoyens, suffit pour donner à la dernière une supériorité qui altère la forme du gouvernement (1). Chap. 19.

La république étoit convenue de fournir à l'armée des alliés 6000 hommes, tant de cavalerie que d'infanterie (2). Le lendemain de leur enrôlement, ils se répandirent en tumulte dans les rues & dans les places publiques, revêtus de leurs armes (3). Leurs noms furent appliqués sur les statues des dix héros qui ont donné les leurs aux tribus d'Athènes (4), de manière qu'on lisoit sur chaque statue les noms des soldats de chaque tribu.

Quelques jours après on fit la revue des troupes. Je m'y rendis avec Timagène, Apollodore & Philotas. Nous y trouvâmes Iphicrate, Timothée, Phocion, Chabrias, tous les anciens généraux & tous ceux de l'année courante. Ces derniers avoient été, suivant l'usage, tirés au sort dans l'assemblée du peuple. Ils étoient au nombre de dix, un de chaque tribu (5). Je me souviens à

1) Arist. de rep. l. 5, c. 3, t. 2, pag. 389.
2) Diod. Sic. l. 15, p. 393.
3) Arist. in Lysist. v. 556. &c.
4) Id. in pac. v. 1183. Schol. ibid.
5) Demosth. philip. 1, pag. 50. Aristot. & Hyper. ap. Harpocr. in Ἐξετασ. Plut. in Cim. t. 1, p. 483; & alii.

Chap. 10.

cette occasion, que Philippe de Macédoine disoit un jour : „ J'envie le bonheur des Athéniens ; ils trouvent tous les ans dix hommes en état de commander leurs armées, tandis que je n'ai jamais trouvé que Parménion (1) pour conduire les miennes. "

Autrefois le commandement rouloit entre les dix stratèges. Chaque jour l'armée changeoit de général (2) ; & en cas de partage dans le conseil, le Polémarque, un des principaux magistrats de la république, avoit le droit de donner son suffrage (3). Aujourd'hui toute l'autorité est pour l'ordinaire entre les mains d'un seul, qui est obligé à son tour de rendre compte de ses opérations, à moins qu'on ne l'ait revêtu d'un pouvoir illimité (4). Les autres généraux restent à Athènes, & n'ont d'autres fonctions que de représenter dans les cérémonies publiques (5).

L'infanterie (6) étoit composée de trois ordres de soldats : les oplites, ou pesamment armés ; les armés à la légère ; les peltastes, dont les armes étoient moins pesantes que celles des premiers, moins légères que celles des seconds (7).

1) Plut. apophth. t. 2, pag. 177.
2) Herodot. l. 6, c. 110. Plut. in Arist. t. 1, p. 321.
3) Herodot. ib. c. 109.
4) Plut. in Alcib. t. 1, p. 200. Suid. in Αὐτοκρ.
5) Demosth. Philip. 1, p. 51.
6) Plut. reip. ger. præcept. t. 2, p. 810.
7) Arrian. tact. p. 10. Ælian. tact. cap. 2.

Les oplites avoient pour armes défensives le casque, la cuirasse, le bouclier, des espèces de bottines qui couvroient la partie antérieure de la jambe; pour armes offensives, la pique & l'épée (1). Chap. 10.

Les armés à la légère étoient destinés à lancer des javelots ou des flèches; quelques-uns, des pierres, soit avec la fronde, soit avec la main. Les peltastes portoient un javelot, & un petit bouclier, nommé pelta.

Les boucliers, presque tous de bois de saule (2), ou même d'osier, étoient ornés de couleurs, d'emblêmes & d'inscriptions (3). J'en vis où l'on avoit tracé en lettres d'or, ces mots: A LA BONNE FORTUNE (4); d'autres où divers officiers avoient fait peindre des symboles relatifs à leur caractère ou à leur goût. J'entendis, en passant, un vieillard qui disoit à son voisin: J'étois de cette malheureuse expédition de Sicile, il y a 53 ans. Je servois sous Nicias, Alcibiade & Lamachus. Vous avez ouï parler de l'opulence du premier, de la valeur & de la beauté du second; le troisième étoit d'un courage à inspirer la terreur. L'or & la pourpre décoroient le

1) Suid in Ὅπλ.
2) Thucyd. l. 4, c. 9. Poll. l. 1, c. 10, §. 133. Theophr. hist. plant. l. 5, c. 4, pag. 518.
3) Æschyl, sept. cont. Theb. v. 395. &c.
4) Plut. in Demosth. t. 1, p. 855.

Chap. 10.

bouclier de Nicias (1) ; celui de Lamachus représentoit une tête de Gorgone (2) ; & celui d'Alcibiade, un amour lançant la foudre (3).

Je voulois suivre cette conversation ; mais j'en fus détourné par l'arrivée d'Iphicrate, à qui Apollodore venoit de raconter l'histoire de Timagène & la mienne. Après les premiers complimens Timagène le félicita sur les changemens qu'il avoit introduits dans les armes des oplites. Ils étoient nécessaires, répondit Iphicrate ; la phalange, accablée sous le poids de ses armes, obéissoit avec peine aux mouvemens qu'on lui demandoit ; & avoit plus de moyens pour parer les coups de l'ennemi, que pour lui en porter. Une cuirasse de toile a remplacé celle de métal ; un bouclier petit & léger, ces énormes boucliers qui, à force de nous protéger, nous ravissoient notre liberté. La pique est devenue plus longue d'un tiers ; & l'épée de moitié. Le soldat lie & délie sa chaussure avec plus de facilité (4). J'ai voulu rendre les oplites plus redoutables ; ils sont dans une armée ce qu'est la poitrine dans le corps humain. Comme Iphicrate étaloit volontiers de l'éloquence, il suivit sa

1) Plut. in Nic. t. 1, p. 542. Poll. l. 1, c. 10, §. 134.
2) Aristoph. in Acharn. v. 573. Schol. ib.
3) Plut. in Alcib. t. 1, p. 198.
4) Diod. Sic. l. 15, p. 360. Nep. in Iphicr. cap. 1.

comparaison ; il assimila le général à la tête, la cavalerie aux pieds, les troupes légères aux mains (1). Timagène lui demanda pourquoi il n'avoit pas adopté le casque Béotien qui couvre le cou, en se prolongeant jusques sur la cuirasse (2). Cette question en amena d'autres sur la tenue des troupes, ainsi que sur la tactique des Grecs & des Perses. De mon côté, j'interrogeois Apollodore sur plusieurs objets que ses réponses feront connoître.

Au-dessous des dix stratéges, disoit-il, sont les dix taxiarques, qui, de même que les premiers, sont tous les ans nommés par le sort, & tirés de chaque tribu dans l'assemblée générale (3). Ce sont eux qui, sous les ordres des généraux, doivent approvisionner l'armée, régler & entretenir l'ordre de ses marches, l'établir dans un camp (4), maintenir la discipline, examiner si les armes sont en bon état. Quelquefois ils commandent l'aîle droite (5); d'autres fois le général les envoie pour annoncer la nouvelle d'une victoire, & rendre compte de ce qui s'est passé dans la bataille (6).

1) Plut. in Pelop. t. 1, p. 278.
2) Xenoph. de re equest. pag. 952.
3) Demosth. phil. 1, p. 50. Poll. l. 8, c. 8, §. 54.
4) Sigon. de rep. Athen. lib. 4, cap. 5. Pott. Archæol. Græc. l. 3, cap. 5.
5) Aristoph. in av. v. 352.
6) Æschin. de fals. leg. pag. 422.

Chap. 10.

Dans ce moment nous vîmes un homme revêtu d'une tunique (1) qui lui descendoit jusqu'aux genoux, & sur laquelle il auroit dû mettre sa cuirasse, qu'il tenoit dans ses bras avec ses autres armes. Il s'approcha du taxiarque de sa tribu, auprès de qui nous étions. Compagnon, lui dit cet officier, pourquoi n'endossez-vous pas votre cuirasse? Il répondit: Le temps de mon service est expiré; hier je labourois mon champ quand vous fites l'appel. J'ai été inscrit dans le rôle de la milice, sous l'archontat de Callias; consultez la liste des Archontes (2), vous verrez qu'il s'est écoulé depuis ce temps-là plus de 42 ans. Cependant si ma patrie a besoin de moi, j'ai apporté mes armes. L'officier vérifia le fait; & après en avoir conféré avec le général, il effaça le nom de cet honnête citoyen, & lui en substitua un autre (3).

Les places des dix taxiarques sont de ces charges d'état qu'on est plus jaloux de posséder que de remplir. La plupart d'entre eux se dispensent de suivre l'armée, & leurs fonctions sont partagées entre les chefs que le général met à la tête des divions & des subdivisions (4).

(1) Xenoph. exped. l. 5, p. 347. Ælian. var. hist. l. 13, cap. 37.
(2) Demosth. ap. Harpocr. in Ἐπώνυμ.
(3) Aristoph. in pac. v. 1181. Lys. pro Mil. p. 161.
(4) Polyæn. strateg. l. 3, cap. 9. §. 10.

Ils sont en assez grand nombre. Les uns commandent 128 hommes, d'autres, 256, 512, 1024 (1), suivant une proportion qui n'a point de bornes en montant, mais qui en descendant aboutit à un terme qu'on peut regarder comme l'élément des différentes divisions de la phalange. Cet élément est la file quelquefois composée de huit hommes, plus souvent de seize (2). J'interrompis Apollodore pour lui montrer un homme qui avoit une couronne sur sa tête, & un caducée dans sa main (3). J'en ai déja vu passer plusieurs, lui dis-je. Ce sont des hérauts, me répondit-il. Leur personne est sacrée ; ils exercent des fonctions importantes ; ils dénoncent la guerre, proposent la trève ou la paix (4), publient les ordres du général (5), prononcent les commandemens, convoquent l'armée (6), annoncent le moment du départ, l'endroit où il faut marcher, pour combien de jours il faut prendre des vivres (7). Si dans le moment de l'attaque ou de la retraite, le bruit étouffe la voix du héraut, on élève des si-

1) Arrian. tact. p. 28. Ælian. tact. cap. 4.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 4, p. 515. Arrian. tact. p. 18. Ælian. tact. c. 7.
3) Thucyd. l. 1, c. 53.
4) Xenoph. ib. p. 533. Id. exped. Cyr. l. 5, p. 366.
5) Id. ib. p. 317. Id. de rep. Laced. p. 686.
6) Id. exped. l. 3, p. 299.
7) Id. ib. p. 323. Schol. Aristoph. in av. v. 450.

gnaux (1) ; si la poussière empêche de
Chap. les voir, on fait sonner la trompette (2) ;
10. si aucun de ces moyens ne réussit, un aide de camp court de rang en rang signifier les intentions du général (3).

Dans ce moment, quelques jeunes gens qui passoient comme des éclairs auprès de nous, pensèrent renverser de graves personnages qui marchoient à pas comptés. Les premiers, me dit Apollodore, sont des coureurs (4) ; les seconds des devins : deux espèces d'hommes souvent employés dans nos armées ; les uns, pour porter au loin les ordres du général ; les autres, pour examiner dans les entrailles des victimes, s'ils sont conformés à la volonté des dieux (5).

Ainsi, repris-je, les opérations d'une campagne dépendent, chez les Grecs, de l'intérêt & de l'ignorance de ces prétendus interprètes du ciel ? Trop souvent, me répondit-il. Cependant, si la superstition les a établis parmi nous, il est peut-être de la politique de les maintenir. Nos soldats sont des hommes libres, courageux, mais impatiens & incapables de supporter la prudente lenteur d'un général, qui, ne pouvant fai-

re :

1) Thucyd. l. 1. c. 63. Suid. in Σημ. Ælian. tact. c. 34.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 4, p. 319; & alii.
3) Suid. in Εκτακτ. Guisch. tact. d'Arrian. t. 2, p. 169.
4) Suid. in Ἡμεροδρ. Harpocr. in Δρομοκ.
5) Xenoph. de mag. equit. p. 972. Id. exped. Cyr. & alii.

re entendre la raison, n'a souvent d'autre ressource que de faire parler les dieux. Chap. 10.

Comme nous errions autour de la phalange, je m'apperçus que chaque officier général avoit auprès de lui un officier subalterne qui ne le quittoit point. C'est son écuyer (1), me dit Apollodore. Il est obligé de le suivre dans le fort de la mêlée, & en certaines occasions, de garder son bouclier (2). Chaque oplite, ou pesamment armé, a de même un valet (3) qui, entre autres fonctions, remplit quelquefois celle de l'écuyer (4); mais avant le combat, on a soin de le renvoyer au bagage (5). Le déshonneur, parmi nous, est attaché à la perte du bouclier (6), & non à celle de l'épée & des autres armes offensives. Pourquoi cette différence, lui dis-je? Pour nous donner une grande leçon, me répondit-il; pour nous apprendre que nous devons moins songer à verser le sang de l'ennemi, qu'à l'empêcher de répandre le nôtre (7); & qu'ainsi la guerre doit être plutôt un état de défense, que d'attaque.

Nous passâmes ensuite au Lycée, où

1) Ælian. var. hist. l. 11, cap. 9. Plut. apopht. t. 2, pag. 194.
2) Xenoph. exped. Cyr. l. 4, pag. 321.
3) Thucyd. l. 3, c. 17, p. 177.
4) Polyæn. strat. l. 2, c. 1, §. 10.
5) Ælian. tact. c. 53. Arrian. tact. pag. 73.
6) Æschin. in Tim. p. 264. Lys. in Theomn. pag. 174. Andoc. de myst. pag. 10.
7) Plut. in Pelop. t. 1, p. 278.

Chap. 10. se faisoit la revue de la cavalerie. Elle est commandée de droit par deux généraux nommés hipparques, & par dix chefs particuliers appelés phylarques; les uns & les autres tirés au sort tous les ans dans l'assemblée de la nation (1).

Quelques Athéniens sont inscrits de bonne heure dans ce corps, comme presque tous les autres le sont dans l'infanterie. Il n'est composé que de 1200 hommes (2). Chaque tribut en fournit 120, avec le chef qui doit les commander (3). Le nombre de ceux qu'on met sur pied, se règle pour l'ordinaire sur le nombre des soldats pesamment armés; & cette proportion, qui varie suivant les circonstances, est souvent d'un à dix; c'est-à dire, qu'on joint 200 chevaux à 2000 oplites (4).

Ce n'est guère que depuis un siècle, me disoit Apollodore, qu'on voit de la cavalerie dans nos armées. Celle de la Thessalie est nombreuse, parce que le pays abonde en pâturages. Les autres cantons de la Grèce sont si secs, si stériles, qu'il est très difficile d'y élever des chevaux: aussi n'y a-t-il que les gens riches qui entrent dans la cavalerie (5);

1) Demosth. philip. 1, pag. 50.
2) Andoc. orat. de pace, p. 24. Suid. in Ιππ.
3) Polli l. 8, c. 9, §. 94. Harpocr, in Φυλ.
4) Demosth. ib. Xenoph. hist. Græc. l. 1, p. 460.
5) Xenoph. de re equestr. pag. 935.

de là vient la considération qui est attachée à ce service (1). On ne peut y être admis sans obtenir l'agrément des généraux, des chefs particuliers, & surtout du sénat, qui veille spécialement à l'entretien & à l'éclat d'un corps si distingué (2). Il assiste à l'inspection des nouvelles levées. Chap. 10.

Elles parurent en sa présence avec le casque, la cuirasse; le bouclier, l'épée, la lance ou le javelot, un petit manteau, &c. Pendant qu'on procédoit à l'examen de leurs armes, Timagène qui avoit fait une étude particulière de tout ce qui concerne l'art militaire, nous disoit: Une cuirasse trop large ou trop étroite devient un poids ou un lien insupportable (3); le casque doit être fait de manière que le cavalier puisse dans le besoin s'en couvrir jusqu'au milieu du visage. Il faut appliquer sur le bras gauche, cette armure qu'on a récemment inventée, & qui s'étendant & se repliant avec facilité, couvre entièrement cette partie du corps, depuis l'épaule jusqu'à la main; sur le bras droit, des brassards de cuir, des plaques d'airain; & dans certains endroits, de la peau de veau, pourvu que ces moyens de défense ne con-

(1) Aristot. de rep. l. 4, c. 3, t. 2, p. 365.
(2) Xenoph. de mag. equit. p. 955. Lycurg. ap. Harpocr. in Δοκιμ.
(3) Xenoph. de re equest. pag. 952.

Chap. 10.

traignent pas les mouvemens : les jambes & les pieds seront garantis par des bottes de cuir (1) armées d'éperons (2). On préfère, avec raison, pour les cavaliers, le sabre à l'épée. Au lieu de ces longues lances, fragiles & pesantes, que vous voyez dans les mains de la plupart d'entre eux, j'aimerois mieux deux petites piques de bois de cormier, l'une pour lancer, l'autre pour se défendre (3). Le front & le poitrail du cheval seront protégés par des armures particulières ; les flancs & le ventre, par les couvertures que l'on étend sur son dos, & sur lesquelles le cavalier est assis (4).

Quoique les cavaliers Athéniens n'eussent pas pris toutes les précautions que Timagène venoit d'indiquer, cependant il fut assez content de la manière dont ils étoient armés. Les sénateurs & les officiers généraux en congédièrent quelques-uns qui ne paroissoient pas assez robustes (5) ; ils reprochèrent à d'autres de ne pas soigner leurs armes. On examinoit ensuite si les chevaux étoient faciles au montoir (6), dociles au mors, capables de supporter la fatigue (7) ; s'ils

1) Xenoph. de re equest. pag. 953.
2) Id. ibid. p. 944.
3) Id. ibid. p. 953.
4) Id. ibid. p. 952, & de magist. equit. p. 968.
5) Id. ibid. p. 955.
6) Id. de re equest. p. 936.
7) Id. de magist. equit. p. 964.

n'étoient pas ombrageux (1), trop ardens ou trop mous (2). Plusieurs furent réformés ; & pour exclure à jamais ceux qui étoient vieux ou infirmes, on leur appliquoit avec un fer chaud, une marque sur la mâchoire (3).

Pendant le cours de cet examen, les cavaliers d'une tribu vinrent avec de grands cris, dénoncer au sénat un de leurs compagnons, qui, quelques années auparavant, avoit au milieu d'un combat passé de l'infanterie à la cavalerie, sans l'approbation des chefs. La faute étoit publique, la loi formelle (4). Il fut condamné à cette espèce d'infamie qui prive un citoyen de la plupart de ses droits.

La même flétrissure est attachée à celui qui refuse de servir (5) ; & qu'on est obligé de contraindre par la voix des tribunaux (6). Elle l'est aussi contre le soldat qui fuit à l'aspect de l'ennemi, ou qui, pour éviter ses coups, se sauve dans un rang moins exposé (7). Dans tous ces cas, le coupable ne doit assis-

1) Xenoph. de re equest. pag. 937.
2) Id. ibid. p. 947.
3) Hesych. & Etym. Τρυσίπ. Eustath. in odyss. lib. 4, p. 1517.
4) Lys. in Alcib. 1, p. 276 & 282. Id. in Alcib. 2, pag. 299. Lyc. apud Harpocr. in Δοκιμ. Demosth. pro Rhod. libert. p. 148.
5) Demosth. in Neær. p. 865. Id. in Timocr. p. 789.
6) Xenoph. de magist. equit. pag. 951.
7) Æschin. in Ctes. p. 456. Lys. in Alcib. 1, pag. 275 & 276.

Chap. 10.

ter ni à l'assemblée générale, ni aux sacrifices publics; & s'il y paroît, chaque citoyen a le droit de le traduire en justice. On décerne contre lui différentes peines; & s'il est condamné à une amende, il est mis aux fers jusqu'à ce qu'il ait payé.

La trahison est punie de mort (1). La désertion l'est de même (2), parce que déserter, c'est trahir l'état (3). Le général a le pouvoir de réléguer dans un grade inférieur, & même d'assujétir aux plus viles fonctions, l'officier qui désobéit ou se déshonore (4).

Des lois si rigoureuses, dis-je alors, doivent entretenir l'honneur & la subordination dans vos armées. Apollodore me repondit : Un état qui ne protège plus ses lois n'en est plus protégé. La plus essentielle de toutes, celle qui oblige chaque citoyen à défendre sa patrie, est tous les jours indignement violée. Les plus riches se font inscrire dans la cavalerie, & se dispensent du service, soit par des contributions volontaires (5), soit en se substituant un homme à qui ils remettent leur cheval (6). Bientôt

(1) Lys. in Philon. p. 498.
(2) Pet. leg. Att. pag. 563.
(3) Suid. & Hesych. in Αὐτόμολ.
(4) Xenoph. ibid. p. 957. Id. exped. Cyr. l. 3, pag. 296. Pet. leg. Att. p. 556.
(5) Demosth. in Mid. pag. 629. Xenoph. de mag. equit. pag. 972.
(6) Potter. Archæol. græc. l. 3, c. 3.

on ne trouvera plus d'Athéniens dans nos armées. Vous en vîtes hier enrôler un petit nombre. On vient de les associer à des mercenaires à qui nous ne rougissons pas de confier le salut de la république. Il s'est élevé depuis quelque temps, dans la Grèce, des chefs audacieux, qui, après avoir rassemblé des soldats de toutes les nations, courent de contrée en contrée, traînent à leur suite la désolation & la mort, prostituent leur valeur à la puissance qui les achète, prêts à combattre contre elle au moindre mécontentement (1). Voilà quelle est aujourd'hui la ressource & l'espérance d'Athènes. Dès que la guerre est déclarée, le peuple accoutumé aux douceurs de la paix, & redoutant les fatigues d'une campagne, s'écrie d'une commune voix : Qu'on fasse venir dix mille, vingt mille étrangers (2). Nos pères auroient frémi à ces cris indécens ; mais l'abus est devenu un usage, & l'usage une loi.

Cependant, lui dis-je, si parmi ces troupes vénales, il s'en trouvoit qui fussent capables de discipline, en les incorporant avec les vôtres, vous les oblige-

1) Demosth. in Aristocr. p. 747. Id. philip. 1, p. 50. Isocr. de pace, t. 1, p. 384. Id. orat. ad Philip. t. 1, p. 278. Id. epist. 2. ad Philip. ib. p. 457. Id. epist. ad Archid. ap. Phot. biblioth. p. 334. Polyæn. strateg. l. 3, c. 10, §. 9.
2) Id. philipp. 1, pag. 50.

Chap. 10.

riez à se surveiller mutuellement; & peut-être exciteriez-vous entre elles une émulation utile (1). Si nos vertus ont besoin de spectateurs, me répondit-il, pourquoi en chercher ailleurs que dans le sein de la république? Par une institution admirable, ceux d'une tribu, d'un canton, sont enrôlés dans la même cohorte, dans le même escadron; il marchent, ils combattent à côté de leurs parens, de leurs amis, de leurs voisins, de leurs rivaux. Quel soldat oseroit commettre une lâcheté en présence de témoins si redoutables? Comment à son retour soutiendroit-il des regards toujours prêts à le confondre?

Après qu'Apollodore m'eut entretenu du luxe révoltant que les officiers, & même les généraux, commençoient à introduire dans les armées (2), je voulus m'instruire de la solde des fantassins & des cavaliers. Elle a varié suivant les temps & les lieux, répondit Apollodore. J'ai ouï dire à des vieillards qui avoient servi au siége de Potidée, il y a 68 ans, qu'on y donnoit aux oplites, pour maître & valet (3), deux drachmes par jour (*); mais c'étoit une paye extraordinaire qui épuisa le trésor public.

1) Xenoph. de mag. equit. p. 971.
2) Demosth. in Mid. pag. 628. Theop. ap. Athen. lib. 12, pag. 532.
3) Thucyd. L. 3, c. 17.
*) 1 livre 16 sols.

Chap. 10.

Environ 20 ans après, on fut obligé de renvoyer un corps de troupes légères qu'on avoit fait venir de Thrace, parce qu'elles exigeoient la moitié de cette solde (1).

Aujourd'hui la paye ordinaire pour l'oplite est de 4 oboles par jour, de 20 drachmes par mois (*) (2). On donne communément le double au chef d'une cohorte, & le quadruple au général (3). Certaines circonstances obligent quelquefois de réduire la somme à la moitié (4). On suppose alors que cette légère rétribution suffit pour procurer des vivres au fantassin, & que le partage du butin complétera la solde.

Celle du cavalier, en temps de guerre, est, suivant les occasions, le double (5), le triple (6), & même le quadruple (7) de celle du fantassin. En temps de paix, où toute solde cesse, il reçoit pour l'entretien d'un cheval, environ 16 drachmes par mois (**); ce qui fait une dépense annuelle de près de 40 talens (***) pour le trésor public (8).

1) Thucyd. l. 7, c. 27, p. 461.
*) Par jour, environ 12 sols; par mois, 18 livres.
2) Theopomp. ap. Poll. l. 9, c. 6, §. 64. Eustath. in iliad. p. 951. Id. in odyss. p. 1405.
3) Xenoph. exped. Cyr. l. 7, p. 402. & 413.
4) Demosth. philip. 1, pag. 51.
5) Thucyd. l. 5, c. 47.
6) Demosth. ibid.
7) Xenoph. hist. Græc. l. 5, pag. 556.
**) Environ 14 livres 8 sols.
***) Environ 216,000 livres.
8) Xenoph. de mag. equit. p. 956. Pet. leg. Att. p. 552.

Chap. 10.

Apollodore ne se lassoit point de satisfaire à mes questions. Avant que de partir, me disoit-il, on ordonne aux soldats de prendre des vivres pour quelques jours (1) C'est ensuite aux généraux à pourvoir le marché des provisions nécessaires (2). Pour porter le bagage, on a des caissons, des bêtes de somme, & des esclaves Quelquefois les soldats sont obligés de s'en charger (3).

Vous voulez savoir quel est l'usage des Grecs à l'égard des dépouilles de l'ennemi. Le droit d'en disposer ou d'en faire la répartition, a toujours été regardé comme une des prérogatives du général. Pendant la guerre de Troie, elles étoient mises à ses pieds : il s'en réservoit une partie, & distribuoit l'autre, soit aux chefs, soit aux soldats (4). Huit cents ans après, les généraux réglèrent la répartition des dépouilles enlevées aux Perses à la bataille de Platée. Elles furent partagées entre les soldats, après en avoir prélevé une partie pour décourer les temples de la Grèce, & décerner de justes récompenses à ceux qui

1) Aristoph. Acharn. v. 196. Schol. ibid. Plut. in Phoc. p. 752.
2) Xenoph. memor. l. 3, p. 762.
3) Id. exped. Cyr. l. 3, p. 303. &c.
4) Homer. iliad. l. 9, v. 330. Odyss. l. 9, v. 39; l. 14. v. 232.

qui s'étoient distingués dans le combat (1). Chap. 10.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, on a vu tour à tour les généraux de la Grèce remettre au trésor de la nation les sommes provenues de la vente du butin (2); les destiner à des ouvrages publics (3), ou à l'ornement des temples (4); en enrichir leurs amis ou leurs soldats (5); s'en enrichir eux-mêmes (6), ou du moins en recevoir le tiers, qui, dans certains pays, leur est assigné par un usage constant (7).

Parmi nous, aucune loi n'a restreint la prérogative du général. Il en use plus ou moins, suivant qu'il est plus ou moins désintéressé. Tout ce que l'état exige de lui, c'est que les troupes vivent, s'il est possible, aux dépens de l'ennemi, & qu'elles trouvent dans la répartition des dépouilles un supplément à la solde, lorsque des raisons d'économie obligent de la diminuer.

1) Herodot. l. 9, c. 80. Diod. Sic. l. 11, p. 26. Plut. in Aristid. t. 1, p. 331.

2) C'est ce que firent quelquefois CIMON, Plut. p. 484 & 487; TIMOTHEE, Nep. in Tim. c. 1; LYSANDER, Xenoph. hist. Græc. l. 2, pag. 462. Diod. Sic. l. 13, p. 225. Plut. in Lys. p. 442.

3) CIMON, Plut. in Cim. p. 487. Nep. in Cim. c. 2.

4) Herodot. l. 9, c. 80. Thucyd. l. 3, c. 114.

5) MYRONIDES, Diod. Sic. l. 11, p. 61. AGESILAS, Nep. in Agesil. c. 3, Plut. in Agesil. p. 601. Xenoph. in Agesil. p. 654. IPHICRATE, Polyæn. strateg. l. 3, c. 9, §. 3.

6) CIMON, Plut. Nep. ut suprà.

7) CLEOMENE, Polyb. hist. l. 2, p. 147.

Chap. 10.

Les Jours suivans furent destinés à exercer les troupes. Je me dispense de parler de toutes les manœuvres dont je fus témoin ; je n'en donnerois qu'une description imparfaite, & inutile a ceux pour qui j'écris ; voici seulement quelques observations générales.

Nous trouvâmes près du mont Anchesmus, un corps de 1600 hommes d'infanterie pesamment armés, rangés sur 16 de hauteur & sur 100 de front, chaque soldat occupant (1) un espace de 4 coudées (*). A ce corps étoit joint un certain nombre d'armés à la légère.

On avoit placé les meilleurs soldats dans les premiers rangs & dans les derniers (2). Les chefs de files sur-tout, ainsi que les serre-files, étoient tous gens distingués par leur bravoure & par leur expérience (3). Un des officiers ordonnoit les mouvemens. Prenez les armes, s'écrioit-il (4) ; valets ; sortez de la phalange ; haut la pique, bas la pique ; serre-file, dressez les files, prenez vos distances ; à droite, à gauche (5) ; la pique en dedans du bouclier (6) ; marche (7) ; halte ; doublez vos files ; remet-

1) Ælian. tact. c. 11.
*) 5 pieds 8 pouces.
2) Xenoph. memor. l. 3, pag. 761.
3) Arrian. tact. p. 20 & 33. Ælian. tact. c. 5.
4) Arrian. ib. p. 73. Ælian. tact. c. 21 & 22.
5) Theophr. charact. περὶ Ὀψιμαθ.
6) Aristoph. in av. v. 388. Schol. ibid.
7) Arrian. Ælian. ut supra.

tez-vous ; Lacédémonienne évolution ; remettez-vous, &c. Chap. 10.

A la voix de cet officier, on voyoit la phalange successivement ouvrir ses files & ses rangs, les serrer, les presser, de manière que le soldat, n'occupant que l'espace d'une coudée (*), ne pouvoit tourner ni à droite ni à gauche (1). On la voyoit présenter une ligne tantôt pleine, tantôt divisée en des sections dont les intervalles étoient quelquefois remplis par des armés à la légère (2). On la voyoit enfin, à la faveur des évolutions prescrites, prendre toutes les formes dont elle est susceptible, & marcher en avant disposée en colonne, en carré parfait, en carré long, soit à centre vide, soit à centre plein, &c (3).

Pendant ces mouvemens, on infligeoit des coups aux soldats indociles ou négligens (4). J'en fus d'autant plus surpris, que chez les Athéniens il est défendu de frapper même un esclave (5). Je conclus de là que parmi les nations policées, le déshonneur dépend quelquefois plus de certaines circonstances, que de la nature des choses.

Ces manœuvres étoient à peine ache-

(*) 17 pouces.
1) Arrian. tact. p. 32. Ælian. tact. c. 11.
2) Xenoph. exped. Cyr. l. 5, pag. 351.
3) Id. ibid. l. 3, p. 14 Trad. de M. le C. de L.L. t. 1, p. 407. Arrian. tact. pag. 69.
4) Xenoph. ib. l. 5, p. 368.
5) Id. de rep. Athen. pag. 693.

Chap. 10.

vées, que nous vîmes au loin s'élever un nuage de poussière. Les postes avancés (1) annoncèrent l'approche de l'ennemi. C'étoit un second corps d'infanterie qu'on venoit d'exercer au Lycée (2), & qu'on avoit résolu de mettre aux mains avec le premier, pour offrir l'image d'un combat (3). Aussitôt on crie aux armes ; les soldats courent prendre leurs rangs, & les troupes légères sont placées en arrière. C'est de là qu'elles lancent sur l'ennemi (4), des flèches, des traits, des pierres, qui passent par dessus la phalange (*).

Cependant les ennemis venoient au pas redoublé (5), ayant la pique sur l'épaule droite. Leurs troupes légères s'approchent (6) avec de grands cris, sont repoussées, mises en fuite, & remplacées par les Oplites, qui s'arrêtent à la portée du trait. Dans ce moment un silence profond règne dans les deux lignes (7). Bientôt la trompette donne le signal. Les soldats chantent en l'honneur de Mars, l'hymne du combat (8).

1) Xenoph. exped. Cyr. l. 2, p. 278.
2) Aristoph. in pac. v. 355. Schol. ibid. in v. 358.
3) Onosand. inst. c. 20, p. 34.
4) Xenoph. Cyrop. l. 6, p. 167. Arrian. tact. p. 20.
*) Onosander (inst. c. 10) dit que dans ces combats simulés, les Oplites avoient des bâtons & des courroies ; les armés à la légére, des mottes de terre.
5) Xenoph. exped. l. 6, p. 387.
6) Ælian. tact. c. 17.
7) Homer. iliad. l. 3, v. 8.
8) Xenoph. hist. Græc. l. 2, p. 474. Id. exped. lib. 4, p. 324, 326 &c.

Ils baissent leurs piques ; quelques-uns frappent leurs boucliers (1). Tous courent alignés & en bon ordre. Le général, pour redoubler leur ardeur, pousse le cri du combat (2). Ils répètent mille fois, d'après lui, ELELEU, ELELEU (3)! L'action parut très vive ; les ennemis furent dispersés, & nous entendîmes, dans notre petite armée, retentir de tous côtés ce mot, ALALE (*)! C'est le cri de victoire (4).

Nos troupes légères poursuivirent l'ennemi (5), & amenèrent plusieurs prisonniers. Les soldats victorieux dressèrent un trophée ; & s'étant rangés en bataille à la tête d'un camp voisin, ils posèrent leurs armes à terre, mais tellement en ordre, qu'en les reprenant ils se trouvoient tous formés (6). Ils se retirèrent ensuite dans le camp, où, après avoir pris un léger repas, ils passèrent la nuit, couchés sur des lits de feuillages (7).

1) Xenoph. exped. l. 1, pag. 265. Poll. lib. 1, c. 10, §. 163.
2) Xenoph. ap. Demet. Phaler. c. 98.
3) Id. exped. l. 1, p. 265. Aristoph. in av. v. 363. Schol. ib. Hesych. & Suid. in Ἐλελεῦ.
*) Dans les anciens temps, la dernière lettre du mot ALALE se prononçoit comme un i (Plat. in Cratyl. t. 1, p. 418). On disoit en conséquence ALALI.
4) Aristoph. in av. v. 954 & 1761. Schol. ib. Hesych. in Αλαλ.
5) Xenoph. exped. l. 6, p. 387.
6) Trad. de l'exped. de Cyrus, par M. le C. L. L. t. 1, p. 221.
7) Polyæn. l. 3, c. 9, §. 19. Eustath. in odyss. p. 1678. Schol. Aristoph. in pac. v. 347.

Chap. 10.

On ne négligea aucune des précautions que l'on prend en temps de guerre. Point de feu dans le camp (1) ; mais on en plaçoit en avant, pour éclairer les entreprises de l'ennemi (2). On posa les gardes du soir (3) ; on les releva dans les différentes veilles de la nuit (4). Un officier fit plusieurs fois la ronde, tenant une sonnette dans sa main (5). Au son de cet instrument, la sentinelle déclaroit l'ordre ou le mot dont on étoit convenu. Ce mot est un signe qu'on change souvent, & qui distingue ceux d'un même parti. Les officiers & les soldats le reçoivent avant le combat, pour se rallier dans la mêlée ; avant la nuit, pour se reconnoître dans l'obscurité (6). C'est au général à le donner ; & la plus grande distinction qu'il puisse accorder à quelqu'un, c'est de lui céder son droit (7). On emploie assez souvent ces formules : JUPITER SAUVEUR & HERCULE CONDUCTEUR (8) ; JUPITER SAUVEUR & LA VICTOIRE ; MINERVE-PALLAS ; LE SOLEIL & LA LUNE ; EPÉE & POIGNARD (9).

1) Aristoph. in av. v. 842.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 587.
3) Id. exped. l. 7, p. 406.
4) Id. ibid. l. 4, p. 316.
5) Aristoph. in av. v. 843 & 1160. Schol. ibid. Ulpian. in Demosth. de fals. leg. p. 377.
6) Xenoph. exped. l. 6, p. 386 ; l. 7, p. 406.
7) Id. ib. l. 7, p. 407.
8) Id. ib. l. 6, p. 386.
9) Id. ib. l. 1, p. 264. Æneas comment. c. 24.

Iphicrate, qui ne nous avoit pas quittés, nous dit qu'il avoit supprimé la sonnette dans les rondes; & que pour mieux dérober la connoissance de l'ordre à l'ennemi, il donnoit deux mots différens pour l'officier & pour la sentinelle, de manière que l'un, par exemple, répondoit, JUPITER SAUVEUR; & l'autre, NEPTUNE (1). Chap. 10.

Iphicrate auroit voulu qu'on eût entouré le camp d'une enceinte qui en défendît les approches. C'est une précaution, disoit-il, dont on doit se faire une habitude, & que je n'ai jamais négligée, lors même que je me suis trouvé dans un pays ami (2).

Vous voyez, ajoutoit-il, ces lits de feuillages. Quelquefois je n'en fais construire qu'un pour deux soldats; d'autres fois chaque soldat en a deux. Je quitte ensuite mon camp: l'ennemi survient, compte les lits; & me supposant plus ou moins de forces que je n'en ai effectivement, ou il n'ose m'attaquer, ou il m'attaque avec desavantage (3).

J'entretiens la vigilance de mes troupes, excitant sous main des terreurs paniques, tantôt par des alertes fréquentes, tantôt par la fausse rumeur d'une

1) Æneas ibid.
2) Polyæn. strat. l. 3, c. 9, §. 17.
3) Id. ibid. §. 19.

trahison, d'une embuscade, d'un renfort survenu à l'ennemi (1).

Chap. 10. Pour empêcher que le temps du repos ne soit pour elles un temps d'oisiveté, je leur fais creuser des fossés, couper des arbres, transporter le camp & les bagages d'un lieu dans un autre (2).

Je tâche sur-tout de les mener par la voie de l'honneur. Un jour, près de combattre, je vis des soldats pâlir, je dis tout haut : Si quelqu'un d'entre vous a oublié quelque chose dans le camp, qu'il aille & revienne au plus vîte. Les plus lâches profitèrent de cette permission. Je m'écriai alors : Les esclaves ont disparu ; nous n'avons plus avec nous que de braves gens. Nous marchâmes, & l'ennemi prit la fuite (3).

Iphicrate nous raconta plusieurs autres stratagêmes qui lui avoient également bien réussi. Nous nous retirâmes vers le milieu de la nuit. Le lendemain, & pendant plusieurs jours de suite, nous vîmes les cavaliers s'exercer au Lycée & auprès de l'Académie (4) : on les accoutumoit à sauter sans aide sur le cheval (5), à lancer des traits (6), à

1) Polyæn. strat. l. 3, c. 9, §. 32.
2) Id. ibid. §. 35.
3) Id. ibid. §. 1.
4) Xenoph. de magist. equit. p. 959 &c.
5) Id. ib. p. 954.
6) Id. ib. p. 954. & 956.

franchir des fossés, à grimper sur des hauteurs, à courir sur un terrain en pente (1), à s'attaquer, à se poursuivre (2), à faire toutes sortes d'évolutions, tantôt séparément de l'infanterie, tantôt conjointement avec elle. Chap. 10.

Timagène me disoit : Quelque excellente que soit cette cavalerie, elle sera battue, si elle en vient aux mains avec celle des Thébains. Elle n'admet qu'un petit nombre de frondeurs & de gens de trait dans les intervalles de sa ligne ; les Thébains en ont trois fois autant, & ils n'emploient que de Thessaliens, supérieurs pour ce genre d'armes, à tous les peuples de la Grèce. L'évènement justifia la prédiction de Timagène (3).

L'armée se disposoit à partir. Plusieurs familles étoient consternées. Les sentimens de la nature & de l'amour se réveilloient avec plus de force dans le cœur des mères & des épouses. Pendant qu'elles se livroient à leurs craintes, des ambassadeurs récemment arrivés de Lacédémone, nous entretenoient du courage que les femmes Spartiates avoient fait paroître en cette occasion. Un jeune soldat disoit à sa mère, en lui mon-

1) Xenoph. de magistr. equit. pag. 966 ; & de re equestr. p. 936.
2) Id. de re equestr. p. 951.
3) Diod. Sic. l. 15, p. 394.

CHAP. X. trant son épée : Elle est bien courte ! Eh bien, répondit-elle, vous ferez un pas de plus (1). Une autre Lacédémonienne, en donnant le bouclier à son fils (2), lui dit : Revenez avec cela ou sur cela (*).

Les troupes assistèrent aux fêtes de Bacchus, dont le dernier jour amenoit une cérémonie que les circonstances rendirent très intéressante. Elle eut pour témoins le sénat, l'armée, un nombre infini de citoyens de tous états, d'étrangers de tous pays. Après la dernière tragédie, nous vîmes paroître sur le théâtre un héraut suivi de plusieurs jeunes orphelins, couverts d'armes étincelantes. Il s'avança pour les présenter à cette auguste assemblée, & d'une voix ferme & sonore il prononça lentement ces mots : „ Voici des jeunes gens dont „ les pères sont morts à la guerre, après „ avoir combattu avec courage. Le peu„ple qui les avoit adoptés, les a fait „ élever jusqu'à l'âge de vingt ans. Il „ leur donne aujourd'hui une armure „ complette ; il les renvoie chez eux ; il „ leur assigne les premières places dans

1) Plut. apopht. lacon. t. 2, p. 241.
2) Arist. ap. Stob. serm. 7, p. 88. Plut. ib. Sext. Emp. pyrr. hypot. l. 3, c. 24, p. 181.
*) A Sparte, c'étoit un déshonneur de perdre son bouclier ; & c'étoit sur leurs boucliers qu'on rapportoit le soldats morts.

„ nos spectacle (1). " Tous les cœurs furent émus. Les troupes versèrent des larmes d'attendrissement, & partirent le lendemain. Chap. 10.

1) Thucydid. l. 2, c. 46. Plat. in Menex. t. 2, p. 248. Æschin. in Ctesiph. p. 452. Lesbon. in protrept. pag. 172. Diog. Laert. in Solon. l. 1, §. 55.

FIN DU CHAPITRE DIXIEME.

CHAPITRE XI.

Séance au Théâtre (*).

Chap. II.

Je viens de voir une tragédie ; & dans le désordre de mes idées, je jette rapidement sur le papier les impressions que j'en ai reçues.

Le théâtre s'est ouvert à la pointe du jour (1). J'y suis arrivé avec Philotas. Rien de si imposant que le premier coup-d'œil : d'un côté, la scène ornée de décorations exécutées par d'habiles artistes ; de l'autre, un vaste amphithéâtre couvert de gradins qui s'élèvent les uns au-dessus des autres jusqu'à une très grande hauteur ; des paliers & des escaliers qui se prolongent & se croisent par intervalles, facilitent la communication, & divisent les gradins en plusieurs compartimens, dont quelques-uns sont réservés pour certains corps & certains états.

(*) Dans la 2e année de la 104e olympiade, le premier jour des grandes Dionysiaques ou grandes fêtes de Bacchus, lequel concourant toujours, suivant Dodwel, avec le 12 d'élaphébolion, tomboit cette année au 8 avril de l'an 362 avant J. C.

(1) Xenoph. memor. l. 5, pag. 825. Æschin. in Ctesiph. p. 440.

Le peuple abordoit en foule; il alloit, venoit, montoit, descendoit, crioit, rioit, se pressoit, se poussoit, & bravoit les officiers qui couroient de tous côtés pour maintenir le bon ordre (1). Au milieu de ce tumulte, sont arrivés successivement les neuf Archontes ou premiers magistrats de la république, les cours de justice (2), le sénat des cinq cents, les officiers généraux de l'armée (3), les ministres des autels (4). Ces divers corps ont occupé les gradins inférieurs. Au-dessus on rassembloit tous les jeunes gens qui avoient atteint leur 18e. année (5). Les femmes se plaçoient dans un endroit qui les tenoit éloignées des hommes & des courtisanes (6). L'orchestre étoit vide. On le destinoit aux combats de poésie, de musique & de danse, qu'on donne après la représentation des pièces: car ici tous les arts se réunissent pour satisfaire tous les goûts.

J'ai vu des Athéniens faire étendre sous leurs pieds des tapis de pourpre, & s'asseoir mollement sur des coussins apportés par leurs esclaves (7); d'autres, qui, avant & pendant la représentation,

1) Demosth. in Mid. p. 631. Ulpian. ib. p. 688. Schol. Aristoph. in pac. v. 735.
2) Poll. onom. l. 4, c. 19, §. 121.
3) Theophr. charact. c. 5. Casaub. ib. p. 51.
4) Hesych. in Νεμήσ.
5) Poll. ib. § 122. Schol. Aristoph. in av. v. 795.
6) Aristoph. eccles. v. 22. Schol. ibid.
7) Æschin. in Ctesiph. p. 440. Theophr. charact. c. 2.

Chap. II.

faisoient venir du vin, des fruits & des gâteaux (1) ; d'autres, qui se précipitoient sur des gradins pour choisir une place commode, & l'ôter à celui qui l'occupoit (2). Ils en ont le droit, m'a dit Philotas. C'est une distinction qu'ils ont reçue de la république pour récompense de leurs services.

Comme j'étois étonné du nombre des spectateurs : Il peut se monter, m'a-t-il dit, à 30000 (3) La solennité de ces fêtes en attire de toutes les parties de la Grèce, & répand un esprit de vertige parmi les habitans de cette ville. Pendant plusieurs jours, vous les verrez abandonner leurs affaires, se refuser au sommeil, passer ici une partie de la journée sans pouvoir se rassasier des divers spectacles qu'on y donne. C'est un plaisir d'antant plus vif pour eux, qu-ils les goûtent rarement. Le concours de piéces dramatiques n'a lieu que dans deux autres fêtes. Mais les auteurs réservent tous leurs efforts pour celle-ci. On nous a promis sept à huit pièces nouvelles (4). N'en soyez pas surpris. Tous ceux qui dans la Grèce travaillent pour le théâtre, s'empressent à nous offrir l'hommage de leurs

1) Philoch. & Pherecr. ap. Athen. l. 11, p. 464.
2) Aristoph. equit. v. 572. Schol. ibid. Suid. in Προεδρ.
3) Plat. in conv. t. 3, p. 173 & 175.
4) Plut. an seni &c. t. 2, p. 785. Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 39, p. 181.

talens (1). D'ailleurs nous reprenons quelquefois les pièces de nos anciens auteurs ; & la lice va s'ouvrir par l'Antigone de Sophocle Vous aurez le plaisir d'entendre deux excellens acteurs, Théodore & Aristodème (2).

Philotas achevoit à peine, qu'un hérant, après avoir imposé silence (3), s'est écrié : Qu'on fasse avancer le chœur de Sophocle (4). C'étoit l'annonce de la pièce. Le théâtre représentoit le vestibule du palais de Créon, roi de Thèbes (5). Antigone & Ismène, filles d'Œdipe, ont ouvert la scène, couvertes d'un masque. Leur déclamation m'a paru naturelle ; mais leur voix m'a surpris. Comment nommez-vous ces actrices, ai-je dit ? Théodore & Aristodème, a répondu Philotas : car ici les femmes ne montent pas sur le théâtre (6). Un moment après, un chœur de 15 vieillards Thébains est entré, marchant à pas mesurés sur 3 de front & 5 de hauteur. Il a célébré, dans des chants mélodieux, la victoire que les Thébains venoient de remporter sur Polynice, frère d'Antigone.

L'action s'est insensiblement dévelop-

(1) Plat. in Lach. t. 2, p. 183.
(2) Demosth. de fals. leg. p. 331.
(3) Ulpian. in Demosth. p. 687.
(4) Aristoph. in Acharn. v. 11. Schol. ibid.
(5) Soph. in Antig. v. 18. Argum. Aristoph. grammat. ib.
(6) Plut. in Phoc. t. 1, p. 750. Aul. Gell. l. 7, c. 5. Lucian. de salt. c. 28, t. 2, pag. 285.

Chap. XI.

pée. Tout ce que je voyois, tout ce que j'entendois, m'étoit si nouveau, qu'à chaque instant mon intérêt croissoit avec ma surprise. Entraîné par les prestiges qui m'entouroient, je me suis trouvé au milieu de Thèbes. J'ai vu Antigone rendre les devoirs funèbres à Polynice, malgré la sévère défense de Créon. J'ai vu le tyran, sourd aux prières du vertueux Hémon son fils, qu'elle étoit sur le point d'épouser, la faire traîner avec violence dans une grotte obscure qui paroissoit au fond du théâtre (1), & qui devoit lui servir de tombeau. Bientôt, effrayé des menaces du ciel, il s'est avancé vers la caverne, d'où sortoient des hurlemens effroyables. C'étoient ceux de son fils. Il serroit entre ses bras la malheureuse Antigone, dont un nœud fatal avoit terminé les jours. La présence de Créon irrite sa fureur; il tire l'épée contre son père; il s'en perce lui-même, & va tomber aux pieds de son amante, qu'il tient embrassés jusqu'à ce qu'il expire.

Ils se passoient presque tous à ma vue, ces évènemens cruels, ou plutôt un heureux éloignement en adoucissoit l'horreur. Quel est donc cet art qui me fait éprouver à la fois tant de douleur & de plaisir, qui m'attache si vivement à des malheurs dont je ne pourrois pas soute-

(1) Poll. l. 4, cap. 19, §. 124.

nir l'aspect. Quel merveilleux assortiment d'illusions & de réalités! Je volois au secours des deux amans; je détestois l'impitoyable auteur de leurs maux. Les passions les plus fortes déchiroient mon ame sans la tourmenter; & pour la première fois, je trouvois des charmes à la haîne.

Trente mille spectateurs fondant en larmes, redoubloient mes émotions & mon ivresse. Combien la princesse est-elle devenue intéressante, lorsque de barbares satellites l'entraînant vers la caverne, son cœur fier & indomptable, cédant à la voix impérieuse de la nature, a montré un instant de foiblesse, & fait entendre ces accens douloureux:

„ Je vais donc toute en vie descendre „ lentement dans le séjour des morts (1)! „ je ne reverrai donc plus la lumière „ des cieux (2). O tombeau, ô lit fu-„ nèbre, demeure éternelle (3)! Il ne „ me reste qu'un espoir: vous me ser-„ virez de passage pour me rejoindre à „ ma famille, à cette famille désastreu-„ se dont je péris la dernière & la plus „ misérable (4). Je reverrai les auteurs „ de mes jours; ils me reverront avec „ plaisir; & toi, Polynice, ô mon frè-

1) Soph. in Antig. v. 932.
2) Id. ibid. v. 821.
3) Id. ibid. v. 903.
4) Id. ibid. v. 907.

Chap. 11. „ re, tu sauras que pour te rendre des „ devoirs prescrits par la nature & par „ la religion, j'ai sacrifié ma jeunesse, „ ma vie, mon hymen, tout ce que „ j'avois de plus cher au monde. Hé- „ las ! on m'abandonne en ce moment „ funeste. Les Thébains insultent à mes „ malheurs (1). Je n'ai pas un ami „ dont je puisse obtenir une larme (2). „ J'entends la mort qui m'appelle, & „ les dieux se taisent (3). Où sont mes „ forfaits ? Si ma piété fut un crime, „ je dois l'expier par mon trépas. Si „ mes ennemis sont coupables, je ne leur „ souhaite pas de plus affreux supplices „ que le mien (4). "

Ce n'est qu'après la représentation de toutes les pièces qu'on doit adjuger le prix. Celle de Sophocle a été suivie de quelques autres que je n'ai pas eu la force d'écouter. Je n'avois plus de larmes à répandre, ni d'attention à donner.

J'ai copié dans ce chapitre les propres paroles de mon journal. Je décrirai ailleurs tout ce qui concerne l'art dramatique, & les autres spectacles qui relèvent l'éclat des fêtes Dionysiaques.

(1) Soph. in Antig. v. 856.
(2) Id. ibid. v. 894.
(3) Id. ibid. v. 941.
(4) Id. ibid. v. 940.

FIN DU CHAPITRE ONZIEME.

CHAPITRE XII.

Description d'Athènes.

Il n'y a point de ville dans la Grèce qui présente un si grand nombre de monumens, que celle d'Athènes. De toutes parts s'élèvent des édifices respectables par leur ancienneté, ou par leur élégance. Les chef-d'œuvres de la sculpture sont prodigués jusques dans les places publiques. Ils embellissent, de concert avec ceux de la peinture, les portiques & les temples. Ici tout s'anime, tout parle aux yeux du spectateur attentif. L'histoire des monumens de ce peuple seroit l'histoire de ses exploits, de sa reconnoissance & de son culte. Chap. 12.

Je n'ai ni le projet de les décrire en particulier, ni la prétention de faire passer dans l'âme de mes lecteurs, l'impression que les beautés de l'art faisoient sur la mienne. C'est un bien pour un voyageur d'avoir acquis un fonds d'émotions douces & vives, dont le souvenir se renouvelle pendant toute sa vie ; mais il ne sauroit les partager avec ceux qui, ne les ayant pas éprouvées, s'intéressent

Chap. 12.

toujours plus au récit de ses peines, qu'à celui de ses plaisirs. J'imiterai ces interprétes qui montrent les singularites d'Olympie & de Delphes, je conduirai mon lecteur dans les différens quartiers d'Athénes : nous nous placerons aux dernières années de mon séjour dans la Grèce, & nous commencerons par aborder au Pirée (*).

Ce port qui en contient trois autres plus petits (1), est à l'ouest de ceux de Munychie & de Phalère, presque abandonnés aujourd'hui. On y rassemble quelquefois jusqu'a 300 galères (2); il pourroit en contenir 400 (3) (**). Thémistocle en fit, pour ainsi dire, *la découverte*, quand il voulut donner, une marine aux Athéniens (4). On y vit bientôt des marchés, des magasins, & un arsenal capable de fournir à l'armement d'un grand nombre de vaisseaux.

Avant que de mettre pied à terre, jetez les yeux sur le promontoire voisin. Une pierre quarrée, sans ornemens, & posée sur une simple base, est le tombeau de Thémistocle. Son corps fut ap-

*) Voyez le plan d'Athènes, & celui de ses environ, à la fin du vol.

1) Thucyd. l. 1, c. 93. Pausan. l. 1, cap. 1, p. 3. Le Roi, ruines de la Grèce, part. première, p. 261.

2) Thucyd. l. 2, c. 13.

3) Strab. l. 9, p. 395.

**) Spon & Wheler observent que 40 ou 45 de nos vaisseaux auroient de la peine à tenir dans ce port.

4) Plut. in Themist. t. 1, p. 121. Nep. in Them. c. 6. Diod Sic. l. 11, p. 32.

porté du lieu de son exil (1). Voyez ces vaisseaux qui arrivent, qui vont partir, qui partent; ces femmes, ces enfans qui accourent sur le rivage, pour recevoir les premiers embrassemens, ou les derniers adieux de leurs époux & de leurs pères; ces commis de la douane qui s'empressent d'ouvrir les ballots qu'on vient d'apporter, & d'y apposer leurs cachets, jusqu'a ce qu'on ait payé le droit de cinquantième (2); ces magistrats, ces inspecteurs qui courent de tous côtés; les uns, pour fixer le prix du blé & de la farine (3); les autres, pour en faire transporter les deux tiers à Athènes (4); d'autres, pour empêcher la fraude, & maintenir l'ordre (5).

Entrons sous l'un de ces portiques qui entourent le port (6). Voilà des négocians qui, prêts à faire voile pour le Pont-Euxin ou pour la Sicile, empruntent à gros intérêts les sommes dont ils ont besoin, & rédigent l'acte qui comprend les conditions du marché (7). En voilà un qui déclare, en présence de témoins, que les effets qu'il vient d'em-

1) Pausan. l. 1, p. 3.
2) Demosth. in Lacrit. p. 952. Æneas Poliorc. c. 29.
3) Harpocr. & Suid. in Σιτοφύλ.
4) Dinarch. & Aristot. ap. Harpocr. in Ἐπιμελ. Etym. magn. ibid.
5) Aristot. an. Harpocr, in Ἀγοραν.
6) Meurs. in Pir. c. 4.
7) Demosth. in Lacrit. p. 949. Theophr. charact. c. 23.

barquer, seront, en cas de naufrage, aux risques des prêteurs (1). Plus loin, sont exposées sur des tables différentes marchandises du Bosphore (2), & les montres des blés, récemment apportés du Pont, de Thrace, de Syrie, d'Egypte, de Libye & de Sicile (3). Allons à la place d'Hippodamus, ainsi nommée d'un architecte de Milet, qui l'a construite (4). Ici, les productions de tous les pays sont accumulées: ce n'est point le marché d'Athènes, c'est celui de toute la Grèce (5).

Chap. XII.

Le Pirée est décoré d'un théâtre, de plusieurs temples, & de quantité de statues (6). Comme il devoit assurer la subsistance d'Athènes, Thémistocle le mit à l'abri d'un coup de main, en faisant construire cette belle muraille qui embrasse & le bourg du Pirée, & le Munychie. Sa longueur est de 60 stades (7); sa hauteur, de 40 coudées (*). Thémistocle vouloit la porter jusqu'à

1) Demosth. adv. Phorm. p. 944.
2) Harpocr. in Δεῖγμ. Polyæn. strateg. l. 6. c. 2, §. 2.
3) Theoph. hist. plant. l. 8, c. 4.
4) Meurs. in Pir. c. 5.
5) Thucyd. l. 2, c. 38. Isocr. paneg. t. 1, p. 139. Sopatr. de div. quæst. ap. rhet. græc. t. 1, p. 305.
6) Meurs. ibid.
7) Thucyd. lib. 1, c. 93.
*) La longueur étoit de 5670 toises, & par conséquent de deux de nos lieues de 2500 toises, avec un excédent de 670 toises, environ un quart de lieue. La hauteur étant de 40 coudées, ou 60 pieds Grecs, étoit de 56 2/3 pieds de roi.

80 (1). Sa largeur est plus grande que la voie de deux chariots. Elle fut construite de grosses pierres équarries, & liées à l'extérieur par des tenons de fer & de plomb. Chap. 12.

Prenons le chemin d'Athènes, & suivons cette longue muraille, qui du Pirée s'étend jusqu'à la porte de la ville, dans une longueur de 40 stades (2). Ce fut encore Thémistocle qui forma le dessein de l'élever (3); & son projet ne tarda pas à s'exécuter sous l'administration de Cimon & de Périclès (4). Quelques années après, ils en firent construire une semblable, quoiqu'un peu moins longue, depuis les murs de la ville, jusqu'au port de Phalère (5). Elle est à notre droite. Les fondemens de l'une & de l'autre furent établis dans un terrain marécageux, qu'on eut soin de combler avec de gros rochers (6). Par ces deux murs de communication, appelés aujourd'hui longues murailles, le Pirée se trouve renfermé dans l'enceinte d'Athènes, dont ils est devenu le boulevard. Après la prise de cette ville, on fut

1) Thucyd. l. 1, c. 93. Appian. bell. Mithrid. c. 190, p. 215.
2) Thucyd. l. 2, c. 13. Strab. l. 9, p. 395. Diog. Laert. in Antisth. l. 6, §. 2.
3) Plut. in Themist. t. 1, p. 121.
4) Thucyd. l. 1, c. 107 & 108. Andocid. de pac. p. 24. Plut. in Pericl. t. 1, p. 160.
5) Andocid. ibid.
6) Plut. in Cim. t. 1, p. 487.

Chap. 12. obligé de démolir en tout ou en partie ces différentes fortifications (1); mais on les a presque entièrement rétablies de nos jours (2).

La route que nous suivons, est fréquentée dans tous les temps, à toutes les heures de la journée, par un grand nombre de personnes que la proximité du Pirée, ses fêtes & son commerce attirent dans ce lieu.

Nous voici en présence d'un cénotaphe. Les Athéniens l'ont élevé pour honorer la mémoire d'Euripide mort en Macédoine (3). Lisez les premiers mots de l'inscription : LA GLOIRE D'EURIPIDE A POUR MONUMENT LA GRECE ENTIERE (4). Voyez vous ce concours de spectateurs auprès de la porte de la ville, les litières qui s'arrêtent en cet endroit (5), & sur un échafaud cet homme entouré d'ouvriers? C'est Praxitèle ; il va faire poser sur une base qui sert de tombeau, une superbe statue équestre qu'il vient de terminer (6).

Nous voilà dans la ville, & auprès d'un édifice qui se nomme Pompeïon (7).

C'est

1) Xenoph. hist. Græc. l. 2, p. 460. Diod. Sic. l. 13, p. 226. Plut. in Lysand. t. 1, p. 441.
2) Id. ib. l. 4, p. 537. Diod. l. 14, pag. 303. Nepos in Timoth. c. 4. Id. in Conon. c. 4.
3) Pausan. l. 1, c. 2, p. 6.
4) Anthol. l. 3, p. 273. Thom. Mag. in vit. Eurip.
5) Dinarch. orat. adv. Demosth. in oper. Demosth. pag. 177.
6) Pausan. l. 1, c. 2. p. 6.
7) Id. ibid.

C'est de là que partent ces *pompés* ou processions de jeunes garçons & de jeunes filles, qui vont par intervalles figurer dans les fêtes que célèbrent les autres nations. Dans un temple voisin, consacré à Cérès, on admire la statue de la Déesse, celle de Proserpine, & celle du jeune Iacchus; toutes trois de la main de Praxitèle (1). Chap. 12.

Parcourons rapidement ces portiques qui se présentent le long de la rue, & qu'on a singulièrement multipliés dans la ville. Les uns sont isolés; d'autres, appliqués à des bâtimens auxquels ils servent de vestibules. Les philosophes & les gens oisifs y passent une partie de la journée. On voit dans presque tous, des peintures & des statues d'un travail excellent. Dans celui où l'on vend la farine (2), vous trouverez un tableau d'Hélène, peint par Zeuxis (3).

Prenons la rue que nous avons à gauche : elle nous conduira au quartier du Pnyx, & près de l'endroit où le peuple tient quelquesunes de ses assemblées (4). Ce quartier qui est très fréquenté, confine à celui du Céramique ou des Tuileries, ainsi nommé des ouvrages en terre cuite, qu'on y fabriquoit autrefois (5).

1) Pausan. l. 1, c. 2, p. 6.
2) Hesych. in 'Αλφίτ. Aristoph. in eccles. v. 682.
3) Eustath. in iliad. l. 11, p. 868, lin. 37.
4) Meurs. de popul. Attic. in voce Pnyx.
5) Plin. l. 35, c. 12, p. 710. Suid. in Κεραμ. Meurs. Ceram.

Chap. 12. Ce vaste emplacement est divisé en deux parties ; l'une au-delà des murs, où se trouve l'Académie ; l'autre en dedans, où est la grande place.

Arrêtons-nous un moment au portique royal, qui, sous plusieurs rapports, mérite notre attention. Le second des archontes, nommé l'archonte-roi, y tient son tribunal (1). Celui de l'Aréopage s'y assemble quelquefois (2). Les statues dont le toit est couronné, sont en terre cuite, & représentent Thésée qui précipite Sciron dans la mer, & l'Aurore qui enlève Céphale (3). La figure de bronze que vous voyez à la porte, est celle de Pindare couronné d'un diadême, ayant un livre sur ses genoux, & une lyre dans sa main (4). Thèbes, sa patrie, offensée de l'éloge qu'il avoit fait des Athéniens, eut la lâcheté de le condamner à une amende, & Athènes lui décerna ce monument, moins peut-être par estime pour ce grand poète, que par haîne contre les Thébains. Non loin de Pindare, sont les statues de Conon, de son fils Timothée, & d'Evagoras, roi de Chypre (5).

Près du portique royal, est celui de

1) Pausan. l. 1, c. 3, p. 8.
2) Demosth. in Aristog. p. 831.
3) Pausan. ut supra.
4) Æschin. epist. 4, p. 207.
5) Isocrat. in Evagor. t. 2, p. 98. Demosth. in Leptin. p. 551. Pausan. ibid.

Jupiter Libérateur (1), où le peintre Euphranor vient de représenter dans une suite de tableaux, les douze dieux, Thésée, le peuple d'Athènes, & ce combat de cavalerie où Gryllus, fils de Xénophon, attaqua les Thébains commandés par Epaminondas (2). On les reconnoît aisément l'un & l'autre; & le pientre a rendu avec des traits de feu, l'ardeur dont ils étoient animés (3). L'Apollon du temple voisin est de la même main (4).

Du portique royal partent deux rues qui aboutissent à la place publique. Prenons celle de la droite. Elle est décorée, comme vous voyez, par quantité d'Hermès. C'est le nom qu'on donne à ces gaînes surmontées d'une tête de Mercure. Les uns ont été placés par de simples particuliers; les autres, par ordre des magistrats (5). Presque tous rappellent des faits glorieux; d'autres, des leçons de sagesse. On doit ces derniers à Hipparque, fils de Pisistrate. Il avoit mis en vers les plus beaux préceptes de la morale; il les fit graver sur autant d'Hermès élevés par ses ordres dans les places, dans les carrefours, dans plusieurs rues d'Athènes & dans les bourgs

1) Meurs. in Ceram. c. 4.
2) Pausan. l. 1, c. 3, p. 9.
3) Plut. de glor. Athen. t. 2. p. 346.
4) Pausan. ut supra.
5) Harpocr. in 'Ερμ.

Chap. 12.

de l'Attique. Sur celui-ci, par exemple, est écrit : PRENEZ TOUJOURS LA JUSTICE POUR GUIDE ; sur celui-là : NE VIOLEZ JAMAIS LES DROITS DE L'AMITIE (1). Ces maximes ont contribué sans doute à rendre sententieux le langage des habitans de la campagne (2).

Cette rue se termine par deux portiques qui donnent sur la place. L'un est celui des Hermès (3) ; l'autre, qui est le plus beau de tous, se nomme Pœcile. On voit dans le premier trois Hermès sur lesquels, après quelques avantages remportés sur les Mèdes, on inscrivit autrefois l'éloge que le peuple décernoit, non aux généraux, mais aux soldats qui avoient vaincu sous leurs ordres (4). A la porte du Pœcile est la statue de Solon (5). Les murs de l'intérieur, chargés de boucliers enlevés aux Lacédémoniens & à d'autres peuples (6), sont enrichis des ouvrages de Polygnote, de Micon, de Panœnus, & de plusieurs autres peintres célèbres. Dans ces tableaux dont il est plus aisé de sentir les beautés que de les décrire, vous verrez la prise de Troie, le secours que les Athéniens donnèrent aux Héraclides,

1) Plat. in Hipp. t. 2, pag. 229. Hesych. in Ἱππαρχ. Suid. in Ἑρμ.
2) Aristot. de rhet. t. 2, pag. 572.
3) Mnesim. ap. Athen. l. 9. pag. 402.
4) Æschin. in Ctesiph. p. 458.
5) Demosth. in Aristog. p. 837. Pausan. l. 1, c. 16, p. 38. Ælian. var. hist. l. 8, c. 16.
6) Pausan. l. 1, c. 15.

la bataille qu'ils livrèrent aux Lacédémoniens à Œnoé, aux Perses à Marathon, aux Amazones dans Athènes même (1). Chap. 12.

Cette place, qui est très vaste, est ornée d'édifices destinés au culte des dieux, ou au service de l'état : d'autres qui servent d'asyle quelquefois aux malheureux, trop souvent aux coupables ; de statues décernées à des rois & à des particuliers qui ont bien mérité de la république (2).

Suivez-moi, & à l'ombre des platanes qui embellissent ces lieux (3), parcourons un des côtés de la place. Cette grande enceinte renferme un temple en l'honneur de la mère des dieux, & le palais où s'assemble le sénat (4). Dans ces édifices & tout autour sont placés des cippes & des colonnes, où l'on a gravé plusieurs des lois de Solon & des décrets du peuple (5). C'est dans cette rotonde entourée d'arbres (6), que les Prytanes en exercice vont tous les jours prendre leur repas, & quelquefois offrir des sacrifices pour la prospérité du peuple (7).

1) Meurs. Athen. Att. l. 1, c. 5.
2) Id. in Ceram. c. 16.
3) Plut. in Cim. t. 1, p. 487.
4) Plut. in x rhetor. vit. t. 2, p. 842. Suid. in Μηξαγ.
5) Lycurg. orat. in Leocr. p. 165. Æschin. in Ctesiph. p. 458. Harpocr. in ὁ Κάθωνον.
6) Suid. & Hesych. in Σκιάς.
7) Demosth. de fals. leg. p. 312. Ul. ibid. p. 388. Pausan. l. 1, c. 5, p. 12. Meurs. Ceram. c. 7.

Chap. 12. Au milieu de dix statues, qui donnèrent leurs noms aux tribus d'Athènes (1), le premier des archontes tient son tribunal (2). Ici les ouvrages du génie arrêtent à tous momens les regards. Dans le temple de la mère des dieux, vous avez vu une statue faite par Phidias (3); dans le temple de Mars que nous avons devant les yeux, vous trouverez celle du dieu exécutée par Alcamène, digne élève de Phidias (4). Tous les côtés de la place offrent de pareils monumens.

Dans son intérieur, voilà le camp des Scythes que la république entretient pour maintenir l'ordre (5). Voilà l'enceinte où le peuple s'assemble quelquefois, & qui est maintenant couverte de tentes, sous lesquelles on étale différentes marchandises (6). Plus loin vous voyez cette foule qu'il est difficile de percer: C'est là qu'on trouve les provisions nécessaires à la subsistance d'un si grand peuple. C'est le marché général divisé en plusieurs marchés particuliers, fréquentés à toutes les heures du jour, & sur-tout depuis neuf heures jusqu'à midi. Des

1) Pausan. l. 1, c. 5, pag. 12.
2) Suid. in Ἄρχων.
3) Pausan. ib. c. 3, pag. 9.
4) Id. ibid. c. 8, p. 20.
5) Meurs. Ceram. c. 16.
6) Demosth. de cor. p. 501. Id. in Neær. p. 875. Taylor not. in Demosth. p. 620. Harpocr. in Γέῤῥα.

receveurs y viennent pour retirer les droits imposés sur tout ce qui s'y vend, & des magistrats pour veiller sur tout ce qui s'y fait. Je vous citerai deux lois très sages, concernant cette populace indocile & tumultueuse. L'une défend de reprocher au moindre citoyen le gain qu'il fait au marché (1). On n'a pas voulu qu'une profession utile pût devenir une profession méprisable. L'autre défend au même citoyen de surfaire, en employant le mensonge (2). La vanité maintient la première, & l'intérêt a fait tomber la seconde. Comme la place est l'endroit le plus fréquenté de la ville, les ouvriers cherchent à s'en rapprocher (3); & les maison s'y louent à plus haut prix que par-tout ailleurs.

Je vais maintenant vous conduire au temple de Thésée, qui fut construit par Cimon, quelques années après la bataille de Salamine. Plus petit que celui de Minerve dont je vous parlerai bientôt, & auquel il paroît avoir servi de modèle (4), il est, comme ce dernier, d'ordre dorique, & d'une forme très élégante. Des peintres habiles l'ont enrichi de leurs ouvrages immortels (5).

1) Demosth. in Eubul. p. 886.
2) Demosth. in Lept. p. 542. Ulpian. ib. p. 570. Hyperid. ap. Harpocr. in κατὰ τὴν &c.
3) Lys. adv. delat. p. 413.
4) Le Roi, ruines de la Grèce, t. 1, p. 18.
5) Pausan. l. 1, c. 17, p. 40.

Chap. 12. Après avoir passé devant le temple de Castor & de Pollux, devant la chapelle d'Agraule fille de Cécrops, devant le Prytanée, où la république entretient à ses dépens quelques citoyens qui lui ont rendu des services signalés (1), nous voilà dans la rue des trépieds (2), qu'il faudroit plutôt nommer la rue des triomphes. C'est ici, en effet, que tous les ans on dépose, pour ainsi dire, la gloire des vainqueurs aux combats qui embellissent nos fêtes. Ces combats se livrent entre des musiciens ou des danseurs de différens âges. Chaque tribu nomme les siens. Celle qui a remporté la victoire, consacre un trépied de bronze, tantôt dans un temple, quelquefois dans une maison qu'elle a fait construire dans cette rue (3). Vous voyez ces offrandes multipliées sur les sommets ou dans l'intérieur des édifices élégans que nous avons de chaque côté (4). Elles y sont accompagnés d'inscriptions qui, suivant les circonstances, contiennent le nom du premier des archontes, de la tribu qui a remporté la victoire, du citoyen qui, sous le titre de Chorège, s'est chargé de l'entretien de la troupe, du poète qui a fait les vers, du maître qui a

1) Meurs. Athen. Att. l. 1, c. 7 & 8.
2) Athen. l. 12, p. 542 & 541. Paus. l. 1, c. 20, p. 46.
3) Chandl. inscript. part. 2, p. 48.
4) Pausan. ut supra.

exercé le chœur, & du musicien qui a dirigé les chants au son de sa flûte (1). Approchons; voilà les vainqueurs des Perses célébrés pour avoir paru à la tête des chœurs. Lisez sous ce trépied : LA TRIBU ANTIOCHIDE A REMPORTE LE PRIX; ARISTIDE ETOIT CHOREGE; ARCHESTRATE AVOIT COMPOSE LA PIECE (2). Sous cet autre : THEMISTOCLE ETOIT CHOREGE; PHRYNICUS AVOIT FAIT LA TRAGEDIE; ADIMANTE ETOIT ARCHONTE (3) (*).

Les ouvrages d'architecture & de sculpture dont nous sommes entourés, étonnent autant par l'excellence du travail que par les motifs qui les ont produits; mais toutes leurs beautés disparoissent à l'aspect du satyre que vous allez voir dans cet édifice (4), que Praxitèle met parmi ses plus beaux ouvrages, & que le public place parmi les chef-d'œuvres de l'art.

La rue des trépieds conduit au théâtre de Bacchus. Il convenoit que les trophées fussent élevés auprès du champ de bataille; car c'est au théâtre que les chœurs des tribus se disputent communément la victoire (5). C'est là aussi que

1) Vandal. dissert. de gymnas. c. 5, pag. 672. Chandl. trav. in Greece, pag. 99.
2) Plut. in Aristid. t. 1, pag. 318.
3) Id. in Them. t. 1, pag. 114.
*) Voyez la note à la fin du volume.
4) Pausan. l. 1, c. 20, p. 46. Plin. l. 34, c. 8, p. 653. Athen. l. 13, p. 591.
5) Demosth. in Mid. p. 606. & 612.

le peuple s'assemble quelquefois, soit pour délibérer sur les affaires de l'état, soit pour assister à la représentation des tragédies & des comédies. A Marathon, à Salamine, à Platée, les Athèniens ne triomphèrent que des Perses. Ici ils ont triomphé de toutes les nations qui existent aujourd'hui, peut-être de celles qui existeront un jour; & les noms d'Eschyle, de Sophocle & d'Euripide, ne seront pas moins célèbres dans la suite des temps, que ceux de Miltiade, d'Aristide & de Thémistocle.

En face du théâtre est un des plus anciens temples d'Athènes (1); celui de Bacchus, surnommé le dieu des pressoirs. Il est situé dans le quartier des marais (2), & ne s'ouvre qu'une fois l'année (3). C'est dans cette vaste enceinte qui l'entoure, qu'en certaines fêtes on donnoit autrefois des spectacles, avant la construction du théâtre (4).

Nous arrivons enfin au pied de l'escalier qui conduit à la citadelle (5). Observez en montant comme la vue s'étend & s'embellit de tous côtés. Jetez les yeux à gauche sur l'antre creusé dans

1) Demosth. in Neær. p. 873. Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 46.
2) Athen. l. 11, c. 3, pag. 465. Isæus ap. Harpocr. in Ἐν λίμν. Hesych. λίμν.
3) Thucyd. l. 2, c. 15.
4) Hesych. in Ἐπὶ λήν.
5) Médaille d'Athènes du cabinet du Roi.

le rocher, & consacré à Pan, auprès de cette fontaine (1). Apollon y reçut les faveurs de Créuse, fille du roi Erechthée. Il y reçoit aujourd'hui l'hommage des Athéniens, toujurs attentifs à consacrer les foiblesses de leurs dieux. Chap. 12.

Arrêtons-nous devant ce superbe édifice, d'ordre dorique, qui se présente à nous. C'est ce qu'on appelle les Propylèes ou vestibules de la citadelle. Périclès les fit construire en marbre, sur les dessins & sous la conduite de l'architecte Mnésiclès (2) Commencés sous l'archontat d'Euthyménès (*), ils ne furent achevés que cinq ans après; ils coûtèrent, dit-on, 2012 talens (**) (3), somme exorbitante, & qui excède le revenu annuel de la république.

Le temple que nous avons à gauche, est consacré à la victoire. Entrons dans le bâtiment qui est à notre droite, pour admirer les peintures qui en décorent les murs, & dont la plupart sont de la main de Polygnote (4). Revenons au corps du milieu. Considérez les six belles colonnes qui soutiennent le fronton. Parcourez le vestibule divisé en trois pièces

1) Eurip. in Ion. v. 17, 501, 936. Pausan. l. 1, c. 28, p. 68. Lucian. in bis accus. t. 2, p. 801.
2) Plut. in Pericl. t. 1, p. 160.
(*) L'an 437 avant J. C.
(**) 10,864,800 livres.
3) Heliod. ap. Harpocr. & Suid. in Προπύλ.
4) Pausan. l. 1, c. 22, pag. 51.

Chap. 12. par deux rangs de colonnes ioniques, terminé à l'opposite par cinq portes, à travers desquelles nous distinguons les colonnes du péristyle qui regarde l'intérieur de la citadelle (1) (*). Observez, en passant, ces grandes pièces de marbre qui composent le plafond, & soutiennent la couverture.

Nous voilà dans la citadelle (2). Voyez cette quantité de statues que la religion & la reconnoissance ont élevées en ces lieux, & que le ciseau des Myrons, des Phidias, des Alcamènes, & des plus célèbres artistes, semble avoir animeés. Ici revivront à jamais Périclès, Phormion, Iphicrate, Timothée, & plusieurs autres généraux Athéniens. Leurs nobles images sont mêlées confusément avec celles des dieux (3).

Ces sortes d'apothéoses me frappèrent vivement à mon arrivée dans la Grèce. Je croyois voir dans chaque ville deux espèces de citoyens ; ceux que la mort destinoit à l'oubli, & ceux à qui les arts donnoient une existence éternelle. Je regardois les uns comme les enfans des hommes, le seconds comme les enfans de la gloire. Dans la suite, a force de voir des statues, j'ai confondu ces deux peuples.

1) Le Roi, ruines de la Grèce, part. 2, pag. 13 & 47. Pausan. l. 1, c. 22, p. 51.
*) Voyez le plan des Propylées.
2) Meurs. in Cecrop.
3) Pausan. l. 1, passim.

Approchons de ces deux autels. Respectez le premier ; c'est celui de la Pudeur : embrassez tendrement le second ; c'est celui de l'Amitié (1). Lisez sur cette colonne de bronze un décret qui proscrit, avec des notes infamantes, un citoyen & sa postérité, parce qu'il avoit reçu l'or des Perses pour corrompre les Grecs (2). Ainsi les mauvaises actions sont immortalisées pour en produire de bonnes, & les bonnes pour en produire de meilleures. Leves les yeux, admirez l'ouvrage de Phidias. Cette statue colossale de bronze, est celle qu'après la bataille de Marathon les Athéniens consacrèrent à Minerve (3).

Chap. 12.

Toutes les régions de l'Attique sont sous la protection de cette déesse (4) ; mais on diroit qu'elle a établi sa demeure dans la citadelle. Combien de statues, d'autels & d'édifices en son honneur ! Parmi ces statues, il en est trois dont la matière & le travail attestent les progrès du luxe & des arts. La première est si ancienne, qu'on la dit être descendue du ciel (5) ; elle est informe, & de bois d'olivier. La seconde, que je

1) Hesych. in Αἰδῶς.
2) Demosth. philipp. 4, p. 91. Id. de fals. leg. p. 334. Plut. in Themist. t. 1, pag. 114.
3) Demosth. de fals. leg. p. 336. Pausan. ibid. cap. 28. p. 67.
4) Pausan. ibid. c. 26, pag. 62.
5) Id. ibid.

Chap. 12.

viens de vous montrer, est d'un temps où de tous les métaux les Athéniens n'employoient que le fer pour obtenir des succès, & le bronze pour les éterniser. La troisième, que nous verrons bientôt, fut ordonnée par Périclès: elle est d'or & d'ivoire (1).

Voici un temple composé de deux chapelles consacrées, l'une à Minerve Poliade, l'autre à Neptune, surnommé Érechthée (2). Observons la manière dont les traditions fabuleuses se sont quelquefois conciliées avec les faits historiques. C'est ici que l'on montre, d'un côté l'olivier que la Déesse fit sortir de la terre, & qui s'est multiplié dans l'Attique; de l'autre, le puits d'où l'on prétend que Neptune fit jaillir l'eau de la mer (3). C'étoit par de pareils bienfaits que ces divinités aspiroient à donner leur nom à cette ville naissante. Les dieux décidèrent en faveur de Minerve; & pendant long-temps les Athéniens préférèrent l'agriculture au commerce (4). Depuis qu'ils ont réuni ces deux sources de richesses, ils partagent dans un même lieu leur hommage entre leurs bienfaiteurs; & pour achever de les concilier, ils leur ont élevé un autel com-

1) Schol. Demosth. in Androt. p. 440.
2) Meur. Cecrop. c. 20.
3) Herodot. l. 8, c. 55. Paus. l. 1. c. 26, p. 62. Meurs. Cecr. c. 19.
4) Plut. in Themist. t. 1, p. 121.

mun, qu'ils appellent l'autel de l'oubli (1).

Chap. 12.

Devant la statue de la Déesse est suspendue une lampe d'or, surmontée d'une palme de même métal, qui se prolonge jusqu'au plafond. Elle brûle jour & nuit (2); on n'y met de l'huile qu'une fois l'an. La méche, qui est d'amiante (3), ne se consume jamais; & la fumée s'échappe par un tuyau caché sous la feuille de palmier. Cet ouvrage est de Callimaque. Le travail en est si achevé, qu'on y desire les gracs de la négligence; mais c'étoit le défaut de cet artiste trop soigneux. Il s'éloignoit de la perfection pour y atteindre; & à force d'être mécontent de lui-même, il mécontentoit les connoisseurs (4).

On conservoit dans cette chapelle le riche cimeterre de Mardonius, qui commandoit l'armée des Perses à la bataille de Platée; & la cuirasse de Masistius, qui étoit à la tête de la cavalerie (5). On voyoit aussi dans le vestibule du Parthénon, le trône aux pieds d'argent, sur lequel Xerxès se plaça pour être témoin

1) Plut. sympos. l. 9, quæst. 6, t. 2, p. 741.
2) Pausan. l. 1, c. 26, p. 63. Strab. l. 9, pag. 606.
3) Salmas. in Solin. t. 1, p. 179.
4) Plin. l. 34, c. 8, t. 2, p. 658. Pausan. ibid.
5) Demosth. in Timocr. p. 793. Ulpiano in olynth. 3, p. 45. Schol. Thucyd. l. 2, c. 13. Pausan. ibid. c. 27, p. 64.

Chap. 12.

du combat de Salamine (1); & dans le trésor sacré, les restes du butin trouvé au camp des Perses (2). Ces dépouilles, la plupart enlevées de notre temps par des mains sacrilèges, étoient des trophées dont les Athéniens d'aujourd'hui s'enorgueillissoient, comme s'ils les devoient à leur valeur; semblables à ces familles qui ont autrefois produit de grands hommes, & qui tâchent de faire oublier ce qu'elles sont, par le souvenir de ce qu'elles ont été.

Cet autre édifice nommé opisthodome, est le trésor public (3). Il est entouré d'un double mur. Des trésoriers, tous les ans tirés au sort, y déposent les sommes que le sénat remet entre leurs mains (4); & le chef des Prytanes, lequel change tous les jours, en garde la clef (5).

Vos yeux se tournent depuis longtemps vers ce fameux temple de Minerve, un des plus beaux ornemens d'Athènes. Il est connu sous le nom de Parthénon. Avant que d'en approcher, permettez que je vous lise une lettre que j'écrivis, à mon retour de Perse, au ma-

1) Demosth. in Timocr. p. 793. Harpocr. in Ἀργυρόπ.
2) Thucyd. l. 2, c. 13.
3) Meurs. in Cecrop. c. 26.
4) Arist. ap. Harpocr. in Ταμ. Poll. l. 8, c. 9. §. 97.
5) Argum. orat. Demosth. in Androt. p. 697. Suid. in Ἐπιστάτ.

ge Orhanès, avec qui j'avois eu d'étroites liaisons pendant mon séjour à Suze. Il connoissoit l'histoire de la Grèce, & aimoit à s'instruire des usages des nations. Il me demanda quelques éclaircissemens sur les temples des Grecs. Voici ma réponse : Chap. 12.

„ Vous prétendez qu'on ne doit pas
„ représenter la divinité sous une forme
„ humaine ; qu'on ne doit pas circon-
„ scrire sa présence dans l'enceinte d'un
„ édifice (1). Mais vous n'auriez pas
„ conseillé à Cambyse d'outrager en Egy-
„ pte les objets du culte public (2), ni
„ à Xerxes de détruire les temples & les
„ statues des Grecs (3). Ces princes,
„ superstitieux jusqu'à la folie, igno-
„ roient qu'une nation pardonne plus fa-
„ cilement la violence que le mépris, &
„ qu'elle se croit avilie quand on avilit
„ ce qu'elle respecte. La Grèce a dé-
„ fendu de rétablir les monumens sacrés,
„ autrefois renversés par les Perses (4).
„ Ces ruines attendent le moment de la
„ vengeance : & si jamais les Grecs por-
„ tent leurs armes victorieuses dans les
„ états du grand roi, ils se souvien-

1) Herod. l. 1, c. 131. Cicer. de leg. l. 2, c. 10, t. 3, p. 45.
2) Herodot. l. 3, c. 25, 29 &c.
3) Æschyl. in pers. v. 811. Herodot. l. 8, c. 109. Diod. Sic. l. 5, p. 332.
4) Isocr. paneg. t. 1, pag. 208. Lycurg. cont. Leocr. part. 2, p. 158. Pausan. l. 10, c. 35, pag. 887. Diod. Sic. l. 11, p. 24.

Chap. 12.

„ dront de Xerxès, & mettront vos vil-
„ les en cendre (1).

„ Les Grecs ont emprunté des Egy-
„ ptiens l'idée (2) & la forme des tem-
„ ples (3); mais ils ont donné à ces édi-
„ fices des proportions plus agréables, ou
„ du moins plus assorties à leur goût.

„ Je n'entreprendrai pas de vous en
„ décrire les différentes parties; j'aime
„ mieux vous envoyer le plan de celui
„ qui fut construit en l'honneur de Thé-
„ sée (*). Quatre murs disposés en for-
„ me de parallélogram ou de quarré
„ long, constituent la nef ou le corps
„ du temple. Ce qui le décore, & fait
„ son principal mérite, est extérieur, &
„ lui est aussi étranger que les vête-
„ mens qui distinguent les différentes
„ classes des citoyens. C'est un porti-
„ que qui règne tout autour, & dont
„ les colonnes établies sur un soubasse-
„ ment composé de quelques marches,
„ soutiennent un entablement surmonté
„ d'un fronton dans les parties antérieure
„ & postérieure. Ce portique ajoute au-
„ tant de grâces que de majesté à l'édi-
„ fice; il contribue à la beauté des cé-

1) Diod. Sic. l. 17, p. 545. Strab. l. 15, p. 730. Quint. Curt. l. 5, c. 7.

2) Herodot. l. 2, c. 4.

3) Voyag. de Norden, pl. 132. Pococ. t. 1, pl. 44, 45 &c. Mosaïq. de Palest. dans les mém. de l'acad. des bell. lett. t. 30, p. 503.

(*) Voyez la planche relative à ce chapitre, n. 1.

„ rémonies, par l'affluence des spectateurs qu'il peut contenir, & qu'il met à l'abri de la pluie (1). Chap. 12.

„ Dans le vestibule sont des vases „ d'eau lustrale (2), & des autels sur „ lesquels on offre ordinairement les sa- „ crifices (3). De là on entre dans le „ temple où se trouve la statue de la „ divinité; & les offrandes consacrées par „ la piété des peuples. Il ne tire du „ jour que de la porte (*) (4).

„ Le plan que vous avez sous les yeux, „ peut se diversifier suivant les règles „ de l'art & le goût de l'artiste. Varié- „ té dans les dimentions du temple. Ce- „ lui de Jupiter à Olympie a 230 pieds „ de longueur, 95 de largeur, 68 de „ hauteur (5). Celui de Jupiter à Agri- „ gente en Sicile (6), a 340 pieds de „ long, 160 de large, 120 de haut (**).

1) Vitruv. l. 5, c. 2, p. 41.
2) Casaub. in Theophr. c. 16, pag. 126. Duport. ibid. p. 456.
3) Euripid. Iphig. in Taur. v. 72. Poll. lib. 1, cap. 1, §. 6. &c.
*) Voyez la note à la fin du volume.
4) Voyage de Spon, t. 2, p. 89.
5) Pausan. l. 5, c. 10. p. 398.
6) Diod. Sic. l. 13, p. 203.
**) Longueur du temple d'Olympie, 217 de nos pieds, 7 pouces 8 lignes; sa largeur, 89 pieds 8 pouces 2 lig.; sa hauteur, 64 pieds 2 pouces 8 lignes. Longueur du temple d'Agrigente, 321 pieds 1 pouce 4 lignes; sa largeur, 151 pieds 1 pouce 4 lignes; sa hauteur, 113 pieds 4 lignes. Winkelmann (Recueil de ses lettres, t. 1, p. 282) présume avec raison que la largeur de ce temple étoit de 160 pieds Grecs, au lieu de 60 que porte le texte de Diodore, tel qu'il est aujourd'hui.

Chap. 32.

„ Variété dans le nombre des colon-
„ nes. Tantôt on en voit 2, 4, 6, 8, & jusqu'à 10; aux deux façades; tantôt on n'en a placé qu'à la façade antérieure. Quelquefois deux files de colonnes forment tout autour un double portique.

„ Variété dans les ornemens & les proportions des colonnes & de l'entablement. C'est ici que brille le génie des Grecs. Après différens essais, ayant réuni leurs idées & leurs découvertes en systêmes, ils composèrent deux genres ou deux ordres d'architecture, qui ont chacun un caractère distinctif, & des beautés particulières: l'un, plus ancien, plus mâle & plus solide, nommé dorique; l'autre plus léger & plus élégant, nommé ionique. Je ne parle pas du corinthien, qui ne diffère pas essentiellement des deux autres (1).

„ Variété enfin dans l'intérieur des temples. Quelques-uns renferment un sanctuaire interdit aux profanes (2). D'autres son divisés en plusieurs parties. Il en est dans les-quels, outre la porte d'entrée, on en a pratiqué une à l'extrémité opposée, ou dont le toit

1) Le Roi, ruines de la Grèce, pag. 15 de l'essai sur l'histoire de l'archit.

2) Valer. Max. l. 1, c. 6, §. 12. Poll. l. 1, c. 1, §. 8. Caes. de bell. civ. l. 3, c. 105.

„ est soutenu par un ou deux rangs de
„ colonnes (*). Chap.
„ Pour vous mettre en état de mieux 12.
„ juger de la forme des temples de cet-
„ te nation, je joins à ma lettre deux
„ dessins, où vous trouverez la façade
„ & la vue du Parthénon, qui sst à la
„ citadelle d'Athènes (**). J'y joins aus-
„ si l'ouvrage qu'Ictinus composa sur ce
„ beau monnment (1). Ictinus fut un
„ des deux architectes que Périclès char-
„ gea du soin de le construire ; l'autre
„ s'appeloit Callicrate (2).
„ De quelque côté qu'on arrive, par
„ mer, par terre, on le voit de loin s'é-
„ lever audessus de la ville & de la ci-
„ tadelle (3). Il est d'ordre dorique,
„ & de ce beau marbre blanc qu'on ti-
„ re des carrières du Pentélique, mon-
„ tagne de l'Attique. Sa largeur est de
„ 100 pieds; sa longueur, d'environ 227;
„ sa hauteur, d'environ 69 (***). Le por-
„ tique est double aux deux façades,
„ simple aux deux côtés. Tout le long
„ de la face extérieure de la nef, rè-
„ gne une frise, où l'on a représenté
„ une procession en l'honneur de Mi-

(*) Voyez la note à la fin du volume.
(**) Voyez la planche déja citée, nos. 11 & 11.
1) Vitruv. præf. l. 7, p. 125.
2) Plut. in Per. t. 1, p. 159. Strab. L. 9, p. 395. Pausan. c. 41, pag. 685.
3) Le Roi, ruines de la Grèce, part. 1, p. 8.
(***) Voyez la note à la fin du volume.

„ nerve (1). Ces bas reliefs ont accru „ la gloire de ceux qui les exécutèrent. „ Dans le temple est cette statue cé„ lèbre par sa grandeur, par la riches„ se de la matière, & la beauté du tra„ vail. A la majesté sublime qui brille „ dans les traits & dans toute la figure „ de Minerve, on reconnoît aisément „ la main de Phidias. Les idées de cet „ artiste avoient un si grand caractère, „ qu'il a encore mieux réussi à repré„ senter les dieux que les hommes (2). „ On eût dit qu'il voyoit les seconds de „ trop haut, & les premiers de fort „ près.

„ La hauteur de la figure est de 26 „ coudées. Elle est debout, couverte „ de l'égide & d'une longue tunique (3). „ Elle tient d'une main la lance, & de „ l'autre une victoire haute de près de „ 4 coudées (*). Son casque, surmonté „ d'un sphinx, est orné, dans les par„ ties latérales, de deux griffons. Sur „ la face extérieure du bouclier posé aux „ pieds de la Déesse, Phidias a repré„ senté le combat des Amazones; sur

1) Chandl. trav. in Greece, p. 51.
2) Quintil. l. 12, c. 10, p. 744.
3) Pausan. l. 1, c. 24, p. 57 & 58. Plin. l. 36, c. 5, t. 2, p. 726. Max. Tyr. diss. 14, p. 156. Arrian. in Epict. l. 2, c. 8, p. 208.
*) La coudée parmi les Grecs étant d'un de leurs pieds, & d'un demi-pied en sus, la hauteur de la figure étoit de 36 de nos pieds, & 18 pouces en sus; & celle de la victoire, de 5 de nos p. & 8 p.

„ l'intérieure, celui des dieux & des „ géans; sur la chaussure, celui des Lapithes & des Centaures; sur le piédestal, la naissance de Pandore, & quantité d'autres sujets. Les parties apparentes du corps sont en ivoire, excepté les yeux, où l'iris est figuré par une pierre particulière (1). Cet habile artiste mit dans l'exécution une recherche infinie, & montra que son génie conservoit sa supériorité jusques dans les plus petits détails (2).

„ Avant que de commencer cet ouvrage, il fut obligé de s'expliquer dans l'assemblée du peuple, sur la matière qu'on emploieroit. Il préféroit le marbre, parce que son éclat subsiste plus long-temps. On l'écoutoit avec attention: mais quand il ajouta qu'il en coûteroit moins, on lui ordonna de se taire: & il fut décidé que la statue seroit en or & en ivoire (3).

„ On choisit l'or le plus pur; il en fallut une masse du poids de 40 talens (*) (4). Phidias suivant le conseil

1) Plat. in Hipp. t. 3, p. 290. Plin. l. 37, pag. 787 & 788.
2) Plin. l. 36, c. 5, t. 2, p. 726.
3) Val. Max. l. 1, c. 1, §. 7.
*) La proportion de l'or à l'argent étoit alors de 1 à 13; ainsi 40 talens d'or faisoient 520 talens d'argent, cest-à-dire, deux millions huit cent huit milles de nos livres Voyez à la fin du volume, la note sur la quantité de l'or appliqué à la statue.
4) Thucyd. l. 2, c. 13.

Chap. 12.

„ de Périclès, l'appliqua de telle manière, qu'on pouvoit aisément le détacher. Deux motifs engagèrent Périclès à donner ce conseil. Il prévoyoit le moment où l'on pourroit faire servir cet or aux besoins pressans de l'état, & c'est en effet ce qu'il proposa au commencement de la guerre du Péloponèse (1). Il prévoyoit encore qu'on pourroit l'accuser, ainsi que Phidias, d'en avoir détourné une partie; & cette accusation eut lieu (2): mais par la précaution qu'ils avoient prise, elle ne tourna qu'à la honte de leurs ennemis (*).

„ On reprochoit encore à Phidias d'avoir gravé son portrait & celui de son protecteur, sur le bouclier de Minerve. Il s'est représenté sous les traits d'un vieillard prêt à lancer une grosse pierre; & l'on prétend que par un ingénieux mécanisme, cette figure tient tellement à l'ensemble, qu'on ne peut l'enlever sans décomposer & détruire toute la statue (3). Périclès combat contre une Amazone. Son bras étendu & armé d'un javelot, dérobe aux yeux la moitié de son visage. L'artiste ne l'a caché en partie que pour inspirer le desir de le reconnoître.

A ce

1) Thucyd. l. 2, c. 13.
2) Plut. in Pericl. t. 1, p. 160.
*) Voyez la note à la fin du volume.
3) De mund. ap. Aristot. t. 1, p. 613. Cicer. orat. cap. 71, t. 1, p. 481. Id. Tuscul. l. 1, c. 15, t. 2, p. 235.

„ A ce temple est attaché un trésor „ où les particuliers mettent en dépôt „ les sommes d'argent qu'ils n'osent pas „ garder chez eux. On y conserve aus- „ si les offrandes que l'on a faite à la „ Déesse. Ce sont des couronnes, des „ vases, de petites figures de divinités; „ en or ou en argent. Les Athénien- „ nes y consacrent souvent leurs anneaux, „ leur bracelets, leurs colliers. Ces ob- „ jets sont confiés aux trésoriers de la „ Déesse, qui en ont l'inspection pen- „ dant l'année de leur exercice. En sor- „ tant de place, ils en remettent à leurs „ successeurs un état, qui contient le „ poids de chaque article, & le nom de „ la personne qui en a fait présent. Cet „ état, gravé aussitôt sur le marbre (1), „ atteste la fidélité des gardes, & exci- „ te la générosité des particuliers.

Chap. 12.

„ Ce temple, celui de Thésée, & „ quelques autres encore, sont le triom- „ phe de l'architecture & de la sculptu- „ re. Je n'ajouterois rien à cet éloge, „ quand je m'étendrois sur les beautés „ de l'ensemble, & sur l'élégance des dé- „ tails. Ne soyez pas étonné de cette „ multitude d'édifices élevés en l'hon- „ neur des dieux. A mesure que les „ mœurs se sont corrompues, on a mul- „ tiplié les lois pour prévenir les cri-

(1) Chandl. Inscript. in notis, part. 2, p. XV. Poll. l. 10, c. 28, §. 126.

Chap. 12.

„ mes , & les autels pour les expier. „ Au surplus, de pareils monumens embellissent une ville, hâtent les progrès „ des arts , & sont la plupart construits „ aux dépens de l'ennemi. Car une partie du butin est toujours destinée à la „ magnificence du culte public. "

Telle fut la réponse que je fis au mage Othanès. Maintenant, sans sortir de la citadelle , nous allons prendre différentes stations , qui développeront successivement la ville à nos yeux.

Elle s'est prolongée, dans ces derniers temps, vers le sud-ouest , parce que le commerce force , tous les jours , les habitans à se rapprocher du Pirée. C'est de ce côté-là , & du côté de l'ouest , qu'aux environs de la citadelle s'élèvent par intervalles des rochers & des éminences (1) la plupart couvertes de maisons. Nous avons à droite la colline de l'Aréopage ; à gauche, celle du Musée ; vers le milieu , celle du Pnyz , où j'ai dit que se tient quelquefois l'assemblée générale. Voyez jusqu'à quel point se surveillent les deux partis qui divisent les Athéniens ; comme du haut de cette colline on apperçoit distinctement le Pirée, il fut un temps où les orateurs , les yeux tournés vers ce port , n'oublioient rien pour engager le peuple à tout

(1) Whel. a journ. book 5, p. 338. Spon. Chandl. &c.

sacrifier à la marine. Les partisans de l'aristocratie en étoient souverainement blessés. Ils disoient que les premiers législateurs n'avoient favorisé que l'agriculture, & que Thémistocle, en liant la ville au Pirée, & la mer à la terre, avoit accru le nombre des matelots, & le pouvoir de la multitude. Aussi après la prise d'Athènes, les trente tyrans établis par Lysander, n'eurent rien de plus pressé que de tourner vers la campagne la tribune aux harangues, auparavant dirigée vers la mer (1). Chap. 12.

Je n'ai pas fait mention de plusieurs édifices situés sur les flancs & aux environs de la citadelle. Tels sont, entr'autres, l'Odeum e le temple de Jupiter Olympien. Le premier est cette espèce de théâtre que Périclès fit élever pour donner des combats de musique (2), & dans lequel les six derniers Archontes tiennent quelquefois leurs séances (3). Le comble soutenu par des colonnes, est construit des débris de la flotte des Perses vaincus à Salamine (4). Le second fut commencé par Pisistrate, & seroit, dit-on, le plus magnifique des temples, s'il étoit achevé (5).

1) Plut. in Themist. t. 1, p. 121.
2) Meurs. in Ceram. c. 11.
3) Demosth. in Neær. p. 869.
4) Theophr. charact. cap. 3, Plut. in Pericl. t. 1, pag. 160.
5) Dicæarch. stat. græc. ap. Geogr. min. t. 2, pag. 8. Meurs. Athen. Attic. c. 10.

Chap. XII.

Vos pas étoient souvent arrêtés, & vos regards surpris, dans la route que nous avons suivie depuis le port du Pirée jusqu'au lieu où nous sommes. Il est peu de rues, peu de places dans cette ville, qui n'offrent de semblables objets de curiosité. Mais ne vous en rapportez pas aux apparences. Tel édifice dont l'extérieur est négligé, renferme dans son sein un trésor précieux. Vers le nord, au quartier de Mélite, tâchez de démêler quelques arbres autour d'une maison qu'on apperçoit à peine, c'est la demeure de Phocion (1), de ce côté-ci, au milieu de ces maisons, un petit temple consacré à Vénus; c'est là que se trouve un tableau de Zeuxis, représentant l'Amour couronné de roses (2); là-bas, auprès de cette colline, un autre édifice où le rival de Zeuxis a fait un de ces essais qui décèlent le génie. Parrhasius, persuadé que, soit par l'expression du visage, soit par l'attitude & le mouvement des figures, son art pouvoit rendre sensibles aux yeux les qualités de l'esprit & du cœur (3), entreprit, en faisant le portrait du peuple d'Athènes, de tracer le caractère, ou plutôt les différens caractères de se peu-

1) Plut. in Phoc. t. 1, p. 750.
2) Aristoph. in Acharn. v. 991. Schol. ibid. Suid. in Ἀνθέμ
3) Xenoph. memor. l. 3, p. 781.

ple violent, injuste, doux, compatissant, glorieux, rampant, fier & timide (1). Mais comment a-t-il exécuté cet ingénieux projet? Je ne veux pas vous ôter le plaisir de la surprise; vous en jugerez vous-même.

Je vous ai fait courir à perte d'haleine dans l'intérieur de la ville; vous allez d'un coup-d'œil en embrasser les dehors. Au levant est le mont Hymette, que les abeilles enrichissent de leur miel, que le thym remplit de ses parfums. L'Ilissus, qui coule à ses pieds, serpente autour de nos murailles. Au-dessus vous voyez les gymnases du Cynosarge & du Lycée. Au nord-ouest, vous découvrez l'Académie; & un peu plus loin, une colline nommée Colone, où Sophocle a établi la scène de l'Œdipe qui porte le même nom. Le Céphise, après avoir enrichi cette contrée du tribut de ses eaux, vient les mêler avec celles de l'Ilissus. Ces dernières tarissent quelquefois dans les grands chaleurs. La vue est embellie par les jolies maisons de campagne qui s'offrent à nous de tous côtés.

Je finis, en vous rappelant ce que dit Lysippe dans une de ses comédies: „ Qui „ ne desire pas de voir Athènes, est „ stupide; qui la voit sans s'y plaire,

(1) Plin. l. 35, c. 10, t. 2, p. 693.

Chap. 12. „ est plus stupide encore ; mais le comble de la stupidité, est de la voir, „ de s'y plaire & de la quitter (1). "

(1) Dicæarch. stat. græc. t. 2, p. 10. Henr. Steph. locub. in Dicæar. t. 3, in Thes. antiq. græc. t. 11.

FIN DU CHAPITRE DOUZIEME.

CHAPITRE XIII.

Bataille de Mantinée (*) *: Mort d'Epaminondas.*

La Grèce touchoit au moment d'une révolution : Epaminondas étoit à la tête d'une armée ; sa victoire ou sa défaite alloit enfin décider si c'étoit aux Thébains ou aux Lacédémoniens de donner des lois aux autres peuples. Il entrevit l'instant de hâter cette décision.

Il part un soir de Tégée en Arcadie pour surprendre Lacédémone (1). Cette ville est toute ouverte, & n'avoit alors pour défenseurs que des enfans & des vieillards. Une partie des troupes se trouvoit en Arcadie ; l'autre s'y rendoit sous la conduite d'Agésilas. Les Thébains arrivent à la pointe du jour (2), & voient bientôt Agésilas prêt à les recevoir. Instruit par un transfuge, de la marche d'Epaminondas, il étoit re-

*) Dans la 2. année de la 104. olympiade, le 12 du mois de scirophorion, c'est-à-dire, le 5 juillet de l'année julienne proleptique, 362 av. J. C.

1) Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 643. Polyæn. strateg. l. 2, c. 3, §. 10.

2) Diod. Sic. l. 15, p. 392.

Chap. 13.

venu sur ses pas avec une extrême diligence : & déja ses soldats occupoient les postes les plus importans. Le général Thébain, surpris sans être découragé, ordonne plusieurs attaques. Il avoit pénétré jusqu'à la place publique (1), & s'étoit rendu maître d'une partie de la ville. Agésilas n'écoute plus alors que son désespoir (2). Quoique âgé de près de 80 ans, il se précipite au milieu des dangers ; & secondé par le brave Archidamus son fils, il repousse l'ennemi, & le force de se retirer.

Isadas donna, dans cette occasion, un exemple qui excita l'admiration & la sévérité des magistrats. Ce Spartiate, à peine sorti de l'enfance, aussi beau que l'Amour, aussi vaillant qu'Achille, n'ayant pour armes que la pique & l'épée, s'élance à travers les bataillons des Lacédémoniens, fond avec impétuosité sur les Thébains, & renverse à ses pieds tout ce qui s'oppose à sa fureur. Les Éphores lui décernèrent une couronne pour honorer ses exploits, & le condamnèrent à une amende, parce qu'il avoit combattu sans cuirasse & sans bouclier (3).

Épaminondas ne fut point inquiété dans sa retraite. Il falloit une victoire pour

1) Polyb. l. 9, p. 547.
2) Plut. in Ages. t. 1, p. 615.
3) Id. ibid.

faire oublier le mauvais succès de son entreprise. Il marche en Arcadie, où s'étoient réunies les principales forces de la Grèce (1). Les deux armées furent bientôt en présence. Celle des Lacédémoniens & de leurs alliés, étoit de plus de 20000 hommes de pied, & de près de 2000 chevaux; celle de la ligue Thébaine, de 30000 hommes d'infanterie, & d'environ 3000 de cavalerie (2).

Jamais Epaminondas n'avoit deployé plus de talent que dans cette circonstance. Il suivit dans son ordre de bataille, les principes qui lui avoient procuré la victoire de Leuctres (3). Une de ses aîles formée en colonne, tomba sur la phalange Lacédémonienne, qu'elle n'auroit peut-être jamais enfoncée, s'il n'étoit venu lui-même fortifier ses troupes par son exemple, & par un corps d'élite dont il étoit suivi. Les ennemis, effrayés à son approche (4), s'ébranlent & prennent la fuite. Il les poursuit avec un courage dont il n'est plus le maître, & se trouve enveloppé par un corps de Spartiates, qui font tomber sur lui une grêle de traits. Après avoir long-temps écarté la mort, & fait mordre la poussière à une foule de guerriers, il tomba

1) Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 647.
2) Diod. Sic. l. 15, p. 393.
3) Folard, traité de la colon. c. 10. dans le 1 vol. de la trad. de Polybe, p. LXI.
4) Diod. ibid. p. 395.

Chap. 15.

percé d'un javelot dont le fer lui resta dans la poitrine. L'honneur de l'enlever engagea une action aussi vive, aussi sanglante que la première. Ses compagnons ayant redoublé leurs efforts, eurent la triste consolation de l'emporter dans sa tente.

On combattit à l'autre aile avec une alternative à peu près égale de succès & de revers. Par les sages dispositions d'Epaminondas, les Athéniens ne furent pas en état de seconder les Lacédémoniens (1). Leur cavalerie attaqua celle des Thébains, fut repoussée avec perte, se forma de nouveau, & détruisit un détachement que les ennemis avoient placé sur les hauteurs voisines. Leur infanterie étoit sur le point de prendre la fuite, lorsque les Eléens volèrent à son secours (2).

La blessure d'Epaminondas arrêta le carnage, & suspendit la fureur des soldats. Les troupes des deux partis, également étonnées, restèrent dans l'inaction (3). De part & d'autre, on sonna la retraite, & l'on dressa un trophée sur le champ de bataille (4).

Epaminondas respiroit encore. Ses amis, ses officiers fondoient en larmes

1) Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 645.
2) Diod. Sic. l. 15. p. 394.
3) Justin. l. 6, c. 7.
4) Diod. ibid. p. 396.

autour de son lit. Le camp retentissoit des cris de la douleur & du désespoir. Les médecins avoient déclaré qu'il expireroit dès qu'on ôteroit le fer de la plaie (1). Il craignit que son bouclier ne fût tombé entre les mains de l'ennemi; on le lui montra, & il le baisa comme l'instrument de sa gloire (2). Il parut inquiet sur le sort de la bataille; on lui dit que les Thébains l'avoient gagnée. „ Voilà qui est bien, répondit-„ il: j'ai assez vécu (3). " Il demanda ensuite Daïphantus & Iollidas, deux généraux qu'il jugeoit dignes de le remplacer. On lui dit qu'ils étoient morts. „ Persuadez donc aux Thébains, reprit „ il, de faire la paix (4). " Alors il ordonna d'arracher le fer; & l'un de ses amis s'étant écrié dans l'égarement de sa douleur: „ Vous mourez, Epaminon-„ das! si du moins vous laissiez des en-„ fans! Je laisse, répondit-il en expi-„ rant, deux filles immortelles: la vi-„ ctoire de Leuctres & celle de Manti-„ née (5). "

Chap. 13.

Sa mort avoit été précédée par celle de Timagène, de cet ami si tendre qui

1) Diod. Sic. l. 15, p. 396.
2) Cicer. de finib. l. 2, c. 30, t. 2, p. 135. Id. epist. famil. l. 5, epist. 12, t. 7, pag. 163. Justin. lib. 6, cap. 8.
3) Diod. ib. Nep. in Epam. c. 9.
4) Plut. apophth. t. 2, p. 194.
5) Diod. ut supra.

Chap. 13. m'avoit amené dans la Grèce. Huit jours avant la bataille, il disparut tout-à-coup. Une lettre laissée sur la table d'Epicharis sa niéce, nous apprit qu'il alloit joindre Epaminondas, avec qui il avoit pris des engagemens pendant son séjour à Thèbes. Il devoit bientôt se réunir à nous, pour ne plus nous quitter. Si les dieux, ajoutoit-il, en ordonnent autrement, souvenez-vous de tout ce qu'Anacharsis a fait pour moi, de tout ce que vous m'avez promis de faire pour lui.

Mon cœur se dechiroit à la lecture de cette lettre. Je voulus partir à l'instant; je l'aurois dû: mais Timagène n'avoit pris que de trop justes mesures pour m'en empêcher. Apollodore qui, à sa prière, venoit d'obtenir pour moi le droit de citoyen d'Athènes, me représenta que je ne pouvois porter les armes contre ma nouvelle patrie, sans le compromettre lui & sa famille. Cette considération me retint; & je ne suivis pas mon ami; & je ne fus pas témoin de ses exploits; & je ne mourus pas avec lui.

Son image est toujours présente à mes yeux. Il y a 30 ans; il n'y a qu'un moment que je l'ai perdu. J'ai deux fois entrepris de tracer son éloge; deux fois mes larmes l'ont effacé. Si j'avois eu la force de le finir, j'aurois eu celle de le supprimer. Les vertus d'un hom-

me obscur n'intéressent que ses amis, & n'ont pas même le droit de servir d'exemple aux autres hommes.

Chap. 13.

La bataille de Mantinée augmenta dans la suite les troubles de la Grèce (1); mais dans le premier moment, elle termina la guerre (2). Les Athéniens eurent soin, avant leur départ, de retirer les corps de ceux qu'ils avoient perdus. On les fit consumer sur le bûcher: les ossemens furent transportés à Athènes, & l'on fixa le jour où se feroit la cérémonie des funérailles, à laquelle préside un des principaux magistrats (3).

On commença par exposer sous une grande tente les cercueils de cyprès, où les ossemens étoient renfermés. Ceux qui avoient des pertes à pleurer, hommes & femmes, y venoient par intervalles faire des libations, & s'acquitter des devoirs imposés par la tendresse & par la religion (4). Trois jours apres, les cerueils placés sur autant de chars qu'il y a de tribus, traversérent lentement la ville, & parvinrent au Céramique extérieur, où l'on donna des jeux funèbre; on déposa les morts dans le sein de la terre, après que leurs parens & leurs amis les eurent, pour la dernière fois, arrosés de leurs larmes; un orateur choi-

1) Xenoph. hist. Græc. l. 7, c. 647.
2) Plut. in Ages. t. 1, p. 616.
3) Poll. l. 8, c. 9, §. 9.
4) Thucyd. l. 2, c. 34.

si par la république, s'étant levé, prononça l'oraison funèbre de ces braves guerriers (1). Chaque tribu distingua les tombeaux de ses soldats par des pierres sepulcrales, sur lesquelles on avoit eu soin d'inscrire leurs noms & ceux de leurs pères, le lieu de leur naissance & celui de leur mort.

Chap. 13.

Le chemin qui conduit de la ville à l'Académie, est entouré de pareilles inscriptions (2). On en voit d'autres semées confusément aux environs. Ici reposent ceux qui périrent dans la guerre d'Egine; là, ceux qui périrent en Chypre; plus loin, ceux qui périrent dans l'expédition de Sicile. On ne peut faire un pas, sans fouler la cendre d'un héros, ou d'une victime immolée à la patrie. Les soldats qui revenoient du Péloponèse, & qui avoient accompagné le convoi, erroient au milieu de ces monumens funèbres: ils se montroient les uns aux autres les noms de leurs aïeux, de leurs pères, & sembloient jouir d'avance des honneurs qu'on rendroit un jour à leur mémoire.

1) Lys. orat. funeb. p. 26 & 27.
2) Pausan. l. 1, c. 29.

FIN DU CHAPITRE TREIZIEME.

CHAPITRE XIV.

Du Gouvernement actuel d'Athènes.

Je passerai quelquefois d'un sujet à un autre sans en avertir. Je dois justifier ma marche. Chap. 14.

Athènes étoit le lieu de ma résidence ordinaire ; j'en partois souvent avec Philotas mon ami, & nous y revenions après avoir parcouru des pays éloignés ou voisins. A mon retour, je reprenois mes recherches. Je m'occupois, par préférence, de quelque objet particulier. Ainsi l'ordre de cet ouvrage n'est en général que celui d'un journal dont j'ai deja parlé, & dans lequel j'ajoutois au récit de mes voyages, & à celui des événemens remarquables, les éclaircissemens que je prenois sur certaines matières. J'avois commencé par l'examen du gouvernement des Athéniens ; dans mon introduction je me suis contenté d'en développer les principes ; j'entre ici dans de plus grands détails, & je le considère avec les changemens & les abus que de malheureuses circonstances ont successivement amenés.

Chap. 14. Les villes & les bourgs de l'Attique sont divisés en 174 départemens ou districts (1), qui, par leurs différentes reunions, forment dix tribus. Tous les citoyens, ceux même qui résident à Athénes, appartiennent à l'un de ces districts, sont obligés de faire inscrire leurs noms dans ses registres, & se trouvent par là naturellement classés dans une des tribus.

Le Sénat. Tous les ans, vers les derniers jours de l'année (2), les tribus s'assemblent séparément pour former un Sénat composé de 500 deputés ; qui doivent être âgés au moins de 30 ans (3). Chacune d'entre elles en présente 50, & leur en donne pour adjoint 50 autres, destinés à remplir les places que la mort ou l'irrégularité de conduite laisseront vacantes (4). Les uns & les autres sont tirés au sort (5).

Les nouveaux sénateurs doivent subir un examen rigoureux (6) ; car il faut de mœurs irréprochables à des hommes destinés à gouverner les autres. Ils font ensuite un serment, par lequel ils promettent, entre autres choses, de ne don-

1) Strab. l. 9, p. 396. Eustath. in Iliad l. 2, pag. 284. Corsin. fast. Att. t. 1, dissert. 5.
2) Argum. in Androt. orat. p. 697. Pet. leg. Att. p. 185.
3) Xenoph. memorab. l. 1, p. 717.
4) Harpocr. in 'Επιλαχ.
5) Id. ib. Andocid. de myst. part. 2, p. 13.
6) Lys. adv. Philon. p. 487.

ner que de bons conseils à la républi- que, de juger suivant les lois, de ne pas mettre aux fers un citoyen qui fournit des cautions, à moins qu'il ne fût accusé d'avoir conspiré contre l'état, ou retenu les deniers publics (1).

Le Sénat formé pas les représentans des dix tribus, est naturellement divisé en dix classes, dont chacune a son tour a la prééminence sur les autres. Cette prééminence se décide par le sort (2), & le temps en est borné à l'espace de 36 jours pour les quatre premières classes, de 35 pour les autres (3).

Celle qui est à la tête des autres, s'appelle la classe des Prytanes (4). Elle est entretenue aux dépens du public (5), dans un lieu nommé le Prytanée. Mais comme elle est encore trop nombreuse pour exercer en commun les fonctions dont elle est chargée, on la subdivise en cinq Décuries, composées chacune de dix Proèdres ou présidens (6). Les sept premiers d'entre eux occupent pendant sept jours la première place chacun à son tour ; les autres en sont formellement exclus.

1) Petit. leg. Att. p. 191.
2) Argum. in Androt. orat. p. 697. Suid. in Πρυτ.
3) Suid ib. Pet. leg. Att. p. 189. Corsin. fast. Att. diss. 2, p. 103.
4) Harpocr. & Suid. in Πρυτ.
5) Demosth. de cor. p. 501. Poll. l. 8, c. 15, §. 155. Ammon. ap. Harpocr. in Θολ.
6) Argum. in Androt. ut supra.

CHAP. 14. Celui qui la remplit, doit être regardé comme le chef du Sénat. Ses fonctions sont si importantes, qu'on n'a cru devoir les lui confier que pour un jour. Il propose communément les sujets des délibérations; il appelle les sénateurs au scrutin; & garde, pendant le court intervalle de son exercice, le sceau de la république, les clefs de la citadelle, & celles du trésor de Minerve (1).

Ces arrangemens divers, toujours dirigés par le sort, ont pour objet de maintenir la plus parfaite égalité parmi les citoyens, & la plus grande sûreté dans l'état. Il n'y a point d'Athénien qui ne puisse devenir membre & chef du premier corps de la nation; il n'y en a point qui puisse, à force de mérite ou d'intrigues, abuser d'une autorité qu'on ne lui confie que pour quelques instans.

Les neuf autres classes, ou chambres du Sénat, ont de même à leur tête un président qui change à toutes les assemblées de cette compagnie, & qui est chaque fois tiré au sort par le chef des Prytanes (2). En certaines occasions, ces neuf présidens portent les décrets du Sénat à l'assemblée de la nation; & c'est le premier d'entre eux qui appelle le

1) Suid. in 'Επις. Argum. orat. Demosth. in Androt. p. 697.

2) Harpocr. in Πρόεδ. & in 'Επιςάτ. Petit. leg. Att. p. 188.

peuple aux suffrages (1). En d'autres, ce soin regarde le chef des Prytanes, ou l'un de ses assistans (2) (*). Chap. 14.

Le Sénat se renouvelle tous les ans. Il doit exclure, pendant le temps de son exercice, ceux de ses membres dont la conduite est répréhensible (3), & rendre ses comptes avant que de se séparer (4). Si l'on est content de ses services, il obtient une couronne que lui décerne le peuple. Il est privé de cette récompense, quand il a négligé de faire construire des galères (5). Ceux qui le composent, reçoivent, pour droit de présence, une drachme par jour (6) (**). Il s'assemble tous les jours, excepté les jours de fêtes & les jours regardés comme funestes (7). C'est aux Prytanes qu'il appartient de le convoquer, & de préparer d'avance les sujets des délibérations. Comme il représente les tribus, il est représenté par les Prytanes, qui toujours réunis en un même endroit, sont à portée de veiller sans cesse sur les dangers qui menacent la république, & d'en instruire le Sénat.

1) Corsin. fast. Att. t. 1, p. 676 & 286.
2) Aristoph. in Acharn. v. 60. Schol. ib. Thucyd. l. 6, c. 14. Isocr. de pac. t. 1, p. 368; & alii.
*) Voyez la note à la fin du volume.
3) Æschin. in Timarch. p. 277.
4) Id. in Ctesiph. p. 430 & 431.
5) Demosth. in Androt. p. 700. Arg. ejusd. orat.
6) Hesych. in βουλ.
**) Dix-huit sols.
7) Pet. leg. Att. p. 183.

Chap. 14.

Pendant les 35 ou 36 jours que la classe des Prytanes est en exercice, le peuple s'assemble quatre fois (1); & ces quatre assemblées, qui tombent le 11, le 20, le 30 & le 33 de la Prytanie, se nomment assemblées ordinaires.

Dans la première, on confirme ou on destitue les magistrats qui viennent d'entrer en place (2). On s'occupe des garnisons & des places qui font la sûreté de l'état (3), ainsi que de certaines dénonciations publiques, & l'on finit par publier les confiscations des biens ordonnées par les tribunaux (4). Dans la 2e. tout citoyen qui a déposé sur l'autel un rameau d'olivier entouré de bandelettes sacrées, peut s'expliquer avec liberté sur les objets relatifs à l'administration & au gouvernement. La 3e. est destinée à recevoir les hérauts & les ambassadeurs, qui ont auparavant rendu compte de leur mission (5), ou présenté leurs lettres de créance au Sénat (6). La 4e. enfin roule sur les matières de religion, telles que les fêtes, les sacrifices, &c.

Comme l'objet de ces assemblées est

1) Aristot. ap. Harpocr. in Κυρία. Sigon. de rep. Athen. l. 2, c. 4. Pott. archæol. Græc. l. 1, c. 17. Pet. leg. Att. p. 196.
2) Poll. l. 8, c. 9, §. 95.
3) Arist. ap. Harpocr. ib.
4) Poll. ibid.
5) Æschin. de fals. leg. pag. 397 & 402. Demosth. de fals. leg. p. 296 & 298.
6) Poll. ib. §. 96.

connu, & n'offre souvent rien de bien intéressant, il falloit, il n'y a pas long-temps, y traîner le peuple avec violence, ou le forcer par des amendes à s'y trouver (1). Mais il est plus assidu depuis qu'on a pris le parti d'accorder un droit de présence de 3 oboles (*) (2); & comme on ne décerne aucune peine contre ceux qui se dispensent d'y venir, il arrive que les pauvres y sont en plus grand nombre que les riches; ce qui entre mieux dans l'esprit des démocraties actuelles (3). Chap. 14.

Outre ces assemblées, il s'en tient d'extraordinaires, lorsque l'état est menacé d'un prochain danger (4). Ce sont quelquefois les Prytanes (5), & plus souvent encore les chefs des troupes (6), qui les convoquent, au nom & avec la permission du Sénat. Lorsque les circonstances le permettent, on y appelle tous les habitans de l'Attique (7).

Les femmes ne peuvent pas assister à l'assemblée. Les hommes au-dessous de vingt ans n'en ont pas encore le droit.

1) Aristoph. in Acharn. v. 22. Schol. ib.
*) Neuf sols.
2) Aristoph. in Plut. v. 330. Id. in eccles. v. 292 & 308. Pet. leg. Att. p. 205.
3) Xenoph. memorab. p. 774. Aristot. de rep. l. 4, cap. 13, t. 2, p. 378.
4) Æschin. de fals. leg. p. 406. Poll. l. 8, c. 9, §. 116.
5) Æschin. ib. p. 403 & 404.
6) Demosth. de cor. p. 478, 484 & 500.
7) Hesych. in Καταχλ.

On cesse d'en jouir, quand on a une tache d'infamie ; & un étranger qui l'usurperoit, seroit puni de mort, parce qu'il seroit censé usurper la puissance souveraine (1), ou pouvoir trahir le secret de l'état (2).

Chap. 14.

L'assemblée commence de très grand matin (3). Elle se tient au théâtre de Bacchus, ou dans le marché public, ou dans une grande enceinte voisine de la citadelle, & nommée le Pnyx (4). Il faut six mille suffrages pour donner force de loi à plusieurs de ses décrets (5). Cependant on n'est pas toujours en état de les avoir ; & tant qu'a duré la guerre du Péloponèse, on n'a jamais pu reunir plus de 5000 citoyens (6) dans l'assemblée générale.

Elle est présidée par les chefs du Sénat (7) qui, dans des occasions importantes, y assiste en corps. Les principaux officiers militaires y ont une place distinguée (8). La garde de la ville, composée de Scythes, est commandée pour y maintenir l'ordre (9).

Quand tout le monde est assis (10) dans

1) Esprit des lois, liv. 2, chap. 2.
2) Liban. declam. 18, t. 1, p. 417.
3) Aristoph. in eccles. v. 736.
4) Sigon. de rep. Athen. l. 2, c. 4.
5) Demosth. in Neær. p. 875. Id. in Timocr. p. 780.
6) Thucyd. l. 8, c. 72.
7) Aristoph. schol. in Acharn. v. 60.
8) Æschin. de fals. leg. p. 408.
9) Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ib.
10) Aristoph. in equit. v. 751 & 782. Id. in eccles. v. 165.

l'enceinte purifiée par le sang des victimes (1), un héraut se lève & récite une formule de voeux, qu'on prononce aussi dans le Sénat toutes les fois qu'on y fait quelque délibération (2). A ces voeux adressés au ciel pour la prospérité de la nation, sont mêlées des imprécations effrayantes contre l'orateur qui auroit reçu des présens pour tromper le peuple, ou le Sénat, ou le tribunal des Héliastes (3). On propose ensuite le sujet de la délibération, ordinairement contenu dans un décret préliminaire du Sénat, qu'on lit à haute voix (4); & le héraut s'écrie: „ Que les citoyens qui peuvent „ donner un avis utile à la patrie, mon„ tent à la tribune, en commençant „ par ceux qui ont plus de 50 ans. " Autrefois, en effet, il falloit avoir passé cet âge pour ouvrir le premier avis; mais on s'est relâché de cette règle (5), comme de tant d'autres.

Chap. 14.

Quoique dès ce moment il soit libre à chacun des assistans de monter à la tribune, cependant on n'y voit pour l'ordinaire que les orateurs de l'état. Ce sont dix citoyens distingués par leur talens, & spécialement chargés de défen-

1) Æschin. in Timarch. p. 263. Aristoph. in Acharn. v. 43. Schol. ad v. 44.
2) Demosth. de fals. leg. p. 304.
3) Demosth. in Aristocr. p. 741. Dinarch. in Aristog. p. 107.
4) Demost. de fals. leg. 299.
5) Æschin. in Tim. p. 264; in Ctesiph. p. 428.

dre les intérêts de la patrie dans le assemblés du Sénat & du peuple (1).

La question étant suffisamment éclaircie, le Proèdres ou présidens du Sénat demandent au peuple une décision sur le décret qu'on lui a propose. Il donne quelquefois son suffrage par scrutin, mais plus souvent en tenant les mains élevées; ce qui est un signe d'approbation. Quand on s'est assuré de la pluralité des suffrages, & qu'on lui a relu une dernière fois le décret sans réclamation, les présidens congédient l'assemblée. Elle se dissout avec le même tumulte qui, dès le commencemente (2), a régné dans ses délibérations.

Lorsqu'en certaines occasions, ceux qui conduisent le peuple craignent l'influence des hommes puissans, ils ont recours à un moyen quelquefois employé en d'autres villes de la Grèce (3). Ils proposent d'opiner par tribus (4); & le vœu de chaque tribu se forme au gré des pauvres, qui sont en plus grand nombre que les riches.

C'est de ces diverses manières que l'autorité supréme manifeste ses volontés; car c'est dans le peuple qu'elle réside

(1) Aristot. ap. schol. Aristoph. vesp. v. 689. Æsch. in Ctes. p. 428. Plut. x. rhet. vit. t. 2, p. 850.
(2) Aristoph. in Acharn. v. 24. Plat. de rep. l. 6, t. 2, p. 492.
(3) Æneas Poliorc. comment. c. 11.
(4) Xenoph. hist. Græc. l. 1, p. 446.

side essentiellement. C'est lui qui décide de la guerre & de la paix (1), qui reçoit les ambassadeurs, qui ôte ou donne la force aux lois, nomme à presque toutes les charges, établit les impôts, accorde le droit de citoyen aux étrangers, & décerne des récompenses à ceux qui ont servi la patrie, &c. (2).

Le Sénat est le conseil perpétuel du peuple. Ceux qui le composent, sont communément des gens éclairés. L'examen qu'ils ont subi avant que d'entrer en place, prouve du moins que leur conduite paroît irréprochable, & fait présumer la droiture de leurs intentions.

Le peuple ne doit rien statuer qui n'ait été auparavant approuvé par le Sénat. C'est d'abord au Sénat que les decrets (*) relatifs à l'administration ou au gouvernement, doivent être présentés par le chef de la compagnie, ou par quelqu'un des présidens (3), discutés par les orateurs publics, modifiés, acceptés ou rejetés à la pluralité des suffrages, par un corps de 500 citoyens, dont la plupart ont rempli les charges de la république, & joignent les lumières à l'expérience.

1) Thucyd. l. 1, c. 139. Demosth. de fals. leg. p. 296. Æschin. de fals. leg. p. 404.
2) Thucyd. Xenoph. Demosth. &c. Sigon. de rep. Athen. l. 2, c. 4.
*) Voyez la note à la fin du volume.
3) Demosth. in Leptin. p. 34; de cor. p. 500; in Androt. p. 699. Liban. argum. in eamd. orat. pag. 696. Plut. in Solon. t. 1, p. 88. Harpocr. in Προεδρ.

Chap. 14.

Les décrets, en sortant de leurs mains, & avant le consentement du peuple, ont par eux-mêmes assez de force pour subsister pendant que ce Sénat est en exercice (1) ; mais il faut qu'ils soient ratifiés par le peuple, pour avoir une autorité durable.

Tel est le réglement de Solon, dont l'intention étoit que le peuple ne pût rien faire sans le Sénat, & que leurs démarches fussent tellement concertées, qu'on en vît naître les plus grand biens avec les moindres divisions possibles. Mais pour produire & conserver cette heureuse harmonie, il faudroit que le Sénat pût encore imposer au peuple.

Or, comme, il change tous les ans; & que ses officiers changent tous les jours, il n'a ni assez de temps, ni assez d'intérêt pour retenir une portion de l'autorité, & comme, après son année d'exercice, il a des honneurs & des grâces à demander au peuple (2), il est forcé de le regarder comme son bienfaiteur, & par conséquent comme son maître. Il n'y a point à la vérité de sujet de divisions entre ces deux corps; mais le choc qui résulteroit de leur jalousie, seroit moins dangereux que cette union qui régne actuellement entre eux. Les décrets

1) Demosth. in Aristocr. p. 740. Ulpian. p. 766.
2) Demosth. in Androt. p. 700.

approuvés par le Sénat, sont non-seulement rejetés dans l'assemblée du peuple, mais on y voit tous les jours de simples particuliers leur en substituer d'autres dont elle n'avoit aucune connoissance, & qu'elle adopte sur le champ. Ceux qui président, opposent à cette licence le droit qu'ils ont d'écarter toutes les contestations. Tantôt ils ordonnent que le peuple n'opine que sur le décret du Sénat; tantôt ils cherchent à faire tomber les nouveaux décrets, en refusant de l'appeler aux suffrages, & en renvoyant l'affaire à une autre assemblée. Mais la multitude se révolte presque toujours contre l'exercice d'un droit qui l'empêche de délibérer ou de proposer ses vues. Elle force, par des cris tumultueux, les chefs qui contrarient ses volontés, à céder leurs places à d'autres présidens, qui lui rendent tout de suite une liberté dont elle est si jalouse (1). Chap. 14.

De simples particuliers ont dans les délibérations publiques l'influence que le Sénat devroit avoir (2). Les uns sont des factieux de la plus basse extraction, qui par leur audace entraînent la multitude; les autres, des citoyens riches, qui la corrompent par leurs largesses; les plus

1) Æschin. de fals. legat. p. 408. Xenoph. hist. Graec. l. 1, p. 449.
2) Demosth. olynth. 3, p. 39. Id. de ord. rep. p. 126. Aristot. de rep. l. 4, c. 4, p. 369.

Chap. 14.

accrédités, des hommes éloquens qui, renonçant à toute autre occupation, consacrent tout leur temps à l'administration de l'état.

Ils commencent pour l'ordinaire à s'essayer dans les tribunaux de justice ; & quand ils s'y distinguent par le talent de la parole, alors sous prétexte de servir leur patrie, mais le plus souvent pour servir leur ambition, ils entrent dans une plus noble carrière, & se chargent du soin pénible d'éclairer le Sénat, & de conduire le peuple. Leur profession, à laquelle ils se dévouent dans un âge très peu avancé (1), exige, avec le sacrifice de leur liberté, des lumières profondes & des talens sublimes ; car c'est peu de connoître en détail l'histoire, les lois, les besoins & les forces de la république, ainsi que des puissances voisines ou éloignées (2) ; c'est peu de suivre de l'œil ces efforts rapides ou lents que les états font sans cesse les uns contre les autres, ces mouvemens presque imperceptibles qui les détruisent intérieurement, de prévenir la jalousie des nations foibles & alliées, de déconcerter les mesures des nations puissantes & ennemies, de démêler enfin les vrais intérêts de la patrie à travers une foule de combinaisons

(1) Æschin. epist. 12, p. 213.
(2) Aristot. de rhet. l. 1, c. 4, t. 2, p. 520 ; ib. c. 8.

& de rapports ; il faut encore faire valoir en public les grandes vérités dont on s'est pénétré dans le particulier ; n'être ému ni des ménaces ni des applaudissemens du peuple ; affronter la haîne des riches en les soumettant à de fortes impositions, celle de la multitude en l'arrachant à ses plaisirs ou à son repos, celle des autres orateurs en dévoilant leurs intrigues ; repondre des événemens qu'on n'a pu empêcher, & de ceux qu'on n'a pu prévoir (1) ; payer de sa disgrâce les projets qui n'ont pas réussi, & quelquefois même ceux que le succès a justifiés, paroître plein de confiance lorsqu'un danger imminent répand la terreur de tous côtés, & par des lumières subites relever les espérances abattues ; courir chez les peuples voisins ; former des ligues puissantes ; allumer avec l'enthousiasme de la liberté la soif ardente des combats ; & après avoir rempli les devoirs d'homme d'état, d'orateur & d'ambassadeur, aller sur le champ de bataille, pour y sceller de son sang les avis qu'on donne au peuple du haut de la tribune.

Tel est le partage de ceux qui sont à le tête du gouvernement. Les lois qui ont prévu l'empire que des hommes si utiles & si dangereux prendroient sur les

(1) Démosth. de cor. p. 513.

Chap. 14. esprits, ont voulu qu'on ne fit usage de leurs talens qu'après s'être assuré de leur conduite. Elles éloignent de la tribune (1) celui qui auroit frappé les auteurs de ses jours, ou qui leur refuseroit les moyens de subsister; parce qu'en effet on ne connoît guères l'amour de la patrie, quand on ne connoît pas le sentimens de la nature. Elles en éloignent celui qui dissipe l'héritage de ses pères, parce qu'il dissiperoit avec plus de facilité les trèsors de l'état; celui qui n'auroit pas d'enfans légitimes (2), ou qui ne posséderoit pas de biens dans l'Attique, parce que sans ces liens, il n'auroit pour la république qu'un intérêt général, toujours suspect quand il n'est pas joint à l'intérêt particulier; celui qui refuseroit de prendre les armes à la voix du général (3), qui abandonneroit son bouclier dans la mêlée, qui se livreroit à des plaisirs honteux, parce que la lâcheté & la corruption, presque toujours inséparables, ouvriroient son ame à toutes les espèces de trahison, & que d'ailleurs tout homme qui ne peut ni défendre la patrie par sa valeur, ni l'édifier pas ses exemples, est indigne de l'éclairer par ses lumières.

Il faut donc que l'orateur monte à la

1) Æschin. in Timarch. p. 264.
2) Din. adv. Demosth. in oper. Demosth. p. 182.
3) Æschin. ibid.

tribune avec la sécurité & l'autorité d'une vie irréprochable. Autrefois même ceux qui parloient en public, n'accompagnoient leurs discours que d'une action noble, tranquille & sans art, comme les vertus qu'ils pratiquoient, comme les vérités qu'ils venoient annoncer; & l'on se souvient encore que Thémistocle, Aristide & Périclès, presque immobiles sur la tribune, & les mains dans leurs manteaux (1), imposoient autant par la gravité de leur maintien que par la force de leur éloquence.

Loin de suivre ces modèles, la plupart des orateurs ne laissent voir dans leurs traits, dans leurs cris, dans leurs gestes & dans leurs vêtemens (2), que l'assemblage effrayant de l'indécence & de la faveur.

Mais cet abus n'est qu'un léger symptôme de l'infamie de leur conduite. Les uns vendent leurs talens & leur honneur à des puissances ennemies d'Athènes; d'autres ont à leurs ordres des citoyens riches, qui par un asservissement passager, espèrent s'élever aux premières places; tous se faisant une guerre de réputation & d'intérêt, ambitionnent la gloire & l'avantage de conduire le peuple le plus éclairé de la Grèce & de l'univers.

(1) Æschin. in Timarch. p. 264.
(2) Plut. in Nic. t. 1, p. 528.

Chap. 24. De là ces intrigues & ces divisions qui fermentent sans cesse dans le sein de la république, & qui se développent avec éclat dans ses assemblées tumultueuses. Car le peuple, si rampant quand il obéit, si terrible quand il commande, y porte avec la licence de ses mœurs, celle qu'il croit attachée à sa souveraineté. Toutes ses affections y sont extrêmes, tous ses excès impunis. Les orateurs, comme autant de chefs de parti, y viennent secondés, tantôt par des officiers militaires dont ils ont obtenu la protection, tantôt par des factieux subalternes dont ils gouvernent la fureur. A peine sont-ils en présence, qu'ils s'attaquent par des injures (1) qui animent la multitude, ou par des traits de plaisanterie qui la transportent hors d'elle-même. Bientôt les clameurs, les applaudissemens, les éclats de rire (2) étouffent la voix des sénateurs qui président à l'assemblée, des gardes dispersés de tous les côtés pour y maintenir l'ordre (3), de l'orateur enfin (4) qui voit tomber son décret par ces mêmes petits moyens qui font si souvent échouer une pièce au théâtre de Bacchus.

1) Aristoph. in eccles. pag. 142. Æschin. in Ctesiph. p. 428.

2) Plat. de rep. l. 6, t. 2, pag. 492. Demosth. de fals. legat. p. 297 & 310.

3) Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ib.

4) Aristoph. ib. v. 37. Demosth. ib. p. 300. & 310.

C'est en vain que depuis quelque temps une des six tribus, tirée au sort à chaque assemblée, se range auprès de la tribune pour empêcher la confusion, & venir au secours des lois violées (1) ; elle-même est entraînée par le torrent qu'elle voudroit arrêter ; & sa vaine assistance ne sert qu'a prouver la grandeur d'un mal entretenu non seulement par la nature du gouvernement, mais encore par le caractère des Athéniens. Chap. 14.

En effet, ce peuple qui a des sensations très vives & très passagères, réunit plus que tous les autres peuples, les qualités les plus opposées, & celles dont il est le plus facile d'abuser pour le séduire.

L'histoire nous le présente, tantôt comme un vieillard qu'on peut tromper sans crainte (2), tantôt comme un enfant qu'il faut amuser sans cesse ; quelquefois déployant les lumières & les sentimens des grandes ames ; aimant à l'excès les plaisirs & la liberté, le repos & la gloire ; s'enivrant des éloges qu'il reçoit ; applaudissant aux reproches qu'il mérite (3) ; assez pénétrant pour saisir aux premiers mots les projets qu'on lui communique (4), trop impatient pour

1) Æschin. in Tim. p. 265 ; in Ctes. p. 428.
2) Aristoph. equit. v. 710, 749 &c.
3) Plut. præc. ger. reip. t. 2, p. 799.
4) Thucyd. lib. 3, c. 38.

en écouter les détails & en prévoir les suites ; faisant trembler ses magistrats dans l'instant même qu'il pardonne à ses plus cruels ennemis ; passant avec la rapidité d'un éclair, de la fureur à la pitié, du découragement à l'insolence, de l'injustice au repentir ; mobile sur-tout, & frivole (1), au point que dans les affaires les plus graves & quelquefois les plus désespérées, une parole dite au hasard, une saillie heureuse, le moindre objet, le moindre accident, pourvu qu'il soit inopiné, suffit pour le distraire de ses craintes, ou le détourner de son intérêt.

C'est ainsi qu'on vit autrefois presque toute une assemblée se lever, & courir après un petit oiseau qu'Alcibiade, jeune encore, & parlant pour la première fois en public, avoit par mégarde laissé échapper de son sein (2).

C'est ainsi que, vers le même temps, l'orateur Cléon, devenu l'idole des Athéniens qui ne l'estimoient guères, se jouoit impunément de la faveur qu'il avoit acquise. Ils étoient assemblés, & l'attendoient avec impatience ; il vint enfin pour les prier de remettre la délibération à un autre jour, parce que devant donner à dîner à quelques étran-

(1) Plin. l. 35, c. 10, t. 2, p. 693. Nep. in Timoth. c. 3.
(2) Plut. in Alcib. t. 1, p. 195. Id. præcept. ger. reip. t. 2, p. 799.

gers de ses amis, il n'avoit pas le loisir de s'occuper des affaires de l'état. Le peuple se leva, battit des mains, & l'orateur n'en eut que plus de crédit (1). Chap. 14.

Je l'ai vu moi-même un jour, très inquiet de quelques hostilités que Philippe venoit d'exercer, & qui sembloient annoncer une rupture prochaine. Dans le temps que les esprits étoient le plus agités, parut sur la tribune un homme très petit & tout contrefait. C'étoit Léon, ambassadeur de Byzance, qui joignoit aux désagrémens de la figure cette gaîté & cette présence d'esprit qui plaisent tant aux Athéniens. A cette vue ils firent de si grand éclats de rire, que Léon ne pouvoit obtenir un moment de silence. „ Eh que feriez-vous donc, leur „ dit-il enfin, si vous vogiez ma fem„ me? Elle vient à peine à mes genoux. „ Cependant, tout petits que nous som„ mes, quand la division se met entre „ nous, la ville de Byzance ne peut pas „ nous contenir. " Cette plaisanterie eut tant de succès, que les Athéniens accordèrent sur le champ les secours qu'il étoit venu demander (2).

Enfin on les a vus faire lire en leur présence des lettres de Philippe, qu'on avoit interceptées, en être indignés, &

(1) Plut. in Nic. t. 1, p. 527. Id. præcept. ger. reip. ibid.
(2) Id. ibid. t. 2, p. 804.

Chap. 14.

néanmoins ordonner qu'on respectât celles que le prince écrivoit à son épouse, & qu'on les renvoyât sans les ouvrir (1).

Comme il est très aisé de connoître & d'enflammer les passions & les goûts d'un pareil peuple, il est très facile aussi de gagner sa confiance, & il ne l'est pas moins de la perdre ; mais pendant qu'on en jouit, on peut tout dire, tout entreprendre, le pousser au bien ou au mal avec une égale ardeur de sa part. Quand il étoit guidé par des hommes fermes & vertueux, il n'accordoit les magistratures, les ambassades, les commandemens des armées, qu'aux talens réunis aux vertus. De nos jours il a fait des choix dont il auroit à rougir (2); mais c'est la faute des flatteurs qui le conduisent, flatteurs aussi dangereux que ceux des tyrans (3), & qui ne savent de même rougir que de leur disgrâce.

Le sénat étant dans la dépendance du peuple, & le peuple se livrant sans réserve (4) à des chefs qui l'égarent, si quelque chose peut maintenir la démocratie, ce sont les haînes particulières (5) ; c'est la facilité qu'on a de pour-

1) Plut. præcept. ger. reip. t. 2, p. 799.
2) Eupol. ap. Stob. p. 239.
3) Aristot. de rep. l. 4, c. 4, t. 2, p. 369.
4) Demosth. olynt. 3, p. 39. Id. de ord. rep. pag. 128. Id. in Lept. p. 541.
5) Æschin. in Tim. p. 260. Melanth. ap. Plut. de aud. poet. t. 2, p. 20.

suivre un orateur qui abuse de son crédit. On l'accuse d'avoir transgressé des lois ; & comme cette accusation peut être relative à la personne ou à la nature de son décret (1), de là deux sortes d'accusations auxquelles il est sans cesse exposé. Chap. 14.

La première a pour objet de le flétrir aux yeux de ses concitoyens. S'il a reçu des présens pour trahir sa patrie, si sa vie se trouve souillée de quelque tache d'infamie, & sur-tout de ces crimes dont nous avons parlé plus haut, & dont il doit être exempt pour remplir les fonctions de son ministère, alors il est permis à tout particulier d'intenter contre lui une action publique. Cette action, qui prend différens noms suivant la nature du délit (2), se porte devant le magistrat, qui connoît en première instance du crime dont il est question. Quand la faute est légère, il le condamne à une foible amende (3) ; quand elle est grave, il le renvoie à un tribunal supérieur ; si elle est avérée, l'accusé convaincu subit, entr'autres peines, celle de ne plus monter à la tribune.

Les orateurs, qu'une conduite régulière met à l'abri de cette première espèce

(1) Isæus ap. Harpocr. in Ῥητορ. γραφ.
(2) Harpocr. & Suid. in Ῥητορ. γραφ.
(3) Poll. l. 8, c. 6, p. 885.

Chap. 14. d'accusation, n'en ont pas moins à redouter la seconde, qu'on appelle accusation pour cause d'illégalité (1).

Parmi cette foule de décrets qu'on voit éclore de temps à autre avec la sanction du Sénat & du peuple, il s'en trouve qui sont manifestement contraires au bien de l'état, & qu'il est important de ne pas laisser subsister. Mais comme ils sont émanés de la puissance législative, il semble qu'aucun pouvoir, aucun tribunal n'est en droit de les annuller. Le peuple même ne doit pas l'entreprendre, parce que les orateurs, qui ont déja surpris sa religion (2), la surprendroient encore. Quelle ressource aura donc la république? Une loi étrange au premier aspect, mais admirable, & tellement essentielle, qu'on ne sauroit la supprimer, ou la négliger, sans détruire la démocratie (3); c'est celle qui autorise le moindre des citoyens à se pourvoir contre un jugement de la nation entière, lorsqu'il est en état de montrer que ce décret est contraire aux lois déja établies.

Dans ces circonstances, c'est le souverain invisible, ce sont les lois qui viennent protester hautement contre le

1) Hume, discours polit. disc. 9, t. 2, p. 2.
2) Æschin. in Ctes. p. 448. Demosth. in Leptin. pag. 541.
3) Demosth. in Timocr. p. 797. Æsch. in Ctes. p. 428. & 458.

jugement national qui les a violées ; c'est au nom des lois, qu'on intente l'accusation ; c'est devant le tribunal, principal dépositaire & vengeur des lois, qu'on le poursuit ; & les juges, en cassant le décret, déclarent seulement que l'autorité du peuple s'est trouvée, malgré lui, en opposition avec celle des lois ; ou plutôt ils maintiennent ses volontés anciennes & permanentes, contre ses volontés actuelles & passagères.

La réclamation des lois ayant suspendu la force & l'activité que le peuple avoit données au décret, & le peuple ne pouvant être cité en justice, on ne peut avoir d'action que contre l'orateur qui a propoposé ce décret ; & c'est contre lui, en effet, que se dirige l'accusation pour cause d'illégalité. On tient pour principe, que s'étant mêlé de l'administration sans y être contraint, il s'est exposé à l'alternative d'être honoré quand il réussit, d'être puni quand il ne réussit pas (1).

La cause s'agite d'abord devant le premier des Archontes, ou devant les six derniers (2). Après les informations préliminaires, elle est présentée au tribunal des Héliastes, composé pour l'ordinaire

(1) Demosth. de fals. leg. p. 309.
(2) Id. de cor. p. 481. Id. in Leptin. p. 555.

Chap. 14. de 500 juges, & quelquefois de 1000, de 1500, de 2000. Ce sont les mêmes magistrats qui, suivant la nature du délit, décident du nombre, qu'ils ont en certaines occasions porté jusqu'à 6000 (1).

On peut attaquer le décret, lorsqu'il n'est encore approuvé que par le Sénat; on peut attendre que le peuple l'ait confirmé. Quelque parti que l'on choisisse, il faut intenter l'action dans l'année, pour que l'orateur soit puni: au-delà de ce terme, il ne répond plus de son décret.

Après que l'accusateur a produit les moyens de cassation, & l'accusé ceux de défense, on recueille les suffrages (2). Si le premier n'en obtient pas la 5.e partie, il est obligé de payer 500 drachmes au trésor public (3) (*), & l'affaire est finie. Si le second succombe, il peut demander qu'on modère la peine; mais il n'évite guères ou l'exil, ou l'interdiction, ou de fortes amendes. Ici, comme dans quelques autres espèces de causes, le temps des plaidoiries & du jugement, est divisé en trois parties; l'une, pour celui qui attaque; l'autre, pour celui qui se défend; la troisième, quand

1) Andoc. de myst. p. 9.
2) Æschin. in Ctesiph. p. 460.
3) Demosth. de cor. p. 489. & 490. Æschin. de fals. legat. d. 397.
*) 450 livres.

elle a lieu, pour statuer sur la peine (1).

Il n'est point d'orateur qui ne frémisse à l'aspect de cette accusation, & point de ressorts qu'il ne fasse jouer pour en prévenir les suites. Les prières, les larmes, un extérieur négligé, la protection des officiers militaires (2), les détours de l'éloquence; tout est mis en usage par l'accusé, ou par ses amis.

Ces moyens ne réussissent que trop; & nous avons vu l'orateur Aristophon se vanter d'avoir subi 75 accusations de ce genre, & d'en avoir toujours triomphé (3). Cependant, comme chaque orateur fait passer plusieurs décrets pendant son administration; comme il lui est essentiel de les multiplier pour maintenir son crédit; comme il est entouré d'ennemis que sa jalousie rend très clairvoyans; comme il est facile de trouver, par des conséquences éloignées, ou des interprétations forcées, une opposition entre ses avis, sa conduite & les lois nombreuses qui sont en vigueur: il est presque impossible qu'il ne soit tôt ou tard la victime des accusations dont il est sans cesse menacé.

J'ai dit que les lois d'Athènes sont nombreuses. Outre celles de Dracon qui

(1) Æschin. de fals. leg. p. 397.
(2) Id. in Ctesiph. p. 418.
(3) Id. ibid. p. 459.

Chap. 14. subsistent en partie (1), outre celles de Solon qui servent de base au droit civil, il s'en est glissé plusieurs autres, que les circostances ont fait naître, ou que le crédit des orateurs a fait adopter (2).

Dans tout gouvernement, il devroit être difficile de supprimer une loi ancienne, & d'en établir une nouvelle; & cette difficulté devroit être plus grande chez un peuple qui, tout à-la-fois sujet & souverain, est toujours tenté d'adoucir ou de secouer le joug qu'il s'est imposé lui-même. Solon avoit tellement lié les mains à la puissance législative, qu'elle ne pouvoit toucher aux fondemens de sa législation, qu'avec des précautions extrémes.

Un particulier qui propose d'abroger une ancienne loi, doit en même temps lui en substituer une autre (3). Il les présente toutes deux au sénat (4) qui, après les avoir balancées avec soin, ou désapprouve le changement projeté, ou ordonne que ses officiers en rendront compte au peuple dans l'assemblée générale, destinée entre autres choses, à l'examen & au récensement des lois qui sont en vigueur (5). C'est celle qui se tient le

1) Demosth. in Everg. p. 1061. Andoc. de myst. part. 2, p. 11.
2) Demosth. in Leptin. p. 554.
3) Id. ibid. & in Timocr. p. 778.
4) Id. in Timocr. p. 782.
5) Id. ibid. p. 776.

11.e jour du premier mois de l'année (1). Si la loi paroît en effet devoir être révoquée, les Prytanes renvoient l'affaire à l'assemblée qui se tient ordinairement 19 jours après ; & l'on nomme d'avance cinq orateurs qui doivent y prendre la défense de la loi qu'on veut proscrire. En attendant, on affiche tous les jours cette loi, ainsi que celle qu'on veut mettre à sa place, sur des statues exposées à tous les yeux (2). Chaque particulier compare à loisir les avantages & les inconvéniens de l'une & de l'autre. Elles font l'entretien des sociétés : le vœu du public se forme par degrés, & se manifeste ouvertement à l'assemblée indiquée.

Chap. 14.

Cependant elle ne peut rien décider encore. On nomme des commissaires, quelquefois au nombre de 1001, auxquels on donne le nom de législateurs, & qui tous doivent avoir siégé parmi les Héliastes (3). Ils forment un tribunal, devant lequel comparoissent, & celui qui attaque la loi ancienne, & ceux qui la défendent. Les commissaires ont le pouvoir de l'abroger, sans recourir de nouveau au peuple : ils examinent ensuite si la loi nouvelle est convenable aux circonstances, relative à tous les citoyens,

1) Ulpian. in Tim. p. 811.
2) Demosth. ibid.
3) Id. ib. p. 776 & 777. Pet. leg. att. p. 102.

conforme aux autres lois ; & après ces préliminaires, ils la confirment eux-mêmes, ou la présentent au peuple qui lui imprime par ses suffrages le sceau de l'autorité. L'orateur qui a occasionné ce changement, peut être poursuivi, non pour avoir fait supprimer une loi devenue inutile, mais pour en avoir introduit une qui peut être pernicieuse.

Ch.p. 14.

Toutes les lois nouvelles doivent être proposées & discutées de la même manière. Cependant, malgré les formalités dont je viens de parler, malgré l'obligation où sont certains magistrats de faire tous les ans une révision exacte des lois, il s'en est insensiblement glissé dans le code un si grand nombre de contradictoires & d'obscures, qu'on s'est vu forcé, dans ces derniers temps, d'établir une commission particulière pour en faire un choix. Mais son travail n'a rien produit jusqu'à présent (1)

C'est un grand bien que la nature de la démocratie ait rendu les délais & les examens nécessaires, lorsqu'il s'agit de la législation ; mais c'est un grand mal qu'elle les exige souvent dans des occasions qui demandent la plus grande célérité. Il ne faut dans une monarchie qu'un instant pour connoître & exécuter

(1) Æschin in Ctesiph. p. 433. Demosth. in Leptin. pag. 564.

la volonté du souverain (1). Il faut ici d'abord consulter le Sénat ; il faut convoquer l'assemblée du peuple ; il faut qu'il soit instruit, qu'il délibère, qu'il décide. L'exécution entraîne encore plus de lenteurs. Toutes ces causes retardent si fort le mouvement des affaires, que le peuple est quelquefois obligé d'en renvoyer la décision au Sénat (2) : mais il ne fait ce sacrifice qu'à regret ; car il craint de ranimer une faction qui l'a autrefois dépouillé de son autorité. C'est celle des partisans de l'aristocratie (3). Ils sont abattus aujourd'hui ; mais ils n'en seroient que plus ardens à détruire un pouvoir qui les écrâse & les humilie. Le peuple les haït d'autant plus, qu'il les confond avec les tyrans.

Nous avons considéré jusqu'ici le Sénat & le peuple, comme uniquement occupés du grand objet du gouvernement : on doit les regarder comme deux espèces de cours de justice, où se portent les dénonciations de certains délits (4) ; & ce qui peut surprendre, c'est qu'à l'exception de quelques amendes légères que décerne le Sénat (5), les autres causes, après avoir subi le jugement,

(1) Demosth. de fals. leg. p. 321.
(2) Id. ibid. p. 317.
(3) Isocr. de pac. t. 1, p. 387 & 427. Theophr. charact. c. 26. Casaub. ib. Nep. in Phoc. c. 3.
(4) Andoc de myst. part. 1, p. 2.
(5) Demosth. in Everg. p. 1058.

Chap. 14. ou du Sénat, ou du peuple, ou de tous les deux, l'un après l'autre, sont ou doivent être renvoyées à un tribunal qui juge définitivement (1). J'ai vu un citoyen qu'on accusoit de retenir les deniers publics, condamné d'abord par le Sénat, ensuite par les suffrages du peuple balancés pendant toute une journée, enfin par deux tribunaux qui formoient ensemble le nombre de 1001 juges (2).

On a cru avec raison que la puissance exécutrice, distinguée de la législative, n'en devoit pas être le vil instrument. Mais je ne dois pas dissimuler que dans ces temps de trouble & de corruption, une loi si sage a été plus d'une fois violée, & que des orateurs ont engagé le peuple qu'ils gouvernoient, à retenir certaines causes, pour priver du recours aux tribunaux ordinaires des accusés qu'ils vouloient perdre (3) (*).

1) Aristoph. in vesp. v. 588. Demosth. in Everg. pag. 1058. Liban. argum. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 601.
2) Demosth. in Timocr. p. 774.
3) Xenoph. hist. Græc. l. 1, pag. 449. Aristot. de rep. l. 4, c. 4, p. 369.
*) Pour appuyer ce fait, j'ai cité Aristote qui, par discrétion, ne nomme pas la république d'Athènes; mais il est visible qu'il la désigne en cet endroit.

FIN DU CHAPITRE QUATORZIEME.

CHAPITRE XV.

Des Magistrats d'Athènes.

Dans ce choc violent de passions & de devoirs, qui se fait sentir par-tout où il y a des hommes, & encore plus lorsque ces hommes sont libres & se croient indépendans, il faut que l'autorité, toujours armée pour repousser la licence, veille sans cesse pour en éclairer les démarches ; & comme elle ne peut pas toujours agir par elle-même, il faut que plusieurs magistratures la rendent présente & redoutable en même temps dans tous les lieux. Chap. 15.

Le peuple s'assemble dans les quatre derniers jours de l'année, pour nommer aux magistratures (1): & quoique par la loi d'Aristide (2), il puisse les conférer au moindre des Athéniens, on le voit presque toujours n'accorder qu'aux citoyens les plus distingués celles qui peuvent influer sur le salut de l'état (3). Il

1) Æschin. in Ctesiph. p. 429. Suid. in Α'ρχαι. Liban. in argum. orat. Demosth. adv. Androt. p. 697.
2) Thucyd. l. 2, c. 37. Plut. in Aristid. p. 332.
3) Xenoph. de rep. Athen. p. 691. Plut. in Phoc. t. 1, p. 745.

déclare ses volontés par la voie des suffrages ou par la voie du sort (1).

Chap. 15. Les places qu'il confère alors sont en très grand nombre. Ceux qui les obtiennent, doivent subir un examen devant le tribunal des Héliastes (2); & comme si cette épreuve ne suffisoit pas, on demande au peuple, à la première assemblée de chaque mois, ou Prytanie, s'il a des plaintes à porter contre ses magistrats (3). Aux moindres accusations, les chefs de l'assemblée recueillent les suffrages; & s'ils sont contraires au magistrat accusé, il est destitué & traîné devant un tribunal de justice qui prononce définitivement (4).

La première & la plus importante des magistratures est celle des Archontes; ce sont neuf des principaux citoyens, chargés nonseulement d'exercer la police, mais encore de recevoir en première instance les dénonciations publiques, & les plaintes des citoyens opprimés.

Deux examens subis, l'un dans le Sénat, & l'autre dans le tribunal des Héliastes (5), doivent précéder ou suivre immédiatement

1) Demosth. in Aristog. p. 832. Æschin. in Ctesiph. p. 482. Sigon. de rep. Athen. l. 4, c. 1. Potter. archæol. l. 1, c. 13.
2) Æschin. ibid. pag. 429. Poll. lib. 8, cap. 6, §. 44. Harpocr. & Hesych. in Δοκίμ.
3) Poll. l. 8, c. 9, §. 87.
4) Harpocr. & Suid. in Καταχειρ.
5) Æschin. ibid. p. 432. Demosth. in Leptin. pag. 554. Poll. l. 8, c. 9, §. 86. Pet. leg. Att. p. 237.

Immédiatement leur nomination. On exige, entre autres conditions (1), qu'ils soient fils & petits-fils de citoyens, qu'ils aient toujours respecté les auteurs de leurs jours, & qu'ils aient porté les armes pour les service de la patrie. Ils jurent ensuite de maintenir les lois, & d'être inaccessibiles aux présens (2). Ils le jurent sur les originaux mêmes des lois, que l'on conserve avec un respect religieux. Un nouveau motif devroit rendre ce serment plus inviolable. En sortant de place, ils ont l'espoir d'être, après un autre examen, reçus au Sénat de l'Aréopage (3); c'est le plus haut degré de fortune pour une ame vertueuse. Chap. 15.

Leur personne, comme celle de tous les magistrats, doit être sacrée. Quiconque les insulteroit par des violences ou des injures, lorsqu'ils ont sur leur tête une couronne de myrte (4), symbole de leur dignité, seroit exclu de la plupart des privilèges des citoyens, ou condamné à payer une amende; mais il faut aussi qu'ils méritent par leur conduite, le respect qu'on accorde à leur place.

Les trois premiers Archontes ont chacun en particulier un tribunal, où ils

(1) Poll. l. 8, c. 9, §. 85. & 86.
(2) Id. ib. Plut. in Solon. t. 1, p. 92.
(3) Plut. in Solon. t. 1, p. 88. Id. in Pericl. pag. 157. Poll. l. 8, c. 10, §. 118.
(4) Poll. ib. cap. 9, §. 86. Hesych. in Μυῤῥίν. Meurs. lect. Att. l. 6, c. 6.

Chap. 15. siègent accompagnés de deux assesseurs qu'ils ont choisis eux-mêmes (1). Les six derniers, nommés Thesmothètes, ne forment qu'une seule & même jurisdiction. A ces divers tribunaux sont commises diverses causes (2).

Les Archontes ont le droit de tirer au sort les juges des cours supérieures (3). Ils ont des fonctions & des prérogatives qui leur sont communes. Ils en ont d'autres qui ne regardent qu'un Archonte en particulier. Par exemple, le premier, qui s'appelle Eponime, parce que son nom paroît à la tête des actes & des décrets qui se font pendant l'année de son exercice, doit spécialement étendre ses soins sur les veuves & sur les pupilles (4) ; le second ou le Roi, écarter des mystères & des cérémonies religieuses ceux qui sont coupables d'un meurtre (5) ; le troisième ou le Polémarque, exercer une sorte de jurisdiction sur le étrangers établis à Athènes (6). Tous trois président séparément à des fêtes & à des jeux solennels. Les six derniers fixent les jours où les cours supérieures doivent s'assembler (7) ; font

1) Æschin. in Tim. p. 284. Demosth. in Neær. p. 872. & 872. Poll. l. 8, c. 9, §. 82.
2) Demosth. in Lacrit. p. 916 ; in Pantæn. p. 992.
3) Poll. ib. §. 87.
4) Demosth. in Macart. p. 1040. Id. in Lacrit. & in Pantæn. ibid.
5) Poll. ibid. §. 90.
6) Demosth. in Zenoth. p. 918. Pollux, ibid.
7) Poll. ibid. §. 87.

leur ronde pendant la nuit pour maintenir dans la ville l'ordre & la tranquillité (1); & président à l'élection de plusieurs magistratures subalternes (2). Chap. 15.

Après l'élection des Archontes, se fait celle des Stratèges ou généraux d'armées; des Hipparques ou généraux de la cavalerie (3), des officiers préposés à la perception & à la garde des deniers publics (4), de ceux qui veillent à l'approvisionnement de la ville, de ceux qui doivent entretenir les chemins, & de quantité d'autres qui ont des fonctions moins importantes.

Quelquefois les tribus assemblées en vertu d'un décret du peuple, choisissent des inspecteurs & des trésoriers, pour réparer des ouvrages publics près de tomber en ruine (5).

Les magistrats de presque tous ces départemens sont au nombre de dix; & comme il est de la nature de ce gouvernement de tendre toujours à l'égalité, on en tire un de chaque tribu.

Un des plus utiles établissemens en ce genre, est une Chambre des Comptes que l'on renouvelle tous les ans dans l'assemblée générale du peuple, & qui est

1) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 690.
2) Æschin. in Ctesiph. p. 419.
3) Id ibid.
4) Aristot. de rep. l. 6, c. 8, t. 2, p. 422. Poll. lib. 8, §. 97. Plut. in Lyc. t. 2, p. 841.
5) Æschin. ibid. p. 432.

Chap. 15.

composée de dix officiers (1). Les Archontes, les membres du Sénat, les commandans des galères, les ambassadeurs (2), les aréopagites, les ministres même des autels, tous ceux en un mot qui ont eu quelque commission relative à l'administration, doivent s'y présenter, les uns en sortant de place, les autres en des temps marqués, ceux-ci pour rendre compte des sommes qu'ils ont reçues, ceux-là pour justifier leurs opérations, d'autres enfin pour montrer seulement qu'ils n'ont rien à redouter de la censure.

Ceux qui refusent de comparoître, ne peuvent ni tester, ni s'expatrier (3), ni remplir une seconde magistrature (4), ni recevoir de la part du public la couronne qu'il décerne à ceux qui le servent avec zèle (5); ils peuvent même être déférés au Sénat ou à d'autres tribunaux qui leur impriment des taches d'infamie encore plus redoutables (6).

Dès qu'ils sont sortis de place, il est permis à tous les citoyens de les poursuivre (7). Si l'accusation roule sur le

(1) Æschin. in Ctesiph. p. 403. Harpocr. & Etymol. in Λογις.
(2) Poll. l. 8. c. 6, §. 45.
(3) Æschin. ibid. p. 430.
(4) Demosth. in Timocr. p. 786.
(5) Æschin. ibid. p. 429. &c.
(6) Demosth. in Mid. p. 617.
(7) Æschin. ibid. p. 431. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 663.

péculat, la Chambre des Comptes en prend connoissance; si elle a pour objet d'autres crimes, la cause est renvoyée aux tribunaux ordinaires (1). Chap. 15.

1) Poll. l. 8, c. 6, §. 46.

FIN DU CHAPITRE QUINZIEME.

CHAPITRE XVI.

Des Tribunaux de Justice à Athènes.

Chap. 16. Le droit de protéger l'innocence ne s'acquiert point ici par la naissance ou par les richesses. C'est le privilège de chaque citoyen (1). Comme ils peuvent tous assister à l'assemblée de la nation, & décider des intérêts de l'état, ils peuvent tous donner leurs suffrages dans les cours de justice, & régler les intérêts des particuliers. La qualité de juge n'est donc ni une charge, ni une magistrature; c'est une commission passagére, respectable par son objet, mais avilie par les motifs qui déterminent la plupart des Athéniens à s'en acquitter. L'appât du gain les rend assidus aux tribunaux, ainsi qu'à l'assemblée générale. On leur donne à chacun 3 oboles (*) par séance (2); & cette légère rétribution forme pour l'état une charge annuelle d'envi-

1) Plut. in Solon. pag. 88.
*) 9 sols.
2) Aristoph. in Plut. v. 329. Id. in ran. v. 140. Id. in equit. v. 51 & 255. Schol. ibid. Poll. lib. 8, cap. 5, §. 20.

von 150 talens (*); car le nombre des juges est immense, & se monte à six mille environ (1).

Un Athénien qui a plus de trente ans, qui a mené une vie sans reproche, qui ne doit rien au trésor public, a les qualités requises pour exercer les fonctions de la justice (2). Le sort décide tous les ans du tribunal où il doit se placer (3).

C'est par cette voie que les tribunaux sont remplis. On en compte 10 principaux: 4 pour les meurtres, 6 pour les autres causes tant criminelles que civiles. Parmi les premiers, l'un connoît du meurtre involontaire; le second, du meurtre commis dans le cas d'une juste défense; le troisième, du meurtre dont l'auteur, auparavant banni de sa patrie pour ce délit, n'auroit pas encore purgé le décret qui l'en éloignoit; le quatrième enfin, du meurtre occasionné par la chûte d'une pierre, d'un arbre & par d'autres accidens de même nature (4).

(*) 810,000 livres. Voici le calcul du Scholiaste d'Aristophane (in vesp. v. 661). Deux mois étoient consacrés aux fêtes. Les tribunaux n'étoient donc ouverts que pendant 10 mois, ou 300 jours. Il en coûtoit chaque jour 18,000 oboles, c'est-à-dire, 3000 drachmes ou un demi-talent, & par conséquent, 15 talens par mois, 150 par an. Samuel Petit a attaqué ce calcul (p. 325).

1) Aristoph. in vesp. v. 660. Pet. leg. Att. p. 224.

2) Poll. l. 8, c. 10, §. 122. Pet. ib. p. 306.

3) Demosth. in Aristog. p. 832. Schol. Aristoph. in Plut. v. 277.

4) Demosth. in Aristocr. p. 736. Poll. l. 8, c. 10, §. [illegible]

Chap. 16. On verra dans le chapitre suivant que l'Aréopage connoît de l'homicide prémédité.

Tant de jurisdictions pour un même crime ne prouvent pas qu'il soit à présent plus commun ici d'ailleurs, mais seulement qu'elles furent instituées dans des siècles où l'on ne connoissoit d'autre droit que celui de la force; & en effet elles sont toutes des temps héroïques. On ignore l'origine des autres tribunaux; mais ils ont dû s'établir à mesure que les sociétés se perfectionnant; la ruse a pris la place de la violence.

Ces dix cours souvraines, composées la plupart de 500 juges (1), & quelques-unes d'un plus grand nombre encore, n'ont aucune activité par elles-mêmes, & sont mises en mouvement par les neuf Archontes. Chacun de ces magistrats y porte les causes dont il a pris connoissance, & y préside pendant qu'elles y sont agitées (2).

Leurs assemblées ne pouvant concourir avec celles du peuple, puisque les unes & les autres sont composées à peu près des mêmes personnes (3), c'est aux Archontes à fixer le temps des premières; c'est à eux aussi de tirer au sort les ju-

(1) Poll. l. 8, c. 10. §. 123.
(2) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 641. Harpocr. in Ἡγεμ. δικας.
(3) Demosth. in Timocr. p. 786.

ges qui doivent remplir ces différens tribunaux.

Le plus célèbre de tous est celui des Héliastes (1), où se portent toutes les grandes causes qui intéressent l'état ou les particuliers. Nous avons dit plus haut qu'il est composé pour l'ordinaire de 500 juges ; & qu'en certaines occasions les magistrats ordonnent à d'autres tribunaux de se réunir à celui des Héliastes, de manière que le nombre des juges va quelquefois jusqu'à 6000 (2).

Ils promettent, sous la foi du serment, de juger suivant les lois & suivant les décrets du Sénat & du peuple, de ne recevoir aucun présent, d'entendre également les deux parties, de s'opposer de toutes leurs forces à ceux qui feroient la moindre tentative contre la forme actuelle du gouvernement. Des imprécations terribles contre eux-mêmes & contre leurs familles, terminent ce serment qui contient plusieurs autres articles moins essentiels (3).

Si dans ce chapitre & dans les suivans, je voulois suivre les détails de la jurisprudence Athénienne, je m'égarerois dans des routes obscures & pénibles;

(1) Pausan. l. 1, c. 28, pag. 69. Harpocr. & Steph. in Ἡλι.

(2) Poll. l. 8, c. 10, §. 123. Dinarch. adv. Demosth. p. 187. Lys. in Agorat. p. 244. Andoc. de myst. part. 2, pag. 3.

(3) Demosth. in Timocr. p. 796.

Chap. 16.

mais je dois parler d'un établissement qui m'a paru favorable aux plaideurs de bonne foi: Tous les ans 40 officiers subalternes parcourent les bourgs de l'Attique (1), y tiennent leur assises, statuent sur certains actes de violence (2), terminent les procès où il ne s'agit que d'une très légère somme, de dix drachmes tout au plus (*), & renvoient aux arbitres les causes plus considérables (3).

Ces arbitres sont tous gens bien famés, & âgés d'environ 60 ans: à la fin de chaque année on les tire au sort, de chaque tribu, au nombre de 44 (4).

Les parties qui ne veulent point s'exposer à essuyer les lenteurs de la justice ordinaire, ni à déposer une somme d'argent avant le jugement, ni à payer l'amende décernée contre l'accusateur qui succombe, peuvent remettre leurs intérêts entre les mains d'un ou de plusieurs arbitres qu'elles nomment elles-mêmes, ou que l'Archonte tire au sort en leur présence (5). Quand ils sont de leur choix, elles font serment de s'en rapporter à leur décision, & ne peuvent point en appeler; si elles les ont reçus

1) Poll. l. 8, c. 9, §. 100.
2) Demosth. in Pantæn. p. 992.
(*) 9 livres.
3) Poll. ibid.
4) Suid. & Hesych. in Διαιτ. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 663.
5) Herald. animadvers. l. 5, c. 14, pag. 370. Pet. leg. Attic. p. 344.

par la voie du sort, il leur reste celle de l'appel (1); & les arbitres ayant mis les dépositions des témoins, & toutes les pièces du procès dans une boîte qu'ils ont soin de sceller, les font passer à l'Archonte, qui doit porter la cause à l'un des tribunaux supérieurs (2).

Chap. 16.

Si, à la sollicitation d'une seule partie, l'Archonte a renvoyé l'affaire à des arbitres tirés au sort, l'autre partie a le droit, ou de réclamer contre l'incompétence du tribunal, ou d'opposer d'autres fins de non-recevoir (3).

Les arbitres, obligés de condamner des parens ou des amis, pourroient être tentés de prononcer un jugement inique : on leur a ménagé des moyens de renvoyer l'affaire à l'une des cours souveraines (4). Ils pourroient se laisser corrompre par des présens, ou céder à des préventions particulières : la partie lésée a le droit, à la fin de l'année, de les poursuivre devant un tribunal, & de les forcer à justifier leur sentence (5). La crainte de cet examen pourroit les engager à ne pas remplir leurs fonctions : la loi attache une flétrissure à tout arbitre qui, tiré au sort, refuse son ministère (6).

1) Demosth. in Aphob. p. 918. Poll. l. 8, c. 10, §. 127.
2) Harald. animadv. p. 372.
3) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 682.
4) Id. adv. Phorm. p. 943.
5) Id. in Mid. p. 617. Ulpian. p. 663.
6) Poll. l. 8, c. 10, §. 126.

Chap. 16.

Quand j'ouis parler pour la première fois du serment, je ne le crus nécessaire qu'à des nations grossières à qui le mensonge coûteroit moins que le parjure. J'ai vu cependant les Athéniens l'exiger des magistrats, des sénateurs, des juges, des orateurs, des témoins de l'accusateur qui a tant d'intérêt à le violer, de l'accusé qu'on met dans la nécessité de manquer à sa religion, ou de se manquer à lui-même. Mais j'ai vu aussi que cette cérémonie auguste n'étoit plus qu'une formalité, outrageante pour les dieux, inutile à la société, & offensante pour ceux qu'on oblige à s'y soumettre. Un jour le philosophe Xénocrate, appelé en témoignage, fit sa déposition, & s'avança vers l'autel pour la confirmer. Les juges en rougirent; & s'opposant de concert à la prestation du serment, ils rendirent hommage à la probité d'un témoin si respectable (1). Quelle idée avoient-ils donc des autres?

Les habitans des îles & des villes soumises à la république, sont obligés de porter leurs affaires aux tribunaux d'Athènes, pour qu'elles y soient jugées en dernier ressort (2). L'état profite des droits qu'ils payent en entrant dans le

(1) Cicer. ad Attic. l. 1, epist. 16, t. 8, p. 69. Id. pro Balb. c. 5, t. 6, p. 127. Val. Max. l. 2, extern. cap. 10. Diog. Laert. in Xenocr. §. 7.
(2) Xenoph. de rep. Athen. p. 694. Aristoph. in av. v. 1422, & 1455.

port, & de la dépense qu'ils font dans la ville. Un autre motif les prive de l'avantage de terminer leurs différends chez eux. S'ils avoient des jurisdictions souveraines, ils n'auroient à solliciter que la protection de leurs gouverneurs, & pourroient dans une infinité d'occasions opprimer les partisans de la démocratie; au lieu qu'en les attirant ici, on les force de s'abaisser devant ce peuple qui les attend aux tribunaux, & qui n'est que trop porté à mesurer la justice qu'il leur rend, sur le degré d'affection qu'ils ont pour son autorité.

FIN DU CHAPITRE SEIZIEME.

CHAPITRE XVII.

De l'Aréopage.

Chap. 17. Le sénat de l'Aréopage est le plus ancien & néanmoins le plus intègre des tribunaux d'Athènes. Il s'assemble quelquefois dans le portique royal (1); pour l'ordinaire sur une colline peu éloignée de la citadelle (2), & dans une espèce de salle qui n'est garantie des injures de l'air que par un toît rustique (3).

Les places de Sénateurs sont à vie; le nombre en est illimité (4). Les Archontes, après leur année d'exercice, y sont admis (5); mais ils doivent montrer dans un examen solennel, qu'ils ont rempli leurs fonctions avec autant de zèle que de fidélité (6). Si dans cet examen il s'en est trouvé d'assez habiles ou d'assez puissans pour échapper ou se soustraire à la sévérité de leurs cen-

1) Demosth. in Aristog. p. 831.
2) Herodot. l. 8, c. 52.
3) Poll. l. 8, c. 10, §. 118. Vitruv. l. 2, c. 1.
4) Argum. orat. Demosth. adv. Androt. p. 697.
5) Plut. in Solon. p. 88. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Lept. p. 586.
6) Plut. in Pericl. p. 157. Poll. ibid.

seurs, ils ne peuvent, devenus Aréopagites, résister à l'autorité de l'exemple, & sont forcés de paroître vertueux (1), comme en certains corps de milice, on est forcé de montrer du courage. Chap. 17.

La réputation dont jouit ce tribunal depuis tant de siècles, est fondée sur des titres qui la transmettront aux siècles suivans (2). L'innocence obligée d'y comparoître, s'en approche sans crainte; & les coupables convaincus & condamnés, se retirent sans oser se plaindre (3).

Il veille sur la conduite de ses membres, & les juge sans partialité, quelquefois même pour des fautes légères. Un sénateur fut puni pour avoir étouffé un petit oiseau qui, saisi de frayeur, s'étoit réfugié dans son sein (4). C'étoit l'avertir qu'un cœur fermé à la pitié ne doit pas disposer de la vie des citoyens. Aussi les décisions de cette cour sont-elles regardées comme des règles, non-seulement de sagesse, mais encore d'humanité. J'ai vu traîner en sa présence une femme accusée d'empoisonnement. Elle avoit voulu s'attacher un homme qu'elle adoroit, par un philtre dont il mourut.

1) Isocr. areopag. t. 1, p. 329 & 330.
2) Cicer. epist. ad Attic. l. 1, epist. 14.
3) Demosth. in Aristocr. pag. 735. Lycurg. in Leocrat. part. 2, p. 149. Aristid. in Panath. t. 1, p. 185.
4) Hellad. ap. Phot. p. 1591.

On la renvoya, parce qu'elle étoit plus malheureuse que coupable (1) (*).

Chap. 17. Des compagnies, pour prix de leurs services, obtiennent du peuple une couronne & d'autres marques d'honneur. Celle dont je parle, n'en demande point, & n'en doit pas solliciter (2). Rien ne la distingue tant, que de n'avoir pas besoin des distinctions. A la naissance de la commédie, il fut permis à tous les Athéniens de s'exercer dans ce genre de littérature: on n'excepta que les membres de l'Aréopage (3). Et comment des hommes si graves dans leur maintien, & si sévères dans leurs moeurs, pourroient-ils s'occuper des ridicules de la société?

On rapporte sa première origine au temps de Cécrops (4); mais il en dut une plus brillante à Solon, qui le chargea du maintien des moeurs (5). Il connut alors de presque tous les crimes, tous les vices, tous les abus. L'homicide volontaire, l'empoisonnement, le vol, les incendies, le libertinage, les innovations, soit dans le système religieux, soit dans l'administration publique, excitèrent tour-à-tour sa vigilance. Il pouvoit, en péné-

1) Aristot. in magn. moral. l. 1, c. 17, t. 2, p. 157.
(*) Voyez la note à la fin du volume.
2) Æschin. in Ctesiph. p. 430.
3) Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 348.
4) Marmor. Oxon. epoch. 3.
5) Plut. in Solon. p. 90.

trant dans l'intérieur des maisons, condamner comme dangereux, tout citoyen inutile, & comme criminelle, toute dépense qui n'étoit pas proportionnée aux moyens (1). Comme il mettoit la plus grande fermeté a punir les crimes, & la plus grande circonspection à réformer les mœurs; comme il n'employoit les châtimens qu'après les avis & les menaces (2), il se fit aimer en exerçant le pouvoir le plus absolu.

Chapi. 17.

L'éducation de la jeunesse devint le premier objet de ses soins (3). Il montroit aux enfans des citoyens la carrière qu'ils devoient parcourir, & leur donnoit des guides pour les y conduire. On le vit souvent augmenter par ses liberalités l'emulation des troupes, & décerner des récompenses à des particuliers qui remplissoient dans l'obscurité les devoirs de leur état (4). Pendant la guerre des Perses, il mit tant de zèle & de constance à maintenir les lois, qu'il donna plus de ressort au gouvernement (5).

Cette institution, trop belle pour subsister long-temps, ne dura qu'environ un siècle. Périclès entreprit d'affoiblir une autorité qui contraignoit la sienne (6).

1) Meurs. areop. c. 9.
2) Isocr. areopag. t. 1, p. 334.
3) Id. ibid. p. 332.
4) Meurs. ibid
5) Aristot. de rep. l. 5, c. 4, t. 2, p. 391.
6) Id. ibid. l. 2, c. 12. Diod. Sic. l. 11, p. 59. Plut. in Perich. p. 157.

Chap. 17. Il eut le malheur de réussir ; & dès ce moment il n'y eut plus de censeurs dans l'état, ou plutôt tous les citoyens le devinrent eux-mêmes. Les délations se multiplièrent, & les mœurs reçurent une atteinte fatale.

Il n'exerce à présent une jurisdiction proprement dite, qu'à l'égard des blessures & des homicides prémédités, des incendies, de l'empoisonnement (1), & de quelques délits moins graves (2).

Quand il est question d'un meurtre, le second des Archontes fait les informations, les porte à l'Aréopage, se mêle parmi les juges (3), & prononce avec eux les peines que prescrivent des lois gravées sur une colonne (4).

Quand ils s'agit d'un crime qui intéresse l'état ou la religion, son pouvoir se borne à instruire le procès. Tantôt c'est de lui-même qu'il fait les informations; tantôt s'est le peuple assemblé qui le charge de ce soin (5). La procédure finie, il en fait son rapport au peuple sans rien conclure. L'accusé peut alors produire de nouveaux moyens de défense; & le peuple nomme des orateurs qui

1) Lys. in Simon. p. 69. Demosth. adv. Boeot. 2, pag. 1012. Id. in Lept. p. 564. Liban. in orat. adv. Androt. p. 696. Poll. l. 8, c. 10, §. 117.
2) Lys. orat. areop. p. 132.
3) Poll. ibid. c. 9, §. 90.
4) Lys. in Eratost. p. 17.
5) Dinarch. adv. Demosth. p. 179, 180. &c.

poursuivent l'accusé devant une des cours supérieures. Chap. 17.

Les jugemens de l'Aréopage sont précédés par des cérémonies effrayantes. Les deux parties, placées au milieu des débris sanglans des victimes, font un serment, & le confirment par des imprécations terribles contre elles-mêmes & contre leurs familles (1). Elles prennent à témoins les redoutables Euménides, qui d'un temple voisin où elles sont honorées (2), semblent entendre leurs voix, & se disposer à punir les parjures.

Après ces préliminaires, on discute la cause. Ici la vérité a seule le droit de se présenter aux juges. Ils redoutent l'éloquence autant que le mensonge. Les avocats doivent sévérement bannir de leurs discours les exordes, les péroraisons, les écarts, les ornemens du style, le ton même du sentiment; ce ton qui enflamme si fort l'imagination des hommes, & qui a tant de pouvoir sur les ames compatissantes (3). La passion se peindroit vainement dans les yeux & dans les gestes de l'orateur; l'Aréopage tient presque toutes ses séances pendant la nuit.

1) Demosth. in Aristocr. p. 736. Dinarch. adv. Demosth. p. 178

2) Meurs. in areop. c. 2.

3) Lys. adv. Simon. pag. 88. Lycurg. in Leocr. part. 2, p. 149. Aristot. rhetor. l. 1, t. 2, p. 512. Lucian. in Anach. t. 2, p. 899. Poll. l. 8, c. 10, §. 117.

Chap. 17. La question étant suffisamment éclaircie, les juges déposent en silence leurs suffrages dans deux urnes, dont l'une s'appelle l'urne de la mort, l'autre celle de la miséricorde (1). En cas de partage, un officier subalterné ajoute, en faveur de l'accusé, le suffrage de Minerve (2). On le nomme ainsi, parce, que, *suivant* une ancienne tradition, cette déesse, assistant dans le même tribunal, au jugement d'Oreste, donna son suffrage pour départager les juges.

Dans des occasions importantes, où le peuple animé par ses orateurs, est sur le point de prendre un parti contraire au bien de l'état, on voit quelquefois les Aréopagites se présenter à l'assemblée, & ramener les esprits, soit par leurs lumières, soit par leurs prières (3). Le peuple, qui n'a plus rien à craindre de leur autorité, mais qui respecte encore leur sagesse, leur laisse quelquefois la liberté de revoir ses propres jugemens. Les faits que je vais rapporter, se sont passés de mon temps.

Un citoyen, banni d'Athènes, crut y reparoître. On l'accusa devant le peuple, qui crut devoir l'absoudre, à la persuasion d'un orateur accrédité. L'Aréopage ayant pris connoissance de cette af-

1) Meurs. areop. c. 8.
2) Aristid. orat. in Min. t. 1, p. 24.
3) Plut. in Phoc. p. 748.

faire, ordonna de saisir le coupable, le traduisit de nouveaux devant le peuple, & le fit condamner (1). Chap. 17.

Il étoit question de nommer des députés à l'assemblée des amphictyons. Parmi ceux que le peuple avoit choisis, se trouvoit l'orateur Eschine, dont la conduite avoit laissé quelques nuages dans les esprits. L'Aréopage, sur qui les talens sans la probité ne font aucune impression, informa de la conduite d'Eschine, & prononça que l'orateur Hyperide lui paroissoit plus digne d'une si honorable commission. Le peuple nomma Hypéride (2).

Il est beau que l'Aréopage, dépouillé de presque toutes ses fonctions, n'ait perdu ni sa réputation ni son intégrité, & que dans sa disgrace même il force encore les hommages du public. J'en citerai un autre exemple qui s'est passé sous mes yeux.

Il s'étoit rendu à l'assemblée générale, pour dire son avis sur le projet d'un citoyen nommé Timarque, qui bientôt après fut proscrit pour la corruption de ses moeurs. Autolycus portoit la parole au nom de son corps. Ce sénateur, élevé dans la simplicité des temps anciens, ignoroit l'indigne abus que l'on fait aujourd'hui des termes les plus usités dans

1) Demosth. de coron. p. 495.
2) Id. ibid.

Chap. 17. la conversation. Il lui échappa un mot qui, détourné de son vrai sens, pouvoit faire allusion à la vie licencieuse de Timarque. Les assistans applaudirent avec transport, & Autolycus prit un maintien plus sévère. Après un moment de silence, il voulut continuer; mais le peuple, donnant aux expressions les plus innocentes une interprétation maligne, ne cessa de l'interrompre par un bruit confus & des rires immodérés. Alors un citoyen distingué s'étant levé, s'écria : N'avez-vous pas de honte, Athéniens, de vous livrer à de pareils excès, en présence des Aréopagites? Le peuple répondit, qu'il connoissoit les égards dus à la majesté de ce tribunal; mais qu'il étoit des circonstances où l'on ne pouvoit pas se contenir dans les bornes du respect (1). Que de vertus n'a-t-il pas fallu pour établir & entretenir une si haute opinion dans les esprits! & quel bien n'auroit-elle pas produit, si on avoit su la ménager!

(1) Æschin. in Timarch. p. 272.

FIN DU CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

CHAPITRE XVIII.

Des Accusations & des Procédures parmi les Athéniens.

Les causes que l'on porte aux tribunaux de justice, ont pour objet des délits qui intéressent le gouvernement ou les particuliers. S'agit-il de ceux de la première espèce? tout citoyen peut se porter pour accusateur: de ceux de la seconde? la personne lésée en a seule le droit. Dans les premières, on conclut souvent à la mort; dans les autres, il n'est question que de dommages & de satisfactions pécuniaires. Chap. 18.

Dans une démocratie, plus que dans tout autre gouvernement, le tort qu'on fait à l'état, devient personnel à chaque citoyen; & la violence exercée contre un particulier, est un crime contre l'état (1). On ne se contente pas ici d'attaquer publiquement ceux qui trahissent leur patrie, ou qui sont coupables d'impiété, de sacrilège & d'incendie (2):

(1) Demosth. adv. Mid. p. 610.
(2) Poll. l. 8, c. 6, §. 40 &c.

Chap. 28. on peut poursuivre de la même manière le général qui n'a pas fait tout ce qu'il devoit ou pouvoit faire ; le soldat qui fuit l'enrôlement ou qui abandonne l'armée ; l'ambassadeur, le magistrat, le juge, l'orateur, qui ont prévariqué dans leur ministère ; le particulier qui s'ets glissé dans l'ordre des citoyens, sans en avoir les qualités, ou dans l'administration, malgré les raisons qui devoient l'en exclure ; celui qui corrompt ses juges, qui pervertit la jeunesse, qui garde le célibat, qui attente à la vie ou à l'honneur d'un citoyen ; enfin toutes les actions qui tendent plus spécialement à détruire la nature du gouvernement, ou la sûreté des citoyens.

Les contestations élevées à l'occasion d'un héritage, d'un dépôt violé, d'une dette incertaine, d'un dommage qu'on a reçu dans ses biens, tant d'autres qui ne concernent pas directement l'état, font la matière des procès entre les personnes intéressées (1).

Les procédures varient en quelques points, tant pour la différence des tribunaux que pour celle des délits. Je ne m'attacherai qu'aux formalités essentielles.

Les

1) Sigon. de rep. Athen. lib. 3. Herald. animadv. in jus Att. lib. 3.

Les actions publiques se portent quelquefois devant le Sénat ou devant le peuple (1), qui, après un premier jugement, a soin de les renvoyer à l'une des cours supérieures (2); mais pour l'ordinaire l'accusateur s'adresse à l'un des principaux magistrats (3), qui lui fait subir un interrogatoire, & lui demande s'il a bien réfléchi sur sa démarche, s'il est prêt, s'il ne lui seroit pas avantageux d'avoir de nouvelles preuves, s'il a des témoins, il desire qu'on lui en fournisse. Il l'avertit en même temps qu'il doit s'engager par un serment à suivre l'accusation, & qu'à la violation du serment est attachée une sorte d'infamie. Ensuite il indique le tribunal, & fait comparoître l'accusateur une seconde fois en sa présence : il lui réitère les mêmes questions; & si ce dernier persiste, la dénonciation reste affichée jusqu'à ce que les juges appellent la cause (4).

L'accusé fournit alors ses exceptions, tirées ou d'un jugement antérieur, ou d'une longue prescription, ou de l'in-

1) Demosth. in Mid. p. 603; in Everg. pag. 1058. Poll. l. 8, c. 6, §. 51. Harpocr. in Εἰσαγ.
2) Demosth. ibid. p. 637. Herald. animadv. p. 233.
3) Pet. leg. Att. p. 314.
4) Demosth. in Theocrin. p. 850. Id. in Mid. p. 619 & 620. Ulp. in orat. adv. Mid. p. 641, 662 & 668. Pet. leg. Att. p. 318.

Chap. 18.

compétence du tribunal (1). Il peut obtenir des délais, intenter une action contre son adversaire, & faire suspendre pendant quelque temps le jugement qu'il redoute.

Après ces préliminaires dont on n'a pas toujours occasion de se prévaloir, les parties font serment de dire la vérité, & commencent à discuter elles-mêmes la cause. On ne leur accorde, pour l'éclaircir, qu'un temps limité & mesuré par des gouttes d'eaux, qui tombent d'un vase (2). La plupart ne récitent que ce que des bouches éloquentes leur ont dicté en secret. Tous peuvent, après avoir cessé de parler, implorer le secours des orateurs qui ont mérité leur confiance, ou de ceux qui s'intéressent à leur sort (3).

Pendant la plaidoirie, les témoins appelés font tout haut leurs dépositions. Car, dans l'ordre criminel, ainsi que dans l'ordre civil, il est de règle que l'instruction soit publique. L'accusateur peut demander qu'on applique à la question les esclaves de la partie adver-

1) Demosth. in Pantæn. p. 992. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 082. Poll. l. 8, c. 6, §. 57. Sigon. de rep. Athen. l. 3, c. 4.
2) Plat. in Theæt. t. 1, p. 172. Aristoph. in Acharn. v. 663. Schol. ibid. Demosth. & Æschin. passim. Lucian. piscat. c. 28, t. 1, p. 597.
3) Demosth. in Neær. p. 863. Æschin. de fals. leg. p. 424. Id. in Ctesiph. p. 461.

se (1). Conçoit-on qu'on exerce une pareille barbarie contre des hommes dont il ne faudroit pas tenter la fidélité, s'ils sont attachés à leurs maîtres ; & dont le témoignage doit être suspect, s'ils ont à s'en plaindre ? Quelquefois l'une des parties présente d'elle-même ses esclaves à cette cruelle épreuve (2) ; & elle croit en avoir le droit, parce qu'elle en a le pouvoir. Quelquefois elle se refuse à la demande qu'on lui en fait (3), soit qu'elle craigne une déposition arrachée par la violence des tourmens, soit que les cris de l'humanité se fassent entendre dans son cœur ; mais alors son refus donne lieu à des soupçons très violens, tandis que le préjugé le plus favorable pour les parties ainsi que pour les témoins, c'est lorsqu'ils offrent pour garantir ce qu'ils avancent, de prêter serment sur la tête de leurs enfans ou des auteurs de leurs jours (4).

Nous observerons en passant, que la question ne peut être ordonnée contre un citoyen, que dans des cas extraordinaires.

Sur le point de prononcer le jugement, le magistrat qui préside au tribunal, dis-

1) Demosth. in Neær. p. 880; in Onet. 1, p. 924; in Pantæn. p. 993.
2) Id. in Aphob. 3, p. 913; in Nicostr. p. 1107.
3) Id. in Steph. 1, p. 977. Isocr. in Trapezit. t. 2, p. 477.
4) Demosth. in Aphob. 3, p. 911 & 917.

tribue à chacun des juges une boule blanche pour absoudre, une boule noire pour condamner (1). Un officier les avertit qu'il s'agit simplement de décider si l'accusé est coupable ou non ; & ils vont déposer leurs suffrages dans une boîte. Si les boules noires dominent, le chef des juges trace une longue ligne sur une tablette enduite de cire, & exposée à tous les yeux ; si ce sont les blanches, une ligne plus courte (2) ; s'il y a partage, l'accusé est absous (3).

Quand la peine est spécifiée par la loi, ce premier jugement suffit ; quand elle n'est énoncée que dans la requête de l'accusateur, le coupable a la liberté de s'en adjuger une plus douce ; & cette seconde contestation est terminée par un nouveau jugement auquel on procède tout de suite (4).

Celui qui, ayant intenté une accusation, ne la poursuit pas, ou n'obtient pas la cinquième partie des suffrages (5), est communément condamné a une amende de 1000 drachmes (*). Mais comme

1) Poll. l. 8, c. 10, §. 123. Meurs. areop. c. 8.

2) Aristoph. in vesp. v. 106. Schol. Ibid.

3) Æschin. in Ctesiph. pag. 469. Aristot. problem. sect. 29, t. 1, p. 812. Id. de rhet. c. 19, t. 2, p. 628.

4) Ulpian. in Demosth. adv. Timarch. p. 822. Pet. leg. Attic. p. 335.

5) Plat. apol. Socrat. t. 1, p. 36. Demosth. de cor. p. 517, in Mid. p. 610 ; in Androt. p. 702 ; in Aristocr. p. 738 : in Timocr. p. 774 ; in Theocrin. p. 850.

*) 900 livres. Cette somme étoit très considérable, quand la loi fut établie.

rien n'est si facile ni si dangereux, que d'abuser de la religion, la peine de mort est, en certaines occasions, décernée contre un homme qui en accuse un autre d'impiété, sans pouvoir l'en convaincre (1). Chap. 18.

Les causes particulières suivent en plusieurs point la même marche que les causes publiques, & sont, pour la plupart, portées aux tribunaux des Archontes, qui tantôt prononcent une sentence dont on peut appeler (2), & tantot se contentent de prendre des informations qu'ils présentent aux cours supérieures (3).

Il y a des causes qu'on peut poursuivre au civil, par une accusation particulière, & au criminel, par une action publique. Telle est celle de l'insulte faite à la personne d'un citoyen (4). Les lois, qui ont voulu pourvoir à sa sûreté, autorisent tous les autres à dénoncer publiquement l'agresseur : mais elles laissent à l'offensé le choix de la vengeance, qui peut se borner à une somme d'argent, s'il entame l'affaire au civil; qui peut aller à la peine de mort, s'il la poursuit au criminel. Les orateurs abusent souvent de ces lois, en chan-

1) Poll. l. 8, c. 6, §. 41.
2) Demosth. in Onet. 1, p. 920. Id. in olymp. p. 1068. Plut. in Solon. p. 88.
3) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 641.
4) Herald. animadv. in jus Att. l. 2, c. 11, p. 128.

geant, par des détours insidieux, les affaires civiles en criminelles.

Chap. 18. Ce n'est pas le seul danger qu'aient à craindre les plaideurs. J'ai vu les juges, distraits pendant la lecture des piéces, perdre la question de vue, & donner leurs suffrages au hasard (1); j'ai vu des hommes puissans par leur richesse, insulter publiquement des gens pauvres, qui n'osoient demander réparation de l'offense (2); je les ai vu éterniser en quelque façon un procès, en obtenant des délais successifs, & ne permettre aux tribunaux de statuer sur leurs crimes, que lorsque l'indignation publique étoit entièrement refroidie (3); je les ai vu se présenter à l'audience avec un nombreux cortège de témoins achetés, & même de gens honnêtes, qui par foiblesse, se traînoient à leur suite, & les accréditoient par leur présence (4) : je les ai vu, enfin, armer le tribunaux supérieurs contre des juges subalternes, qui n'avoient pas voulu se prêter à leurs injustices (5).

Malgré ces inconvéniens, on a tant de moyens pour écarter un concurrent, ou se venger d'un ennemi; aux contestations particulières se joignent tant d'oc-

1) Æschin. in Ctesiph. p. 459.
2) Demosth. in Mid. p. 636.
3) Id. ibid. p. 616. & 621.
4) Id. ibid. p. 625.
5) Id. ibid. p. 629.

casions publiques, qu'on peut avancer hardiment qu'il se porte plus de causes aux tribunaux d'Athènes, qu'à ceux de la Gréce entière (1). Cet abus est inévitable dans un état qui, pour rétablir ses finances épuisées, n'a souvent d'autre ressource, que de faciliter les dénonciations publiques, & de profiter des confiscations qui en sont la suite : il est inévitable dans un état où les citoyens, obligés de se surveiller mutuellement, ayant sans cesse des honneurs à s'arracher, des emplois à se disputer, & des comptes à rendre, deviennent nécessairement les rivaux, les espions & les censeurs les uns des autres. Un essaim de délateurs toujours odieux, mais toujours redoutés, enflamme ces guerres intestines : ils sèment les soupçons & les défiances dans la société, & recueillent avec audace les débris des fortunes qu'ils renversent. Ils ont, à la vérité, contre eux, la sévérité des lois & le mépris des gens vertueux; mais ils ont pour eux ce prétexte du bien public, qu'on fait si souvent servir à l'ambition & à la haîne : ils ont quelque chose de plus fort, leur insolence.

Les Athéniens sont moins effrayés que les étrangers, des vices de la démocratie absolue. L'extrême liberté leur pa-

(1) Xenoph. de rep. Athen. p. 699.

Chap. 18. roit un si grand bien, qu'ils lui sacrifient jusqu'à leurs repos. D'ailleurs si les dénonciations publiques sont un sujet de terreur pour les uns, elles sont, pour la plupart, un spectacle d'autant plus attrayant, qu'ils ont presque tous un goût decidé pour les ruses & les détours du barreau : ils s'y livrent avec cette chaleur qu'ils mettent à tout ce qu'ils font (1). Leur activité se nourrit des éternelles & subtiles discussions de leurs intérêts ; & c'est peut-etre à cette cause plus qu'à toute autre, que l'on doit attribuer cette supériorité de pénétration, & cette éloquence importune, qui distinguent ce peuple de tous les autres.

1) Aristoph. in pac. v. 504. Id. in equit. v. 1314. Schol. ibid.

FIN DU CHAPITRE DIX-HUITIEME.

CHAPITRE XIX.

Des Délits & des Peines.

Chap. 19.

On a gravé quelques lois pénales sur des colonnes placées auprès des tribunaux (1). Si de pareils monumens pouvoient se multiplier au point d'offrir l'échelle exacte de tous les délits, & celle des peines correspondantes, on verroit plus d'équité dans les jugemens, & moins de crimes dans la société. Mais on n'a essayé nulle part d'évaluer chaque faute en particulier; & par tout on se plaint que la punition des coupables ne suit pas une règle uniforme. La jurisprudence d'Athènes supplée, dans plusieurs cas, au silence des lois. Nous avons dit que, lorsqu'elles n'ont pas spécifié la peine, il faut un premier jugement pour déclarer l'accusé atteint & convaincu du crime, & un second, pour statuer sur le châtiment qu'il mérite (2). Dans l'intervalle du premier au second, les juges demandent à l'accusé à quelle

(1) Lys. pro cæd. Eratost. p. 17. Andoc. de myster. p. 12.
(2) Æschin. in Ctesiph. p. 460. Herald. animadv. in jus Attic. p. 193, §. 3. Pet. leg. Att. p. 335.

peine il se condamne. Il lui est permis de choisir la plus douce & la plus conforme à ses intérêts, quoique l'accusateur ait proposé la plus forte & la plus conforme à sa haîne : les orateurs les discutent l'une & l'autre ; & les juges, faisant en quelque manière la fonction d'arbitres, cherchent à rapprocher les parties, & mettent entre la faute & le châtiment, le plus de proportion qu'il est possible (1).

Chap. 19.

Tous les Athéniens peuvent subir les mêmes peines ; tous peuvent être privés de la vie, de la liberté, de leur patrie, de leurs biens & de leurs privilèges. Parcourons rapidement ces divers articles.

On punit de mort le sacrilège (2), la profanation des mystères (3), les entreprises contre l'état, & sur-tout contre la démocratie (4) ; les déserteurs (5), ceux qui livrent à l'ennemi une place, une galère, un détachement de troupes (6) ; enfin, tous les attentats qui attaquent directement la religion, le gouvernement, ou la vie d'un particulier.

(1) Ulpian. in Demosth. adv. Timocr. p. 822.
(2) Xenoph. hist. græc. l. 1, p. 450. Id. memorab. l. 1, p. 721. Diod. l. 16, p. 427. Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 16.
(3) Andocid. de myst. part. 1, p. 2. Plut. in Alcib. t. 1, p. 200. Pet. leg. Att. p. 33.
(4) Xenoph. ibid. Andocid. de myst. p. 13. Plut. in Publ. t. 1, p. 110.
(5) Suid. & Hesych. in Αὐτομολ. Pet. leg. Att. p. 563.
(6) Lys. contr. Philon. p. 498.

On soumet à la même peine le vol commis de jour, quand il s'agit de plus de 50 drachmes (*) ; le vol de nuit, quelque léger qu'il soit ; celui qui se commet dans les bains, dans les gymnases, quand même la somme seroit extrêmement modique (1).

C'est avec la corde, le fer & le poison, qu'on ôte pour l'ordinaire la vie aux coupables (2) ; quelquefois on les fait expirer sous le bâton (3) ; d'autres fois on les jette dans la mer (4), ou dans un gouffre hérissé de pointes tranchantes, pour hâter leur trépas (5) ; car c'est une espèce d'impiété de laisser mourir de faim les criminels (6).

On détient en prison le citoyen accusé de certains crimes jusqu'à ce qu'il soit jugé (7) ; celui qui est condamné à la mort, jusqu'à ce qu'il soit exécuté (8) ; celui qui doit, jusqu'à ce qu'il ait été payé (9). Certaines fautes sont expiées

(*) Plus de 45 livres.
(1) Xenoph. memor. l. 1, pag. 721. Demosth. in Tim. p. 791. Isocr. in Lochit. t. 2, pag. 550. Aristot. probl. sect. 29, t. 2, p. 814. Pet. leg. Att. pag. 528. Herald. animadv. in jus Att. l. 4, c. 8.
(2) Pet. leg. Att. p. 364. Pott. archæol. græc. l. 1, c. 25.
(3) Lys. in Agorat. p. 253 & 257.
(4) Schol. Aristoph. in equit. v. 1360.
(5) Aristoph. in Plut. v. 431. Id. in equit. v. 1359. Schol. ibid. Dinarch. adv. Demosth. p. 181.
(6) Sophocl. in Antig. v. 786. Schol. ib.
(7) Andoc. de myst. part. 2, p. 7. & 12.
(8) Plat. in Phædon. t. 1, p. 58.
(9) Andocid. de myst. part. 1, p. 12. Demosth. in Apat. p. 933. Id. in Aristogit. p. 837.

Chap. 19. par plusieurs années ou par quelques jours de prison (1) ; d'autres doivent l'être par une prison perpétuelle (2). En certains cas, ceux qu'on y traîne, peuvent s'en garantir en donnant des cautions (3) ; en d'autres, ceux qu'on y renferme, sont chargés de liens qui leurs ôtent l'usage de tous leurs mouvemens (4).

L'exil est un supplice d'autant plus rigoureux pour un Athénien, qu'il ne retrouve nulle part les agrémens de sa patrie, & que les ressources de l'amitié ne peuvent adoucir son infortune. Un citoyen qui lui donneroit un asyle, seroit sujet à la même peine (5).

Cette proscription a lieu dans deux circonstances remarquables. 1°. Un homme absous d'un meurtre involontaire, doit s'absenter pendant une année entière, & ne revenir à Athènes, qu'après avoir donné des satisfactions aux parens du mort ; qu'après s'être purifié par des cérémonies saintes (6). 2°. Celui qui, accusé devant l'Aréopage, d'un meurtre prémédité, désespère de sa cause, après un premier plaidoyer, peut, avant que les juges aillent au scrutin, se condamner à l'exil, & se retirer tranquille-

1) Demosth. in Timocr. p. 789, 791 & 792.
2) Plat. apol. Socr. t. 1, p. 37.
3) Demosth. ib. p. 795.
4) Plat. ib. Demosth. ib. p. 789. Ulpian. ib. p. 818.
5) Demosth. in Polycl. p. 1094.
6) Pet. leg. Att. p. 512.

ment (1). On confisque ses biens ; & sa personne est en sûreté, pourvu qu'il ne se montre ni sur les terres de la république, ni dans les solennités de la Grèce : car, dans ce cas, il est permis à tout Athénien de le traduire en justice, ou de lui donner la mort. Cela est fondé sur ce qu'un meurtrier ne doit pas jouir du même air & de mêmes avantages dont jouissoit celui à qui il a ôté la vie (2).

Les confiscations tournent en grande partie au profit du trésor public : on y verse aussi les amendes, après en avoir prélevé le 10[e]. pour le culte de Minerve, & le 50[e]. pour celui de quelques autre divinités (3).

La dégradation prive un homme de tous les droits, ou d'une partie des droits du citoyen. C'est une peine très conforme à l'ordre général des choses : car il est juste qu'un homme soit forcé de renoncer aux privilèges dont il abuse. C'est la peine qu'on peut le plus aisément proportionner au délit ; car elle peut se graduer suivant la nature & le nombre de ces privilèges (4). Tantôt elle ne permet pas au coupable de mon-

1) Demosth. in Aristocr. p. 736. Poll. l. 8, c. 8, §. 99.
2) Id. ib. p. 729. & 780. Herald. animadv. in jus Att. p. 300.
3) Demosth. adv. Timocr. p. 791. Id. adv. Theocr. pag. 852. Id. adv. Aristog. p. 831. Id. adv. Neær. p. 861.
4) Andocid. de myster. part. 2, p. 10.

ter à la tribune, d'assister à l'assemblée générale, de s'asseoir parmi les sénateurs ou parmi les juges; tantôt elle lui interdit l'entrée des temples, & toute participation aux choses saintes; quelquefois elle lui défend de paroître dans la place publique, ou de voyager en certains pays; d'autres fois, en le dépouillant de tout, & le faisant mourir civilement, elle ne lui laisse que le poids d'une vie sans attrait, & d'une liberté sans exercice (1). C'est une peine très grave & très salutaire dans une démocratie, parce que les privilèges que la dégradation fait perdre, étant plus importans & plus considérés que par-tout ailleurs, rien n'est si humiliant que de se trouver audessous de ses égaux. Alors un particulier est comme un citoyen détrôné qu'on laisse dans la société pour y servir d'exemple.

Cette interdiction n'entraîne pas toujours l'opprobre à sa suite. Un Athénien qui s'est glissé dans la cavalerie, sans avoir subi un examen, est puni, parce qu'il a désobéi aux lois (2); mais il n'est pas déshonoré, parce qu'il n'a pas blessé les moeurs. Par une conséquence nécessaire, cette espèce de flétrissure

1) Andocid. de myster. part. 2, p. 10. Demosth. orat. 2. in Aristog. pag. 832, 834, 836 & 845. Æschin. in Ctesiph. Lys. in Andoc. p. 115. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 662 & 665.

2) Lys. in Alcib. p. 277. Tayl. lection. Lysiac. p. 715.

s'évanouit, lorsque la cause n'en subsiste plus. Celui qui doit au trésor public, perd les droits du citoyen; mais il y rentre, dès qu'il satisfait à sa dette (1). Par la même conséquence, on ne rougit pas dans les grands dangers, d'appeler au secours de la patrie tous les citoyens suspendus de leurs fonctions (2). Mais il faut auparavant révoquer le décret qui les avoit condamnés; & cette révocation ne peut se faire que par un tribunal composé de six mille juges, & sous les conditions imposées par le Sénat & par le peuple (3).

L'irrégularité de la conduite & la dépravation des mœurs, produisent une autre sorte de flétrissure que les lois ne pourroient pas effacer. Mais en réunissant leurs forces à celles de l'opinion publique, elles enlèvent au citoyen qui a perdu l'estime des autres, les ressources qu'il trouvoit dans son état. Ainsi, en éloignant des charges & des emplois celui qui a maltraité les auteurs de ses jours (4), celui qui a lâchement abandonné son poste ou son bouclier (5), elles le couvrent publiquement d'une infamie qui le force à sentir le remords.

1) Demosth. in Theocrin. p. 837. Liban. in argum. orat. Demosth. ad Aristog. p. 843.
2) Andocid. de myst. p. 14. Demosth. adv. Aristog. p. 846.
3) Demosth. in Timocr. p. 780.
4) Diog. Laert. l. 1, §. 55.
5) Andocid. de myst. p. 10.

FIN DU CHAPITRE DIX-NEUVIEME.

CHAPITRE XX.

Mœurs & vie civile des Athéniens.

Chap. 20.

Au chant du coq, les habitans de la campagne entrent dans la ville avec leurs provisions, & chantant de vieilles chansons (1). En même tems les boutiques s'ouvrent avec bruit, & tous les Athéniens sont en mouvement (2). Les uns reprennent les travaux de leur profession ; d'autres, en grand nombre, se répandent dans les différens tribunaux, pour y remplir les fonctions de juges.

Parmi le peuple, ainsi qu'à l'armée, on fait deux repas par jour (3) ; mais les gens d'un certain ordre se contentent d'un seul (4), qu'ils placent les uns à midi (5), la plupart avant le coucher du soleil (6). L'après-midi ils prennent quelques momens de sommeil (7), ou

1) Aristoph. in eccles. v. 278.
2) Id. in avib. v. 490. Demet. Phaler. de elocut. c. 161.
3) Herodot. l. 1, c. 63. Xenoph. hist. Græc. l. 5, pag. 573. Demosth. in Everg. p. 1060. Theophrast. charact. cap. 3.
4) Plat. epist. 7, t. 3, p. 326. Anthol. l. 2, p. 185.
5) Athen. l. 1, c. 9, p. 11.
6) Id. ib. Aristoph. in eccles. v. 648. Schol. ibid.
7) Pherecr. ap. Athen. l. 3, p. 75.

bien ils jouent aux osselets, aux dès & à d'autres jeux de commerce (1). Chap. 20.

Pour le premier de ces jeux, on se sert de quatre osselets, présentant sur chacune de leurs faces un de ces quatre nombres : 1, 3, 4, 6 (2). De leurs différentes combinaisons résultent 35 coups, auxquels on a donné les noms des dieux, des princes, des héros, &c. (3). Les uns font perdre, les autres gagner. Le plus favorable de tous est celui qu'on appelle de Vénus ; c'est lorsque les quatre osselets présentent les quatre nombres différens (4).

Dans le jeu des dés, on distingue aussi des coups heureux & des coups malheureux (5) ; mais souvent, sans s'arrêter à cette distinction, il ne s'agit que d'amener un plus haut point que son adversaire (6). La rafle de six est le coup le plus fortuné (7). On n'emploie que trois dés à ce jeu. On les secoue dans un cornet ; & pour éviter toute fraude, on les verse dans un cylindre creux d'où

1) Herodot. l. 1, c. 63. Theop. ap. Athen. l. 12, p. 582.
2) Lucian. de amor. t. 2, p. 415. Poll. lib. 9, cap. 7, §. 100.
3) Eust. in iliad. 23, p. 1289. Meurs. de lud. Græc. in Ἀστραγ.
4) Lucian. ib. Cicer. de divin. l. 1, c. 13 ; l. 2, c. 21, t. 3, p. 12 & 64.
5) Meurs. ibid. in Κυβ.
6) Poll. l. 9, c. 7, §. 117.
7) Æschyl. in Agam. v. 33. Schol. ibid. Hesych. in Τρὶς. Ἕξ. Not. ib.

Chap. 20. il s'échappent, & roulent sur le damier (1) (*). Quelquefois, au lieu de trois dés, on se sert de trois osselets.

Tout dépend du hasard dans les jeux précédens, & de l'intelligence du joueur dans le suivant. Sur une table où l'on a tracé des lignes ou des cases (2), on range de chaque côté, des dames ou des pions de couleurs différentes (3). L'habileté consiste à les soutenir l'un par l'autre, à enlever ceux de son adversaire, lorqu'ils s'écartent avec imprudence; à l'enfermer au point qu'il ne puisse plus avancer (4). On lui permet de revenir sur ses pas, quand il a fait une fausse marche (5) (**).

Quelquefois on réunit ce dernier jeu à celui des dés. Le joueur règle la marche des pions ou des dames sur les points qu'il amène. Il doit prévoir les coups qui lui sont avantageux ou funestes; & c'est à lui de profiter des faveurs du

1) Æschin. in Timarch. p. 269. Poll. l. 7, c. 33, §. 203. Id. l. 10, c. 31, §. 150. Harpocr. in Διασειστ. & in Φιμ. Vales. ibid. Suid. in Διασ. Salmas. in Vopisc. p. 469.

*) Voyez la note à la fin du volume.

2) Sophocl. ap. l. 9, c. 7, §. 97.

3) Poll. ibid. §. 98.

4) Plat. de rep. l. 6, c. 2, p. 487.

5) Id. in Hipparch. t. 2, p. 229. Hesych. & Suid. in Ἀναθ.

**) On présume que ce jeu avoit du rapport avec le jeu des dames, ou celui des échecs; & le suivant, avec celui du trictrac. On peut voir Meurs. de lud. Græc. in Πεττ. Buleng. de ludi veter. Hyde hist. Nerd. Salmas. in Vopisc. p. 459.

sort, ou d'en corriger les caprices (1). Ce jeu, ainsi que le précédent, exigent beaucoup de combinaisons; on doit les apprendre dès l'enfance (2); & quelques-uns s'y rendent si habiles, que personne n'ose lutter contre eux, & qu'on les cite pour exemples (3). Chap. 20.

Dans les intervalles de la journée, surtout le matin avant midi, & le soir avant souper, on va sur les bords de l'Ilissus & tout autour de la ville, jouir de l'extrême pureté de l'air & des aspects charmans qui s'offrent de tous côtés (4); mais pour l'ordinaire on se rend à la place publique, qui est l'endroit le plus fréquenté de la ville (5). Comme c'est là que se tient souvent l'assemblée générale, & que se trouvent le palais du Sénat & le tribunal du premier des Archontes, presque tous y sont entraînés par leurs affaires ou par celles de la république (6). Plusieurs y viennent aussi, parce qu'ils ont besoin de se distraire; & d'autres, parce qu'ils ont besoin de s'occuper. A certaines heures, la place délivrée des embarras

(1) Plat. de rep. l. 10, t. 2, pag. 604. Plut. in Pyrr. t. 1, p. 400.
(2) Plat. ib. l. 2, p. 374.
(3) Athen. l. 1, c. 14, p. 16.
(4) Plat. in Phædr. t. 3, p. 227 & 229.
(5) Meurs in Ceram. c. 16.
(6) Demosth. in Aristog. p. 836.

Chap. 20. du marché, offre un champ libre à ceux qui veulent jouïr du spectacle de la foule, ou se donner eux-mêmes en spectacle.

Autour de la place sont des boutiques de parfumeurs (*), d'orfévres, de barbiers, &c. ouvertes à tout le monde (1), où l'on discute avec bruit les intérêts de l'état, les anecdotes des familles, les vices & les ridicules des particuliers. Du sein de ces assemblées, qu'un mouvement confus sépare & renouvelle sans cesse, partent mille traits ingénieux ou sanglans, contre ceux qui paroissent à la promenade avec un extériur négligé (2), ou qui ne craignent pas d'y étaler un faste révoltant (3); car ce peuple, railleur à l'excès, emploie une espèce de plaisanterie d'autant plus redoutable, qu'elle cache avec soin sa malignité (4). On trouve quelquefois une compagnie choisie, & des conversations instructives, aux différens portiques distribués dans la ville (5). Ces sortes de rendez-vous ont

*) Au lieu de dire *aller chez les parfumeurs*, on disoit *aller au parfum*, comme nous disons *aller au café*. (Poll. l. 10, c. 2, §. 19. Schol. Aristoph. in equit. v. 1372. Spanh. & Kuster. ib.)

1) Aristoph. ibid. Lys. adv. delat. p. 413. Demosth. in Mid. p. 606. Id. in Phorm. p. 942. Theophr. charact. c. 11. Casaub. & Duport. ib. Terent. in Phorm. act. 1, scen. 2, v. 39.

2) Theophr. caract. c. 19.

3) Id. c. 21.

4) Lucian. de gymn. t. 2, p. 895.

5) Theophr. ib. c. 2.

dû se multiplier parmi les Athéniens. Leur goût insatiable pour les nouvelles, suite de l'activité de leur esprit & de l'oisiveté de leur vie, les force à se rapprocher les uns des autres.

Ce goût si vif, qui leur a fait donner le nom de bayeurs ou badauds (1), se ranime avec fureur pendant la guerre. C'est alors qu'en public, en particulier, leurs conversations roulent sur des expéditions militaires; qu'ils ne s'abordent point sans se demander avec empressement s'il y a quelque chose de nouveau (2); qu'on voit de tous côtés des essaims de nouvellistes, tracer sur le terrain ou sur le mur la carte du pays où se trouve l'armée (3), annoncer des succès à haute voix, des revers en secret (4), recueillir & grossir des bruits qui plongent la ville dans la joie la plus immodérée, ou dans le plus affreux désespoir (5)

Des objets plus doux occupent les Athéniens pendant la paix. Comme la plupart font valoir leurs terres, ils partent le matin à cheval, & après avoir dirigé les travaux de leurs esclaves, ils reviennent le soir à la ville (6).

1) Aristoph. in equit. v. 1260.
2) Demost. philip. 1, p. 49.
3) Plut. in Alcib. t. 1, p. 199; in Nic. p. 531.
4) Theophr. charact. c. 8.
5) Plut. in Nic. t. 1, p. 542. Id. in garrul. t. 2, p. 509.
6) Xenoph. memor. l. 5, p. 831.

Chap. 20. Leurs momens sont quelquefois remplis par la chasse (1), & par les exercices du gymnase (2). Outre les bains publics, où le peuple aborde en foule, & qui servent d'asyle aux pauvres contre les rigueurs de l'hiver (3), les particuliers en ont dans leurs maisons (4). L'usage leur en est devenu si nécessaire, qu'ils l'ont introduit jusque sur leurs vaisseaux (5). Ils se mettent au bain souvent après la promenade, presque toujours avant le repas (6). Ils en sortent parfumés d'essences; & ces odeurs se mêlent avec celles dont ils ont soin de pénétrer leurs habits, qui prennent divers noms, suivant la différence de leur forme & de leurs couleurs (7).

La plupart se contentent de mettre par dessus une tunique qui descend jusqu'à mijambe (8), un manteau qui les couvre presque en entier. Il ne convient qu'aux gens de la campagne, ou sans éducation, de relever au-dessus des genoux les diverses pièces de l'habillement (9).

1) Xenoph. memor. l. 3, p. 811. Plat. de rep. lib. 2, p. 373. Aristoph. in av. v. 1082.
2) Plat. ib. l. 5, t. 2, p. 452.
3) Aristoph. in Plut. v. 535. Schol. ib.
4) Plat. in Phædon. t. 1, p. 116. Demosth. in Conon. p. 1110. Theophr. c. 82.
5) Spanh. in Aristoph. nub. v. 987.
6) Id. ibid.
7) Poll. lib. 7, cap. 13. Wink. hist. de l'art, liv. 4, chap. 5.
8) Thucyd. l. 1, c. 6.
9) Theophr. charact. c. 4. Casaub. ib. Athen. l. 1, cap. 18, p. 21.

Beaucoup d'entre eux vont pieds nus (1); d'autres, soit dans la ville, soit en voyage, quelquefois même dans les processions (2), couvrent leur tête d'un grand chapeau à bords détroussés. Chap. 20.

Dans la manière de disposer les parties du vêtement, les hommes doivent se proposer la décence, les femmes y joindre l'élégance & le goût. Elles portent 1.° une tunique blanche, qui s'attache avec des boutons sur les épaules, qu'on serre au-dessous du sein avec une large ceinture (3), & qui descend à plis ondoyans jusqu'aux talons (4); 2.° une robe plus courte, assujétie sur les reins par un large ruban (5), terminée dans sa partie inférieure, ainsi que la tunique, par des bandes ou raies de différentes couleurs (6), garnie quelquefois de manches qui ne couvrent qu'une partie des bras; 3.° un manteau qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe, & tantôt se déployant sur le corps, semble, par ses heureux contours, n'être fait que pour le dessiner. On le remplace très souvent par un léger mantelet (7). Quand

1) Plat. in Phædr. t. 3, p. 229. Athen. lib. 13, cap. 5, p. 583.
2) Dessins de Nointel, conservés à la bibliothèque du roi.
3) Achil. Tat. de Clitoph. & Leucip. amor. l. 1, c. 1.
4) Poll. l. 7, c. 16.
5) Id. ib. c. 14, §. 65.
6) Id. ib. c. 13, §. 52; cap. 14, §. 6.
7) Winkelm. hist. de l'art, l. 4, chap. 5, p. 185.

elles sortent, elles mettent un voile sur leur tête.

Chap. 20. Le lin (1), le coton (2), & sur-tout la laine, sont les matières le plus souvent employées pour l'habillement des Athéniens. La tunique étoit autrefois de lin (3); elle est maintenant de coton. Le peuple est vêtu d'un drap qui n'a reçu aucune teinture, & qu'on peut reblanchir (4). Les gens riches préferent des draps de couleur. Ils estiment ceux que l'on teint en écarlate, par le moyen de petits grains rougeâtres qu'on recueille sur un arbrisseau (5); mais ils font encore plus de cas des teintures en pourpre (6), sur-tout de celles qui présentent un rouge très foncé & tirant sur le violet (7).

On fait pour l'été des vêtemens très légers (8). En hiver, quelques-uns se servent de grandes robes qu'on fait venir de Sardes, & dont le drap fabriqué à Ecbatane en Médie, est hérissé de gros flocons de laine, propres à garantir du froid (9).

On

(1) Poll. l. 7, c. 16.
(2) Id. ib. c. 17. Pausan. l. 5, p. 384; l. 7, p. 578. Goguet, de l'origine des lois &c. t. 1, p. 120.
(3) Thucyd. l. 1, c. 6.
(4) Ferrar. de re vest. l. 4, c. 13.
(5) Goguet, de l'orig. des lois &c. t. 1, p. 105.
(6) Plut. in Alcib. t. 1, p. 198.
(7) Goguet, ib. p. 100.
(8) Schol. Aristoph. in av. v. 716.
(9) Aristoph. in vesp. v. 1132.

Chap. 20.

On voit des étoffes que rehausse l'éclat de l'or (1); d'autres, où se retrace les plus belles fleurs avec leurs couleurs naturelles (2); mais elles ne sont destinées qu'aux vêtemens dont on couvre les statues des dieux (3), ou dont les acteurs se parent sur le théâtre (4). Pour les interdire aux femmes honnêtes, les lois ordonnent aux femmes de mauvaise vie de s'en servir (5).

Les Athéniennes peignent leurs sourcils en noir, & appliquent sur leur visage une couleur de blanc de céruse avec de fortes teintes de rouge (6) Elles répandent sur leurs cheveux couronnés de fleurs (7), une poudre de couleur jaune (8); & suivant que leur taille l'exige, elles portent des chaussures plus ou moins hautes (9).

Renfermées dans leur appartement, elles sont privées du plaisir de partager & d'augmenter l'agrément des sociétés que leurs époux rassemblent. La loi ne

(1) Poll. l. 4, c. 18, §. 116.
(2) Plat. de rep. l. 8, t. 2, p. 557.
(3) Aristot. œcon. t. 2, p. 511. Ælian. var. hist. l. 1, cap. 20.
(4) Poll. ibid.
(5) Pet. leg. Att. p. 477.
(6) Xenoph. memor. l. 5, p. 847. Lys. de cæde Eratosth. p. 8. Eubul. ap. Athen. l. 13, p. 557. Alex. ibid. p. 568. Etymol. magn. in Ἔψιμ.
(7) Simon. ap. Stob. serm. 71, p. 436.
(8) Schol. Theocr. in idyll. 2, v. 88. Hesych. in Θάψ. Salm. in Plin. p. 1163.
(9) Lys. in Simon. p. 72. Xenoph. ib. Alex. ap. Athen. ibid.

Chap. 20.

leur permet de sortir pendant le jour, que dans certaines circonstances; & pendant la nuit, qu'en voiture & avec un flambeau qui les éclaire (1). Mais cette loi défectueuse, en ce qu'elle ne peut être commune à tous les états, laisse les femmes du dernier rang dans une entière liberté (2), & n'est devenue pour les autres qu'une simple règle de bienséance, règle que des affaires pressantes ou de légers prétextes font violer tous les jours (3). Elles ont d'ailleurs bien des motifs légitimes pour sortir de leurs retraites. Des fêtes particulières, interdites aux hommes, les rassemblent souvent entre elles (4). Dans les fêtes publiques, elles assistent aux spectacles, ainsi qu'aux cérémonies du temple. Mais en général elles ne doivent paroître qu'accompagnées d'eunuques (5) ou de femmes esclaves qui leur appartiennent, & qu'elles louent même pour avoir un cortège plus nombreux (6). Si leur extérieur n'est pas décent, des magistrats chargés de veiller sur elles, les soumettent à un forte amende, & font inscrire leur sentence sur une tablette qu'ils

1) Plut. in Solon. t. 1, p. 90.
2) Arist. de rep. lib. 4, c. 15, t. 2, p. 381.
3) Plut. in Pericl. t. 1, p. 159 & 160.
4) Aristoph. in Lysist. v. 1. Schol. ib.
5) Terent. in eunuch. act. 1, scen. 2, v. 87.
6) Theophr. charact. c. 22. Casaub. ib.

suspendent à l'un des platanes de la promenade publique (1).

Des témoignages d'un autre genre les dédommagent quelquefois de la contrainte où elles vivent. Je rencontrai un iour la jeune Leucippe, dont les attraits naissans & jusqu'alors ignorés brilloient à travers un voile que le vent soulevoit par intervalles. Elle revenoit du temple de Cérès, avec sa mère & quelques esclaves. La jeunesse d'Athènes, qui suivoit ses pas, ne l'apperçut qu'un instant; & le lendemain ie lus sur la porte de sa maison, au coin des rues, sur l'écorce des arbres, dans les endroits les plus exposés, ces mots tracés par des mains différentes: „ Leucippe est belle; rien n'est „ si beau que Leucippe (2). "

Les Athéniens étoient autrefois si jaloux, qu'ils ne permettoient pas à leurs femmes de se montrer à la fenêtre (3). On a reconnu depuis, que cette extrême sévérité ne servoit qu'à hâter le mal qu'on cherchoit à prévenir (4). Cependant elles ne doivent pas recevoir des hommes chez elles en absence de leurs époux (5); & si un mari surprenoit son

1) Poll. l. 8, c. 9, §. 112. Not. jung. ib.
2) Eurip. ap. Eustath. in l. 6. Iliad. t. 2, p. 632. Callim. ap. schol. Aristoph. in Acharn. v. 144. Kuster. ib. Suid. in Καλ.
3) Aristoph. in Thesmoph. v. 797 & 804.
4) Menand. ap. Stob. serm. 72, p. 440.
5) Demosth. in Everg. p. 1057 & 1060.

Chap. 20. rival au moment que celui-ci le déshonore, il seroit en droit de lui ôter la vie (1), ou de l'obliger par des tourmens à la rachèter (2); mais il ne peut en exiger qu'une amende décernée par les juges, si la femme n'a cédé qu'à la force. On a pensé, avec raison, que dans ces occasions la violence est moins dangereuse que la séduction (3).

Le premier éclat d'une infidélité de cette espèce, n'est pas l'unique punition réservée a une femme coupable & convaincue. On la répudie sur le champ; les lois l'excluent pour toujours des cérémonies religieuses (4); & si elle se montroit avec une parure recherchée, tout le monde seroit en droit de lui arracher ses ornemens, de déchirer ses habits, & de la couvrir d'opprobres (5).

Un mari obligé de répudier sa femme, doit auparavant s'adresser à un tribunal auquel préside un des principaux magistrats (6). Le même tribunal reçoit les plaintes des femmes qui veulent se séparer de leurs maris. C'est là qu'après de longs combats entre la jalousie & l'amour, comparut autrefois l'épouse

1) Lys. pro cæd. Eratosth. p. 15.
2) Aristoph. in Plut. v. 168. Schol. ibid.
3) Lys. ib. p. 18.
4) Demosth. in Neær. p. 875.
5) Æschin. in Timarch. p. 289.
6) Pet. in leg. Att. p. 457 & 459.

d'Alcibiade, la vertueuse & trop sensible Hipparète. Tandis que d'une main tremblante elle présentoit le placet qui contenoit ses griefs, Alcibiade survint tout-à-coup. Il la prit sous le bras sans qu'elle fît la moindre résistance; & traversant avec elle la place publique, aux applaudissemens de tous le peuple, il la ramena tranquillement dans sa maison (1). Les écarts de cet Athénien étoient si publics, qu'Hipparète ne faisoit aucun tort à la réputation de son mari, ni à la sienne. Mais en général les femmes d'un certain état n'osent pas demander le divorce; &, soit foiblesse ou fierté, la plupart, aimeroient mieux essuyer en secret de mauvais traitemens, que de s'en délivrer par un éclat qui publieroit leur honte ou celle de leurs époux (2). Il est inutile d'avertir que le divorce laisse la liberté de contracter un nouvel engagement.

La sévérité des lois ne sauroit éteindre dans les cœurs le desir de plaire; & les précautions de la jalousie ne servent qu'à l'enflammer. Les Athéniennes, éloignées des affaires publiques par la constitution du gouvernement, & portées à la volupté par l'influence du climat, n'ont souvent d'autre ambition que celle

(1) Andocid. in Alcib. p. 30. Plut. in Alcib. t. 1, pag. 195.
(2) Eurip. in Med. v. 236.

d'être aimées, d'autre soin que celui de leur parure, & d'autre vertu que la crainte du déshonneur. Attentives, pour la plupart, à se couvrir de l'ombre du mystère, peu d'entre elles se sont rendues fameuses par leurs galanteries.

Chap. 20.

Cette célébrité est réservée aux courtisanes. Les lois les protègent, pour corriger peut-être des vices plus odieux (1); & les mœurs ne sont pas assez alarmées des outrages qu'elles en reçoivent : l'abus va au point de blesser ouvertement la bienséance & la raison. Une épouse n'est destinée qu'à veiller sur l'intérieur de la maison, & qu'à perpétuer le nom d'une famille, en donnant des enfans à la république (2). Les jeunes gens qui entrent dans le monde, des hommes d'un certain âge, des magistrats, des philosophes, presque tous ceux qui jouissent d'un revenu honnête, réservent leur complaisance & leurs attentions pour des maîtresses qu'ils entretiennent, chez qui ils passent une partie de la journée, & dont quelquefois ils ont des enfans qu'ils adoptent, qu'ils confondent avec leurs enfans légitimes (3).

Quelques-unes élevées dans l'art de séduire, par des femmes qui joignent

(1) Athen. l. 13, p. 569.
(2) Demosth. in Neær. p. 881.
(3) Athen. ibid. pag. 576 & 577. Pet. leg. Attic. pag. 141.

l'exemple aux leçons (1), s'empressent à l'envi de surpasser leurs modeles. Les agrémens de la figure & de la jeunesse, les grâces touchantes répandues sur toute leur personne, l'élégance de la parure, la réunion de la musique, de la danse & de tous les talens agréables, un esprit cultivé, des saillies heureuses, l'artifice du langage & du sentiment, (2), elles mettent tout en usage pour retenir leurs adorateurs. Ces moyens ont quelquefois tant de pouvoir, qu'ils dissipent auprès d'elles leur fortune & leur honneur, jusqu'à ce qu'ils en soient abandonnés, pour traîner le reste de leur vie dans l'opprobre & dans les regrets.

Malgré l'empire qu'exercent les courtisanes, elles ne peuvent paroître dans les rues avec des bijoux précieux (3); & les gens en place n'osent se montrer en public avec elles (4).

Outre cet écueil, les jeunes gens ont encore à regretter le temps qu'ils passent dans ces maisons fatales où l'on donne à jouer, où se livrent des combats de coqs (5) qui souvent occasionnent de gros paris. Enfin ils ont à craindre les sui-

1) Alex. ap. Athen. l. 13, pag. 568. Demosth. in Neær. p. 863.
2) Athen. l. 13, p. 577, 583 &c.
3) Terent. in eunuch. act. 4, scen. 1, v. 13. Meurs. Them. Att. l. 1, c. 6.
4) Terent. ib. act. 3, scen. 2, v. 42.
5) Isocr. areop. t. 1, pag. 335. Æschin. in Tim. pag. 266.

Chap. 20.

tes mêmes de leur éducation dont ils méconnoissent l'esprit. A peine sortent-ils du gymnase, qu'animés du desir de se distinguer dans les courses de chars & de chevaux, qui se font à Athènes & dans les autres villes de la Grèce, ils s'abandonnent sans réserve à ces exercices. Ils ont de riches équipages; ils entretiennent un grand nombre de chiens & de chevaux (1); & ces dépenses, jointes au faste de leurs habits, détruisent bientôt entre leurs mains l'héritage de leurs pères (2).

On va communément à pied, soit dans la ville, soit aux environs. Les gens riches tantôt se servent de char & de litières, dont les autres citoyens ne cessent de blâmer & d'envier l'usage (3), tantôt se font suivre par un domestique qui porte un pliant, afin qu'ils puissent s'asseoir dans la place publique (4), & toutes les fois qu'ils sont fatigués de la promenade. Les hommes paroissent presque toujours avec une canne à la main (5); les femmes très souvent avec un parasol (6). La nuit on se fait éclairer par

1) Plut. in Alcib. t. 1, p. 196. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, v. 28.
2) Aristoph. in nub. v. 23.
3) Demosth. in Mid. p. 628. Id. in Phænip. pag. 1025. Dinarch. adv. Demosth. p. 177.
4) Aristoph. in equit. v. 1381. Hesych. in 'Οκλάδ.
5) Plat. in Protag. t. 1, pag. 310. Aristoph. in eccles. v. 74.
6) Aristoph. in equit. v. 1345. Schol. ibid. Poll. lib. 7, §. 174.

un esclave, qui tient un flambeau orné de différentes couleurs (1). Chap. 20.

Dans les premiers jours de mon arrivée, je parcourois les écriteaux placés au-dessus des portes des maisons. On lit sur les uns : MAISON A VENDRE (2), MAISON A LOUER ; sur d'autres : C'EST LA MAISON D'UN TEL, QUE RIEN DE MAUVAIS N'ENTRE CEANS (3). Il m'en coûtoit pour satisfaire cette petite curiosité. Dans les principales rues, on est continuellement heurté, pressé, foulé par quantité de gens à cheval, de charretiers (4), de porteurs d'eau (5), de crieurs d'edits (6), de mendians (7), d'ouvriers, & d'autres gens du peuple. Un jour que j'étois avec Diogène à regarder de petits chiens, que l'on avoit dressés à faire des tours (8), un de ces ouvriers, chargé d'une grosse poutre, l'en frappa rudement, & lui cria : Prenez garde. Diogène lui repondit sur-le-champ : „ Est-ce que tu veux „ me frapper une seconde fois (9) ? "

Si la nuit on n'est accompagné de quelques domestiques, on risque d'être dê-

1) Aristoph. in nub. v. 614. Id. in Lysistr. v. 1219. Schol. in vesp. v. 1364.
2) Diog. Laert. in Diog. l. 6, §. 47.
3) Id. ib. §. 39. Clem. Alex. strom. l. 7, p. 843.
4) Plut. in Alcib. t. 1, p. 192.
5) Ælian. var. hist. l. 9, c. 17.
6) Aristoph. in av. v. 1038.
7) Isocr. areop. t. 1, p. 353 & 354.
8) Xenoph. memor. p. 855.
9) Diog. Laert. l. 6, §. 41.

Chap. 20. pouillé par les filous (1), malgré la vigilance des magistrats obligés de faire leur ronde toutes les nuits (2). La ville entretient une garde de Scythes (3), pour prêter main-forte à ces magistrats, exécuter les jugemens des tribunax, entretenir le bon ordre dans les assemblées générales & dans les cérémonies publiques (4). Ils prononcent le grec d'une manière si barbare, qu'on les joue quelquefois sur le théâtre (5); & ils aiment le vin au point que pour dire à l'excès, on dit, boire comme un Scythe (6).

Le peuple est naturellement frugal. Les salaisons & les légumes font sa principale nourriture. Tous ceux qui n'ont pas de quoi vivre, soit qu'ils aient été blessés à la guerre, soit que leurs maux les rendent incapables de travailler, reçoivent tous les jours du trésor public une ou deux oboles (7) que leur accorde l'assemblée de la nation. De temps en temps on examine dans le Sénat le rôle de ceux qui reçoivent ce bienfait;

1) Aristoph. in eccles. v. 664.
2) Ulpian in orat. Demosth. adv. Mid. p. 650.
3) Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ib. Suid. in Τοξότ. Meurs. Ceram. gem. c. 16. Jungerm. in Poll. lib. 8, c. 10, §. 132.
4) Aristoph. in Lysist. v. 434.
5) Id. in Thesmoph. v. 1016. Schol. ib. Demetr. de elocut. c. 96.
6) Herodot. l. 6, c. 84. Aristot. problem. sect. 3, t. 2, p. 691. Athen. l. 10, c. 7, p. 427.
7) Lys. adv. delat. pag 414 & 416. Aristid. panathen. t. 1, p. 331. Hesych. & Harpocr. in Ἀδύν.

& l'on en exclut ceux qui n'ont plus le même titre pour le recevoir (1). Les pauvres obtiennent encore d'autres soulagemens à leur misère. A chaque nouvelle lune, les riches exposent dans les carrefours, en l'honneur de la déesse Hécate, des repas qu'on laisse enlever au petit peuple (2).

J'avois pris une note exacte de la valeur des denrées; je l'ai perdue: je me rappelle seulement que le prix ordinaire du blé (3) étoit de 5 drachmes par médimne (*). Un bœuf de la première qualité (4) valoit environ 80 drachmes (**); un mouton, la cinquième partie d'un bœuf (5), c'est-à-dire, environ 16 drachmes (***); un agneau, dix drachmes (****) (6).

On conçoit aisément que ces prix haussent dans les temps de disette. On a vu quelquefois le médimne de froment monter de 5 drachmes, qui est son prix ordinaire, jusqu'à 16 drachmes; & celui

1) Æschin. in Timarch. p. 276.
2) Aristoph. in Plut. v. 594. Schol. ibid. Demosth. in Conon. 1114.
3) Demosth. in Phorm. p. 946.
*) 4 livres 10 sols. En mettant la drachme à 18 sols, & le médimne à un peu plus de 4 boisseaux (Goguet, orig. des lois, t. 3, p. 260), notre septier de blé auroit valu environ 13 de nos livres.
4) Marm. Sandwic. p. 35.
**) Environ 72 livres.
5) Demetr. Phaler. ap. Plut. in Solon, t. 1, p. 91.
***) Environ 14 livres 8 sols.
****) 9 livres. Voyez la note à la fin du volume.
6) Menand. ap. Athen. lib. 4, pag. 146; lib. 8, pag. 364.

Chap. 20.

de l'orge, jusqu'à dix-huit (1). Indépendamment de cette cause passagère, on avoit observé, lors de mon séjour à Athènes, que depuis environ 70 ans, les denrées augmentoient successivement de prix, & que le froment en particulier valoit alors deux cinquièmes de plus qu'il n'avoit valu pendant la guerre du Péloponèse (2).

On ne trouve point ici des fortunes aussi éclatantes que dans la Perse; & quand je parle de l'opulence & du faste des Athéniens, ce n'est que relativement aux autres peuples de la Grèce. Cependant quelques familles en petit nombre se sont enrichies par le commerce, d'autres par les mines d'argent qu'elles possèdent à Laurium. Les autres citoyens croient jouir d'une fortune honnête, lorsqu'ils ont en biens fonds 15 ou 20 talens (*), & qu'ils peuvent donner 100 mines de dot à leurs filles (3) (**).

Quoique les Athéniens aient l'insupportable défaut d'ajouter foi à la calomnie, avant que de l'éclaircir (4), ils ne sont méchans que par légèreté; & l'on dit communément que, quand ils sont

1) Demosth. in Phorm. pag. 946. Id. in Phænip. pag. 1025.
2) Aristoph. in eccles. v. 380 & 543.
*) Le talent valoit 5400 livres.
3) Demosth. in Steph. 1, p. 978.
**) 9000 livres. Voyez la note à la fin du volume.
4) Plut. præc. ger. reip. t. 2, p. 799.

bons, ils le sont plus que les autres Grecs, parce que leur bonté n'est pas une vertu d'éducation (1).

Chap. 20.

Le peuple est ici plus bruyant qu'ailleurs. Dans la première classe des citoyens, règnent cette bienséance qui fait croire qu'un homme s'estime lui-même, & cette politesse qui fait croire qu'il estime les autres. La bonne compagnie exige de la décence dans les expressions & dans l'extérieur (2); elle sait proportionner au temps & aux personnes les égards par lesquels on se prévient mutuellement (3), & regarde une démarche affectée ou précipitée, comme un signe de vanité ou de légèreté (4); un ton brusque, sententieux, trop élevé, comme une preuve de mauvaise éducation ou de rusticité (5). Elle condamne aussi les caprices de l'humeur (6), l'empressement affecté, l'accueil dédaigneux & le goût de la singularité.

Elle exige une certaine facilité de mœurs, également éloignée de cette complaisance qui approuve tout, & de cette austérité chagrine qui n'approuve rien (7).

1) Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 642.
2) Aristot. de rep. l. 7, c. 17, t. 2, pag. 448. Theophr. charact. c. 4.
3) Aristot. de mor. l. 4, c. 12, t. 2, p. 54. Spanh. in Aristoph. Plut. v. 325.
4) Demosth. in Pantæn. p. 995.
5) Id. ib. Aristot. rhet. l. 2, c. 21, t. 2, p. 572. Theophr. ib. c. 4.
6) Id ibid. c. 11, 15 & 17.
7) Aristot. de mor. l. 4, c. 12, t. 2, p. 54. Id. rhet. l. 2, c. 4, t. 2, p. 552.

Chap. 20.

Mais ce qui la caractérise le plus, est une plaisanterie fine & légére (1) qui réunit la décence à la liberté, qu'il faut savoir pardonner aux autres, & se faire pardonner à soi-même, que peu de gens savent employer, que peu de gens même savent entendre. Elle consiste. . . . non, je ne le dirai pas. Ceux qui la connoissent, me comprennent assez, & les autres ne me comprendroient pas. On la nomme à présent adresse & dextérité, parce que l'esprit n'y droit briller qu'en faveur des autres, & qu'en lançant des traits il doit plaire & ne pas offenser (2) : on la confond souvent avec la satire, les facéties ou la bouffonnerie (3); car chaque société a son ton particulier. Celui de la bonne compagnie s'et formé presqué de notre temps. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'ancien théâtre avec le nouveau. Il n'y a guère plus d'un demisiècle que les comédies étoient pleines d'injures grossières & d'obscénités révoltantes, qu'on ne souffriroit pas aujourd'hui dans la bouche des acteurs (4).

On trouve dans cette ville plusieurs sociétés dont les membres s'engagent à s'assister mutuellement. L'un d'eux est-

1) Aristot. magn. moral. l. 1, c. 31, t. 2, p. 164. Id. rhet. p. 552.
2) Aristot. de mor. l. 4, c. 14, t. 2, p. 56.
3) Isocr. areop. t. 3, p. 336.
4) Arist. ibid.

traduit en justice ? est-il poursuivi par des créanciers ? il implore le secours de ses associés. Dans le premier cas, ils l'accompagnent au tribunal, & lui servent, quand ils en sont requis, d'avocats ou de témoins (1) ; dans le second, ils lui avancent les fonds nécessaires, sans en exiger le moindre intérêt, & ne lui prescrivent d'autre terme pour le remboursement, que le retour de sa fortune ou de son crédit (2). S'il manque à ses engagemens, pouvant les remplir, il ne peut être traduit en justice ; mais il est déshonoré (3). Ils s'assemblent quelquefois, & cimentent leur union par des repas où règne la liberté (4). Ces associations que formèrent autrefois des motifs nobles & généreux, ne se soutiennent aujourd'hui que par l'injustice & par l'intérêt. Le riche s'y mêle avec les pauvres, pour les engager à se parjurer en sa faveur (5) ; le pauvre avec les riches, pour avoir quelque droit à leur protection.

Parmi ces sociétés, il s'en est établi une dont l'unique objet est de recueillir toutes les espèces de ridicules, & de

1) Lys. delat. in obtrect. p. 159.
2) Theophr. charact. c. 15 & 17. Casaub. in Theophr. c. 15. Pet. leg. Att. p. 429.
3) Herald. animadv. in Salmas. l. 6, c. 3, p. 414.
4) Æsch. in Ctes. p. 468. Duport in Theophr. cap. 10, p. 351.
5) Demosth. ap. Harpocr. in Ἐράνω.

Chap. 20.

s'amuser par des saillies & des bons-mots. Ils sont au nombre de 60, tous gens fort gais & de beaucoup d'esprit ; ils se réunissent de temps en temps dans le temple d'Hercule, pour y prononcer des décrets en présence d'une foule de témoins attirés par la singularité du spectacle. Les malheurs de l'état n'ont jamais interrompu leurs assemblées (1).

Deux sortes de ridicules, entre autres, multiplient les décrets de ce tribunal. On voit ici des gens qui outrent l'élégance attique, & d'autres la simplicité spartiate. Les premiers ont soin de se raser souvent, de changer souvent d'habits, de faire briller l'émail de leurs dents, de se couvrir d'essences (2). Ils portent des fleurs aux oreilles (3), des cannes torses à la main (4), & des souliers à l'Alcibiade. C'est une espèce de chaussure dont Alcibiade a donné la première idée, & dont l'usage subsiste encore parmi les jeunes gens jaloux de leur parure (5). Les seconds affectent les mœurs des Lacédémoniens, & sont en conséquence taxés de Laconomanie (6). Leurs cheveux tombent confusément sur leurs épaules ; ils se font

1) Athen. l. 14. p. 614.
2) Theophr. charact. c. 5.
3) Cratin. ap. Athen. l. 12, p. 553.
4) Theophr. ib.
5) Athen. l. 12, p. 534.
6) Aristoph. in av. v. 1281. Plat. in Protag. t. 1, pag. 342. Demosth. in Conon. p. 1113.

remarquer par un manteau grossier, une chaussure simple, une longue barbe, un gros bâton, une démarche lente (1), & si je l'ose dire, par tout l'appareil de la modestie. Les efforts des premiers bornés à s'attirer l'attention, révoltent encore moins que ceux des seconds qui en veulent directement à notre estime. J'ai vu des gens d'esprit traiter d'insolence cette fausse simplicité (2). Ils avoient raison. Toute prétention est une usurpation; car nous avons pour prétentions les droits des autres.

(1) Demosth. in Conon. Plut. in Phoc. p. 746.
(2) Aristot. de mor. l. 4, c. 13, t. 2, p. 56.

FIN DU CHAPITRE VINGTIÈME.

NOTES.

CHAPITRE I, PAG. 6.

Sur les Privilèges que Leucon & les Athéniens s'étoient mutuellement accordés.

Afin que ces privilèges fussent connus des commerçans, on les grava sur trois colonnes, dont la 1.re fut placée au Pirée la 2.e au Bosphore de Thrace; la 3.e au Bosphore Cimmérien, c'est-à-dire, au commencement, au milieu, à la fin de la route que suivoient les vaisseaux marchands (1).

CHAPITRE III, PAG. 68.

Sur Sapho.

L'endroit où la chronique de Paros parle de Sapho, est presque entièrement effacé sur le marbre (2); mais on y lit distinctement qu'elle prit la fuite, & s'embarqua pour la Sicile. Ce ne fut donc pas, comme on l'a dit, pour suivre Phaon, qu'elle alla dans cette île. Il est à présumer qu'Al-

(1) Demosth. in Leptin. p. 546.
(2) Marm. Oxon. epoch. 37.

rée l'engagea dans la conspiration contre Pittacus, & qu'elle fut bannie de Mytilène, en même temps que lui & ses partisans.

MÊME CHAPITRE PAG. 71.

Sur l'Ode de Sapho.

En lisant cette traduction libre, que je dois à l'amitié de M. l'abbé de Lille, on s'appercevra aisément qu'il a cru devoir profiter de celle de Boileau, & qu'il ne s'est proposé autre chose que de donner une idée de l'espèce de rythme que Sapho avoit inventé, ou du moins fréquemment employé. Dans la plupart de ses ouvrages, chaque strophe étoit composée de trois vers hendécasyllabes, c'est-à-dire, de onze syllabes, & se terminoit par un vers de cinq syllabes.

CHAPITRE V, PAG. 87.

Sur Épaminondas.

Cléarque de Solos, cité par Athénée (1), rapportoit un fait propre à jeter des soupçons sur la pureté des mœurs d'Epaminondas: mais ce fait, à peine indiqué, contrediroit les témoignages de toute l'antiquité, & ne pourroit nullement s'allier avec les principes sévères dont ce grand homme ne

(1) Athen. lib. 13, cap. 6, p. 590.

s'étoit point départi, dans les circonstances même les plus critiques.

CHAPITRE IX, PAG. 72.

Sur le temps où l'on célébroit les grandes Fêtes de Bacchus.

On presume que les grandes Dionysiaques, ou Dionysiaques de la ville, commençoient le 12 du mois élaphébolion (1). Dans la 2.e année de la 104.e olympiade, année dont il s'agit ici, le 12 du mois élaphébolion tomba au 8 avril de l'année julienne proleptique, 362 avant J. C.

CHAPITRE XII, PAG. 112.

Sur le Plan d'Athènes.

J'ai cru devoir mettre sur les yeux du lecteur, l'esquisse d'un plan d'Athènes, relatif au temps où je place le voyage du jeune Anacharsis. Il est très imparfait, & je suis fort éloigné d'en garantir l'exactitude.

Après avoir comparé ce que les anciens auteurs ont dit sur la topographie de cette ville, & ce que les voyageurs modernes ont cru découvrir dans ses ruines, je me suis borné à fixer, le mieux que j'ai pu,

(1) Dodwel. de Cycl. p. 298. Id. ann. Thucyd. p. 165. Corsin. fast. Attic. t. 2, p. 326 & 385.

la position de quelques monumens remarquables. Pour y parvenir, il falloit d'abord déterminer dans quel quartier se trouvoit la place publique, que les Grecs nommoient Agora, c'est-à-dire, marché.

Dans toutes les villes de la Grèce, il y avoit une principale place décorée de statues, d'autels, de temples & d'autres édifices publics, entourée de boutiques, couverte, en certaines heures de la journée, des provisions nécessaires à la subsistance du peuple. Les habitans s'y rendoient tous les jours. Les vingt mille citoyens d'Athènes, dit Démosthène (1), ne cessent de fréquenter la place, occupées de leurs affaires, ou de celles de l'état.

Parmi les anciens auteurs, j'ai préféré les témoignages de Platon, de Xénophon, de Démosthène, d'Eschine, qui vivoient à l'époque que j'ai choisie. Si Pausanias (2), paroît ne pas s'accorder entièrement avec eux, j'avertis q'il s'agit ici de la place qui existoit de leur temps, & non de celle dont il a parlé. Je ferois la même réponse à ceux qui m'opposeroient des passages relatifs à des temps trop éloignés de mon époque.

PLACE PUBLIQUE, OU AGORA. Sa position est déterminée par les passages suivans. Eschine dit (3): " Transportez-vous en es„ prit au Pœcile (c'étoit un célèbre por„ tique); car c'est dans la place publique

(1) Démosth. in Aristog. p. 836.
(2) Pausan. lib. 1.
(3) Æschin. in Ctesiph. p. 458.

„ que sont les monumens de vos grands ex-
„ ploits. " Lucien introduit plusieurs philosophes dans un de ses dialogues (1), & fait dire à Platon: " Il n'est pas nécessaire d'aller à la maison de cette femme
„ (la Philosophie). A son retour de l'Académie, elle viendra, suivant sa coutume, au Céramique, pour se promener au
„ Pœcile. " " A la prise d'Athènes par Sylla, dit Plutarque (2), le sang versé dans
„ la place publique, inonda le Céramique,
„ qui est au dedans de la porte Dipyle;
„ & plusieurs assurent qu'il sortit par la
„ porte, & se repandit dans le fauxbourg. "

Il suit de là, 1.° que cette place étoit dans le quartier du Céramique; 2.° qu'elle étoit près de la porte Dipyle; c'est elle par où l'on alloit à l'Académie; 3.° que le Pœcile étoit dans la place.

Eschine, dans l'endroit que je viens de citer, fait entendre clairement que le Métroon se trouvoit dans la place. C'étoit une enceinte & un temple en l'honneur de la mère des dieux. L'enceinte renfermoit aussi le palais du sénat; & cela est confirmé par plusieurs passages (3).

Après le Métroon, j'ai placé les monumens indiqués tout de suite par Pausanias (4).

(1) Lucian. in piscat. t. 1, p. 581.
(2) Plut. in Syll. t. 1, p. 460.
(3) Æsch. in Ctes. p. 458. Plut. vit. x rhet. t. 4. p. 842. Suid. in Μηζραγ. Harpocr. in ὁ Κάτωζεν.
(4) Pausan. lib. 1, cap. 5, p. 12.

comme le Tholus, les statues des Eponymes, etc. J'y ai mis avec Hérodote (1), le temple d'Eacus; & d'après Démosthène (2), le Léocorion, temple construit en l'honneur de ces filles de Léos, qui se sacrifièrent autrefois, pour éloigner la peste.

PORTIQUE DU ROI. Je l'ai placé dans un point où se réunissoient deux rues qui conduisoient à la place publique: la 1.re est indiquée par Pausanias (3), qui va de ce portique au Métroon; la 2.e par un ancien auteur (4) qui dit positivement, que depuis le Pœcile & le portique du Roi, c'est-à-dire, depuis l'un de ces portiques jusqu'à l'autre, on trouve plusieurs Hermès, ou statues de Mercure, terminées en gaîne.

POECILE & PORTIQUE DES HERMES. D'après ce dernier passage, j'ai mis le Pœcile au bout d'une rue qui va du Portique du Roi jusqu'à la place publique. Il occupe sur la place un des coins de la rue. Au coin opposée, devoit se trouver un édifice, nommé tantôt portique des Hermès, & tantôt simplement les Hermès (5). Pour prouver qu'il étoit dans la place publique, deux témoignages suffiront. Mnesimaque disoit dans une de ses comédies: " Allez-

(1) Herodot. lib. 5, cap. 89.
(2) Demosth. in Conon. p. 1109 & 1113.
(3) Pausan. lib. 1. cap. 3.
(4) Ap. Harpocr. in Ἑρμαῖ.
(5) Æsch. in Ctesiph. p. 458. Lys. in Pancl. p. 398. Demosth. in Leptin. p. 557. Meurs. Athen. Attic. lib. 1, cap. 3.

„ vous-en à l'Agora, aux Hermès (1). En „ certaine fêtes, dit Xénophon (2), il con- „ vient que les cavaliers rendent des hon- „ neurs aux temples & aux statues qui sont „ dans l'Agora. Il commenceront aux Her- mès, feront le tour de l'Agora, & revien- dront aux Hermès. " J'ai pensé, en conséquence, que ce portique devoit terminer la rue où se trouvoit une suite d'Hermès.

Le Pœcile étoit dans la place; du temps d'Eschine; il n'y étoit plus du temps de Pausanias, qui parle de ce portique avant que de se rendre à la place (3): il s'étoit donc fait des changemens dans ce quartier. Je suppose qu'au siécle où vivoit Pausanias, une partie de l'ancienne place étoit couverte de maisons; que vers sa partie méridionale, il ne restoit qu'une rue, où se trouvoient le Sénat, le Tholus, etc.; que sa partie opposée s'étoit étendue vers le nord, & que le Pœcile en avoit été séparé par des édifices: car les changemens dont je parle n'avoient pas transporté la place dans un autre quartier. Pausanias la met auprès du Pœcile; & nous avons vu que du temps de Sylla, elle étoit encore dans le Céramique, auprès de la porte Dypile.

A la faveur de cet arrangement, il est assez facile de tracer la route de Pausanias.

(1) Mnesim. ap. Athen. lib. 9, cap. 15, p. 402.

(2) Xenoph. de mag. equit. p. 959.

(3) Pausan. lib. 1, cap. 15, p. 36; cap. 17, p. 39.

Du portique du Roi, il suit une rue qui se prolonge dans la partie méridionale de l'ancienne place; il revient par le même chemin; il visite quelques monumens qui sont au sud-ouest de la citadelle, tels qu'un édifice qu'il prend pour l'ancien Odéum (p. 20), l'Eleusinium (p. 35) &c.; il reviens au Portique du Roi (p. 36), & prenant par la rue des Hermès, il se rend d'abord au Pœcile, & ensuite à la place qui existoit de son temps (p. 39), laquelle avoit, suivant les apparences, fait partie de l'ancienne, ou du moins n'en étoit pas fort éloignée. J'attribuerois volontiers à l'empereur Hadrien la plupart des changemens qu'elle avoit éprouvés.

En sortant de l'Agora, Pausanias va au Gymnase de Ptolémée (p. 39), qui n'existoit pas à l'époque dont il s'agit dans mon ouvrage; & de là, au temple de Thésée, qui existe encore aujourd'hui. La distance de ce temple à l'un des points de la citadelle, m'a été donnée par M. Foucherot, habile ingénieur, qui avoit accompagné en Grèce M. le comte de Choiseul-Gouffier, et qui depuis, ayant visité une seconde fois les antiquités d'Athènes, a bien voulu me communiquer les lumières qu'il avoit tirées de l'inspection des lieux.

J'ai suivi Pausanias jusqu'au Prytanée (p. 41). De là il m'a paru remonter vers le nord-est. Il y trouve plusieurs temples, ceux de Serapis, de Lucine, de Jupiter Olympien (p. 42). Il tourne à l'est, et parcourt un quartier qui, dans mon plan, est au de-

hors de la ville, et qui de son temps y tenoit, puisque les murailles étoient détruites. Il y visite les jardins de Vénus, le Cynosarge, le Lycée (p. 44). Il passe l'Ilissus, et va au *Stade* (p. 45 et 46).

Je n'ai pas suivi Pausanias dans cette route, parce que plusieurs des monumens qu'on y rencontroit, étoient postérieurs à mon époque, et que les autres ne pouvoient entrer dans le plan de l'intérieur de *la ville*: mais je le prends de nouveau pour guide, lors que de retour au Prytanée, il se rend à la citadelle, par la rue des Trépieds.

Rue des Trepieds. Elle étoit ainsi nommée, suivant Pausanias (1), parce qu'on y voyoit plusieurs temples où l'on avoit placé des trépieds de bronze en l'honneur des dieux. Quel fut le motif de ces consécrations? Des victoires remportées par les tribus d'Athènes aux combats de musique & de danse. Or, au pied de la *citadelle*, du côté de l'est, on a découvert plusieurs inscriptions qui font mention de pareilles victoires (2). Ce joli édifice, connu maintenant sous le nom de Lanterne de Démosthène, faisoit un des ornemens de la rue. Il fut construit en marbre, à l'occasion du prix décerné à la tribu Acamantide, sous l'archontat d'Evænète (3), l'an 335 avant

(1) Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 46.

(2) Chandl. travels in Greece, p. 99. Id. inscr. in not. p. XXVII.

(3) Spon, t. 2, p. 200. Whel. book 5, p. 397. Le Roi, ruines de la Grèce,

J. C., un an après qu'Anacharsis eut quitté Athènes. Près de ce monument fut trouvée, dans ces derniers temps, une inscription rapportée parmi celles de Mr. Chandler (1). La tribu Pandionide y prescrivoit d'élever dans la maison qu'elle possédoit en cette rue, une colonne pour un Athénien, nommé Nicias, qui avoit été son Chorège, et qui avoit remporté le prix aux fêtes de Bacchus, et à celles qu'on nommoit Thargélies. Il y étoit dit encore, que désormais (depuis l'archontat d'Euclide, l'an 403 avant J. C.), on inscriroit sur la même colonne les noms de ceux de la tribu, qui, en certaines fêtes mentionnées dans le décret, remporteroient de semblables avantages.

D'après ce que je viens de dire, il est visible que la rue des Trépieds longeoit le côté oriental de la citadelle.

Odeum de Pericles. Au bout de la rue dont je viens de parler, & avant que de parvenir au théâtre de Bacchus, Pausanias trouva un édifice dont il ne nous apprend pas la destination. Il observe seulement qu'il fut construit sur le modèle de la tente de Xerxès, & qu'ayant été brûlé pendant le siége d'Athènes par Syla, il fut refait depuis (2). Rapprochons de ce témoignage les notions que d'autres auteurs nous

part. 1, p. 20. Stuart, antiq. of Athens, chapt. 4, p. 27.

(1) Chandl. inscript. part. 2, p. 49, Ibid. in not. p. XXII.

(2) Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 47.

ont laissées sur l'ancien Odéum d'Athènes. Cette espèce de Théâtre (1) fut élevé par Périclès (2), & destiné au concours des pièces de musique (3): des colonnes de pierre ou de marbre en soutenoient le comble, qui étoit construit des antennes & des mâts enlevés aux vaisseaux des Perses (4), & dont la forme imitoit celle de la tente de Xerxès (5). Cette forme avoit donné lieu à des plaisanteries. Le poète Cratius, dans une de ses comédies, voulant faire entendre que la tête de Périclès se terminoit en pointe, disoit que Périclès portoit l'Odéum sur sa tête (6). L'Odéum fut brûlé au siége d'Athènes par Sylla (7), & réparé bientôt après par Ariobarzane, roi de Cappadoce (8).

Par ces passages réunis de différens auteurs, on voit clairement que l'édifice dont parle Pausanias, est le même que l'Odéum de Périclès; & par le Passage de Pausanias, que cet Odéum étoit placé entre la rue des Trépieds, & le théâtre de

(1) Suid. in Ωδ. Schol. Aristoph. in vesp. v. 1104.
(2) Plut. in Per. t. 1, p. 160. Vitruv. lib. 5, c. 9. Suid. ibid.
(3) Hesych. in Ωδ.
(4) Vitruv. ibid. Theophr. charact. cap. 3.
(5) Plut. ibid.
(6) Cratin. ap. Plut. ibid.
(7) Appian. de bell. Mithrid. p. 331.
(8) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 23, hist. p. 189.

Bacchus. Cette position est encore confirmée par l'autorité de Vitruve, qui met l'Odéum à la gauche du théâtre (1). Mais Pausanias avoit déja donné le nom d'Odéum à un autre édifice. Je répondrai bientôt à cette difficulté.

THEATRE DE BACCHUS. A l'angle sud-ouest de la citadelle, existent encore les ruines d'un théâtre qu'on avoit pris jusqu'à présent pour celui de Bacchus, où l'on représentoit des tragédies & des comédies. Cependant M. Chandler (2) a placé le théâtre de Bacchus à l'angle sud-est de la citadelle; & j'ai suivi son opinion, fondé sur plusieurs raisons. 1.° A l'inspection du terrain, Mr. Chandler a jugé qu'on avoit autrefois construit un théâtre en cet endroit; & Mr. Foucherot a depuis vérifié le fait. 2.° Pausanias (3) rapporte, qu'au dessus du théâtre on voyoit de son temps un trépied, dans une grotte taillée dans le roc; & justement au dessus de la forme théâtrale reconnue par Mr. Chandler, est une grotte creusée dans le roc, & convertie depuis en une église, sous le titre de *Panagia spiliotissa*, qu'on peut rendre par *Notre Dame de la Grotte*. Observons que le mot *spiliotissa* désigne clairement le mot σπηλαίον, que Pausanias donne à la caverne. Voyez ce que les voyageurs ont dit de cette grot-

(1) Vitruv. lib. 5, cap. 9.
(2) Chandl. travels in Greece, p. 64.
(3) Pausan. lib. 1, cap. 21, p. 49.

ce (1). Il est vrai qu'au dessus du théâtre du sud-ouest, sont deux espèces de niches; mais elles ne sauroient, en aucune manière, être confondues avec la grotte dont parle Pausanias. 3.° Xénophon (2), en parlant de l'exercice de la cavalerie, qui se faisoit au Licée, ou plutôt auprès du Licée, dit: " Lorsque les cavaliers auront passé l'angle du théâtre qui est à l'opposite, &c. " donc le théâtre étoit du côté du Lycée. 4.° J'ai dit que dans les principales fêtes des Athéniens, des chœurs tirés de chaque tribu se disputoient le prix de la danse & de la musique; qu'on donnoit à la tribu victorieuse un trépied qu'elle consacroit aux dieux; qu'au dessous de cette offrande, on gravoit son nom, celui du citoyen qui avoit entretenu le chœur à ses dépens, quelquefois celui du poète qui avoit composé les vers, ou de l'instituteur qui avoit exercé les acteurs (3). J'ai dit aussi que du temps de Pausanias, il existoit un trépied dans la grotte qui étoit au dessus du théâtre. Aujourd'hui même on voit à l'entrée de cette grotte une espèce d'arc de triomphe, chargé de trois inscriptions tracées en différens temps, en l'honneur de deux tribus qui avoient remporté le prix (4). Une de ces

(1) Whel. a journ. p. 368. Spon, t. 2, p. 97. Chandl. travels in Greece, p. 62.
(2) Xénoph. de mag. equit. p. 959.
(3) Plut. in Themist. t. 1, pag. 114.
(4) Whel. ibid. Le Roi, ruin. de la Grèce, t. 2, p. 5

inscriptions est de l'an 300 avant J. C., & n'est postérieure que de quelques années au voyage d'Anacharsis.

Dès qu'on trouve à l'extrémité de la citadelle, du côté du sud-est, les monumens élevés pour ceux qui avoient été couronnés dans les combats que l'on donnoit communément au théâtre (1), on est fondé à penser que le théâtre de Bacchus étoit placé à la suite de la rue des Trépieds, & précisément à l'endroit où Mr. Chandler le suppose. En effet, comme je le dis dans ce douzième chapitre, les trophées des vainqueurs devoient être auprès du champ de bataille.

Les auteurs qui vivoient à l'époque que j'ai choisie, ne parlent que d'un théâtre. Celui dont on voit les ruines à l'angle sud-ouest de la citadelle, n'existoit donc pas de leurs temps. Je le prends, avec Mr. Chandler, pour l'Odéum qu'Hérode, fils d'Atticus, fit construire environ 500 ans après & auquel Philostrate donne le nom de théâtre (2). " L'odéum de Patras, dit Pausa-
" nias (3), seroit le plus beau de tous, s'il
" n'étoit effacé par celui d'Athénes, qui
" surpasse tous les autres en grandeur &
" en magnificence. C'est Hérode l'Athé-
" nien qui l'a fait, aprés la mort & en
" l'honneur de sa femme. Je n'en ai pas

(1) Demosth. in Mid. p. 606. & 612.
(2) Philostr. de vit. sophist. in Herod. lib. 2, p. 551.
(3) Pausan. lib. 7, cap. 20, p. 574.

„ parlé dans ma description de l'Attique ; „ parce qu'il n'etoit pas commencé quand „ je composai cet ouvrage. " Philostrate remarque aussi que le théâtre d'Hérode étoit un des plus beaux ouvrages du monde (1).

Mr. Chandler suppose que l'Odéum ou théâtre d'Hérode, avoit été construit sur les ruines de l'Odéum de Périclès. Je ne puis être de son avis. Pausanias qui place ailleurs ce dernier édifice, ne dit pas, en parlant du premier, qu'Hérode le rebâtit, ma qu'ils le fit, ἐποίησεν. Dans la supposition de Mr. Chandler, l'ancien Odéum auroit été à droite du théâtre de Bacchus, tandis que, suivant Vitruve, il étoit à gauche (2). Enfin, j'ai fait voir plus haut que l'Odéum de Péricles étoit a l'angle sud-est de la citadelle.

On conçoit à présent pourquoi Pausanias en longeant le côté meridional de la citadelle, depuis l'angle sud-est, où il a vu le théâtre de Bacchus, ne parle ni de l'Odéum, ni d'aucune espèce de théâtre : c'est qu'en effet il n'y en avoit point dans l'angle sud-ouest, quand il fit son premier livre, qui traite de l'Attique.

Pnyx. Sur une colline peu eloignée de la citadelle, on voit encore les restes d'un monument qu'on a pris tantôt pour l'Aréopage (3), tantôt pour le Pnyx (4), d'autres

(1) Philostr. ibid.
(2) Vitruv. lib. 5, c. 9.
(3) Spon, voyag. t. 2, p. 116.
(4) Chandl. travels in Greece, chapt. 13, p. 68.

fois pour l'Odéum (1). C'est un grand espace dont l'enceinte est en partie pratiquée dans le roc, & en partie formée de gros quartiers de pierre taillées en pointes de diamant. Je le prends, avec Mr. Chandler, pour la place du Pnyx, où le peuple tenoit quelquefois ses assemblées. En effet; le Pnyx étoit entouré d'une muraille (2); il se trouvoit en face de l'Aréopage (3); de ce lieu on pouvoit voir le port du Pirée (4). Tous ces caractères conviennent au monument dont il s'agit. Mais il en est un encore plus decisif: " Quand le peuple „ est assis sur ce rocher, dit Aristopha- „ ne, &c. (5); " & c'est du Pnyx qu'il parle. J'omets d'autres preuves qui viendroient à l'appui de celles-là.

Cependant Pausanias paroît avoir pris ce monument pour l'Odéum. Qu'en doit-on conclure? Que de son temps le Pnyx, dont il ne parle pas, avoit changé de nom, parce que le peuple ayant cessé de s'y assembler, on y avoit établi le concours des musiciens. En rapprochant toutes les notions qu'on peut avoir sur certe article, on en conclura que ce concours se fit, d'abord, dans un édifice construit à l'angle sud-est

(1) Whel. book 5, p. 382. Le Roi, ruines de la Gréce, t. 1, p. 18.
(2) Philochor. ap. schol. Aristoph. in av. v. 998.
(3) Lucian. in bis accusat. [t. 2, p. 801.
(4) Plut. in Themist. t. 1, p. 121.
(5) Aristoph. in equit. v. 751.

de la citadelle; c'est l'Odéum de Périclès: ensuite dans le Pnyx; c'est l'Odéum dont parle Pausanias: enfin, sur le théâtre dont il reste encore une partie à l'angle sud-ouest de la citadelle; c'est l'Odéum d'Hérode, fils d'Atticus.

TEMPLE DE JUPITER OLYMPIEN. Au nord de la citadelle, subsistent encore des ruines magnifiques qui ont fixé l'attention des voyageurs. Quelques-uns (1) ont cru y reconnoître les restes de ce superbe temple de Jupiter Olympien, que Pisistrate avoit commencé, qu'on tenta plus d'une fois d'achever, dont Sylla fit transporter les colonnes à Rome; & qui fut enfin rétabli par Hadrien (2). Ils s'étoient fondés sur le récit de Pausanias, qui semble en effet indiquer cette position (3); mais Thucydide (4) dit formellement, que ce temple étoit au sud de la citadelle; & son témoignagne est accompagné de détails qui ne permettent pas d'adopter la correction que Valla & Paulmier proposent de faire au texte de Thucydide. Mr. Stuart (5) s'est prévalu de l'autorité de cet historien, pour placer le temple de Jupiter Olympien au sud-est de la citadelle, dans un endroit où

(1) Whel. book 5, p. 392. Spon, t. 2, p. 108.
(2) Meurs. Athen. Attic. lib. 1, c. 10.
(3) Pausan. lib. 1, cap. 18, p. 42.
(4) Thucyd. lib. 2, cap. 15.
(5) Stuart, antiq. of Athens, chapt. 5, p. 83.

existent encore de grandes colonnes que l'on appelle communément colonnes d'Hadrien. Son opinion a été combattue par Mr. le Roi (1), qui prend pour un reste du Panthéon de cet empereur les colonnes dont il s'agit. Malgré la déférence que j'ai pour les lumières de ces deux savans voyageurs j'avois d'abord soupçonné que le temple de Jupiter Olympien, placé par Thucydide au sud de la citadelle, étoit un vieux temple, qui, suivant une tradition rapportée par Pausanias (2), fut, dans le plus anciens temps, élevé par Deucalion, & que celui de la partie du nord avoit été fondé par Pisistrate. De cette manière on concilieroit Thucydide avec Pausanias; mais comme il en résulteroit de nouvelles difficultés, j'ai pris le parti de tracer au hasard dans mon plan, un temple de Jupiter Olympien au sud de la citadelle.

Mr. Stuart a pris les ruines qui sont au nord, pour les restes du Pœcile (3); mais je crois avoir prouvé que ce célèbre portique tenoit à la place publique, située auprès de la porte Dipyle. D'ailleurs, l'édifice dont ces ruines faisoient partie, paroît avoir été construit du temps d'Hadrien (4), & devient par là étranger à mon plan.

(1) Le Roi, ruines de la Grèce, t. 2, p. 21.

(2) Pausan. ibid. p. 43.

(3) Stuart, ibid. p. 40.

(4) Le Roi, ruines de la Grèce, t. 2, p. 16.

STADE. Je ne l'ai pas figuré dan ce plan, parce que je le crois postérieur aux temps dont je parle. Il paroît en effet, qu'au siècle de Xénophon, on s'exerçoit à la course, dans un espace, peut-être dans un chemin qui commençoit au Lycée, & qui se prolongeoit vers le sud, sous les murs de la ville (1). Peu de temps après, l'orateur Lycurgue fit applanir & entourer de chaussées un terrain, qu'un de ses amis avoit cédé à la république (2). Dans la suite, Hérode, fils d'Atticus: reconstruisit & revêtit presque entièrement de marbre le Stade dont les ruines subsistent encore (3).

MURS DE LA VILLE. Je supprime plusieurs questions qu'on pourroit élever sur les murailles qui entouroient le Pirée & Munychie, sur celles qui du Pirée & de Phalère aboutissoient aux murs d'Athènes. Je ne dirai qu'un mot de l'enceinte de la ville. Nous ne pouvons en déterminer la forme; mais nous avons quelques secours pour en connoître à-peu-prés l'étendue. Thucydide (4) faisant l'énumération des troupes nécessaires pour garder les murailles, dit que la partie de l'enceinte qu'il falloit défendre, étoit de 4 stades (c'est-à-dire,

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 2, p. 476. Id. de magist. equit. p. 959.
(2) Lycurg. ap. Plut. x reth. vit. t. 2, p. 841.
(3) Pausan. lib. 1, cap. 19. p. 46. Philostr. de vit. sophist. lib. 2, p. 550.
(4) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

4063 toises & demie) & qu'il restoit une partie qui n'avoit pas besoin d'être défendue: c'étoit celle qui se trouvoit entre les deux points où venoient aboutir d'un coté le mur de Phalère, & de l'autre celui du Pirée. Le scholiaste de Thucydide donne à cette partie 17 stades de longueur, & compte en conséquence pour toute l'enceinte de la ville, 60 stades (c'est-à-dire, 5670 toises; ce qui feroit de tour à-peu-près deux lieues & un quart, en donnant à la lieue 2500 toises). Si l'on vouloit suivre cette indication, le mur de Phalère remonteroit jusqu'auprès du Lycée; ce qui n'est pas possible. Il doit s'être glissé une faute considérable dans le scholiaste.

Je m'en suis rapporté à cet égard, ainsi que sur la disposition des longues murailles, & des environs d'Athènes, aux lumières de Mr. Barbié, qui, après avoir étudié avec soin la topographie de cette ville, a bien voulu exécuter le foible essai que je présente au public. Comme nous différons sur quelques points principaux de l'intérieur, il ne doit pas répondre des erreurs qu'on trouvera dans cette partie du plan. Je pouvois le couvrir de maisons, mais il étoit impossible d'en diriger les rues.

MÊME CHAPITRE. PAG. 225.

Sur deux inscriptions rapportées dans ce Chapitre.

J'ai rendu le mot ΕΔΙΔΑΣΚΕ, qui se trouve dans le texte Grec, par ces mots, *avoit composé la pièce, avoit fait la tragédie.* Cependant, comme il signifie quelquefois, *avoit dressé les acteurs*, je ne réponds pas de ma traduction. On peut voir sur ce mot les notes de Casaubon sur Athénée (lib. 6, cap. 7. p. 260.); celles de Taylor sur le marbre de Sandwich (p. 71.); Van Dale sur les Gymnases (p. 686.); & d'autres encore.

MÊME CHAPITRE. PAG. 235.

Sur la manière d'éclairer les temples.

Les temples n'avoient point de fenêtres. Les uns ne recevoient de jour que par la porte; en d'autres, on suspendoit des lampes devant la statue principale (1); d'autres étoient divisés en trois nefs, par deux rangs de colonnes. Celle du milieu étoit entièrement découverte, & suffisoit pour éclairer

(1) Strab. lib. 9, p. 396. Pausan. lib. 1, cap. 26, p. 63.

les bas-côtés qui étoient couverts (1). Les grandes arcades qu'on apperçoit dans les parties latérales d'un temple qui subsiste encore parmi les ruines d'Agrigente (2), ont été ouvertes long-temps après sa construction.

MÊME CHAPITRE PAG. 237.

Sur les colonnes de l'intérieur des temples.

Il paroît que, parmi les Grecs, les temples furent d'abord très-petits. Quand on leur donna de plus grandes proportions, on imagina d'en soutenir le toît par un seul rang de colonnes qui s'élevoit jusqu'au comble. C'est ce qu'on avoit pratiqué dans un de ces anciens temples dont j'ai vu les ruines à Pæstum.

Dans la suite, au lieu d'un seul rang de colonnes, on en plaça deux; & alors les temples furent divisés en trois nefs. Tels étoient celui de Jupiter à Olympie, comme le témoigne Pausanias (3); et celui de Minerve à Athènes, comme M. Foucherot s'en est assuré. Le temple de Minerve à Tégée en Arcadie, construit par Scopas,

(1) D'Orville, Sicula, cap. 5, 97.
(2) Pausan. lib. 5, cap. 10, p. 400.
(3) Ibid. lib. 8, cap. 45, p. 693.

étoit du même genre. Pausanias dit (1) que, dans les colonnes de l'intérieur, le premier ordre étoit Dorique, et le second Corinthien.

MÊME CHAPITRE PAG. 237.

Sur les proportions du Parthénon.

Suivant M. le Roi (2), la longueur de ce temple est de 214 de nos pieds, 10 pouces 4 lignes; et sa hauteur, de 65 pieds. Evaluons ces mesures en pieds Grecs; nous aurons pour la longueur environ 227 pieds, pour la hauteur, environ 68 pieds 7 pouces. Quant à la largeur, elle paroit désignée par le nom d'hécatonpédon (100 pieds) que les anciens donnoient à ce temple. M. le Roi a trouvé en effet que la frise de la façade avoit 94 de nos pieds, & 10 pouces; ce qui revient aux 100 pieds Grecs (3).

(1) Strab. lib. 9, p. 396. Vitruv. lib. 3, cap. 1, p. 41.
(2) Le Roi, ruines de la Grèce, 1.re part. p. 30; 2.e part. pl. XX.
(3) Id. ibid. p. 29.

MÊME CHAPITRE PAG. 239.

Sur la quantité de l'or appliqué à la statue de Minerve.

Thucydide dit (1) 40 talens; d'autres auteurs (2) disent 44; d'autres, enfin, 50 (3). Je m'en rapporte au témoignage de Thucydide. En supposant que de son temps la proportion de l'or à l'argent étoit de 1 à 13, comme elle l'étoit du temps d'Hérodote, les 40 talens d'or donneroient 520 talens d'argent, qui, à 5400 liv. le talent, formeroient un total de 2,808,800 liv. Mais comme au siècle de Périclès, la drachme valoit au moins 29 sols, & le talent 5700 liv. (voyez la note qui accompagne la table de l'évaluation des monnoies, tom. 1, p. lxxx,) les 40 talens dont il s'agit, valoient au moins 2,694,000 livres.

(1) Thucyd. lib. 2, cap. 13.
(2) Philochor.ap.schol.Aristoph.in pac.v.604.
(3) Diod. Sic. lib. 12, p. 96.

MÊME CHAPITRE Pag. 240.

Sur la manière dont l'or étoit distribué sur la statue de Minerve.

La Déesse étoit vêtue d'une longue tunique, qui devoit être en ivoire. L'égide, ou la peau de la chèvre Amalthée, couvroit sa poitrine, & peut être son bras gauche, comme on le voit sur quelques-unes de ses statues. Sur le bord de l'égide, étoient attachés des serpens; dans le champ, couvert d'écailles de serpens, paroissoit la tête de Méduse. C'est ainsi que l'égide est représentée dans les monumens & dans les auteurs anciens (1). Or, Isocrate qui vivoit encore dans le temps où je suppose le jeune Anacharsis en Grèce, observe (2) qu'on avoit volé le Gorgonium; & Suidas (3), en parlant du même fait, ajoute qu'il avoit été arraché de la statue de Minerve. Il paroît, par un passage de Plutarque (4), que, par ce mot, il faut entendre l'égide.

Voyons à présent de quoi étoit faite l'égide enlevée à la statue. Outre qu'on ne l'auroit pas volée, si elle n'avoit pas été d'une matière précieuse, Philochorus nous

(1) Virgil. Æneid. lib. 8, v. 436.
(2) Isocr. adv. Callim. t. 2, p. 511.
(3) Suid. in Φιλαιίδης.
(4) Plut. in Themist. t. 1, p. 117.

apprend (1) que le jardin dont on se plaignoit, concernoit les écailles & les serpens. Il ne s'agit pas ici d'un serpent que l'artiste avoit placé aux pieds de la Déesse. Ce n'étoit qu'un accessoir, un attribut, qui n'exigeoit aucune magnificence. D'ailleurs, Philochorus parle de serpens au pluriel.

Je conclus de ce que je viens de dire, que Phidias avoit fait en or les écailles qui couvroient l'égide, & les serpens qui étoient suspendus tout autour. C'est ce qui est confirmé par Pausanias (2). Il dit que Minerve avoit sur sa poitrine une tête de Méduse en ivoire; remarque inutile, si l'égide étoit de *la* même matière, & si sa tête n'étoit pas relevée par le fond d'or su lequel on l'avoit appliquée. Les aîles de la Victoire que Minerve tenoit dans ses mains, étoient aussi en or. Des voleurs qui s'introduisirent dans le temple, trouverent les moyens de les détacher; &, s'étant divisés pour en partager le prix, *ils* se trahirent eux-mêmes (3).

D'après différens indices que je supprime, on peut présumer que les bas-reliefs du casque, du bouclier, de la chaussure, & peut-être du piédestal, étoient du même métal. La plupart de ces ornemens

(1) Philochor. ap. schol. *Aristoph.* in pac. v. 604.

(2) Pausan. lib. 1, cap. 24, p. 58.

(3) Demosth. in Timocr. p. 792. Ulpian. ibid. p. 821.

subsistoient encore à l'époque que j'ai choisie. Ils furent enlevés quelque temps après, par un nommé Lacharès (1).

CHAPITRE XIV PAG. 259.

Sur les présidens du Sénat d'Athènes.

Tout ce qui regarde les officiers du Sénat, & leurs fonctions, présente tant de difficultés, que je me contente de renvoyer aux savans qui les ont discutées, tels que Sigonius (de republ. Athen. lib. 2, cap. 4.); Petav. (de doctrin. temp. lib. 2, cap. 1.); Dodwel. (de Cycl. dissert 3, §. 43); Sam. Pet. (leg. Attic. p. 188); Corsin. (fast. Attic. 1, dissert. 6).

MÊME CHAPITRE PAG. 265.

Sur les décrets du Sénat & du peuple d'Athènes.

Rien ne s'exécutoit qu'en vertu des lois & des décrets (2). Leur différence consistoit en ce que les lois obligeoient tous les citoyens, & les obligeoient pour toujours; au lieu que les décrets proprement

(1) Pausan. lib. 1, cap. 25, p. 61.
(2) Demosth. in Timocr. p. 787.

dits, ne regardoient que les particuliers, & n'étoient que pour un temps. C'est par un décret, qu'on envoyoit des ambassadeurs, qu'on décernoit une couronne à un cytoien &c. Lorsque le décret embrassoit tous les temps & tous les particuliers, il devenoit une loi.

CHAPITRE XVII, PAG. 304.

Sur un jugement singulier de l'Aréopage.

Au fait que je cite dans le texte, on peut en ajouter un autre qui s'est passé long-temps après, & dans un siècle où Athènes avoit perdu toute sa gloire, & l'Aréopage conservé la sienne. Une femme de Sicyone, outrée de ce qu'un second mari, & le fils qu'elle en avoit eu, venoient de mettre à mort un fils de grande espérance, qui lui restoit de son premier époux, prit le parti de les empoisonner. Elle fut traduite devant plusieurs tribunaux qui n'osèrent ni la condamner, ni l'absoudre. L'affaire fut portée à l'Aréopage, qui, après un long examen, ordonna aux parties de comparoître dans 100 ans (1).

(1) Val. Max. lib. 8, cap. 1. Aul. Gell. lib. 12, cap. 7; et alii.

CHAPITRE XX, PAG. 370

Sur le jeu des dés.

Mr. de Peiresc avoit acquis un calendrier ancien, orné de dessains. Au mois de janvier, étoit répresenté un joueur qui tenoit un cornet dans sa main, & en versoit des dés dans une espèce de tour placée sur le bord du damier (1).

MÊME CHAPITRE, PAG. 374

Prix de diverses marchandises.

J'ai rapporté dans le texte le prix de quelques comestibles, tel qu'il étoit à Athènes, du temps de Démosthène. Environ 60 ans auparavant ; du temps d'Aristophane la journée d'un manœuvre valoit 3 oboles (9 sols) (2) ; un cheval de course, 12 mines ou 1200 drachmes (1080 livres) (3) ; un manteau, 20 drachmes (18 livres) ; une chaussure, 8 drachmes (7 livres 4 sols) (4).

(1) Vales. in Harpocr. p. 79.
(2) Aristoph. in eccles. v. 310.
(3) Id. in nub. v. 1227.
(4) Id. in Plut. v. 983.

MÊME CHAPITRE, PAG. 375.

Sur les biens que Démosthène avoit eus de son père.

Le père de Démosthène passoit pour être riche (1) cependant il n'avoit laissé à son fils qu'environ 14 talens, environ 75,600 livres (2). Voici quels étoient les principaux effets de cette succession:

1.° Une manufacture d'épées, où travailloient 30 esclaves (3). Deux ou trois qui étoient à la tête, valoient chacun 5 à 600 drachmes, environ 500 liv.; les autres, au moins 300 drachmes, 270 liv.: ils rendoient par an 30 mines, ou 2700 liv. tous frais déduits. 2.° Une manufacture de lits, qui occupoit 20 esclaves, lesquels valoient 40 mines; ou 3600 liv.: ils rendoient par an 12. mines, ou 1080 liv. 3.° De l'ivoire, du fer, du bois(4); 80 mines, ou 7200 liv. L'ivoire servoit, soit pour les pieds des lits (5), soit pour les poignées & les fourreaux des épées (6). 4.° Noix de galle, & cuivre;

(1) Demosth. in Aphob. p. 896, 901, 904.
(2) Id ibid. p. 895.
(3) Demots. in Aphobs. p. 189.
(4) id. ibid.
(5) Plat. ap. Athen. lib. 2, cap. 9. p. 48.
(6) Demosth. ibid. p. 898. Diog. Laert. lib. 6, §. 65.

70 mines, ou 6300 livres. 5.° Maison; 30 mines, ou 2700 livres. 6.° Meubles, vases, coupes, bijoux d'or, robes, & toilette de la mère de Démosthène; 100 mines, ou 6000 livres. 7.° De l'argent prêté, ou mis dans le commerce, &c. (1)

(1) Demosth. in Aphob. p. 896.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

VOYAGE

P R E Z Z O

Del Secondo Tomo *Voyage du Jeune Anacharsis en Grece.*

Fogli 16 a soldi 4 il foglio giusta il Manifesto. - - - - - - - -	L. 3 : 4
Legatura provisionale. - - - - - -	: 5
Carte du Palus-Méotide & du Pont-Euxin. - - - - - - - - - -	: 15
Plan du Bosphore de Trace. - - -	: 15
L'Hellespont. - - - - - - - - -	: 15
Plan des environs d'Athènes. - - -	: 15
L'Attique, la Mégaride & partie de l'île d'Eubée. - - - - - - - -	: 15
Plan de l'Académie & de ces environs. -	: 15
Plan d'une Palestre grecque, d'après Vitruve. - - - - - - - - - -	: 15
Plan d'Athènes. - - - - - - - -	: 15
Plan & élévation des Propylées. - -	: 15
Plan du temple de Thésée; élévation & vue du Parthénon. - - - -	: 15
	L. 10 : 19

[illegible]

[illegible] the
[illegible]

